École nationale
d'administration publique
Bibliothèque Québec

ÉCOLE NATIONALE D'ADMINISTRATION PUBLIQUE
QUÉBEC

L'ELABORATION DE LA POLITIQUE ETRANGERE A L'EGARD DES ETATS FRAGILES ET EN DEROUTE : ETUDE DE CAS SUR L'INFLUENCE DE LA SOCIETE CIVILE DANS LA REPONSE CANADIENNE ENVERS HAÏTI DE 1993 A 2003

MEMOIRE PRESENTE
COMME EXIGENCE PARTIELLE
DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE MAITRISE EN ADMINISTRATION PUBLIQUE POUR ANALYSTES
CONCENTRATION : ADMINISTRATION INTERNATIONALE
POUR L'OBTENTION DU GRADE DE MAITRE ES SCIENCE (M. SC.)

PAR
STÉPHANE BERNARD

31 MAI 2011

MEM
682

BIBLIOTHÈQUE
ENAP
QUÉBEC

LES REMERCIEMENTS

Travail de longue haleine, ce mémoire n'aurait pu voir le jour sans la participation plus ou moins directe d'un certain nombre de gens que je tiens à remercier ici. Je veux tout d'abord exprimer ma gratitude aux personnes qui m'ont fourni de précieux renseignements lors des entrevues effectuées au printemps 2009, notamment aux représentants de plusieurs ONG canadiennes œuvrant pour le bien d'Haïti, aux représentants du gouvernement canadien, à l'universitaire et actuel président du Centre de recherche pour le développement international David Malone, de même qu'aux membres du Comité d'éthique en recherche (CER) de l'ENAP. Merci également aux personnes qui m'ont aidé à faire progresser mes idées lors de la convention annuelle de l'*International Studies Association* (ISA) tenue à San Francisco en mars 2008, notamment Patrick James, Abdelali Abdessadek et Stéphane Tremblay. Merci à l'Association étudiante de l'ENAP pour son support financier.

Des remerciements particuliers vont à mon directeur de maîtrise, Nelson Michaud, tant pour ses encouragements, ses précieux conseils et sa disponibilité que pour sa générosité dépassant largement le cadre académique. Je tiens aussi à remercier chaleureusement mes amis et collègues de l'ENAP et de L'Observatoire de l'administration publique qui m'ont assisté, guidé et encouragé dans la poursuite de mes travaux de maîtrise. Merci également à Élizabeth Riddell-Dixon de la *University of Western Ontario* qui a lu et commenté une version préliminaire de mon projet de mémoire.

Finalement, c'est à mes amis et à ma famille que je tiens à exprimer ma plus profonde reconnaissance. Merci à mon frère Patrick ainsi qu'à mes amis Claudine, Yan, Jean-Philippe et Marie-Christine qui pourront enfin mesurer l'ampleur de la tâche qui m'occupe depuis si longtemps... Enfin, c'est à mes parents que j'adresse mes plus sincères remerciements, pour leur soutien durant toutes ces années d'études, mais aussi pour tellement plus. À défaut de ne jamais pouvoir égaler tout l'amour et l'attention dont ils m'ont comblé, c'est à eux que je dédie humblement ce mémoire.

19 AOUT 2011

30181807

TABLE DES MATIERES

Liste des tableaux ix

Liste des figures ix

Liste des abréviations, sigles et acronymes ix

Liste des symboles x

Résumé xiii

INTRODUCTION 1

a) Haïti est un État fragile / implications du Canada en Haïti 1
b) Les intérêts du Canada en Haïti 2
c) Débat politique des années 1990 sur la démocratisation de la politique étrangère 3
d) Lien entre la démocratisation de la politique étrangère et l'influence de la société civile sur la politique étrangère à l'égard d'Haïti 4

CHAPITRE 1 : CADRE THÉORIQUE ET MÉTHODOLOGIE 7

Mise en contexte 7
a) La démocratisation de la politique étrangère 7
b) Un vieux débat entre le « réalisme » et « l'idéalisme » 9
c) Les impacts de la mondialisation 10
d) L'influence de la société civile sur la politique étrangère 11
e) Importance de ce débat en termes d'administration publique 11
f) Définition de concepts 12

1.1 Formulation de la problématique 13
a) Grille d'analyse de Legault 13
1.1.1 Les déterminants internes de la politique étrangère 15
a) La pyramide politique 16
b) La pyramide sociale 24
1.1.2 Le problème spécifique 28
a) Approche théorique – Relation entre l'État et la société 28
b) Considérations théoriques 31
1.1.3 Les groupes d'intérêt 32
a) Études sur les groupes à caractère non économique 32
b) Études sur les groupes à caractère économique 34
c) Études comparatives portant sur les deux types de groupe 35

1.2 Méthodologie 38
1.2.1 Propositions théoriques et stratégie de recherche 38
a) Principales lacunes dans les recherches antérieures 39
b) Choix d'un pays pour une étude de cas 40
1.2.2 : Question spécifique et choix des hypothèses de travail 41
1.2.3 Stratégie de vérification des hypothèses et cadre opératoire 43
a) Objectifs de la stratégie 43
b) Opérationnalisation de la première hypothèse 43

c) Opérationnalisation de la deuxième hypothèse....45
- Facteurs additionnels influençant la politique étrangère à l'égard d'Haïti....47
1.2.4 Sources de données....47
1.2.5 Traitement et présentation des données....48
1.3 Conclusion....49

CHAPITRE 2 : LES FONDEMENT DE LA RELATION CANADO-HAÏTIENNE : PRÉSENTATION DES VARIABLES À L'ÉTUDE....51

2.1 Haïti ou la terre montagneuse, son histoire....51
2.1.1 Histoire d'Haïti de 1492 à 1990....51
a) De Christophe Colomb à la naissance d'Haïti (1492-1804)....51
b) La révolution haïtienne, l'indépendance et la difficile construction nationale (1804-1915)....52
c) L'occupation américaine (1915-1934)....53
d) La dictature des Duvalier (1957-1986)....54
2.1.2 Histoire récente d'Haïti de 1990 à 2010....55
a) Aristide et la crise haïtienne (1990-1996)....55
b) Embourbement économique et crise politique endémique (1996-2006)....58
c) De la stabilité précaire au tremblement de terre (2006-2010)....59
2.1.3 Conclusion....60

2.2 Historique des relations canado-haïtiennes....61
2.2.1 De l'origine à Jean-Bertrand Aristide....61
a) Gouvernements conservateurs (17/09/1984 au 4/11/1993)....62
2.2.2 Politique du Canada à l'égard d'Haïti de 1990 à 1994 : Aristide et la crise haïtienne....63
a) Gouvernement libéral de Jean Chrétien (4/11/1993 au 12/12/2003)....65
2.2.3 Politique du Canada à l'égard d'Haïti de 1994 à 2003 : Embourbement économique et crise politique endémique....66
2.2.4 Quelques données commerciales....68
2.2.5 Conclusion....70

2.3 Présentation et analyse des variables indépendantes....72
2.3.1 Politique étrangère....72
2.3.2 Politique spécifique....75
2.3.3 Pyramide politique....75
2.3.4 Pyramide sociale....78
2.3.5 Conclusion....79

CHAPITRE 3 : ANALYSE DES DONNÉES ET INTERPRÉTATION DES RÉSULTATS....81

3.1 Analyse des données....81
3.1.1 Données tirées du Parlement du Canada....81
a) Collecte de données....81
b) Grilles d'analyse et traitement des données....82
c) Résultats et constats....84
d) Conclusion....98
3.1.2 Données tirées des journaux....89
a) Collecte de données....89
b) Grilles d'analyse et traitement des données....90
c) Résultats et constats....91

d) Conclusion.....105
3.1.3 Données tirées des entrevues.....106
a) Collecte de données.....106
b) Grilles d'analyse et traitement des données.....106
c) Résultats et constats : entrevues avec les groupes d'intérêt.....106
d) Résultats et constats : entrevues avec des ex-membres du gouvernement.....111
e) Conclusion.....116
3.1.4 État de la concordance des demandes des groupes d'intérêt et de la politique étrangère.....116

3.2 Validation des hypothèses.....121
3.2.1 Discussion sur la 1ère sous hypothèse.....122
3.2.2 Discussion sur la 2e sous hypothèse.....123

CONCLUSION ET OUVERTURE

a) Retour sur le débat des années 1990 sur la démocratisation de la politique étrangère.....125
b) Ouverture.....126

BIBLIOGRAPHIE.....129

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Grille d'analyse sur la dynamique d'élaboration d'une politique de défense.....14

Tableau 2 : Balance commerciale du Canada avec quelques pays des Caraïbes et de l'Amérique centrale, 1993-2003.....69

Tableau 3 : CPAECI, Réunion 47, 35e législature, 1ère session (exemple).....83

Tableau 4 : Synthèse des données colligées auprès du CPAECI, 1993-2003.....84

Tableau 5 : Raisons évoquées devant le CPAECI pour les interventions canadiennes en Haïti, 1993-2003.....86

Tableau 6 : Secteurs d'intervention de l'ACDI tels qu'utilisés dans L'évaluation corporative du programme canadien de coopération en Haïti (1994-2002).....91

Tableau 7 : Demandes et intérêts relevés dans les 4 journaux à l'étude.....92

Tableau 8 : Nombre d'articles et de références à des groupes d'intérêt relevés par année et par journal, 11/1993 à 12/2003.....99

Tableau 9 : Liste des groupes d'intérêt et nombre de références.....101

Tableau 10 : Répartition du nombre total de références à des groupes d'intérêt, 1993-2003.....103

Tableau 11 : Demandes et intérêts en fonction des secteurs d'intervention de l'ACDI.....104

Tableau 12 : Demandes des groupes d'intérêt et moyens utilisés, 1993-2003.....107

Tableau 13 : Décaissements par programme, Haïti, 1993/1994 à 2003/2004.....115

Tableau 14 : Concordances entre les des demandes des groupes d'intérêt et la politique canadienne en Haïti, 1993-2003.....118

LISTE DES FIGURES

Figure 1 : Modèle illustrant comment les groupes d'intérêt influencent le gouvernement.....26

LISTE DES ABREVIATIONS, SIGLES ET ACRONYMES

ACDI	Agence canadienne de développement international
ALE	Accord de libre-échange
ALENA	Accord de libre-échange nord-américain
ASFC	Agence des services frontaliers du Canada

CCI	Cadre de Coopération Intérimaire
CIC	Citoyenneté et Immigration Canada
CIDA	*Canadian International Development Agency*
CPAECI	Comité permanent sur les affaires étrangères et du commerce international
CPAEDI	Comité permanent des affaires étrangères et du développement international
CRDI	Centre de Recherche en Développement International
FOCAL	Fondation canadienne pour les Amériques
GATT	*General Agreement on Tariffs and Trade*
GRC	Gendarmerie royale du Canada
IDH	Indice de développement humain
MAECI	Ministère des Affaires étrangères et du Commerce international Canada
MDN	Ministère de la Défense nationale
MICIVIH	Mission Civile Internationale en Haïti
MINUHA	Mission des Nations Unies en Haïti
NGO	*Non-governmental organization*
ODA	*Official development assistance*
OEA	Organisation des États Américains
OMC	Organisation mondiale du commerce
ONG	Organisation non gouvernementale
ONU	Organisation des Nations unies
PIB	Produit intérieur brut
PNB	Produit national brut
RNB	Revenu national brut
SCC	Service correctionnel du Canada
SCRC	Service canadien de renseignements criminels

LISTE DES SYMBOLES

$ CA	Dollar canadien

$ US	Dollar américain
G	Milliard
M	Million

RESUME

Depuis le début des années 1970, avec l'accélération de la mondialisation et l'élargissement des secteurs d'intérêt discutés sur la scène internationale, ceux-ci n'étant plus confinés à des éléments tels que les tarifs, la sécurité et la paix dans le monde, la politique étrangère canadienne tend à se démocratiser au-delà de l'élite habituellement reconnue, à savoir le premier ministre, le ministre des Affaires étrangères et les hauts fonctionnaires. Cette constatation est reprise dans le discours des gouvernements successifs qui, depuis le début des années 1980, cherchent à impliquer de plus en plus les différents acteurs canadiens intéressés aux questions internationales. En s'appuyant sur certaines assisses théoriques développées par Cranford Pratt, cette étude se penche sur l'influence des groupes d'intérêt sur la politique étrangère canadienne à l'égard d'Haïti au cours du gouvernement Chrétien. Les résultats obtenus permettent de faire un portrait non exhaustif de la nature des groupes de pression concernés par la question haïtienne, des intérêts qu'ils ont cherché à faire valoir auprès du gouvernement et des moyens utilisés pour y parvenir. En se basant sur certains éléments théoriques développés par Albert Legault pour classifier les facteurs déterminants d'une politique extérieure, cette étude permet d'entrevoir l'envergure de l'influence de la pyramide sociale par rapport à celle de la pyramide politique en ce qui a trait à la politique canadienne à l'égard d'Haïti.

INTRODUCTION

a) Haïti est un État fragile / implications du Canada en Haïti

Haïti est l'un des pays où l'indicateur de développement humain (IDH) est parmi les moins élevés des Amériques, dont l'économie est amorphe et où la disparité est très grande entre les mieux et les moins bien nantis. Constamment secoué par des crises politiques, économiques et sociales, Haïti est dans une situation précaire qui semble chronique[1]. Ce constat s'est aggravé lourdement à la suite du tremblement de terre du 12 janvier 2010, le plus puissant à avoir frappé Haïti en 200 ans[2].

Ainsi, selon l'expression utilisée dans *l'Énoncé de politique internationale*[3] publié en 2005 par le gouvernement canadien, Haïti est un État en déroute et fragile pour lequel le Canada, aux côtés de la communauté internationale, s'active de manière récurrente afin de le remettre sur pied. En effet, depuis près de vingt ans, le Canada a fait d'Haïti une de ses priorités du point de vue de son aide au développement. De 1990 à 2006, il a participé à l'organisation de chacune des élections ayant eu lieu de même qu'à toutes les missions des Nations Unies visant à reconstruire le pays et y restaurer la démocratie. Puis, entre 2004 et 2006, le Canada a alloué 180 M$ CA pour l'élaboration et la mise en œuvre du *Cadre de Coopération Intérimaire* (CCI)[4], un plan pour la stabilisation et la reconstruction du pays à court et moyen terme. Ensuite, au cours d'une visite officielle en Haïti en juillet 2007, le Premier ministre conservateur, Stephen Harper, a annoncé une aide de plus de 555 M$ CA pour la période allant de 2006 à 2011, faisant ainsi du Canada le second donateur en Haïti après les États-Unis[5].

---

1 Pour un tour d'horizon de l'histoire d'Haïti, voir: Sauveur Pierre Étienne, *L'énigme haïtienne : échec de l'État moderne en Haïti*, Montréal, Presses de l'Université de Montréal, Mémoire d'encrier, 2007.

2 Pour plus de détails à cet égard, voir la section 2.1.2 « Histoire récente d'Haïti de 1990 à 2010 ».

3 Gouvernement du Canada, *Énoncé de politique internationale du Canada, Fierté et influence : notre rôle dans le monde - Développement*, Canada, 2005, p. 28.

4 Le CCI est un mécanisme de coordination de l'assistance au développement en Haïti pour la période 2004-2006 et exprime le programme du Gouvernement d'Haïti en réponse à la situation difficile que traverse le pays à cette époque. Organisations des Nations unies, Banque Mondiale, Commission Européenne, Banque Inter-Américaine de Développement, *République d'Haïti, Cadre de coopération intérimaire 2004-2006, Rapport de synthèse*, juillet 2004, http://haiticci.undg.org/uploads/ReportVersion8%20Fre%20FINAL%20Low%20Res.pdf.

5 Gouvernement du Canada, ACDI, *Aperçu des résultats 2004-2007*, http://www.acdi-cida.gc.ca/acdi-cida/ACDI-CIDA.nsf/fra/JUD-415923-HAV.

Enfin, le gouvernement canadien a apporté un important soutien technique et monétaire suivant le tremblement de terre ayant frappé Haïti au début de 2010[6]. Du point de vue des contributions financières, 85 M$ CA ont été versés pour les besoins urgents aux organismes des Nations Unies et aux organisations non gouvernementales (ONG) canadiennes ou internationales, 220 M$ CA en ont été versés en dons par les Canadiens au Fonds d'aide aux victimes du séisme en Haïti et, dans le contexte de la *Conférence internationale des donateurs* qui a eu lieu aux bureaux de l'Organisation des Nations Unies (ONU) à New York le 31 mars 2010, le Canada a annoncé un montant additionnel de 400 M$ CA afin d'appuyer les opérations humanitaires et de reconstruction. Concernant les actions canadiennes, 4 620 personnes ont été évacuées sur 49 vols, 2 046 employés des Forces canadiennes ont été déployés en Haïti dans le cadre de l'*Opération Hestia*, et environ 56 membres de l'effectif de plusieurs ministères et organismes[7] sont allés en Haïti, dont des techniciens en recherche et en sauvetage, du personnel médical et logistique, des ingénieurs, des travailleurs humanitaires et des experts en identification des victimes de catastrophe.

b) Les intérêts du Canada en Haïti

Plusieurs raisons peuvent expliquer l'intérêt marqué des Canadiens envers ce petit pays situé au cœur des Antilles. D'abord, il est reconnu que le Canada est un acteur qui s'engage activement pour combattre la pauvreté et pour faire la promotion des valeurs démocratiques libérales telles que la souveraineté du peuple, l'équité entre les citoyens, l'organisation d'élections libres et honnêtes, l'existence de droits et libertés politiques et civiles, la primauté du droit et le respect des droits de l'homme. Pour ces raisons, Haïti est un bénéficiaire potentiel de sa politique d'aide au développement. Ensuite, l'instabilité économique, politique et sociale d'Haïti peut avoir un impact sur la sécurité régionale et sur les intérêts canadiens dans la région. En effet, d'une part, de par son adhésion à l'Organisation des États Américains (OEA) et à l'ONU, ou encore en raison de sa proximité économique et politique avec les États-Unis, lesquels se trouvent à quelques centaines de kilomètres d'Haïti, le Canada peut être appelé à y intervenir pour aider les américains ou la communauté internationale à redresser toute situation problématique. D'autre part, il faut considérer les intérêts économiques canadiens dans la région. Par exemple, la Banque Scotia[8]

---

6 Gouvernement du Canada, MAECI, *Réponse du Canada au tremblement de terre en Haïti*, 2010, http://www.international.gc.ca/humanitarian-humanitaire/earthquake_seisme_haiti_efforts.aspx?lang=fra.

7 Notamment de l'Agence canadienne de développement international (ACDI), de l'Agence des services frontaliers du Canada (ASFC), de Citoyenneté et Immigration Canada (CIC), de la Gendarmerie royale du Canada (GRC), du MAECI, et du Service correctionnel du Canada (SCC).

8 Banque Scotia, *Haïti*, http://www.scotiabank.com/cda/content/0,1608,CID3073_LIDfr,00.html

est active dans les finances[9], Gildan Activewear inc. dans le secteur textile et la Eurasian Minerals inc. dans la branche minière. Enfin, cette considération sur la sécurité et les intérêts canadiens se manifeste également par l'attention que porte le Service canadien de renseignements criminels (SCRC) sur les liens transfrontaliers entre les groupes criminels haïtiens et certains gangs de rue montréalais, spécialement concernant le trafic de drogues[10].

Malgré cela, certaines explications liées à la politique intérieure semblent avoir plus d'importance pour comprendre la présence canadienne en Haïti. D'abord, l'une des plus importantes raisons est sans doute l'aspect linguistique unissant ces deux pays, à savoir le français. Au fil des années, cette particularité leur a permis d'établir de nombreux liens d'amitié. Ainsi, dans les années 1960, plusieurs congrégations religieuses francophones y ont fait des activités de développement avant d'être graduellement rejointes par plusieurs ONG québécoises et canadiennes. Inversement, plusieurs Haïtiens fuyant la dictature des années 1970 se sont naturellement tournés vers le Canada. Avec les vagues successives d'immigration, il y a maintenant près de 100 000 Haïtiens dans la seule région de Montréal[11]. De plus, même si la diaspora haïtienne du Canada est non négligeable, il faut également considérer les immigrants des autres pays des Caraïbes potentiellement intéressés à ce qui se passe à proximité de leur pays d'origine. Ainsi, approximativement 200 000 Jamaïcains vivent actuellement dans la région de Toronto en plus des immigrants provenant de la Barbade, de Trinité et Tobago ou d'autres États de la région. En tout, ces immigrants comptent pour un total d'environ 600 000 personnes au Canada[12].

c) Débat politique des années 1990 sur la démocratisation de la politique étrangère

Ainsi, étant donné que les liens entre les Canadiens et les Haïtiens sont très développés et du fait de la tendance à la démocratisation de la politique étrangère, nous pouvons nous demander si le gouvernement tient compte de l'opinion ou des intérêts de la société civile canadienne dans l'élaboration et la mise en œuvre de sa politique étrangère à l'égard d'Haïti. Cette question est d'autant plus intéressante à explorer qu'il existe au Canada un débat sur la démocratisa-

---

9 La Banque Royale du Canada était présente en Haïti de 1917 à 1986 avant de céder ses intérêts à la Société Générale Haïtienne de Banque. Sogebank, *Présentation du groupe Sogebank*, http://www.sogebank.com/groupe/index.html

10 Stewart Prest, *Upheaval in Haiti: the criminal threat to Canada, A background study*, 2005, http://www.carleton.ca/cifp/app/serve.php/1255.pdf

11 Données tirées du Recensement de 2006. Statistique Canada, *Origine Ethnique (247)*, http://www12.statcan.ca/census-recensement/2006/dp-pd/tbt/Rp-fra.cfm?TABID=1&LANG=F&A=R&APATH=3&DETAIL=0&DIM=0&FL=A&FREE=0&GC=01&GID=837928&GK=1&GRP=1&O=D&PID=92333&PRID=0&PTYPE=88971,97154&S=0&SHOWALL=0&SUB=0&Temporal=2006&THEME=80&VID=0&VNAMEE=&VNAMEF=&D1=0&D2=0&D3=0&D4=0&D5=0&D6=0

12 *Ibid.*

tion de la politique étrangère[13]. En effet, lors de la campagne électorale fédérale de 1993, une critique récurrente de la part de l'opposition libérale portait sur la prétention que la politique étrangère du gouvernement conservateur n'était pas démocratique, que leurs bureaucrates étaient insensibles aux intérêts des citoyens et qu'un changement de gouvernement aurait entre autres pour conséquence de la démocratiser[14]. Une fois au pouvoir, les libéraux de Jean Chrétien ont tenté de combler ce qu'ils considéraient comme un « déficit démocratique » en améliorant ou en mettant en place plusieurs mécanismes de consultation. À titre d'exemple, ils établirent le Comité parlementaire mixte spécial d'examen de la politique étrangère en 1994[15], ils créèrent le Forum national sur les relations internationales du Canada en mars de la même année, ils donnèrent vie au Centre canadien pour le développement de la politique étrangère en juin 1996 et ils mirent en oeuvre, en 2003, un Dialogue sur les relations internationales en vue de l'élaboration d'une nouvelle politique étrangère[16]. Dans tous les cas, l'objectif était d'ouvrir le processus d'élaboration de la politique étrangère.

d) Lien entre la démocratisation de la politique étrangère et l'influence de la société civile sur la politique étrangère à l'égard d'Haïti

Il est possible de faire des liens entre ce débat politique sur la démocratisation de la politique étrangère du Canada et la question de l'influence de la société civile sur la politique étrangère du Canada à l'égard d'Haïti. En décembre 2004, la Fondation canadienne pour les Amériques (FOCAL) a organisé la *Conférence de Montréal*[17] qui visait à réunir la diaspora haïtienne afin de connaître son intérêt à s'impliquer dans la relance du processus démocratique en Haïti, d'obtenir son soutien face à l'engagement du Canada, de présenter le *Cadre de coopération intérimaire*[18]

---

13 Voir notamment: M. A. Cameron et M. A. Molot (ed.), *Canada among nations 1995, Democracy and foreign policy*, Ottawa: Carleton University Press, 1995; M. A. Cameron, « Democratization of foreign policy: The Ottawa process as a model », *La politique étrangère canadienne*, vol. 5, no. 3 (printemps 1998), p. 147-165; Mark Neufeld, « Democratization in / of Canadian foreign policy: critical reflections on the Canadian case », in *Studies in political economy*, vol. 58 (printemps 1999), p. 97-120; Jeffrey Ayres, « Civil society participation in Canadian foreign policy: expanded consultation in the Chrétien years », in *Handbook of Canadian foreign policy*, sous la dir. de P. James, N. Michaud et M. J. O'Reilly, Lanham: Lexington Books, 2006, pp. 491-513.

14 Kim Richard Nossal, « The democratization of Canadian foreign policy? », *La politique étrangère canadienne*, vol. 1, no. 3 (automne 1993), p. 96; K. R. Nossal, « The democratization of Canadian foreign policy: an elusive ideal », in *Canada Among Nations 1995, op.cit*, p. 31-32. Voir aussi : Evan Potter, « Editor's note », *La politique étrangère canadienne,* vol. 2, no. 2 (printemps 1994), http://www.carleton.ca/npsia/cfpj/editorials/editorial.2.2.html

15 Gouvernement du Canada, MAECI, *L'élaboration de la politique étrangère : un processus nouveau et élargi*, 1995, http://www.dfait-maeci.gc.ca/foreign_policy/cnd-world/preface-fr.asp.

16 Gouvernement du Canada, MAECI. *Dialogue sur la politique étrangère,* 2003, http://www.dialogue-politique-etrangere.ca/.

17 Gouvernement du Canada, ACDI, *Notes pour une allocution d'Aileen Carroll, ministre de la Coopération internationale, à l'occasion de l'inauguration officielle de la Conférence de Montréal avec la diaspora haïtienne Montréal (Québec), Le 11 décembre 2004*, 2004, http://www.acdi-cida.gc.ca/CIDAWEB/acdicida.nsf/Fr/JER-327163534-TBV; FOCAL, *Rapport Final: La conférence de Montréal avec la diaspora haïtienne, 10-11 décembre 2004*, 2004, http://www.focal.ca/pdf/Rapport%20Final%20Ha%C3%AFti.pdf.

18 Voir la note 3 pour plus de détails à ce sujet.

et de connaître quels rôles la diaspora pouvait jouer dans sa mise en œuvre. Cette conférence a réuni plus de 500 participants à savoir, des Haïtiens vivant au Canada, des représentants gouvernementaux des États-Unis et du Canada, des représentants d'ONG ainsi que plusieurs médias. Il est possible de croire que les représentants gouvernementaux canadiens ont tiré profit de ces échanges pour élaborer la politique du Canada à l'égard d'Haïti. Plus récemment, en décembre 2006, le Comité permanent des affaires étrangères et du développement international (CPAEDI) a effectué une étude sur Haïti[19] visant à conseiller le gouvernement canadien dans la stratégie à adopter à l'égard d'Haïti et plusieurs ONG canadiennes et membres de la diaspora haïtienne ont pris part aux consultations. Et comme le suggèrent Leuprecht et Hataley : « Canada's seems to want to score a high grade on Official development assistance (ODA) in some countries that also have a relatively strong diaspora in Canada.[20] »

En conséquence, notre problématique générale se présente comme suit : quelle est l'influence des groupes d'intérêt, notamment les ONG ou les groupes organisés de la diaspora haïtienne, sur la politique étrangère canadienne à l'égard d'Haïti? Dans quelle mesure la présence d'une imposante communauté haïtienne en sol canadien influence la politique étrangère canadienne? Est-il possible que les nombreuses ONG canadiennes œuvrant à Haïti aient un impact quelconque sur le processus d'émergence de cette politique ou sur sa mise en œuvre? Notre recherche vise à donner une esquisse de réponse à ces questions pour la période du gouvernement libéral de Jean Chrétien, de 1993 à 2003.

L'étude de la politique étrangère canadienne sous l'angle de la société civile est très peu documentée, particulièrement dans le cas d'Haïti, et notre étude vise à combler cette lacune. Par ailleurs, étant donné la perspective à long terme et l'importance de l'engagement canadien à Haïti, nous croyons que la connaissance des mécanismes menant à l'émergence de cette politique, du moins l'influence de la société civile, sera utile pour aider à prévoir la direction de cette politique dans les années à venir.

---

19 Parlement du Canada, Chambre des Communes, *La politique internationale du Canada mise à l'épreuve en Haïti, Rapport du Comité permanent des affaires étrangères et du développement international*, décembre 2006, http://cmte.parl.gc.ca/Content/HOC/committee/391/faae/reports/rp2593086/faaerp04/faaerp04-f.pdf.

20 Christian Leuprecht et Todd Hataley, « Just how liberal and democratic is Canadian foreign policy? », in *The world in Canada : diaspora, demography, and domestic politics*, sous la dir. de D. Carment et D. J. Bercuson, Montreal : McGill-Queen's University Press, 2008, p. 142-146.

CHAPITRE 1 : CADRE THÉORIQUE ET MÉTHODOLOGIE

Mise en contexte

a) La démocratisation de la politique étrangère

Étant donné que notre questionnement s'insère dans le cadre du débat sur la démocratisation de la politique étrangère, il est utile, voire nécessaire de faire quelques précisions à cet égard. Alors qu'il est de plus en plus reconnu que la politique étrangère se démocratise maintenant depuis plus de 40 ans, une des premières interrogations qui pourrait se présenter à ce sujet est de savoir comment cette démocratisation se concrétise dans la réalité. Que signifie le terme « démocratisation »? Quelle est sa nature? Quelles sont ses composantes? Quelle est sa portée? Nossal apporte une première distinction en lui reconnaissant deux sens différents[21].

D'une part, il identifie la démocratisation comme un phénomène *externe* : la poursuite de la *démocratie* comme objectif de la politique étrangère canadienne et également aux différents efforts entrepris par le gouvernement canadien pour encourager les autres gouvernements, les autres peuples à embrasser les idéaux et pratiques démocratiques[22]. À cet égard, Nossal souligne que nous pouvons clairement identifier à quoi les Canadiens font référence à l'aide de plusieurs indicateurs sous-jacents à la démocratie libérale : la souveraineté populaire, l'équité entre les citoyens adultes, la gouvernance par le consentement des gouvernés, ce qui implique habituellement des élections libres et honnêtes, l'existence d'un ensemble de droits et libertés politiques et civils - dont le droit d'assemblée, de liberté de parole, d'organisation politique et d'opposition au régime -, la primauté du droit, un ordre judiciaire indépendant et équitable, des droits juridiques parmi lesquels le plus important est l'égalité devant la loi et le principe de la non-discrimination. Mais l'à-propos de notre objet d'étude concernant la démocratisation touche plutôt au deuxième sens. Celui-ci fait référence à une condition *interne,* soit le degré auquel la politique étrangère canadienne est « démocratique ». C'est ici que, pour Nossal, un paradoxe surgit. Selon lui, si nous demandions aux Canadiens si le Canada a atteint l'idéal démocratique qu'il prescrit aux autres dans le système international, la réponse serait probablement affirmative. Mais en réponse à la

---

21 K. R. Nossal, « The democratization of Canadian foreign policy: an elusive ideal », *op. cit.*, p. 29.

22 Par exemple, voir: Gérald J. Schmitz, « The Role of International Democracy Promotion in Canada's Foreign Policy », *IRPP Policy Matters*, vol. 5, no. 10, novembre 2004; Jane Boulden, « Democracy and peace-building » et David Gillies, « Democracy and economic development », *IRPP Policy Matters*, avril 2005, vol. 6, no. 2.

question : « est-ce que la politique étrangère canadienne est démocratique? » les Canadiens trancheraient probablement catégoriquement par un « non ». De même, à la question prescriptive suivante : « est-ce que la politique étrangère devrait être démocratisée? » la réponse serait un solide « oui »[23].

Tel que présenté dans l'introduction, le gouvernement libéral de Jean Chrétien a affirmé sa volonté afin de démocratiser la politique étrangère. Cependant, on peut se poser les questions suivantes. D'abord, en quoi les conservateurs étaient-ils si « non démocratiques »?[24] Ensuite, les efforts des libéraux ont-ils réellement démocratisé le processus? Cette dernière question est particulièrement intéressante dans la mesure où, comme le mentionnent Michaud et Tremblay, la population participe relativement peu lors de consultation par un gouvernement à l'élaboration d'un énoncé de politique[25]. En ce sens, Cameron et Appel Molot mentionnaient : « [i]s a democratic foreign policy one in which the largest number of « average citizens » participate, or where a balance is struck between a wide spectrum of politically relevant stakeholders, such that no major group's interests and values are overruled ?[26] »

Ces assertions sont reprises en partie par Mark Neufeld dans un article où il fait des réflexions critiques sur la démocratisation « interne » de la politique étrangère canadienne[27]. Pour ce dernier, l'apparition et la montée de la volonté de la société civile, et particulièrement celle du contre-consensus d'être entendue dans le processus de formulation de la politique étrangère, a été considérée par la classe dominante canadienne comme une menace à leurs droits acquis. En conséquence, celle-ci s'est évertuée à étouffer ou du moins à limiter cette menace en démocratisant d'une manière « bidon » le processus d'élaboration de la politique étrangère. Neufeld utilise les termes de Nossal pour illustrer son propos: « The National Forum of March 1994 was widely billed as an example of how to democratise foreign policy... But let us not delude ourselves or insult the taxpayers, who picked up the tab for flying the participants to Ottawa, putting them up in

---

23 K. R. Nossal, « The democratization of Canadian foreign policy: an elusive ideal », *op. cit.*, p. 31.

24 Selon Nossal, les Conservateurs auraient ouvert le processus d'élaboration de la politique étrangère davantage par le biais du Parlement tandis que les Libéraux l'auraient plutôt fait en forgeant des « partenariats » avec une vaste gamme de groupes de la société civile. K. R. Nossal, « Opening up the policy process: does party make a difference? », in *Diplomatic departures: the Conservative era in Canadian foreign policy: 1984-1993*, sous la dir. de N. Michaud & K. R. Nossal, Vancouver: UBC Press, 2001, p. 287.

25 N. Michaud et S. Tremblay, « Les livres blancs comme outil de gestion de la politique étrangère : perspectives comparatives », *Études Internationales*, vol. 37, no. 1, mars 2006, p. 7-33.

26 M. A. Cameron et M. A. Molot, « Does democracy make a difference? », *in Democracy and Foreign Policy: Canada Among Nations*, 1995 *op.cit.*, p. 19.

27 M. Neufeld, *op. cit.*, p. 104-107.

local hotels, and feeding them fine wine and food; this was not an affair of, or for, the demos. On the contrary; this was an elite gathering, strictly for Canada's conferencing classes. »[28]

Ainsi, les efforts entrepris par les gouvernements du Canada démocratisent-ils vraiment la politique étrangère ou ne font-ils simplement qu'augmenter la participation du public sans pour autant qu'en résulte un impact sur le processus de formulation de la politique? Afin d'éclairer davantage notre propos, voyons quelques éléments théoriques sur lesquels repose le débat sur la démocratisation de la politique étrangère.

b) Un vieux débat entre le « réalisme » et « l'idéalisme »

Ce débat a pour racine les différences qui existent entre les courants de pensée réaliste et idéaliste. D'abord, comme le souligne Cohen : « les réalistes considèrent que la démocratie est incompatible avec la politique étrangère, d'une part parce que la diplomatie ne se fait pas sur la place publique – celle-ci requiert un minimum de secret et de personnel compétent – de l'autre parce que le public ignore tout des relations internationales. Il serait mal informé, peu intéressé, inconséquent, capable seulement de réactions passionnelles[29] ». Hans Morgenthau, l'un des plus illustres représentants du courant de pensée réaliste, soulignait dans son classique, *Politics among nations*, les raisons pour lesquelles l'opinion publique devrait être tenue à l'écart de la conduite de la politique étrangère : « The statesman must take the long view, proceeding slowly and by detours, paying with small losses for great advantage; he must be able to temporize, to compromise, to bide his time. The popular mind wants quick results; it will sacrifice tomorrow's real benefit for today's apparent advantage.[30] » Pour reprendre la terminologie de Kim Richard Nossal lorsqu'il parle d'un modèle « élitiste », la politique étrangère serait en fait le « sport des rois », une activité dominée par le gouvernement et construite dans les ministères touchant l'international, par des experts ayant goûté et trempé dans l'art de la diplomatie. Selon ce modèle, « [the] foreign policy is not made by – or for – the demos, the many, but by and for the few. It is preoccupied by great power rivalries and concerned mainly with issues of war and peace.[31] »

À l'opposé de cette position se trouve le courant de pensée idéaliste. Ainsi, pour Cohen : « [l]es idéalistes prônent (...) l'extension du principe de citoyenneté à la politique étrangère. La démocratisation leur apparaît comme un idéal vers lequel il faut tendre. Ils en appellent à une po-

---

28 K. R. Nossal, « The democratization of Canadian foreign policy: an elusive ideal », *op. cit.*, p. 39.
29 Samy Cohen, « Démocratie et politique étrangère, repenser les termes du débat », *Annuaire français de relations internationales (AFRI)*, volume 1 (2000), p. 3, http://www.afri-ct.org/article.php3?id_article=572.
30 Hans Morgenthau, *Politics among nations, the struggle for power and peace*, New York: McGraw-Hill, 1993, p. 161.
31 K. R. Nossal, « The democratization of Canadian foreign policy? », *op. cit.*, p. 97.

litique étrangère « plus proche des citoyens », à un « contrôle » parlementaire qui ne s'exercerait pas seulement *a posteriori*, mais également *a priori*[32]. Sur le même sujet, Nossal fait quant à lui référence au terme de « l'idéal démocratique ». Comme le dit le titre de l'énoncé de politique étrangère du gouvernement Trudeau de 1970, la politique étrangère doit être *au service des Canadiens*[33]. En d'autres termes, non seulement la société devrait avoir un rôle dans l'élaboration des politiques que le gouvernement poursuit à l'étranger, mais les politiques poursuivies doivent être dans l'intérêt de la société et non dans celui des gouvernants. En pratique, cela équivaut à retirer l'énonciation et la formulation de la politique des mains des diplomates et à les transférer en d'autres mains, habituellement celles du Parlement, ou, plus généralement, celles de la population[34].

c) Les impacts de la mondialisation

Au Canada, ces préoccupations concernant la démocratisation de la politique étrangère émanent en grande partie de la structure du pouvoir qui confère à l'exécutif une influence déterminante sur les grandes orientations de politique étrangère au détriment du Parlement et de la société en général. À une époque où le champ de la politique étrangère ne touchait que des éléments tels les tarifs, la sécurité et la paix dans le monde, cela ne créait pas vraiment de problème. Or, les rapports entre l'État et la société ont évolué rapidement au cours des soixante dernières années. En effet, l'insertion du Canada et de ses principaux partenaires dans les grands circuits du commerce international (pensons aux négociations du GATT et de l'OMC ou à celles de l'ALÉNA) ainsi que le formidable élargissement des moyens de communication sont des symboles, parmi d'autres, de la grande accélération des échanges internationaux. Cela a ainsi incité, depuis plusieurs décennies, de nombreux secteurs de la société civile à s'intéresser à la politique étrangère et à tenter d'influencer sur les décisions dans un sens favorable à leurs intérêts. Par exemple, Michaud faisait remarquer que la convergence de deux phénomènes a amené le Québec, un acteur non reconnu sur la scène internationale[35], à y intervenir : « d'une part, l'apparition des programmes sociaux, au lendemain de la seconde guerre mondiale, relevant en partie des champs de compétences des provinces et d'autre part, l'apparition de nouvelles institutions multi-

---

32 S. Cohen, « Démocratie et politique étrangère, repenser les termes du débat », *op. cit.*, p. 4.

33 Gouvernement du Canada, MAECI, *Notre passé : l'histoire du ministre des Affaires étrangères et du commerce international*, http://www.dfait-maeci.gc.ca/department/history/history-11-fr.asp

34 K. R. Nossal, « The democratization of Canadian foreign policy? », *op. cit.* p. 1

35 Le droit international qui se base sur le traité de Westphalie (1648) reconnaît les États pleinement souverains comme seuls interlocuteurs internationaux.

latérales instituant des normes internationales dans ces domaines (...) réservés aux entités fédérées (...).[36] »

d) L'influence de la société civile sur la politique étrangère

Déjà, en 1983, Nossal écrivait un article sur la « domestication » de la politique étrangère. Selon lui : « [t]here is agreement that individuals in civil society have interests, values, and policy preferences; that members of civil society, as individuals or in groups, may be disposed to make their interests known to the state. (...) They communicate their interests, values, and policy preferences to officials of the state through public opinion polls, the media, lobbying of different sorts, mass demonstrations, personal communications, and, of course, through voting.[37] » Ce phénomène met en évidence l'une des facettes de l'élaboration des politiques nationales. Qu'elle prenne la forme d'une manifestation d'un groupement écologiste, de la publication dans un quotidien des positions d'une communauté ethnique sur un sujet d'actualité ou de l'envoi d'une pétition au gouvernement, cette facette du processus politique a acquis une dimension de plus en plus importante depuis une trentaine d'années[38]. Tout autant que le politicien, l'administrateur public est confronté à cette tendance et développe une certaine sensibilité à cet environnement en évolution. Corollairement, les décisions qu'il fera dans le cadre de son travail seront sensibles à ce phénomène, et ce, d'autant plus pour ceux faisant partie d'un ministère ou d'un organisme public directement affecté par ce contexte.

e) Importance de ce débat en termes d'administration publique

L'administration publique, en tant que champ d'études qui analyse notamment les formes d'organisation de l'État, de l'organisation de la démocratie et de la mise en œuvre des politiques publiques, est directement concernée par ce phénomène sur la démocratisation de la politique étrangère. L'administration publique, prise en tant qu'instance publique constitutive d'un État aux côtés d'un gouvernement élu, d'un appareil législatif (parlement) et d'un système judiciaire est également affectée par ce débat. Une politique publique telle que la politique étrangère, est le fruit des interactions des différents intervenants ou acteurs concernés d'un État ayant pris part aux différentes étapes de son processus, c'est-à-dire en passant de son émergence, par sa for-

---

36 Nelson Michaud, *Les relations internationales du Québec: caprice ou nécessité?*, Québec, École nationale d'administration publique, 25 octobre 2005, p. 8-12, http://www.enap.ca/leppm/fr/nav.aspx?sortcode=1.30.34

37 K. R. Nossal, « Analysing the domestic sources of Canadian foreign policy », *International Journal*, vol. 34, no. 1, hiver 1983-84, p. 1-2.

38 Manon Tessier, « La relation entre les groupes d'intérêt et la politique étrangère du Canada : Quelques jalons de recherche sur la nature de ces groupes et leur impact », Mémoire non publié, Ste-Foy : Université Laval, 1990, p. 1.

mulation à sa mise en œuvre[39]. En fonction des paramètres réglementaires qu'un État s'est donnés, chacun des acteurs a un rôle spécifique et défini à jouer. Ainsi, si ces paramètres évoluent en vertu des principes discutés à l'intérieur d'un débat tel que celui entre réaliste et idéaliste sur la politique étrangère, il est évident que chacun des acteurs du système étatique impliqués dans la politique étrangère, y compris l'administration publique, s'en verra affecté d'une manière quelconque[40]. Par exemple, le fait de donner plus de pouvoir au parlement dans le processus d'élaboration de la politique étrangère aura nécessairement pour conséquence de diminuer le pouvoir d'un ou de plusieurs autres acteurs concernés, notamment l'administration publique pris en tant qu'ensemble d'acteurs chargés notamment de contribuer à la formation et de s'assurer de la mise en œuvre les politiques publiques.

Par ailleurs, tout autant que l'appareil exécutif, l'administration publique, en tant que partie constitutive de l'État, subit les pressions de la société civile et des groupes d'intérêt. Ces pressions peuvent provenir du bas, à savoir la clientèle des différents ministères et organismes, mais également par le haut par le biais de l'exécutif parfois plus sensible aux demandes de leur électorat. En conséquence, les ministères et organismes, constituantes de l'administration publique, doivent tenir compte de ces pressions lors de leurs décisions en matière de politiques publiques. Ultimement, il est possible que les pressions exercées par la société civile et par les groupes d'intérêt sur l'État aient un impact sur le processus d'élaboration de la politique étrangère.

Mais, en dépit de la croissance des groupes d'intérêt et de l'intensification de leurs activités, leur rôle dans l'élaboration de la politique étrangère ne retient que depuis peu l'attention des chercheurs. De ce fait, très peu de travaux empiriques ont été réalisés jusqu'à maintenant, laissant ainsi cet objet d'étude propice à l'exploration d'un point de vue de l'analyse de politique, mais également en terme d'impact sur l'administration publique.

f) Définition de concepts

Avant d'amorcer cette exploration, il peut être utile dès ce stade-ci, de préciser le sens que prendront dans ce mémoire les concepts de « société civile », de « groupes d'intérêt » et de « politique étrangère », puisque tous trois font l'objet de nombreuses discussions. Ainsi, dans le ca-

---

39 Vincent Lemieux, *L'étude des politiques publiques, Les acteurs et leur pouvoir* (2e édition), Ste-Foy : Les Presses de l'Université Laval, 2002, p. 69-109.

40 Au Canada, l'administration publique applique et met en œuvre les politiques publiques décidées par les membres du Parlement détenant le pouvoir exécutif (l'exécutif). Cependant, la théorie bureaucratique vient nuancer cette organisation de l'État en postulant que les acteurs de l'administration publique, dans les limites de leurs responsabilités, participent au processus d'élaboration d'une politique en fonction de leurs propres intérêts indépendant d'autres intérêts que ce soit ceux de l'exécutif, du législatif, du judiciaire ou encore des citoyens d'un État. Cette théorie est présentée un peu plus loin.

dre de notre recherche, le terme « société civile » fait référence à « l'ensemble des mouvements, associations ou simples citoyens, indépendants de l'État, dont le but est de transformer, par des efforts communs, les politiques, les normes ou les structures sociales, à l'échelon national ou international[41]. » Le terme « groupes d'intérêt » réfère aux « (...) collectivities organized around an explicit value on behalf of which essentially political demands are made vis-à-vis government, other groups, and the general public.[42]» Cette définition se différencie de celle de la société civile, car nous l'appliquerons uniquement aux organisations à but non lucratif dont l'objectif premier est de représenter l'intérêt commun des membres qui y participent (individus, institutions, corporations ou associations). Conséquemment, les firmes privées, les institutions financières ou universitaires ne sont pas ici considérées comme groupe d'intérêt. Enfin, le terme « politique étrangère » réfère, quant à lui, « (...) as the decisions adopted and pursued by the official representatives, both political and bureaucratic, of the federal government[43], in order to influence the behaviours of external actors[44] ». Ainsi, dans les prochains paragraphes, nous nous attacherons à explorer ce qui détermine l'élaboration de la politique étrangère canadienne en vue de développer notre question spécifique de recherche.

1.1 Formulation de la problématique

a) Grille d'analyse

La question concernant le rôle de la société civile dans la politique étrangère revient à s'interroger sur les déterminants internes de la politique étrangère. Il nous faut donc trouver une voie d'analyse permettant d'identifier ces sources potentielles. Un tel modèle est élaboré par Albert Legault alors qu'il décrit la dynamique à l'œuvre dans l'élaboration d'une politique de défense[45]. Selon Michaud, l'approche de Legault peut s'appliquer à l'ensemble des divers aspects liés à la politique étrangère d'un État, c'est-à-dire non seulement aux politiques de sécurité, mais aus-

---

41 Réseau des centres de documentation pour le développement et la solidarité internationale, *Glossaire*, http://www.ritimo.org/Essentielles/Entreprise/Dd%E9finitions.htm

42 Robert Presthus, *Elite accommodation in Canadian politics*, Toronto: MacMillan, 1973, p. 99.

43 Dans le cadre de cette étude, nous nous en tiendrons à cette définition, même si la politique étrangère est également le fait, selon certaines autres définitions, des entités fédérées composant la fédération, et ce, particulièrement dans le cas du Québec. Dans ce cas, voir N. Michaud & Isabelle Ramet, « Québec et politique étrangère : contradiction ou réalité? », *International Journal*, vol. 59, no. 3, (2004), p. 303-324.

44 Elizabeth Riddell-Dixon, *The domestic mosaic, domestic groups and Canadian foreign policy*, Toronto: Canadian Institute of International Affairs, 1985, p. 5.

45 A. Legault, « Les processus décisionnels en matière de politique de défense », *International Journal*, vol. 42, no. 2 (automne 1987), p. 645-674.

si à celles d'aide, de commerce et de politique étrangère à proprement parler[46]. Ce modèle sera donc pertinent pour notre analyse, car son potentiel d'explication peut s'étendre à plusieurs champs de la politique étrangère. Ainsi, si l'on considère cette approche, quatre grands ensembles de facteurs se conjuguent pour déterminer le contenu d'une politique spécifique : la politique étrangère en générale, la politique sectorielle (sécurité, diplomatie, développement, etc.), la pyramide politique et enfin la pyramide sociale. Le tableau 1 présente ces éléments.

Tableau 1 : Grille d'analyse sur la dynamique d'élaboration d'une politique étrangère

Composantes		Facteurs
Environnement externe	**Politique étrangère**	Orientations générales (valeurs à défendre, cadre opérationnel tel le multilatéralisme, etc.) et les pressions (ONU, États-Unis, OEA, etc.)
	Politique spécifique	Considérations stratégiques et normes définies par certaines organisations internationales (ONU, OEA, etc.)
Environnement interne	**Pyramide politique**	Acteurs gouvernementaux, héritage partisan, contexte électoral, pressions gouvernementales, priorités bureaucratiques, parlement, provinces, etc.
	Pyramide sociale	Groupes pacifistes et autres groupes de pression, médias, opinion publique, public en général.

Pour l'environnement externe, la première source d'influence provient de la politique étrangère elle-même qui fournit l'encadrement général et qui peut être conditionnée par des facteurs tels l'adhésion aux normes et principes d'institutions internationales ou la proximité d'un voisin jouant un rôle important sur la scène internationale. La deuxième composante est l'encadrement propre au domaine de la politique spécifique en question, y compris la politique antérieure dans le même domaine. Celle-ci fait aussi référence à un besoin qui prend naissance à l'extérieur du pays. L'environnement externe permet de prendre en considération les dimensions fondamentales à la politique concernée. Par exemple, la politique d'aide au développement[47] peut répondre en partie à l'objectif fixé par l'ONU à 0,7 % du produit national brut (PNB) ou, plus récemment, du revenu national brut (RNB)[48] comme niveau de contribution de l'aide publique au

---

46 N. Michaud, *Genèse d'une politique syncopique : la défense du Canada et le Livre blanc de 1987*, Thèse de doctorat, Ste-Foy, Université Laval, 1998, p.9-11.

47 Parlement du Canada, Bibliothèque du Parlement, Service d'information et de recherche parlementaires, *Dépenses publique d'aide au développement*, http://www2.parl.gc.ca/Content/LOP/ResearchPublications/prb0710-f.htm.

48 Le produit intérieur brut (PIB) est la valeur totale de tous les biens et services produits dans un pays au cours d'une année donnée. C'est aussi la mesure du revenu provenant de la production dans un pays donné. Le produit national brut (PNB), maintenant appelé revenu national brut (RNB) est égal au PIB, plus le revenu net provenant des placements à l'étranger, moins les paiements analogues versés à des non-résidents qui contribuent à l'économie intérieure. Définition adaptée de l'ACDI et de Farmers Helping Farmers (page consultée le 2 avril 2010). *Global Classroom Initiative*, « Global Issues 621 » (voir les définitions), http://www.edu.pe.ca/global_ed/.

développement[49], tandis que la politique de défense peut répondre à des impératifs tels que la Guerre froide ou l'après 11 septembre 2001.

L'environnement interne est, quant lui une source d'influence qui a pris beaucoup d'ampleur au cours des 15 à 20 dernières années : « [c]e pouvoir régalien que constituaient les relations internationales s'est de plus en plus démocratisé, notamment depuis la fin des années 1980, (...). Aujourd'hui, il est impossible d'édicter une politique internationale sans que plusieurs acteurs de l'environnement interne aient été mis à contribution.[50] » Cet environnement interne comprend deux composantes : la pyramide politique et la pyramide sociale. La pyramide politique renvoie à des éléments tels que l'héritage partisan, le contexte électoral, les pressions gouvernementales législatives ou encore les priorités bureaucratiques. Quant à la pyramide sociale, elle fait référence à des déterminants tels que les médias, l'opinion publique, les groupes d'intérêt, les universitaires ou encore les individus. La démocratisation de la politique étrangère, au sens que nous l'entendons, se situe ainsi au niveau des déterminants en provenance de l'environnement interne. Nous nous intéresserons donc plus particulièrement à la distribution entre ces deux pyramides de l'influence sur la politique étrangère.

1.1.1 Les déterminants internes de la politique étrangère

L'étude de l'impact des déterminants internes[51], qu'ils soient économiques, politiques ou sociaux, sur la politique étrangère a donné lieu à plusieurs recherches depuis maintenant 25 ans. Depuis la discussion de Kim Richard Nossal sur les principales bases théoriques des liens entre la société et l'État où il suggère la prédominance de ce dernier sur le processus de prise de décision dans la politique étrangère[52], un certain nombre de déterminants ont été identifiés et pour lesquels on a tenté d'évaluer l'influence. C'est dans cette dimension que s'inscrit l'étude de l'environnement interne et de ses sources d'influence sur la politique étrangère, étude à laquelle nous allons nous consacrer à partir des paramètres définis par Legault. En premier lieu, nous ver-

---

49 Cet objectif a été fixé en 1969 par une commission d'experts des Nations Unies dirigée par l'ancien premier ministre canadien Lester Pearson. Il a été reconduit à maintes reprises, y compris lors de la Conférence internationale des Nations Unies sur le financement pour le développement, tenue à Monterrey, au Mexique, en mars 2002, où les chefs d'État ont invité instamment les pays développés qui ne l'avaient pas encore fait à prendre des mesures concrètes pour atteindre les objectifs suivants : consacrer 0,7 p. 100 de leur PNB à l'APD en faveur des pays en développement et en affecter une part allant de 0,15 à 0,2 p. 100 aux pays les moins avancés. Nations Unies, *Financing for Development: Building on Monterrey*, New York, 2002, p. 8, http://www.un.org/esa/ffd/documents/Building%20on%20Monterrey.pdf.

50 N. Michaud et S. Tremblay, *op. cit.*, p. 25.

51 Pour un tour d'horizon de l'ensemble des déterminants, voir : K. R. Nossal, S. Roussel et S. Paquin, *Politique internationale et défense au Canada et au Québec*, Montréal : Les Presses de l'Université de Montréal, 2007, 646 pages et David B. Dewitt et John J. Kirton, *Canada as a Principal Power*, Toronto : John Wiley and Sons, 1983, 478 pages.

52 K. R. Nossal, « Analysing the domestic sources of Canadian foreign policy », *op. cit.*

rons les sources d'influences découlant de la pyramide politique à savoir le premier ministre et son entourage, l'appareil bureaucratique, le Parlement et les provinces. Nous nous pencherons ensuite sur l'influence de la pyramide sociale en nous attardant plus particulièrement sur les médias, l'opinion publique et les groupes d'intérêt.

a) La pyramide politique

En nous appuyant d'abord sur Nossal et en postulant que la politique étrangère est le fait de l'exécutif au Canada, nous devons considérer que l'influence du premier ministre (PM) et de son Cabinet sur la politique étrangère est déterminante[53]. Tous secteurs confondus, le Cabinet et les autres organismes centraux, tels le Bureau du Conseil privé, le Bureau du premier ministre, le Conseil du Trésor ou encore le ministère des Finances, sont le centre névralgique du processus de prise de décision des politiques publiques[54]. Mais dans le domaine de la politique étrangère, ce sont surtout les individus à la tête de ces organismes qui ont une influence plus marquée, notamment le premier ministre et les ministres des Affaires étrangères, de la Défense et des Finances[55]. D'ailleurs, comme le démontre Savoie, dans ce cercle déjà restreint, l'influence du premier ministre et de son entourage dans l'élaboration des politiques a augmenté significativement au cours des récentes décennies[56]. Dans cette optique, Hermann, Preston, Korany et Shaw ont cherché à comprendre quelle peut être l'influence de certains "powerful individuals" de l'appareil étatique sur le processus de prise de décision de la politique étrangère[57]. D'une part, ils explorent les conditions sous lesquelles ces "leader decision units" sont susceptibles d'être des chefs prédominants et, d'autre part, ils explorent et expliquent les différentes caractéristiques intrinsèques de ceux-ci. Ainsi, les auteurs arrivent à offrir une grille d'analyse permettant d'identifier différents styles de leadership et une manière d'évaluer la sensibilité d'un chef à l'information contextuelle. Le modèle permet de dégager différents types de comportement et ainsi de prévoir l'impact sur la prise de décision.

---

53 Pour avoir une vue d'ensemble sur le sujet voir N. Michaud, « The prime minister, PMO & PCO: makers of Canadian foreign policy? », in *Handbook of Canadian foreign policy*, sous la dir. de P. James, N. Michaud & M.J. O'Reilly, Toronto: Lexington books, 2006, p. 21-48.

54 Mohamed Charih, « Comment Ottawa décide: De Trudeau à Mulroney », in *Management public : comprendre et gérer les institutions de l'État*, sous la dir. de R. Parenteau, Ste-Foy : Presses de l'Université du Québec, 1992, p. 349-366.

55 N. Michaud et S. Tremblay, *op. cit.*, p. 25.

56 Donald Savoie, *Governing from the center: the concentration of power in Canadian politics*, Toronto et Buffalo: University of Toronto Press, 1999.

57 M. G. Hermann, T. Preston, B. Korany & T. Shaw, « Who leads matters: the effects of powerful individuals », *International Studies Review*, vol. 3, no. 2, (été 2001), p. 83-131.

Plusieurs styles gouvernementaux ont prévalu au cours des années allant du plus centralisateur au plus éclaté. Ainsi, au Canada, il est reconnu que Pierre Trudeau, adepte du modèle rationnel de prise de décision, avait élaboré un appareil de prise de décision centralisateur fondé sur un système de comités plutôt lourd[58]. En contraste avec celui-ci, le gouvernement Mulroney, plus pragmatique, a diminué la lourdeur de cet appareil afin de permettre la négociation et le compromis notamment par le biais du Parlement[59]. Alors que le premier a subordonné la politique extérieure aux préoccupations intérieures, notamment en matière économique par l'adoption de la politique de la « Troisième voie[60] », le second fut beaucoup plus actif sur la scène internationale et surtout, beaucoup plus proche des américains. Ses succès furent notamment la signature de l'Accord de libre-échange (ALE) avec les États-Unis, l'adhésion du Canada à l'OEA et ses prises de position en faveur de la bonne gouvernance et des droits humains. Il fut également un ardent détracteur de l'Apartheid sud-africain.

Tout comme Trudeau, Jean Chrétien était peu captivé par les affaires étrangères, laissant une grande latitude à ses ministres des Affaires extérieures dans l'élaboration et la conduite de la politique. La nomination d'André Ouellet était une exception dans la mesure où il fut nommé à ce poste pour des raisons de politique intérieure, plus particulièrement, à cause du référendum québécois de 1995. Il fut remplacé dès janvier 1996, par Lloyd Axworthy. Ce dernier mit en place un agenda canadien axé sur la sécurité humaine qui déboucha, en 1997, à la Convention d'Ottawa sur l'interdiction des mines antipersonnel. Axworthy ordonna également au Ministère des Affaires étrangères et du Commerce international Canada (MAECI) de travailler avec une multitude d'ONG, incluant notamment le Centre canadien pour le développement de la politique étrangère, ce qui fut pour les fonctionnaires en place, une petite révolution. Afin de se différencier d'Axworthy, John Manley donna la priorité au commerce international et essaya de donner un nouveau souffle aux relations avec les États-Unis. Enfin, Bill Graham était davantage connu pour son initiative de dialogue sur la politique étrangère de 2003 qui invitait la population canadienne à participer à la formulation des orientations, des priorités et des choix du Canada dans le contexte de l'après 11 septembre 2001. Ainsi, comme on le constate, le style et les préférences du PM ont eu un impact sur les différents organismes centraux, les dotant tour à tour de plus ou moins de pouvoir.

---

58 M. Charih, « Comment Ottawa décide: De Trudeau à Mulroney », *op. cit.*, p. 349-366.

59 Harald Von Rieckoff, « The structure of foreign policy decision making and management », in *Canada among nations: Talking Trade*, sous la dir. de B. W. Tomlin & M. A. Molot, Toronto : J. Lorimer, 1987, p. 14-30; J. Kirton, « The foreign policy decision process », in *Canada among nations: The conservative agenda* sous la dir. de M. A. Molot & B. Tomlin, Toronto : J. Lorimer, 1986, p. 25-45.

60 C'est-à-dire la diversification des partenaires internationaux afin d'échapper à l'« impérialisme américain ».

En deuxième lieu, considérons l'explication de la politique étrangère comme étant le produit de l'appareil bureaucratique. Cette approche porte directement sur les administrateurs dans l'exécutif comme participants indépendants dans le processus politique. Elle présente les politiques comme le résultat des interactions entre les acteurs au sein de l'État. Graham Allison a développé cette approche dans un article écrit sur la crise des missiles cubains et publié en 1969[61]. Il utilise trois modèles différents pour expliquer cette crise. Dans le modèle 1, celui de « l'acteur rationnel », l'État est vu comme une personne rationnelle dans le processus de prise de décision. L'action est choisie comme étant une réponse calculée, maximisant les objectifs nationaux, face à un problème stratégique. Le second modèle est basé sur la théorie organisationnelle de la prise de décision et repose sur la logique de la « rationalité limitée ». L'action gouvernementale y est vue comme le résultat du travail des organisations ayant leurs propres méthodes de fonctionnement et défendant leurs propres intérêts. Le troisième modèle, le "*governmental (or bureaucratic) politics paradigm*" met en lumière les jeux politiques entre les différents acteurs-décideurs politiques. Pour Allison, " [t]he leaders who sit on top of organizations are not monolithic group. Rather, each individual in this group is, in his own right, a player in a central, competitive game. The name of the game is politics: bargaining along regularized circuits among players positioned hierarchically within the government[62] ". En conséquence, Allison avance que les différents acteurs n'ont pas tous la même influence et que les politiques sont le résultat du "pulling and hauling" entre les individus.

Au Canada, quelques auteurs ont abordé cette voie d'étude. Par exemple, en 1988, Nossal a utilisé cette approche pour analyser la politique d'aide au développement[63]. Ses conclusions sont que les politiques d'aide sont déterminées par des acteurs au sein de l'État et que le prestige, le maintien de l'organisation et la limitation des dépenses sont les trois intérêts pouvant orienter les choix de l'État. Plus récemment, Black et Tiessen ont argumenté l'idée selon laquelle l'Agence canadienne de développement international (ACDI), la principale administration dans l'aide au développement du Canada, demeure un élément politiquement faible n'ayant que peu de capacité et d'influence quant à l'élaboration des politiques[64]. Enfin, Michaud a opérationnalisé l'approche d'Allison à l'aide du modèle de structuration de pouvoir de Vincent

---

61 Graham Allison, « Conceptual models and the Cuban missile crisis », *American political science review*, vol. 43, no. 3 (septembre 1969), p. 689-718.

62 G. Allison, *Essence of a decision: explaining the Cuban Missile Crisis*, Boston: Little, Brown, 1971, p.144.

63 K. R. Nossal, « Mixed motives revisited: Canada's interest in development assistance », in *Canadian Journal of Political Science*, no. 21, vol. 1, (mars 1988), p. 35-56.

64 David Black et Rebecca Tiessen, « Canadian aid policy: parameters, pressures and partners », in *The administration of foreign policy: a renewed challenge*, sous la dir. de N. Michaud and L. Bernier, Toronto: University of Toronto Press (en attente de publication).

Lemieux. Grâce à cette combinaison, il arrive à montrer la structuration du pouvoir dans le cas de la formulation du Livre Blanc fédéral sur la Défense de 1987[65]. Ces constats démontrent que, même si le PM et les organismes centraux disposent de la majeure partie des pouvoirs décisionnels, ils ne peuvent éluder facilement les jeux de pouvoirs au sein des fonctionnaires et de la haute fonction publique.

Selon certains, le gouvernement doit également tenir compte du Parlement canadien, alors que pour d'autres, cette assemblée démocratique n'aurait aucune influence tangible. À cet égard, prenons quelques paragraphes pour approfondir cette voie d'étude proche de notre sujet de recherche dans la mesure où le Parlement est supposé représenter les intérêts de la société civile. Il faut d'abord mentionner que le gouvernement n'est pas tenu de consulter le Parlement pour légitimer chaque politique qu'il met en œuvre sur la scène internationale. Aucune disposition dans la Constitution ne l'exige et pendant longtemps, la majorité des politiques n'ont jamais été soumises au Parlement. Cependant, en scrutant l'histoire parlementaire, on constate qu'à plusieurs occasions, le Parlement a été appelé à débattre sur des questions importantes, notamment sur la participation du Canada à la Première et la Seconde Guerre mondiale, à la guerre de Corée, à la crise de Suez en 1956, à Chypre en 1964, à la guerre du Golfe en 1990, en Somalie en 1992, en Bosnie-Herzégovine en 1994 et encore en Afghanistan en 2001[66]. De plus, plusieurs comités parlementaires de la Chambre des communes, du Sénat, ou mixtes ont effectué des études proposant des recommandations au gouvernement en matière de politique extérieure. Cela veut-il dire que le Parlement est un acteur important en matière de politique étrangère? Pas nécessairement. Cette voie d'étude qu'est l'influence du Parlement sur la politique étrangère a généré plusieurs travaux qui concluent de façon contradictoire.

Ainsi, certains auteurs, tels que Dewitt et Kirton ou Nossal, ont avancé l'idée selon laquelle le Parlement n'a jamais véritablement eu d'influence sur la politique étrangère principalement en raison du rôle traditionnel de l'exécutif en matière de politique extérieure et du faible intérêt des députés pour ces questions[67]. D'autres, tels que Dobbell, Beauregard et Jean rappellent que les députés de la Chambre des communes peuvent influencer les membres de l'exécutif par le biais

---

65 N. Michaud, « Bureaucratic politics and the shaping of policies: Can we measure pulling and hauling games? », *Revue Canadienne de science politique*, vol. 35, no.2 (juin 2002), p. 269-300.

66 Pour connaître le rôle du Parlement à l'égard de plusieurs épisodes du déploiement des Forces canadiennes à l'étranger, voir : Parlement du Canada, Bibliothèque du Parlement, Service d'information et de recherche parlementaires, *Déploiement des Forces canadiennes à l'étranger: rôle du Parlement*, rédigé par Michael Dewing et Corinne McDonald, Division des Affaires politiques et sociales Révisé le 18 mai 2000, http://www2.parl.gc.ca/content/LOP/ResearchPublications/prb0006-f.pdf

67 D.B. Dewitt et J.J. Kirton ,*op. cit.*, p.177, K. R. Nossal, *The politics of Canadian foreign policy, op. cit.,* chapitre 6.

des débats, de la période des questions ou, comme dans le cas des Sénateurs, dans le cadre des activités des comités parlementaires[68]. Ils appuient leur présentation sur plusieurs exemples dans lesquels les députés et sénateurs ont exercé une certaine influence sur le gouvernement par ces divers mécanismes. Mais paradoxalement, ils concluent que cette influence est assez limitée pour quatre raisons, à savoir l'absence de tradition d'influence parlementaire, la présence d'autres priorités plus pressantes des parlementaires, la ligne de parti en présence d'un gouvernement majoritaire et, enfin, la continuité de la politique étrangère depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale et l'absence de différences idéologiques fondamentales dans l'approche des deux partis politiques traditionnels, les libéraux et les conservateurs, réduisant ainsi la possibilité de débats approfondis[69]. John English, universitaire de calibre et ancien député libéral du gouvernement Chrétien, est également critique à cet égard et fait ressortir quelques difficultés opérationnelles liées aux comités parlementaires de la Chambre des communes : 1) la rotation des députés au sein des comités ne permettrait pas d'avoir une grande mémoire institutionnelle; 2) le manque de ressources du parlement et des députés limiterait les initiatives des comités; 3) la complexité de devoir traiter avec plusieurs intervenants ayant des intérêts divergeant, par exemple les partis politiques ou les groupes d'intérêt, de même que le nombre de demandes pour témoigner devant le comité, seraient des éléments qui excéderaient largement le temps des membres du comité. Au surplus, J. English conclut que, "the Canadian MP is tied tightly to his/her constituency, and most have few incentives to pursue an interest in foreign policy issues (...)[70]."

Par contre, David Taras affirme que les parlementaires interviennent de plus en plus en politique étrangère comme suite à l'intérêt de plus en plus marqué de la population pour les questions internationales[71]. D'une manière générale, l'intérêt de la société civile s'est d'ailleurs manifesté en nombre lors des événements entourant la rencontre de l'OMC à Seattle en 1999 et

---

68 Peter C. Dobell, Monik Beauregard et Roberto Jean, « La politique étrangère et la politique de défense du Canada : le rôle du Parlement dans l'élaboration de la politique étrangère et de la politique de défense du Canada », in *Les politiques publiques canadiennes*, sous la dir. de M. Tremblay, Sainte-Foy : Les Presses de l'Université Laval, 1998, p. 146-158

69 Dobbell et *al.* font quelques précisions à l'égard des comités sénatoriaux. Les comités sénatoriaux peuvent se concentrer davantage que les comités des Communes sur un sujet donné puisque, en plus des études qu'ils effectuent, ils n'ont pas à examiner les budgets de dépenses, ceux-ci étant directement acheminés vers le Comité sénatorial permanent sur les finances nationales. Les rapports des comités sénatoriaux ont également la réputation d'être plus approfondis et plus critiques que ceux des comités des Communes. Cela serait du principalement au fait que les sénateurs attachent moins d'importance à la ligne de parti, ce qui leur permet de mettre de côté leurs différences idéologiques. *Ibid.*

70 John English, « The member of parliament and foreign policy », in *Canada among nations 1998, Leadership and dialogue*, sous la dir. de F. O. Hampson and M. A. Molot, Toronto: Oxford University Press Canada, 1998, p. 70-80.

71 David Taras, « From Bystander to Parliament », in *Parliament and Canadian Foreign Policy*, sous la dir. de T. Taras, Toronto: Canadian Institute of Foreign Affairs, 1985, p. 3-19.

le Canada n'a pas été exempté de ce nouveau paradigme : la nécessité de consulter la population s'est graduellement imposée depuis. « On se gardera par conséquent de sous-estimer l'importance de la procédure parlementaire et la valeur de fructueux débats au sein des comités parlementaires, écrit Stairs. Une politique démocratique exige que soient entretenues adéquatement les institutions démocratiques.[72] » C'est également ce que pense Douglas Bend et Roy Rempel. Concédant que le Parlement a rarement joué un rôle vraiment significatif en politique étrangère et en politique militaire, ils sont en faveur de certaines réformes des comités parlementaires, notamment pour réduire la partisanerie et la discipline de parti dans leurs discussions et recommandations, pour permettre l'examen détaillé des estimations annuelles, pour renforcer l'expérience et les connaissances des membres, possiblement en régularisant leurs mandats, et pour leur adjoindre un personnel spécialisé et des ressources de soutien[73]. Au bout du compte, Gérald Schmitz résume bien la question dans le contexte canadien : « (...) à elles seules, la participation du Parlement et sa promotion des dossiers et objectifs internationaux peuvent finalement influer peu sur les mesures prises par l'État et sur les affectations budgétaires, malgré les preuves importantes d'appui du public pour un internationalisme plus engagé et les vagues périodiques d'enthousiasme pour les réformes « démocratisantes »[74]. Tous ces facteurs expliquent donc le bilan mitigé de l'influence de la fonction législative sur la prise de décision en matière de politique étrangère, du moins au cours des dernières années.

Enfin, dans le cadre fédéral canadien, l'étude de l'influence interne ne peut être complète sans que soient considérées les provinces. Bien qu'elles soient des acteurs potentiellement influents sur la politique étrangère, la plupart des études démontrent qu'elles n'auraient qu'une emprise somme toute limitée. Selon Mace, Bélanger et Bernier, trois facteurs expliqueraient ce fait. Premièrement, l'élément le plus significatif et le plus convaincant a trait à la juridiction et au partage des compétences entre les provinces et le gouvernement fédéral qui n'attribue spécifiquement à aucun palier de gouvernement ces responsabilités, celles-ci étant considérées par les acteurs fédéraux comme faisant partie des pouvoirs résiduels qui, eux, relèvent du gouvernement central. Ces assises constitutionnelles sont renforcées par la vue classique d'Ottawa concernant la politique étrangère selon laquelle le Canada doit parler d'une seule voix sur la scène internationale. Une seconde voie d'explication avance que les provinces ont des

---

72 Denis Stairs, « Foreign policy consultations in a globalizing world », *Enjeux publics*, vol. 1, no. 8, décembre 2000, p. 6. Voir aussi P. Dobell, directeur du Parliamentary center for foreign affairs and foreign trade in Ottawa, en réponse à K. R. Nossal dans l'article: « The democratization of foreign policy? », *op. cit.*, p. 105.

73 Douglas L. Bland et Roy Rempel, « A vigilant parliament: building competence for effective parliamentary oversight of national defense and the Canadian armed forces », *Enjeux publics*, vol. 5, no. 1 (février 2004), p. 5-6.

74 G. J. Schmitz, « Les livres blancs sur la politique étrangère et le rôle du Parlement du Canada : un paradoxe qui n'est cependant pas sans potentiel », *Études Internationales*, vol. 37, no. 1, mars 2006, p. 93.

ressources plutôt limitées à consacrer en cette matière et que la gestion de la politique internationale se ferait sur une base *ad hoc*, par le bureau du premier ministre avec l'aide de quelques fonctionnaires[75]. Finalement, la prééminence du gouvernement fédéral dans les affaires étrangères pourrait aussi s'expliquer par le statut du ministère des Affaires étrangères, lequel serait considéré comme l'aristocratie des services publics fédéraux. Cette aristocratie serait peu réceptive à l'intrusion de fonctionnaires provinciaux dans ce qu'elle considère comme son propre fief[76].

Si ces conclusions s'avèrent globalement acceptées pour la plupart des provinces canadiennes, le cas du Québec doit être traité séparément. En effet, Nossal souligne l'importance de l'impulsion nationaliste datant de la Révolution tranquille, de même que celle souverainiste dans la prise de conscience de l'identité *nationale* québécoise et son impact dans ses relations internationales[77]. En effet, le Québec maintient des relations un peu partout dans le monde et particulièrement avec les États-Unis et la France[78]. Ces relations ont créé une certaine tension entre Québec et Ottawa et il est indéniable que le Québec a influencé la politique étrangère canadienne ne serait-ce que par la réaction d'Ottawa aux actions internationales du Québec[79].

Ces considérations au sujet du rôle international des entités fédérées peuvent être expliquées par le cadre analytique développé par Michaud et qui tient compte des intérêts et des contraintes face aux questions internationales[80]. Ce modèle se présente sous la forme suivante : « R (rôle international) = I (intérêts) / C (contraintes) ». Lorsque l'une ou l'autre de ces variables change, il est possible d'évaluer les modifications induites dans la portée du rôle international que compte jouer une province. Par exemple, dans le contexte de la mondialisation, l'accroissement de l'intérêt du Québec quant à certaines questions (celles relevant de ses

---

75 À ce sujet, voir N. Michaud, « The prime minister, PMO & PCO: makers of Canadian foreign policy? », *op. cit.*

76 Gordon Mace, Louis Bélanger et Ivan Bernier, « Canadian foreign policy and Quebec », in *Canada among nations 1995, op.cit*, p. 120-21.

77 K. R. Nossal, *The politics of Canadian foreign policy, op. cit.*, chapitre 12.

78 Voir Louis Balthazar et Alfred O. Hero, *Le Québec dans l'espace américain*, Montréal : Québec/Amérique, 1999; Anne Légaré, *Le Québec, otage de ses alliés : les relations du Québec avec la France et les États-Unis*, Montréal : VLB, 2003; Luc Bernier, *De Paris à Washington : la politique internationale du Québec*, Sillery : Les presses de l'Université du Québec, 1996 et Claude Morin, *L'art de l'impossible : la diplomatie québécoise depuis 1960,* Montréal : Boréal.

79 Les actions internationales du Québec sont émanent de la doctrine Gérin-Lajoie qui pose le principe du prolongement externe des compétences interne de la province.

80 Il est à noter que ce modèle est général et ne s'applique pas seulement aux provinces. N. Michaud, « Interpreting Québec's international relations: whim or necessity? », in *The world in Canada: diaspora, demography, and domestic politics,* sous la dir. de D. Carment et D. Bercuson, Montreal : McGill-Queen's University Press, 2008, p. 189-205. Voir également N. Michaud, « Le Québec dans le monde : faut-il redessiner les fondements de son action? », in *L'État québécois au XXIème siècle*, sous la dir. de R. Bernier Québec : Presses de l'Université du Québec, 2004, p. 125-168.

compétences) discutées à l'international aurait amené le Québec à vouloir jouer, *ceteris paribus,* un rôle plus prépondérant sur la scène internationale[81]. En contrepartie, une hausse des contraintes, par exemple la réaffirmation par le ministère des Affaires étrangères du Canada du principe « un pays – une voix » dans *l'Énoncé de politique internationale* de 2005[82], réduirait, *ceteris paribus,* la possibilité de l'affirmation du Québec. L'accroissement de ces deux paramètres s'est simultanément manifesté à l'automne 2005 et expliquerait le regain de tension entre Ottawa et Québec[83]. Ce modèle permet donc de croire que le gouvernement fédéral doit composer avec l'action internationale des provinces et, de fait, doit ajuster sa politique étrangère afin de tenir compte de cet élément.

Que pouvons-nous tirer comme conclusion sur cette première section? En fait, étant donné les paramètres constitutionnels, il ressort que c'est le premier ministre fédéral et son Cabinet qui peuvent avoir un maximum d'impact sur la politique étrangère canadienne. La théorie bureaucratique vient cependant relativiser les choses. En effet, étant donné que les ministres et les hauts fonctionnaires siégeant au sommet des ministères et organismes gouvernementaux ne sont pas un groupe monolithique, chacun cherche à influencer le premier ministre et son entourage immédiat en fonction de leur propre vision des choses. En conséquence, le premier ministre, à moins d'être totalement imperméable aux conseils, suggestions et recommandations de son entourage, va orienter la formulation de la politique étrangère en tenant compte des pressions politiques de ses collègues. C'est donc dire que le style et la personnalité du premier ministre sont des variables très importantes à considérer lors de l'étude des déterminants internes de la politique étrangère. Le premier ministre et son entourage doivent également composer avec les ambitions des provinces en matière de politique étrangère. En effet, le modèle de Michaud permet de prévoir que les provinces ayant des intérêts substantiels sur la scène internationale profiteront de tout relâchement des contraintes pour augmenter leur influence, jusqu'à présent plutôt marginale, sur la politique étrangère. Enfin, la volonté du Parlement d'influencer les

---

81 Michaud et Ramet discutent d'ailleurs la possibilité pour le Québec d'un passage d'une politique internationale, caractérisée par de simples relations internationales, à une politique étrangère plus élaborée visant à influer sur le contexte international. Selon eux, il y a relations internationales lorsque deux États nouent des contacts et s'engagent dans des échanges visant à la satisfaction de leurs intérêts mutuels. Cette définition peut s'appliquer à des entités non-souveraines, et même non-étatiques. Pour qu'il y ait politique étrangère, s'ajoutent à la définition des relations internationales une doctrine internationale, des ressources y étant dédiées, et l'objectif d'influencer le contexte internationale afin d'optimiser la position de l'État en question. Voir N. Michaud & I. Ramet, « Québec et politique étrangère… », *op. cit.*

82 Gouvernement du Canada, *Énoncé de politique international du Canada, Fierté et influence : notre rôle dans le monde - Diplomatie*, 2005, CD4-22/2005, Canada, 37 p.

83 Les débats entourant la place du Québec sur la scène internationale au cours de l'année 2005 ont donné lieu à plusieurs accrocs entre, d'un côté, le ministre des Affaires étrangères, Pierre Pettigrew et Jean Lapierre, lieutenant de Paul Martin au Québec et, de l'autre côté, la vice première ministre et ministre des relations internationales, Monique Gagnon-Tremblay et le ministre des affaires intergouvernementales, Benoît Pelletier.

décisions politiques dans le processus d'élaboration est gênée par plusieurs difficultés opérationnelles.

b) La pyramide sociale

Pour Legault, la pyramide sociale porte sur des éléments internes qui, en contraste avec la pyramide politique, ne font pas référence à l'État directement. Parmi les éléments de cette pyramide que nous allons étudier se trouvent les groupes d'intérêt, les médias et l'opinion publique.

L'influence de l'opinion publique sur la politique étrangère est un phénomène qui a été de plus en plus étudié depuis 60 ans, notamment aux États-Unis. Par exemple, dès les années 1950, Almond a tenté de démontrer son faible niveau d'influence sur l'élaboration et la conduite de la politique étrangère en dehors des périodes de crise[84]. Ses conclusions, encore citées aujourd'hui, se résument à ceci : "Americans react to foreign policy in a moody, rather than thoughtful, way. The mood may vary from indifference to fatalism to anger, but it was almost always a superficial and fluctuating response.[85]" Critiquant la déficience théorique des premières études réalisées, Rosenau a tenté vers la fin des années 1960 de mieux définir et opérationnaliser les concepts entourant cette problématique. Plus particulièrement, il a étudié la formation des opinions au sein du public général et du public attentif et il a étudié leurs cheminements au sein de divers canaux vers les preneurs de décisions[86]. Au Canada, dans les années 1970, Stairs est demeuré prudent quant à la définition du terme opinion publique: "(...) [t]he very concept itself is ill defined. What after all, is a "public", and what does it mean to say that it has an "opinion"? If such opinions there be, they cannot be seen or touched (...). How, then, are they to be known and measured? (...)". Malgré tout, il avance que l'opinion publique influence la politique étrangère "by agenda-setting (influencing the selection of issues that are important) and parameter-setting (establishing limits to the freedom of action of policy-makers).[87]" De plus, il suggère que l'influence

---

84 Gabriel A. Almond, *The American people and foreign policy,* New York: Hartcourt, 1950.

85 *Ibid,* p. 53.

86 James N. Rosenau, *Public opinion and foreign policy*, New York: Random House, 1961. Pour d'autres lectures sur le sujet, voir: Bernard Cohen, *The public's impact on foreign policy*, Boston: Little, Brown, 1973; Eugene Wittkopf, *Faces of internationalism: public opinion and American foreign policy,* Durham: Duke University Press, 1990. En français, voir Justin Vaïsse, « Chapitre 9 : Le rôle de l'opinion publique », in Charles-Philippe David, L. Balthazar et J. Vaïsse, *La politique étrangère des États-Unis : fondements, acteurs, formulation*, Paris : Presses de Science Po, 2003, p. 285-316.

87 De manière similaire à l'égard de la politique étrangère des États-Unis, Daniel Sabbagh écrit : « (...) l'opinion publique, lors des élections et éventuellement à travers les sondages, définit les contours de l'ensemble des positions soutenables, mais (...) ne détermine pas le contenu spécifique des positions effectivement soutenues (...), pas plus que leur degré d'engagement – facteur qui s'avère souvent décisif ». « Les déterminants internes de la politique étrangère des États-Unis : une perspective diachronique », *Revue internationale de politique comparée*, vol. 8, no.1, 2001, p. 135-161.

de l'opinion publique a augmenté "as domestically-oriented departments have become more influential in Canada's external policies, challenging the traditional dominance of External Affairs and of National Defence, both of which are not tied to any domestic client-groups and are therefore relatively insensitive to public opinion[88]." Plus récemment, Potter a étudié la continuité et l'évolution de l'opinion publique au sujet de l'aide, de la sécurité et du commerce international de 1993 à 2002, postulant notamment que « (...) de nos jours, peu de gouvernements peuvent se permettre de ne pas tenir compte de l'opinion publique dans le cadre de la gestion de leurs relations internationales[89].

Pour mieux saisir ces courants d'influence diffus, il est utile de considérer une influence intimement liée à l'opinion publique, soit celle des médias. La recherche a démontré que les médias jouent un rôle important en interprétant les événements mondiaux pour la population et qu'ils sont le lien principal entre le gouvernement et le public[90]. La façon dont les médias présentent une problématique détermine grandement le degré d'attention qu'y porte l'opinion publique[91]. Inversement, plusieurs études démontrent qu'ils ont un impact sur la politique étrangère et particulièrement en ce qui a trait aux questions mises à l'ordre du jour[92]. En effet, les dirigeants sont sensibles aux sujets qui font la manchette des journaux comme *Le Devoir* ou le *Globe and Mail*, sachant pertinemment que ces questions peuvent être soulevées à la Chambre des communes pendant la période de questions, ou encore lors d'une conférence de presse. À titre d'exemple, Rioux, Van Belle et Potter ont étudié l'influence des médias sur les bureaucraties de l'aide au développement de la Grande-Bretagne, de la France, des USA et leurs implications sur le Canada. Ils démontrent empiriquement que sur une période de 10 ans, de 1986 à 1995, et de façon statistiquement significative, le niveau de couverture médiatique serait un facteur

---

88 D. Stairs, « Public opinion and external affairs: reflections on the domestication of Canadian foreign policy », *International Journal*, vol. 33 (hiver 1977-78), p. 130-38.

89 E. Potter, « Le Canada et le monde: continuité et évolution de l'opinion publique au sujet de l'aide, de la sécurité et du commerce international, 1993-2002 », *Revue Études internationales*, vol. 33, no. 4, décembre 2002, p. 697-722.

90 Walter C. Soderlund et Martha F. Lee, « International reporting in Canadian newspapers: results of a survey of a daily newspaper editors », in *Canadian Journal of Communication*, vol. 24, no.2, 1999; Anne-Marie Gingras, *Médias et démocratie: le grand malentendu* (2e édition), Québec : Presses de l'Université du Québec, 2006. Cette réalité existe également aux États-Unis. Pour la décrire, J. Vaïsse parle d'un triangle d'influence réciproque entre le président, l'opinion publique et les médias. « Chapitre 9 : Le rôle de l'opinion publique », op. cit., p. 303-316.

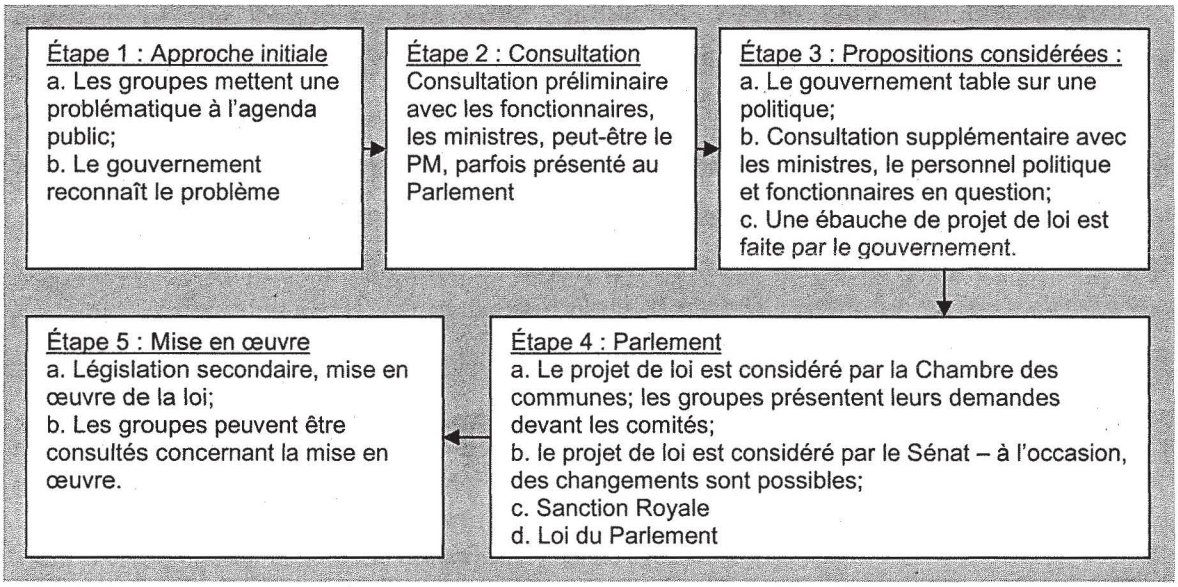
91 Shanto Lyengar et Donald R. Kinder, *News that matters. Television and American opinion*, Chicago: University of Chicago Press, 1987; Pippa Norris (ed.), *Politics and the Press. The News Media and Their Influences*, Boulder: L. Rienner Publishers, 1997.

92 B.E. Burton, W.C. Soderlund et T.A. Keenleyside, « The press and Canadian foreign policy: a re-examination ten years on », *Canadian Foreign Policy,* vol. 3, automne 1995, p. 51-69; B.E. Burton, T.A. Keenleyside et W.C. Soderlund, « The press and Canadian foreign policy », *International Journal,* vol. 41, hiver 1985-1986, p. 189-220. D. Stairs, « The press and foreign policy in Canada », in *International Journal,* vol. 31, no.2, 1976, p. 223-43; D. Taras, *The newsmakers: the media's influence on Canadian politics*, Toronto: Nelson Canada, 1990.

influençant l'aide au développement d'une manière géostratégique, économique et culturelle[93]. Enfin, mentionnons que les fonctionnaires sont également attentifs à ce qui se passe dans les médias dans la mesure où les politiciens se tournent vers eux pour obtenir une réponse adéquate et aussi parce que le traitement que font les médias de la performance du Canada dans un dossier donné constitue souvent implicitement une évaluation de leur propre performance[94].

Ayant à l'esprit comment l'opinion publique et les médias peuvent avoir un impact sur les décideurs publics, le dernier élément considéré par rapport à la pyramide sociale est l'influence des groupes organisés de la société civile. À cet effet, quelques auteurs ont discuté comment les groupes d'intérêt peuvent avoir une influence substantielle sur les politiques publiques[95]. Jackson et Jackson présentent un modèle de base pour illustrer comment et à quel moment ils peuvent influencer le gouvernement[96] :

Figure 1 : Modèle illustrant comment les groupes d'intérêt influencent le gouvernement



93 Douglas A. Van Belle, Jean-Sébastien Rioux et David M. Potter, *Media, bureaucracies and Foreign Aid : A Comparative Analysis of the United States, the United Kingdom, Canada, France and Japan*, New York: Palgrave Macmillan, 2004, p.1.

94 K. R. Nossal, S. Roussel et S. Paquin, *op. cit*, p. 215-216.

95 Robert J. Jackson et Doreen Jackson, *Politics in Canada: Culture, Institutions, Behaviour and Public Policy* (6e édition), Toronto: Prentice-Hall, 2006, p.470-500; A. Paul Pross, *Group politics and public policy*, Toronto: Oxford University Press, 1992, 340p.; R. Presthus, *Elite accommodation in Canadian politics*, *op. cit.*

96 Tous secteurs politiques confondus. R. J. Jackson et D. Jackson, *op. cit.*, p. 483.

Ainsi, certains groupes se concentrent sur les étapes préparlementaires en agissant notamment sur l'appareil gouvernemental et le Cabinet, alors que d'autres préfèrent attirer l'attention des députés une fois que la question est débattue devant le Parlement. Les auteurs mentionnent que dans tous les cas, les stratégies utilisées doivent reposer sur plus d'une tentative pour influencer les législateurs et les bureaucrates ce qui nous ramène à l'influence de l'opinion publique et, jusqu'à un certain point, au rôle des médias : " [p]ublic opinion must be aroused, too[97]. No amount of persuasion of the government will be effective unless public opinion is in agreement with a lobby, or at least not hostile to its demands. (...) Lobbyists also disseminate literature, present briefs, provide research results, promote letter-writing campaigns, support groups at committee hearings and entertain. At the same time, they keep close track of what is happening in Parliament, so that they and the groups they represent will know when and where to make appropriate action.[98] " Ces éléments nous permettent de prendre en considération que, bien que l'influence des groupes d'intérêt soit plus efficiente auprès du Cabinet et des bureaucrates, souvent de manière informelle, les groupes n'hésiteront pas à utiliser toutes les procédures possibles, notamment en ce qui a trait à la dimension parlementaire, afin d'avoir le maximum d'impact sur le gouvernement.

Peu d'analyses récentes ont toutefois porté sur les groupes d'intérêt et sur leur influence sur le processus de formulation de la politique étrangère. Celles relevées datent pour la plupart d'avant la fin de la guerre froide alors que les tensions internationales favorisaient un processus de prise de décision beaucoup plus hermétique. De plus, il ressort du survol de ces analyses que les sujets étudiés varient également beaucoup allant de cas portant sur une région, tels l'Afrique du Sud ou le Moyen-Orient[99], en passant par des études sur des politiques sectorielles telles que l'économie, la défense ou le développement[100]. D'après les documents relevés, il est reconnu que les groupes d'intérêt ont une influence certaine sur la politique étrangère. Cependant, aucune des études ne peut établir clairement un lien de causalité entre les politiques du gouvernement et les demandes effectuées par les groupes. Tout au plus a-t-on observé certaines corrélations

---

97 En effet, afin d'obtenir la sympathie de l'opinion publique, les groupes d'intérêt peuvent utiliser les médias pour faire avancer leur cause auprès du gouvernement canadien. Par exemple, voir : D. Taras et Daphne Gottlieb Taras, « The Canadian media, domestic interest groups, and Middle East reporting: the effects of strutural bias », *International Journal*, vol. 42 (été 1987), p. 536-558.

98 R. J. Jackson et D. Jackson, *op. cit.*, p.483.

99 D. Taras and D. Gottlieb Taras, *op. cit.*

100 Don Munton (ed.), *Groups and governments in Canadian foreign policy, proceedings of a Conference, Ottawa, Canada, 9-11 June 1982*, Canadian Institute of International Affairs, 1985, 115 pages.

démontrant que ce sont surtout les groupes économiques[101] et certains groupes ethniques[102] qui auraient exercé une influence plus importante[103].

Ceci étant établi, il est par ailleurs impossible de nier l'intérêt de plus en plus marqué que les médias, l'opinion publique et les groupes d'intérêt ont développé envers les questions internationales, et que parallèlement, cet intérêt se concrétise par des pressions politiques sur les décideurs. Cependant, ce qui est difficile, c'est d'identifier la source réelle d'influence et d'en mesurer l'étendue. Par exemple, nous pouvons faire l'hypothèse d'un groupe d'intérêt, en vue de mettre de la pression sur le gouvernement, puisse alerter l'opinion publique en orchestrant une manifestation qui, elle-même, sera retransmise aux bulletins de nouvelles le soir. Qui dans cet optique est crédité de l'influence et comment en mesurer la portée? Rapidement, nous sommes confrontés à des difficultés méthodologiques et opérationnelles.

En résumé, ces différentes études nous permettent de situer l'influence respective des déterminants et nous ont permis de supposer une relative dominance de la pyramide politique sur la pyramide sociale quant à la politique étrangère. Comme nous l'avons mentionné plus haut, l'exécutif, avec en tête le premier ministre, possède une emprise certaine sur la formulation de la politique étrangère. Mais parallèlement, il nous a aussi été possible de constater à quel point plusieurs autres acteurs, notamment ceux de la société civile, s'intéressent aujourd'hui à la politique étrangère et qu'ils cherchent à augmenter leur influence. Finalement, ces constatations nous auront permis de mieux contextualiser notre problématique. D'ailleurs, afin de lier l'étude des déterminants de la politique étrangère à notre objet initial de recherche, la démocratisation de la politique étrangère, nous croyons utile et nécessaire de revenir brièvement sur les grandes théories politiques décrivant la relation entre l'État et la société, à savoir, le pluralisme libéral, le marxisme et l'étatisme.

---

101 Voir I.A. Litvak, « Business interest groups and Canadian commercial policy », et James F. Keeley, « Interest groups in Canadian-American economic relations: two cases from a distant past », in D. Munton (ed.), *op. cit.,* p. 32-35 et p. 62-64.

102 Particulièrement la communauré juive: voir D. Taras, « Parliament and the Arab-Israeli conflict: politics and compromise during the Yom Kippur War », in D. Munton (ed.), *op. cit.,* p. 90-91 et plus récemment: David H. Goldberg, *Foreign policy and ethnic interest groups: American and Canadian Jews lobby for Israel*, Westport: Greenwood Press, 1990.

103 Nous élaborerons davantage sur les groupes d'intérêt dans la section 1.1.3 et dans le chapitre 3.

1.1.2 Le problème spécifique

a) Approche théorique – Relation entre l'État et la société[104]

D'une manière générale, quelques théories peuvent être utilisées pour analyser les déterminants internes de la politique étrangère : le marxisme, le pluralisme libéral et l'étatisme[105]. Pour l'analyse marxiste, le comportement de l'État démocratique est inexorablement lié au mode capitaliste de production et aux conflits inhérents entre la classe dominante et les autres classes de la société. La variante « marxiste instrumentale »[106] voit l'État comme étant l'outil de gouvernance de la bourgeoisie. Les autres manifestations d'intérêt sociétal – les groupes d'intérêt, les partis politiques, l'opinion publique, les élections – n'auraient en fait que peu d'importance dans l'explication des actions du gouvernement. Moins simpliste, la variante « structuraliste »[107] est plus nuancée dans le sens où l'État, acteur relativement autonome ayant son propre intérêt[108], prend en considération les conflits inhérents à l'intérieur du système capitaliste entre les différents intervenants – l'importateur et l'exportateur, la petite et la grande entreprise – et intervient en médiateur avec les autres classes de la société de façon à perpétuer la dominance de la bourgeoisie dans l'ensemble. Cette approche permet d'expliquer les actions paradoxales de l'État démocratique adoptant parfois des politiques contraires à l'intérêt supposé et immédiat de la classe dominante de manière à éviter l'effondrement du système.

L'approche pluraliste libérale[109] postule que la société civile comprend plusieurs centres d'intérêt et de pouvoir. Tous les citoyens, individuellement ou en groupe, ont la même opportunité d'affecter les décisions du gouvernement et conséquemment, chaque centre de pouvoir est considéré comme une variable explicative importante pour la politique gouvernementale. Le comportement de l'État est caractérisé comme reflétant l'agrégation des divers intérêts et préférences de la société civile. Pour le néo-pluralisme, variante du pluralisme-libéral, quelques

---

104 Pour un résumé théorique complet sur la relation État-société en rapport avec la politique étrangère canadienne, voir D. R. Black et Heather A. Smith, « Notable Exceptions? New and arrested directions in Canadian foreign policy literature », *Revue canadienne de science politique*, vol. 26, no. 4 (décembre 1993), pp. 748-756.

105 Voir K. R. Nossal, « Analysing the domestic sources of Canadian foreign policy », *op. cit.*, p. 3-4.

106 Voir Ralph Miliband, *The state in capitalist society*, New York: Basic Book, 1969, pour une présentation de cette variante.

107 Voir Nicos Poulantzas, *Classes in contemporary capitalism*, London: New Left Books, 1975 et Bob Jessop, *The capitalist state: Marxist theories and methods*, New York: University Press, 1982, p. 153-91, pour une présentation de cette variante.

108 Eric A. Nordlinger, *On the autonomy of the democratic state*, Cambridge (MA): Harvard University Press, 1981, p. 110.

109 La formulation classique de la théorie pluraliste est tirée de: Robert A. Dahl, *Who governs?*, New Haven: Yale University Press, 1961, David B. Truman, *The governmental process: political interests and public opinion*, New York: Knopf, 1951 et les analyses de Eric A. Nordlinger, *op. cit.*, p. 151-157 et Stephen D. Krasner, *Defending the National Interest: Raw materials investments and U.S. foreign policy*, Princeton: Princeton University Press, 1978, p. 26-30.

acteurs ont plus d'habilités que la majorité pour transformer leurs préférences en actions de l'État. Comme Nordlinger l'a souligné: "[t]he effective demand group universe is composed of relatively small, hierarchically organized, financially well-endowed groups.[110]" Le focus du néo-pluralisme est donc dirigé sur les groupes bien organisés et sur leurs préférences et non sur la masse de citoyens.

Comme le souligne Nossal, le thème unificateur du pluralisme libéral et du marxisme repose sur la compréhension des actions du gouvernement comme étant sous-jacentes aux intérêts de la société civile[111]. Par contraste, l'étatisme[112] met plutôt l'accent sur l'intérêt et les préférences de l'État et des fonctionnaires de l'État *aux dépens de ceux des acteurs sociétaux* pour expliquer les actions et décisions du gouvernement. Cette théorie repose sur quatre postulats : primo, les fonctionnaires, gestionnaires et praticiens à l'intérieur de l'État, en tant que groupe d'hommes et de femmes chargés de prendre des décisions sur des politiques, auront intégré leurs propres intérêts et préférences dans la balance. Secundo, l'étatisme traite les intérêts de l'État comme étant une variable séparée et différente des intérêts de la société civile. Tertio, si les préférences de l'État et ceux de la société civile divergent, l'État agira en fonction de *ses* préférences, et non de celles de la société civile. Afin d'arriver à leurs fins, il peut être nécessaire pour les fonctionnaires de travailler à modifier les valeurs, les attitudes ou les préférences à l'intérieur de la société civile jusqu'à ce qu'elles concordent avec celles de l'État. Quarto, le gouvernement a les moyens de l'emporter lors d'un conflit entre les intérêts de l'État et ceux de la société civile. Les fonctionnaires ont accès aux ressources de l'État pour défaire ou modeler l'opinion ou pour mobiliser un support de la société pour les préférences de l'État. Comme nous l'avons souligné précédemment, l'analyse bureaucratique[113] vient nuancer cette théorie alors que les fonctionnaires luttent entre eux pour faire prévaloir leurs propres vues sur les préférences et l'utilisation des ressources de l'État.

Au Canada, l'existence d'un débat théorique entre Kim Richard Nossal et Cranford Pratt mérite d'être soulignée ici dans la mesure où il a grandement influencé la théorisation de la relation entre l'État et la société civile en matière de politique étrangère[114]. Le premier s'attarde à

---

110 Eric A. Nordlinger, *op. cit.*, p. 158.
111 K. R. Nossal, « Analysing the domestic sources of Canadian foreign policy », *op. cit.*, p. 7.
112 Deux partisans reconnus de cette théorie sont S. D. Krasner, *op. cit.*, et E. A. Nordlinger, *op. cit.*.
113 Voir notamment G. Allison, *Essence of a décision : explaining the Cuban missile crisis*, *op.cit.*, chapitre 5.
114 Ce débat a pour racine un numéro spécial de l'*International Journal* de 1983-84. À l'intérieur de celui-ci, et au cours des années suivantes, ces deux auteurs ont été des universitaires particulièrement actifs pour expliquer les interactions entre la société civile d'une part, et l'État d'autre part, dans le domaine de l'élaboration de la politique étrangère canadienne. *International Journal,* vol. 39, no. 1 (hiver 1983-84).

une version modifiée de l'étatisme[115]. Selon lui, les analystes qui utilisent cette approche voient l'État comme ayant un degré substantiel d'autonomie face à la société civile en matière de relations extérieures. Il utilise la terminologie élaborée par Denis Stairs dans un article où ce dernier expose quatre niveaux où l'opinion publique peut influencer la politique étrangère, à savoir "administration-setting", "policy-setting", "agenda-setting" et le "parameter-setting"[116]. Selon Nossal, l'influence de la société civile se fait sentir plus particulièrement au dernier niveau : "the state apparatus is relatively autonomous from civil society in Canada, in the sense that the policy preferences of state officials are only constrained and impelled within broadest parameters established by civil society.[117]" La théorie de la classe dominante de Pratt[118] s'apparente davantage au marxisme et s'appuie sur ses deux variantes. En effet, Pratt soutient qu'en matière de politique étrangère, la relation entre la société civile et l'État se résume aux liens entre le gouvernement relativement autonome et la classe dominante de la société civile. Le potentiel explicatif de ces deux approches a été utilisé par Elizabeth Riddell-Dixon alors qu'elle les a testées dans le cas de la politique du Canada sur les fonds océaniques internationaux, étude présentée durant la *United Nations Third International Conference on the Law of the Sea* (UNCLOS III), et dans le cas de la politique du Canada sur le transfert technologique, étude également présentée durant UNCLOS III et à la *United Nations Conference on Trade and Development*[119]. Elle arrive à des conclusions différentes dans ces deux études, la première supportant l'approche de Nossal et la seconde supportant l'approche de Pratt.

b) Considérations théoriques

De prime abord, et dans une optique d'administration publique, il aurait peut-être été tentant de s'attarder plus longuement sur l'approche étatique. Pour plusieurs, il semblerait naturel d'utiliser cette approche étant donné la parenté évidente entre l'étatisme et l'appareil public. Mais n'oublions pas que nous essayons d'apporter des éléments de réponse face au nouveau phénomène de la montée de l'intérêt sociétal quant aux questions internationales et que ces éléments de réponse pourront servir à l'administrateur public. En effet, si la société civile parvient à mieux faire connaître ses préférences au sein des différents acteurs de l'État, à savoir l'appareil

---

115 K. R. Nossal, « Analysing the domestic sources of Canadian foreign policy », *op. cit.*, p. 18-21.
116 D. Stairs, « Public opinions and the external affairs... », *op. cit.*, p. 130-138.
117 K. R. Nossal, *The politics of Canadian foreign policy*, *op. cit.*, p. 129.
118 Cranford Pratt, « Dominant class theory and Canadian foreign policy: the case of the counter-consensus », *International Journal*, vol.39, no.1 (hiver 1983-84), pp. 98-137.
119 E. Riddell-Dixon, « State Autonomy and Canadian Foreign Policy: The Case of Deep Seabed Mining », *Canadian Journal of Political Science* vol. 21, no. 2 (1988), pp. 297-317 et E. Riddell-Dixon, « Winners and losers: formulating Canada's policies on International technology transfers », *International Journal*, vol. 47 (1991-1992), pp. 159-181.

législatif, l'appareil exécutif et l'administration publique, les gestionnaires de cette dernière auront à adapter leur mise en œuvre et leur prestation de service public afin d'en tenir compte. D'un autre point de vue, il se peut que l'administration publique soit utilisée par l'exécutif pour mieux percevoir les préférences de la société, et ce, peut-être au détriment de l'appareil législatif théoriquement censé représenter les intérêts des citoyens au sein de l'État. Si tel est le cas, l'administration publique doit développer des mécanismes permettant l'échange d'idée entre la société civile et le l'exécutif. Elle devient en quelque sorte le médium par lequel les idées transigent *de la société vers l'exécutif.* Enfin, étant donné qu'une bonne partie des connaissances de l'État en matière d'élaboration d'une politique publique se trouve au sein de l'administration publique elle-même, il est évident qu'elle en détermine en partie le contenu. En ce sens, elle est probablement intéressée à connaître le phénomène entourant la volonté de démocratisation de la politique étrangère. Les concepts de démocratie et de pluralisme deviennent ainsi l'objet d'une discussion technocratique sur la façon de faire connaître les préférences de la société civile auprès de l'exécutif, lequel ultimement enjoindra l'administration publique à mettre en œuvre des politiques publiques tenant compte de ces préférences.

C'est dans ce cadre que nous comptons insérer notre étude. Afin d'être en harmonie avec le thème de la démocratisation des politiques publiques, et en conséquence de la politique étrangère, nous allons mettre l'accent de notre étude sur les éléments de la société civile tout au cours de l'évolution de notre analyse. À défaut d'un consensus sur la définition du terme « démocratisation », nous croyons qu'une discussion sur la place de la société civile dans l'élaboration de la politique étrangère cadrera naturellement avec ce thème. Étant donné que parmi les trois théories ci-dessus, le marxisme et le pluralisme libéral s'attardent plus particulièrement sur des éléments de la société civile comme facteur explicatif, c'est autour de leurs postulats que nous allons commencer à bâtir et à préciser notre recherche. Il est à mentionner que l'inclusion des groupes d'intérêt dans la société civile se justifie par les définitions que nous nous sommes données en introduction. Nous avons donc fixé notre attention sur des études portant sur les groupes organisés afin de déterminer quelles seraient les propositions possiblement génératrices de nouvelles recherches.

Par souci de simplicité, nous pouvons résumer que les travaux déjà effectués sur le sujet de l'influence des groupes d'intérêt sur la politique étrangère distinguent deux types de groupes et cette distinction nous sera utile dans le cadre de notre étude. Nous avons d'une part les groupes à caractère économique et d'autre part, ceux à caractère non économique. Nous établirons plus loin dans ce mémoire une classification plus exhaustive et plus précise, mais pour le moment,

nous nous pencherons sur quelques études que nous isolerons à l'aide de ces deux catégories générales.

1.1.3 Les groupes d'intérêt

a) Études sur les groupes à caractère non économique

Dans le cadre de notre analyse, les groupes à caractère non économique font référence aux ONG telles que définies par l'ONU, c'est-à-dire une « organisation sans but lucratif formée d'un groupe de citoyens à l'échelle locale, nationale ou internationale[120] ». Dans un article écrit en 1991, Thérien analyse la place des ONG dans la mise en œuvre de la politique canadienne d'aide au développement[121]. En se penchant sur l'interaction croissante entre les ONG et l'État, il démontre que les ONG jouent un rôle de complément par rapport à la politique d'aide publique au développement du Canada et que leur influence reste assez limitée sur l'élaboration de la politique d'aide au développement. Ainsi, les ONG permettraient l'atteinte de population difficilement accessible par l'ACDI. Elles éduquent également la population canadienne et, de fait, légitiment la politique gouvernementale. Cependant, en étant continuellement dépendantes du financement canadien, les ONG auraient moins tendance à afficher ouvertement leurs préférences et leurs demandes, ce qui en soi, diminue leur autonomie face à l'ACDI. À cet égard, Thérien écrit dans un autre article : "[a]s for lobbying, there exists a contradiction between the increasing dependance of NGOs on state financing and their wish to wield more influence over governement policies in the field of asistance.[122]" Il ajoute : "(...) this priority is not likely to change in the near future. It can be expected, tough, that NGO requests for assistance will gradually put greater emphasis on long-term financing and core-funding. Over the long-term, the growing complexity of both the national and international environments will ultimately lead NGOs (non-governmental organizations) to widen the scope of their demands." Pareillement, dans un article sur les paramètres, les pressions et les partenaires de la politique d'aide au développement, Black et Tiessen concluent : "NGOs, despite cuts in funding, continue to play an important role as a source of normative pressure on CIDA (*Canadian International Development Agency*), emphasing the moral imperative to help the poor. The moral imperative is moderated however, by the sig-

---

120 Gouvernement du Québec, Ministère du Développement durable, Environnement et Parcs, *Glossaire*, http://www.mddep.gouv.qc.ca/jeunesse/chronique/glossaire.htm

121 Jean-Philippe Thérien, « Les organisations non gouvernementales et la politique canadienne d'aide au développement », *Analyse de politique*, vol. 17, no. 1 (1991), pp. 37-51.

122 J.P. Thérien, « Non-governmental organizations and international development assistance », *Canadian Journal of Development Studies*, vol. 12, no. 2 (1991), p. 277.

nificance attached to political and commercial interests in ODA (*official development assistance*).[123]"

Par contre, selon certains auteurs, l'influence des ONG au niveau de l'élaboration de la politique étrangère, semble être peu significative. Par exemple, Chaurette pose la question à savoir si les ONG connaissent un recul en termes d'influence sur la formulation et la mise en œuvre des politiques d'aide au Canada. Sa réponse se résume ainsi : « [l]es indicateurs que nous avons relevés au cours de cette étude peuvent le laisser penser. Au surplus, l'examen du processus de consultation et de formulation du livre blanc de 2002 confirme le tout.[124] » D'après cette formulation, Chaurette suggère que les ONG auraient déjà eu plus d'influence par le passé qu'elles en ont aujourd'hui. » En fait, le seul exemple connu de succès plus ou moins mitigé en matière de consultation et d'influence de la société civile est celui entourant le partenariat entre les ONG et le gouvernement qui a mené à la signature sur la Convention d'Ottawa sur l'interdiction des mines antipersonnel en 1997[125].

b) Études sur les groupes à caractère économique

Les études que nous avons répertoriées concernant les groupes à caractère économique semblent démontrer que ces groupes ont une influence beaucoup plus importante que les groupes à caractère non économique. Ces études, principalement celles de C. Pratt, s'inspirent de la théorie de la classe dominante.

C'est notamment ce que Pratt affirme dans un article de 1983, lors d'une discussion sur la théorie pouvant le mieux expliquer la politique étrangère canadienne. En réfutant la pertinence du pluralisme libéral, il affirme néanmoins que si tous les groupes n'ont pas la même capacité à faire traduire leurs demandes en actes politiques, un seul possède une réelle influence sur le processus d'élaboration des politiques, soit le secteur des affaires : "[t]hese interest groups have an intimacy of access, an acceptability, and an influence in policy-making circles which representatives of the poor and the working class never achieve.[126]" Globalement, cette théorie s'articule autour du postulat général selon lequel la politique étrangère répond à des impératifs propres à la structure capitaliste. En fait, tout serait mis en œuvre par les "senior decison makers"

---

123 D. Black et R. Tiessen, « Canadian aid policy: parameters, pressures and partners », *op. cit.*, p. 35.

124 Michel Chaurette, « Les énoncés de politique du Canada en matière d'aide internationale : continuités, ruptures et influences », non publié, 2005, p. 22.

125 Jeffrey Ayres, « Civil society participation in Canadian foreign policy: expanded consultation in the Chrétien years », in *Handbook of Canadian foreign policy*, sous la dir. de P. James, N. Michaud et M. J. O'Reilly, Lanham: Lexington Books, 2006, pp. 491-513.

126 C. Pratt, « Dominant class theory and Canadian foreign policy… », *op. cit.*, p. 107.

en vue de maintenir à long terme le système capitaliste. Dans un article plus récent, il apporte quelques nuances. Parmi celles-ci, il souligne que : "(...) an unqualified structural dominant class theory exaggerates the detailed directions senior decisions-makers are able to give to the multitude of policy decisions constantly being taken. Room had to be found within dominant class theory for the haphazard and unintegrated responses of government to particular lobbying by specific business interests – which is not the same as the government's concern to advance the long-term interests of capitalism in Canada.[127]"

Freeman utilise le modèle de la classe dominante pour analyser un important programme du Centre de Recherche en Développement International (CRDI) cité comme exemple de transfert réussi de la technologie et du capital canadien dans les années 1970 en Tanzanie[128]. Elle démontre que le programme est en fait déterminé par les forces dominantes des deux pays et qu'à long terme, il accroîtra la dépendance des exploitations tanzaniennes aux importations et à la coopération internationale. Tim Draimin va dans le même sens. Il a étudié les liens économiques que les entreprises canadiennes ont développés avec l'Amérique centrale, pour en arriver à la conclusion que ces liens sont une partie de l'explication du comportement canadien à l'égard de la région[129]. Rochlin se réclame également ouvertement de la théorie de la classe dominante dans une thèse de doctorat qu'il a défendue en 1987[130]. Selon ses recherches, la politique canadienne à l'égard de l'Amérique Centrale ne représente qu'une facette du vaste projet des intérêts du Canada et du rôle qu'il joue dans tout l'hémisphère. Les paramètres de la politique étrangère qui sont apparents dans son analyse, consistent surtout en des valeurs pro-occidentales et anticommunistes, en l'avancement des intérêts économiques canadiens à l'étranger, en la défense du multiculturalisme et la culture d'une stabilité d'ensemble[131]. Enfin, Rotstein replace l'influence des groupes d'affaires dans le contexte plus large de la subordination du Canada aux États-Unis[132]. La communauté d'affaires du Canada serait en fait une sorte de

---

127 C. Pratt, « Competing perspectives on Canadian development assistance policies », *International Journal* vol. 51, no. 2 (printemps 1996), p. 243.

128 Linda Freeman, « CIDA, wheat and rural development in Tanzania », *Canadian Journal of African Studies*, vol. 16, no. 3, 1982, p. 479-504.

129 Tim Draimin, « Canada and Central America: an overview of business and governmental relations », *L.A.R.U. Studies*, vol. 5, no.1 (sept. 1982), p. 83-94. Voir également Peter MacFarlane, *Northern shadows. Canadians and Central America*, Toronto: Between the lines, 1989.

130 James Rochlin, «The political economy of Canadian foreign policy towards central America », Thèse de doctorat, Edmonton, University of Alberta, 1987.

131 J. Rochlin, « The political economy of Canadian relations with Central America », *Revue canadienne des études latino-américaines et caraïbes*, vol. 13, no. 25, 1988, pp. 45-70.

132 Abraham Rotstein, « Foreign policy and the Canadian business community », *International Journal*, vol. 39, no. 1 (hiver 1983-84), pp. 136-145.

cheval de Troie dirigé par les milieux d'affaires des États-Unis, ce qui limiterait en partie la marge de manœuvre du gouvernement canadien.

Ainsi, il apparaît qu'au cours des années 1970 et 1980, les groupes économiques auraient eu une influence plus marquée que les groupes non économiques. Les études relevées accordent une influence particulière aux groupes d'affaires, tandis qu'il semblerait que les groupes non économiques pourraient posséder une influence morale limitée sur la politique étrangère canadienne. Quant aux années 1990 et du début du XXIe siècle, nous savons que les groupes d'intérêts, économiques ou non, continuent d'essayer d'influencer la politique étrangère canadienne, mais très peu d'études sinon aucune ne viennent en donner la mesure ou l'importance.

c) Études comparatives portant sur les deux types de groupe

Par ailleurs, certains auteurs ont cherché à comparer l'influence relative de ces deux groupes sur la politique étrangère canadienne. Ainsi, dans une recherche effectuée en 1989, Gillies évalue l'impact qu'ont les différents groupes de pression intérieurs sur la politique canadienne d'aide au développement dans le cadre des modèles pluraliste, marxiste et étatique de la politique étrangère[133]. Il y présente la dynamique du processus d'élaboration des politiques d'aide par l'examen de trois exemples qui retracent le cheminement d'une question, de son état de demande sociétale à sa médiation par le Parlement et à son émergence en tant que politique gouvernementale. Ces microétudes portent sur trois énoncés: (1) le cadre d'éligibilité des pays receveurs de l'aide du Canada utilisant le Mozambique comme exemple; (2) le lien entre les critères des droits humains et le comportement en terme de vote du Canada dans les institutions financières internationales; (3) le rôle de groupes commerciaux dans l'expansion de la promotion des exportations dans les objectifs du développement.

Ces trois exemples soulignent les pressions de toutes parts que subissent les décideurs politiques, en tentant de concilier les intérêts possiblement contradictoires des lobbies commerciaux, des ONG (qui naturellement ont souvent des agendas divergents les uns des autres) et des groupes intéressés aux droits de la personne. Il ressort de cette étude quatre grandes conclusions[134]. Tout d'abord, l'approche étatique demeurerait le verre grossissant le plus

---

133 D. Gillies, « Do interest groups make a difference? Domestic influences on Canadian development aid policies », in *Human rights, development and foreign policy: Canadian perspectives*, sous la dir. de I. Brecher, Halifax: Institution for Research on Public Policy, 1989, p. 435-65.

134 D. Gillies, « Do interest groups make a difference? Domestic influences on Canadian development aid policies », *op. cit.*, p, 435.

utile pour comprendre la dynamique de l'élaboration de la politique d'aide et cela, même si son cadre d'analyse gagnait à être raffiné. Ensuite, la prééminence accordée à la promotion des exportations assurerait aux lobbies commerciaux de continuer à exercer une influence importante sur les politiques d'aide. Troisièmement, l'ajout des droits de la personne au mandat de l'aide au développement représenterait une percée significative par le groupe dit du « contre-consensus » face à la résistance des bureaucrates. Et enfin, une défense bien étayée par les ONG et les groupes de défense des droits de la personne, pourrait avoir un impact modéré sur la politique d'aide.

Une deuxième étude répertoriée est celle de Mace et Roussel[135]. Au cours des années 1980, les études sur les sources intérieures de la politique étrangère canadienne ont généré des propositions analytiques concernant l'Amérique latine qui, en 1990, n'avaient toujours pas été soumises à des vérifications empiriques. L'étude de Mace et Roussel, visant à combler cette lacune, présentait les résultats d'études de cas multiples (le Chili, le Salvador et le Nicaragua) sur les sources intérieures de la politique étrangère canadienne par rapport à l'Amérique centrale et du sud au cours de la période 1979-1987. En comparant les demandes faites par des groupes d'intérêt et le comportement observé du gouvernement fédéral, les auteurs démontrent une adéquation faible entre les demandes faites par le « contre-consensus » et l'action gouvernementale envers l'Amérique centrale. L'étude démontre également un intérêt relativement mineur de la part des groupes d'affaires dans la politique canadienne envers l'Amérique centrale.

Ensuite, Mace et Roussel se sont joints à Duchesne pour approfondir cette étude et adapter l'objet de recherche[136]. Ils ont cherché à mesurer jusqu'à quel degré le Parlement canadien a servi de courroie de transmission pour les demandes de politique étrangère formulées par les différents groupes d'intérêt à l'endroit du gouvernement. Ils ont noté que lorsqu'il s'agit d'énoncer des positions, les parlementaires ont tendance à épouser les points de vue formulés par les groupes d'intérêt. Mais, paradoxalement, quand il est question d'exiger des actions gouvernementales concrètes, les parlementaires demeurent solidaires des décisions de l'exécutif. Ainsi, le Parlement demeure un endroit où sont énoncées les demandes des groupes d'intérêt, mais où les paroles des députés entrent en contradiction avec leurs comportements.

---

135 G. Mace et Michel Roussel, « Les groupes d'intérêt et la politique étrangère canadienne : le cas de l'Amérique centrale », *Études internationales*, vol. 21, no. 3 (septembre 1990), pp. 499-523.

136 G. Mace, M. Roussel et Erick Duchesne, « Le parlement et les groupes d'intérêt face à la politique étrangère canadienne à l'égard de l'Amérique latine », in *L'Amérique et les Amériques*, sous la dir. de J. Zylberberg et F. Demers, Ste-Foy : Les Presses de l'Université Laval, 1992, pp. 225-52.

Enfin, la dernière étude consultée est le mémoire produit par Manon Tessier en 1990[137]. La variété de la mosaïque intérieure est d'abord analysée par l'examen des groupes d'intérêt entendus comme témoins devant des comités parlementaires et celles des mémoires déposés par des groupes d'intérêt à ces mêmes comités. Une typologie appliquée à ce corpus fait ressortir la nature des groupes intéressés par l'Amérique centrale et qui se sont manifestés lors de cette phase de l'élaboration de la politique étrangère du Canada. En deuxième lieu, le lien portant sur les demandes des groupes d'intérêt et le comportement gouvernemental est exploré. Pour ce faire, les demandes d'une catégorie précise de groupes d'intérêt, les groupes sociohumanitaires, sont mises en relation avec une action de politique étrangère posée par le gouvernement canadien, soit l'aide humanitaire au Nicaragua.

Tessier conclut que, « si la proposition dominante dans la littérature accordant une influence supérieure des groupes d'affaires sur l'élaboration de la politique étrangère était valide, cette prédominance ne se traduisait pas par une présence officielle lors de la tenue de comités parlementaires. (...) Silencieux sur les groupes économiques, il n'en a pas moins permis de dresser un portrait intéressant de la nature des groupes sociohumanitaires.[138] » Elle affirme que des recherches complémentaires sur les groupes sociohumanitaires auraient donc avantage à s'appuyer sur ce corpus alors que celles destinées à la comparaison ou à l'étude exclusive des groupes économiques en tireraient vraisemblablement fort peu de renseignements. Par rapport à la deuxième partie de la recherche de Tessier, la vérification empirique « a permis de corroborer cette autre assertion montrant une relation entre les groupes sociohumanitaires et l'aide canadienne. (...) [U]ne application d'un procédé similaire, avec cette fois-ci sur une période plus longue, d'autres grands thèmes de politique étrangère ou l'ajout de nouvelles variables, pourrait contribuer à faire comprendre des changements que subit la politique étrangère canadienne lors de sa formulation et le rôle qu'y jouent les groupes d'intérêt sociohumanitaires.[139] »

1.2 MÉTHODOLOGIE

1.2.1 Propositions théoriques et stratégie de recherche

Parmi les propositions théoriques auxquelles ces trois études ont cherché à répondre, deux nous semblent particulièrement intéressantes. Ces deux propositions théoriques ont trait à la nature même des groupes d'intérêt. D'une part, nous avons l'idée selon laquelle les groupes

---

137 M. Tessier, *op. cit.*
138 *Ibid*, p. 62.
139 *Ibid*, p. 63.

économiques (les groupes d'affaires) auraient plus de facilité à faire passer leurs demandes que les groupes du « contre-consensus », pour utiliser le terme consacré par Pratt. D'autre part, nous avons l'idée selon laquelle les groupes du contre-consensus peuvent à l'occasion faire passer leurs demandes sous quelques conditions particulières. Ces propositions proviennent toutes deux de la théorie de la classe dominante élaborée et raffinée en partie par C. Pratt au cours des 25 dernières années[140]. Reprenons plus en détail certains éléments de ces écrits.

Commençons par la première proposition. Pratt affirme que les groupes économiques influencent de façon prépondérante la prise de décision dans le domaine de la politique étrangère canadienne. Il formule la proposition selon laquelle les groupes d'affaires et les groupes industriels auront d'autant plus d'influence sur la formulation de la politique étrangère que les intérêts en cause seront plus spécifiques. Enfin, il souligne que parmi les groupes économiques, ce sont surtout les groupes d'affaires et les groupes industriels qui ont un impact plus marqué[141].

À cet égard, les études que nous avons survolées plus haut nous permettent d'arrimer des résultats empiriques à ces propositions théoriques. Une des conclusions de Gillies abonde d'ailleurs dans le même sens lorsqu'il discute de l'importance accordée à la promotion des exportations qui assurerait aux lobbies commerciaux de continuer à exercer une influence importante sur les politiques d'aide[142]. Par contre, chez Mace et Roussel et chez Tessier, rien n'est prouvé en ce sens. Pour les deux premiers, les groupes d'affaires n'essaient tout simplement pas de se faire entendre étant donné le peu d'intérêt économique pour cette région (l'Amérique latine), tandis que pour la seconde, si les groupes d'affaires se font entendre auprès des dirigeants et gestionnaires de la politique étrangère, ils ne prennent pas le chemin des comités parlementaires pour faire valoir leur intérêt[143].

La seconde proposition théorique nous ramène à l'impact des groupes sociohumanitaires sur la politique étrangère. Bien qu'il soit généralement reconnu que l'action de ces groupes se situe en périphérie de la prise de décision, Pratt concède que des exceptions semblent pouvoir exister sans en donner les conditions ou en déterminer l'importance : « les groupes du contre-consensus ont été largement infructueux dans leurs efforts pour influencer les politiques gouvernementales sur des sujets les concernant. (...) La théorie de la classe dominante suggère

---

140 C. Pratt, « Canadian foreign policy: bias to business », *International perspectives*, vol. 3 (nov.-déc. 1982), p. 3-6, C. Pratt, « Dominant class theory and Canadian foreign policy ... », *op.cit.*

141 C. Pratt, « Canadian foreign policy: bias to business », *op. cit.* p. 6.

142 Tirée de G. Mace et M. Roussel, *op. cit.*, p. 522.

143 M. Tessier, *op. cit.*, p. 62.

néanmoins que des groupes anticonsensuels peuvent être capables, en quelques occasions, de faire accepter leurs idées pour certains changements touchants les politiques humanitaires[144] ».

À l'égard de cette deuxième proposition, Gillies énonce cette possibilité : « l'ajout des droits de la personne au mandat de l'aide au développement représente une percée significative par le groupe dit du « contre-consensus » face à la résistance des bureaucrates. » Il précise « (...) qu'une défense bien étayée par les ONG et les groupes de défense des droits de la personne peut avoir un impact modéré sur la politique d'aide.[145] » Tessier tire des conclusions similaires dans le cas du Nicaragua[146]. À l'opposé, Mace et Roussel démontrent une corrélation relativement faible entre les demandes faites par les groupes du « contre-consensus » et l'action gouvernementale envers l'Amérique centrale[147].

a) Principales lacunes dans les recherches antérieures

Ces trois études donnent un bon aperçu d'où se situe l'analyse empirique de l'impact des groupes d'intérêt sur la politique étrangère canadienne. Bien qu'éclairantes sur certains points, elles présentent toutes la même lacune : elles datent toutes d'une vingtaine d'années environ. Étant donné qu'elles ont été effectuées dans la 2e moitié des années 1980, il est fort probable que la dimension temporelle puisse influencer ces résultats, notamment en considérant l'écroulement de l'URSS et la fin de la guerre froide. Ainsi, les questions dont ces études traitent méritent, selon nous, un nouvel éclairage plus contemporain dans le cadre du débat sur la démocratisation de la politique étrangère. La volonté des gouvernements successifs de démocratiser cette politique justifie que de nouvelles analyses soient faites, et c'est dans cette avenue intéressante que s'insère notre recherche. Au surplus, les études de cas jusqu'ici recensées peuvent difficilement être généralisées, car elles possèdent chacune des caractéristiques particulières, notamment en ce qui a trait à la situation économique, politique ou régionale. Enfin, force est de constater que les deux propositions présentées ci-haut par les différents auteurs n'aboutissent pas toujours aux mêmes conclusions étant donné le cadre des études effectuées; une exploration systématique de la question nous apparaît donc nécessaire. Il serait cependant intéressant de profiter de la présente étude et d'enrichir la validité externe des conclusions déjà connues en ajoutant au corpus un nouveau cas que nous pourrons analyser en ayant clairement à l'esprit cette préoccupation liée aux deux grandes propositions théoriques que nous avons retenues. Malgré

---

144 Robert Matthews et C. Pratt (ed.), *Churches and state: the Christian churches and Canadian foreign policy,* Toronto: Canadian Institute of International Affairs, 1983, p. 129-131, citation tirée de M. Tessier, *op. cit.*, p. 14.
145 D. Gillies, « Do interest groups make a difference? », *op. cit.*, p. 436.
146 M. Tessier, *op. cit.*, p. 63.
147 G. Mace et M. Roussel, *op. cit.*, p. 523.

les limites qu'impose le cadre de cette recherche, nous soumettons que nous serions en mesure de combler une partie de la lacune identifiée et d'enrichir les connaissances dans ce domaine par une approche qui s'inspire de ces études et qui considère une nouvelle zone géographique. Ceci pourrait être une avenue intéressante et complémentaire à ce qui a déjà été fait.

b) Choix d'un pays pour une étude de cas

Mace, Roussel et Tessier se sont appuyés sur des observations et des propositions générales, d'une part reliées aux écrits de C. Pratt, mais d'autre part basées sur des propositions tirées des écrits de Baranyi[148] et Rochlin[149] sur une zone géographique précise : l'Amérique latine. Pour notre part, il serait intéressant de poursuivre l'étude dans cette zone et de choisir un pays avec lequel le Canada a des relations diplomatiques assez importantes pour en faire l'analyse. Tel que mentionné en introduction, une étude de cas portant sur les relations entre le Canada et Haïti pourrait adéquatement ajouter au corpus de connaissances que nous avons sur la politique étrangère du Canada envers les Amériques. L'intensité des relations entre les deux pays devrait fournir assez de matière pour en faire l'analyse[150]. Dans notre cas, nous allons concentrer nos recherches sur la période allant de 1993 à 2003.

Il est à noter que le choix de l'étude de cas comme approche méthodologique s'explique par la nature peu connue de l'influence des groupes d'intérêt sur la politique étrangère. Tel que le précise Simon N. Roy[151], l'étude de cas, grâce à son approche inductive, devient très efficace pour analyser des réalités négligées par la science et que les théories existantes expliquent mal ou seulement en partie. Notre étude de cas, laquelle se veut descriptive, exploratoire et dans la mesure du possible, explicative, viendra augmenter ou nuancer la validité externe des études précédemment présentées. Et, afin de limiter les problèmes de validité interne, lesquels réfèrent au fait que le cas étudié s'appuie sur des informations partielles qui ne représentent pas la totalité du cas réel, plusieurs sources d'information seront utilisées pour soutenir notre analyse. Enfin, comme dans la plupart des études de cas, notre étude fera appel principalement à des méthodes qualitatives. L'ajout de méthodes quantitatives pourrait se faire dans un deuxième temps seulement s'il existe suffisamment de données de ce type pour être analysées. Cependant, étant

---

148 Stephen Baranyi, « Canadian Foreign Policy towards Central America, 1980-1984: independence, limited public influence and state leadership », *Canadian Journal of Latin America and Caribbean Studies*, 10, 19, 1985, pp. 23-57.

149 J. Rochlin, « Aspects of Canadian foreign policy towards Central America 1979-1986 », *Journal of Canadian studies*, 22, 4 (hiver 1987-88), pp. 5-27.

150 Voir le chapitre 2 pour description détaillée des relations entre le Canada et Haïti.

151 Pour plus de détails sur les raisons du choix de cette approche méthodologique, voir : Simon N. Roy, « L'étude de cas », in *Recherche sociale. De la problématique à la collecte des données*, sous la dir. de P. Gauthier, Québec (Sainte-Foy) : Presses de l'Université du Québec, 2003, p. 159-184.

donné la limite imposée par un mémoire de maîtrise, nous croyons qu'une étude qualitative nous fournira déjà assez d'éléments pour tirer des conclusions intéressantes.

1.2.2 Question spécifique et choix des hypothèses de travail

À partir des éléments théoriques que nous avons relevés jusqu'à maintenant, il nous est possible de formuler l'hypothèse générale de l'existence d'un lien entre les demandes des groupes d'intérêt et une action de politique étrangère désirée par ceux-ci. Dans le cas d'Haïti, certains éléments rendent cette hypothèse d'autant plus plausible. D'abord, l'existence d'un nombre important de Canadiens d'origine haïtienne, ou plus largement d'origine caribéenne, nous permet de croire en la possibilité qu'ils s'organisent en groupes d'intérêt afin de faire pression sur le gouvernement pour voir se concrétiser certains comportements désirés de politique étrangère. Également, la présence d'un nombre important d'ONG canadienne oeuvrant en Haïti permet également de supposer qu'ils exercent eux aussi des pressions sur le gouvernement canadien. Car évidemment, de par leur nature, ces groupes sont empathiques aux problèmes haïtiens et donc, font pression sur le gouvernement canadien pour qu'il mette en place des politiques humanitaires et d'aide au développement.

Par ailleurs, étant donné les importants engagements du gouvernement canadien à l'égard d'Haïti depuis les vingt dernières années, nous avons pu constater que le Canada n'est pas indifférent au sort de ce petit pays des Caraïbes. Dans le cadre des récents événements entourant le tremblement de terre en Haïti, nous avons également observé que certaines entreprises canadiennes peuvent recevoir des contrats du gouvernement canadien pour la reconstruction du pays. Par exemple, en mars 2010, le gouvernement canadien a octroyé sans appel d'offres, un contrat de 14 M$ CA a une entreprise albertaine pour la construction d'un complexe de bâtiments permettant de reloger temporairement le gouvernement haïtien[152]. Considérant cet exemple, n'est-il pas plausible de se poser, à première vue, des questions sur l'influence probable de certains groupes d'intérêt économique sur le gouvernement canadien? En effet, pourquoi ne pas faire travailler des entreprises haïtiennes et par conséquent, encourager le développement économique haïtien? Est-ce seulement en raison des compétences ou des ressources exigées pour la construction de tels bâtiments ou n'y a-t-il pas d'autres raisons liées de politique intérieure?

---

[152] Radio-Canada.ca avec Presse canadienne, « Plan ambitieux pour besoins énormes », *Radio-Canada*. (Mercredi, 23 mars 2010), http://www.radio-canada.ca/nouvelles/International/2010/03/23/001-haiti_atco.shtml

En tenant compte de ces éléments et des constats et nuances relevés précédemment, il est possible de séparer notre hypothèse générale en deux sous hypothèses non concurrentes, empruntées à l'état actuel de la connaissance.

1) Ainsi, une première sous-hypothèse reconnaît la présence plus nombreuse des groupes à caractère économique lors de l'élaboration de la politique étrangère canadienne à l'égard d'Haïti que celle des groupes non économiques[153];

2) Une deuxième sous-hypothèse reconnaît que les gestes gouvernementaux posés dans le domaine spécifique de l'aide au développement sont liés aux demandes des groupes non économiques[154].

Bien que ces hypothèses semblent incompatibles, il n'en est rien. En effet, il est normal que des groupes d'intérêt ayant des agendas différents puissent faire des pressions sur le gouvernement. Dans la mesure où cela pourrait servir ses intérêts stratégiques nationaux, le gouvernement canadien est probablement sensible aux doléances des groupes socio-humanitaires tout en tenant compte des intérêts des groupes économiques. Cette idée est cohérente avec la théorie de la classe dominante de C. Pratt, ou plus généralement avec la théorie du marxisme structurel, laquelle prédit que la classe dominante est prête à faire des concessions de manière à perpétuer le système qu'il juge favorable à ses intérêts.

1.2.3 Stratégie de vérification des hypothèses et cadre opératoire

a) Objectifs de la stratégie

La stratégie de vérification que nous avons adoptée pour valider ces hypothèses a trois objectifs. D'abord, elle doit nous renseigner sur la nature des groupes d'intérêts, la nature de leurs demandes et sur les moyens utilisés pour se faire entendre par les décideurs publics. Ensuite, elle doit nous apporter des éléments de réponse quant à la possible corrélation des demandes effectuées par ces groupes d'intérêt et les actions de politiques étrangères à l'égard d'Haïti, notamment en matière d'aide au développement. Étant donné l'étendue temporelle de notre étude (10 ans), il est à considérer que l'objectif général n'est pas d'établir un lien de causalité entre les demandes et les actions de politique étrangère du Canada à l'égard d'Haïti. Notre objectif est plus modeste. Il vise à explorer et à décrire les éléments ci-haut mentionnés et

---

153 C. Pratt, « Canadian policy toward the Third world: bases for an explanation », *Studies in political economy, a socialist review*, 13 (printemps 1984), p. 39.

154 R. Matthews et C. Pratt, *op. cit.*, p. 129-131.

à donner des pistes de recherche plus précises pour de futurs chercheurs. Enfin, notre stratégie de vérification doit nous permettre de mettre en perspective les résultats obtenus quant à l'influence des groupes d'intérêt sur la politique étrangère par rapport au débat sur la démocratisation de cette politique. Ce dernier objectif sera rempli dans la discussion des résultats présentée dans le dernier chapitre.

b) Opérationnalisation de la première hypothèse

Les deux hypothèses que nous avons choisies comportent quelques concepts qu'il s'agit maintenant de préciser et de mettre en relation à l'intérieur d'un cadre opératoire répondant à nos objectifs de recherche. Notre première hypothèse, laquelle ne présente pas de variable comme telle, s'intéresse à la nature des groupes ayant tenté d'influencer la politique étrangère du Canada à l'égard d'Haïti. En lien avec notre hypothèse, il est nécessaire de se doter d'un outil permettant de distinguer les groupes d'intérêt les uns des autres. À cet égard, il existe plusieurs typologies permettant de catégoriser les groupes d'intérêt selon un angle particulier. Par exemple, certains auteurs construisent leur typologie suivant des éléments tels que les structures, les fonctions, l'origine ou le degré de mobilisation[155]. D'autres encore se contentent de les séparer en fonction de leur intérêt ethnique, empathique ou égoïste[156]. Pour l'étude de la politique étrangère du Canada, la classification d'Elizabeth Riddell-Dixon spécifique aux groupes d'intérêt impliqués en politique extérieure et déjà validée par son application à plus de 200 groupes d'intérêt, sera reprise comme telle[157]. Selon Riddell-Dixon, c'est le critère de la filiation première des membres, c'est-à-dire le facteur de base qui rallie les adhérents, qui est important. Cette typologie permet de fournir certaines indications sur les objectifs du groupe et de minimiser la possibilité de dédoublement des catégories.

La typologie de Riddell-Dixon considère, d'une part, les groupes à caractère économique représentant les intérêts d'entreprise canadienne et, d'autre part, les groupes sociohumanitaires. Au delà de cette distinction initiale, les groupes se répartissent ensuite en un certain nombre de sous-sections. Cinq sous-sections se rapportent aux groupes économiques: les groupes d'affaires, les associations professionnelles, les regroupements agricoles, les syndicats et les associations de consommateurs; six sous-sections constituent les groupes non économiques : les associations intéressées par les questions relatives à la condition féminine, les associations intéressées par la condition des anciens combattants, les regroupements religieux, les

---

155 P. Pross, *op. cit.*
156 K. R. Nossal, *The politics of Canadian foreign policy*, *op. cit.*, p. 98-117.
157 E. Riddell-Dixon, *The domestic mosaic, domestic groups and Canadian foreign policy*, *op.cit.*

regroupements ethniques, les associations de citoyens et les groupes d'intérêt spéciaux de la politique étrangère. La majorité de ces divisions sont explicites hormis peut-être les deux dernières qui requièrent de plus amples précisions. Ainsi, sous l'expression générale « association de citoyens » sont rassemblés les groupes intéressés par quatre thèmes différents : le développement international, les droits humains, la paix et le désarmement et les problèmes environnementaux. Pour sa part, l'expression « groupes spéciaux en politique étrangère » réunit sous une même catégorie les organisations qui chapeautent des institutions ou des associations telles l'Association québécoise des organismes de coopération internationale et les organismes de recherche en relations internationales tels que l'Institut Nord-Sud.

Le choix de cette typologie pour notre étude s'explique principalement par la séparation en deux groupes distincts, à savoir les groupes économiques et ceux non économiques, ce qui sert bien les objectifs de notre recherche. En effet, les autres typologies proposent plus de catégories et sont moins inclusives et plus éparses dans la composition de ces catégories. La typologie de Riddell-Dixon a en plus l'avantage de ne laisser aucune interprétation au chercheur dans la catégorisation des différents groupes. Enfin, elle permet de ventiler les deux principaux types de groupes en plusieurs sous-catégories très explicites permettant d'avoir une idée précise de la composition de ceux-ci.

c) Opérationnalisation de la deuxième hypothèse

Notre deuxième hypothèse de recherche est l'existence d'un lien entre les demandes des groupes non économique et la politique d'aide au développement à l'égard d'Haïti durant la période de 1993 à 2003. Ainsi, deux concepts de base sont développés dans cette proposition, à savoir les pressions des groupes d'intérêt et les comportements de politique étrangère du gouvernement canadien en matière d'aide au développement. La variable dépendante dans cette relation se traduit par les « décisions du gouvernement fédéral » en matière d'aide publique au développement. Quant à elles, les « demandes des groupes d'intérêt » représentent les variables indépendantes, c'est-à-dire que ces demandes ont potentiellement une influence sur les décisions du gouvernement. Avant d'aller plus loin, quelques précisions doivent être apportées à l'égard de la variable dépendante. Étant donné que notre hypothèse date de plus de vingt ans, nous croyons légitime d'étendre nos recherches à l'ensemble de la politique étrangère. En effet, de cette manière, non seulement nous pourrons valider ou non notre hypothèse de départ, mais également, nous pourrons savoir si d'autres secteurs de la politique étrangère varient en fonction de notre variable indépendante. Ceci explique pourquoi dans le reste de cette étude, notre regard

est porté sur la politique étrangère d'une manière générale et non seulement sur la politique d'aide au développement.

Plusieurs possibilités s'offrent à nous pour vérifier l'existence d'un lien entre les demandes des groupes d'intérêt et la politique étrangère. Une première approche consiste à mettre l'accent sur la « boîte noire » gouvernementale[158]. Une telle stratégie mène généralement à l'étude d'un cas précis de politique étrangère pour lequel on tente de mesurer la circulation des pressions des groupes à l'intérieur des appareils gouvernementaux de prise de décision[159]. Cette procédure permet une analyse plus fine et plus détaillée de l'ensemble du comportement d'un ou de quelques groupes d'intérêt particuliers. Elle souffre cependant d'un handicap important qui est de rendre impossibles toute systématisation et toute généralisation des résultats de recherche. Et, considérant le caractère exploratoire de notre étude, c'est-à-dire l'influence des groupes d'intérêt sur 10 ans de politiques canadiennes à l'égard d'Haïti, il est difficile de mettre en œuvre ce type de stratégie, notamment à l'égard des restrictions matérielles et méthodologiques nécessaire à sa réalisation[160]. Une seconde approche centre l'analyse sur le point de sortie de la prise de décision permettant ainsi une étude comparative entre les positions adoptées par l'appareil gouvernemental et les demandes ou attentes générées par les groupes d'intérêt. Cette stratégie a été retenue parce qu'elle possède l'avantage significatif de permettre la systématisation des résultats de recherche et de favoriser, éventuellement, certaines généralisations en rapport avec l'objet d'étude. En nous inspirant des travaux de Mace et Roussel[161] et de Goldberg[162], nous désirons par conséquent comparer les positions adoptées par le gouvernement canadien et les demandes ou positions exprimées par divers groupes d'intérêt sur des thèmes particuliers de façon à identifier les similitudes et relations éventuelles et, ce faisant, tenter de vérifier les positions analytiques formulées précédemment.

Dans la mesure où nos résultats le permettent, nous complétons le choix de cette approche par une brève réflexion sur les niveaux d'influence des groupes d'intérêt sur l'appareil

---

158 Par exemple, N. Michaud combine le modèle de la structuration du pouvoir de V. Lemieux avec l'approche de G. T. Allison dite de la politique bureaucratique pour décrire les processus décisionnels associés au Livre Blanc fédéral sur la défense de 1987. N. Michaud, « Bureaucratic politics and the shaping of policies can we measure pulling and hauling games? », *op.cit.*

159 W. B. Dimock, *The involvement and influence of domestic interest groups in Canadian foreign policy*, Mémoire de maîtrise, Ottawa, Université Carleton, 1980.

160 En fait, il y a trop de variables inconnues, l'étendue de temps est trop grande, on ne sait pas quelles décisions et quelles politiques ont été prises et il est assez difficile d'établir le nombre de demandes effectuées, et même, s'il existe des divergences entre les demandes des groupes d'intérêt, auquel cas, ça complique davantage les choses.

161 G. Mace et M. Roussel, *op.cit.*

162 D. Goldberg, « Keeping score: from Yom Kippur War to the Palestinian uprising », in *The domestic battleground: Canada and the Arab-Israeli conflict*, sous la dir. de D. Taras et D. Goldberg, Montreal: McGill-Queen's University Press, 1989, p. 102-122.

gouvernemental. Cette réflexion est présentée dans le cadre de l'interprétation des résultats et elle s'appuie sur les concepts théoriques d'*agenda setting* (mise à l'agenda d'une problématique), de *parameter setting* (limitation des options politiques), de *policy setting* (détermination d'options politiques) et d'*administration setting* (influence au plan de la mise en œuvre de la politique publique) développés par James J. Best[163] et repris par D. Stairs dans son analyse de l'influence de l'opinion publique sur la politique étrangère[164]. Nous utilisons ces concepts dans notre étude dans la mesure où, dans certains cas, Stairs étend la notion d'opinion publique, qu'il considère difficile à opérationnaliser, aux groupes organisés de la société civile : "(i)ssues of broad moral principles aside, 'public opinions' geared to administration-setting, like those aimed at policy-setting, are most frequently articulated by organized groups, if only because they require close attention to the diplomatic process, a measure of expertise with regard to the problems involved, and a capacity for challenging, and perhaps even creating, policy proposals in substantive detail.[165]" Enfin, étant donné que ces concepts découpent le processus de prise de décision en quatre parties bien circonscrite, ils permettent d'étendre d'une manière plus précise notre réflexion sur l'influence des groupes d'intérêt sur la politique étrangère. Ultimement, ces réflexions pourront déboucher sur de nouvelles hypothèses de travail qui resteront à vérifier lors de prochains travaux de recherche.

- Facteurs additionnels influençant la politique étrangère à l'égard d'Haïti

Évidemment, il existe d'autres variables indépendantes qui peuvent influencer la variable dépendante de notre seconde hypothèse de travail. En effet, bien que les groupes d'intérêt puissent potentiellement influencer la politique étrangère, d'autres éléments ont une influence certaine, notamment les décideurs publics, les énoncés de politique étrangère, les partenaires du Canada comme les États-Unis, ou encore, les institutions internationales auxquelles le Canada participe telles que l'ONU ou l'OEA. L'identification de l'ensemble de ces variables indépendantes et de leur influence relative doit permettre une discussion sur le thème qui sous-tend notre étude à savoir, le débat sur la démocratisation de la politique étrangère. En identifiant ces variables et en les mettant en perspective avec les résultats de notre étude sur l'influence de la société civile, il sera possible de vérifier si la démocratisation de la politique étrangère du Canada, dans le cas d'Haïti, s'effectue en partie par le biais des groupes d'intérêt.

---

163 J. J. Best, *Public opinion: micro and macro*, Homewood (Illinois): Dorsey Press, 1973, p. 244-255.
164 D. Stairs, « Public opinion and external affairs…», *op.cit.* p. 130-49.
165 D. Stairs, « Public opinion and external affairs…», *op. cit.*, p. 138.

1.2.4 Sources de données

D'abord, parmi les recherches précédentes effectuées au cours des années 1980 et 1990, certaines se sont basées sur la prémisse que les groupes d'intérêt manifestent leurs demandes par le biais du Parlement et, conséquemment, c'est l'une des pistes que nous souhaitons explorer. Ainsi, nous avons d'abord centré notre analyse sur les documents du Parlement canadien, à savoir, les débats de la Chambre des communes, et les procès-verbaux du Comité permanent des affaires étrangères et du commerce international du Sénat et du Comité permanent des affaires étrangères et du commerce international (CPAECI) de la Chambre des communes[166]. À noter que l'analyse de ces documents avait également pour objectifs, d'une part, de renseigner sur les interventions canadiennes à l'égard d'Haïti dans la mesure où elles ont été discutées au sein de ces tribunes du Parlement et, d'autre part, sur les raisons évoquées par les différents intervenants pour justifier les interventions canadiennes à l'égard d'Haïti.

Ensuite, afin d'augmenter la qualité des données colligées, la nature des groupes d'intérêts et leurs demandes ont été explorées par le biais d'un autre moyen potentiel pour faire valoir leurs requêtes, à savoir les journaux canadiens où l'actualité internationale est souvent analysée. À cet effet, parmi les journaux les plus crédibles en cette matière, deux journaux francophones et deux journaux anglophones ont été choisis : *Le Devoir*, *La Presse*, *The National Post* et *The Globe and Mail*. Quant à elles, les décisions du gouvernement canadien à l'égard d'Haïti ont été documentées à partir de la documentation officielle provenant des divers ministères et organismes du gouvernement canadien chargés des questions internationales[167], de l'OEA et de l'ONU. Des renseignements complémentaires ont été tirés à partir d'articles et de livres portant en tout ou en partie sur les relations canado-haïtiennes.

Afin de compléter la triangulation des données, des entrevues ont été réalisées avec quelques groupes de la société civile et quelques représentants du gouvernement canadien. En plus de renseigner sur la nature des groupes d'intérêt et de leurs demandes et les moyens qu'ils utilisent pour faire connaître leurs doléances, les entrevues devaient permettre d'établir la présence de liens directs entre les demandes des groupes d'intérêt et la politique d'aide au

---

166 À noter que depuis la 39e législature, le CPAECI n'existe plus comme tel. Il a été remplacé par le Comité permanent des affaires étrangères du développement international et par le Comité permanent du commerce international. Pour plus de détails, voir : Parlement du Canada, *Comité de la Chambre des communes, 39e législature, 1re session*, http://www2.parl.gc.ca/CommitteeBusiness/CommitteeList.aspx?Language=F&Mode=1&Parl=39&Ses=1

167 Notamment, l'ACDI, le MAECI, le MDN et la GRC.

développement, et la politique étrangère en général, à l'égard d'Haïti. Enfin, les renseignements concernant l'ensemble des variables indépendantes, c'est-à-dire l'influence des groupes d'intérêt, mais aussi tout autres variables explicatives, ont été colligés à partir d'études scientifiques antérieures sur les relations canado-haïtiennes.

1.2.5 Traitement et présentation des données

La présentation et le traitement des données visant à vérifier les hypothèses de notre étude sont étalés à l'intérieur des chapitres deux et trois. Dans le chapitre deux, lequel est séparé en deux sections, nous nous attardons d'abord à présenter notre variable dépendante, à savoir la politique étrangère canadienne à l'égard d'Haïti à partir des tout premiers contacts diplomatiques entre les deux nations. Le contexte socio-économique d'Haïti, depuis sa fondation jusqu'à nos jours, introduit cette partie. Étant donné la nature même des renseignements exposés dans la première section, nous avons présenté l'ensemble des variables indépendantes dans la seconde section du chapitre deux. Afin de présenter de manière structurée les variables ainsi identifiées, nous avons utilisé une grille d'analyse précédemment illustrée dans ce chapitre pour présenter les sources d'influence sur la politique étrangère du Canada à l'égard d'Haïti, à savoir la grille d'A. Legault sur les déterminants d'une politique étrangère. Les distinctions utilisées dans cette grille seront aussi reprises dans l'interprétation des résultats.

Le troisième chapitre porte sur la présentation et l'interprétation des résultats. Ce chapitre est aussi séparé en deux grandes sections. La première section est découpée en quatre parties distinctes dont les trois premières présentent les résultats provenant de nos trois sources de données que sont le Parlement, les journaux et les entrevues. Pour chacune de ces sources, plusieurs grilles d'analyse ont été développées afin de faire ressortir en détail les informations recherchées dans le cadre de notre stratégie de vérification, à savoir la nature des groupes d'intérêt, la nature de leurs demandes et la nature des moyens utilisés pour se faire entendre du gouvernement. La quatrième partie enchaîne sur l'analyse de l'influence des groupes d'intérêt sur la politique canadienne à l'égard d'Haïti entre 1993 et 2003, et ce, suivant la stratégie de vérification liée à notre deuxième hypothèse. L'interprétation des résultats à partir du cadre théorique dont nous nous sommes dotés est l'objet de la seconde section. Cette dernière est séparée en deux parties distinctes d'abord pour valider ou infirmer nos hypothèses de travail et ensuite pour interpréter les résultats par rapport à notre problématique spécifique qu'est la démocratisation de la politique étrangère canadienne.

1.3 Conclusion

Au final, notre étude de cas, tel que présentée dans l'introduction et dans ce chapitre, devrait être en mesure d'approfondir les enseignements tirées de recherches antérieures sur l'influence des groupes d'intérêt sur la politique étrangère canadienne, de tirer des conclusions supplémentaires sur le débat sur la démocratisation de cette politique et d'apporter des éléments nouveaux sur la relation spécifique qu'entretient l'État avec la société civile sur la question des relations canado-haïtiennes. Avant d'y arriver, le prochain chapitre présente les résultats d'une recension de données qui permet d'en savoir davantage sur les différentes variables de notre problématique, à savoir la politique étrangère du Canada à l'égard d'Haïti et ses facteurs explicatifs. La connaissance de ces éléments permettra au lecteur de mieux comprendre les résultats exposés dans le chapitre 3.

CHAPITRE 2 : LES FONDEMENTS DE LA RELATION CANADO HAÏTIENNE PRÉSENTATION DES VARIABLES À L'ÉTUDE

Tel que présenté dans la stratégie de vérification, ce chapitre a pour objet deux objectifs. Dans un premier temps, il vise à exposer les grandes lignes de la politique étrangère canadienne à l'égard d'Haïti, laquelle est notre variable dépendante. Avant d'y parvenir, un bref historique de la dynamique sociale, économique et politique d'Haïti est d'abord étalé afin de bien contextualiser les comportements de politique étrangère canadienne en Haïti. Cette dernière est subséquemment présentée chronologiquement en portant davantage d'attention à la période des différents gouvernements de Jean Chrétien[168]. Nous verrons ainsi comment ces éléments soutiennent notre hypothèse de travail.

Dans un deuxième temps, ce chapitre vise à présenter l'ensemble des variables indépendantes liées à nos hypothèses de travail. Ces variables sont exposées et classifiées à l'aide de la grille de Legault afin de donner un aperçu de leur importance relative en terme d'influence. Cette analyse préliminaire permettra ultérieurement de discuter nos résultats quant à l'influence des groupes d'intérêt sur les décisions canadiennes envers Haïti dans le cadre du débat sur la démocratisation de la politique étrangère.

2.1 HAÏTI OU LA TERRE MONTAGNEUSE, SON HISTOIRE

2.1.1 : Histoire d'Haïti de 1492 à 1990

a) De Christophe Colomb à la naissance d'Haïti (1492-1804)[169]

C'est à la fin du quinzième siècle que Christophe Colomb prend possession d'*Ayiti*, « terres montagneuses » en langue autochtone, au nom de l'Espagne. Hispaniola, nom donné par Colomb à cette île, comprenait l'actuelle République dominicaine et Haïti. Attirés par la présence de l'or, les Espagnols s'installèrent en colonie et commencèrent à extraire des sols le précieux métal en soumettant les autochtones à des travaux forcés. Peu habitués à ce genre de travail brutal, les « Indiens » se révoltèrent et furent décimés en quelques décennies, sinon par les armes, par les maladies importées d'Europe. Ils furent progressivement remplacés par les

---

168 Ce rappel historique en toile de fond aux relations canado-haïtiennes n'a nullement la prétention d'être exhaustif, limité qu'il est dans sa présentation à quelques moments d'une histoire à la fois riche et mouvementée.

169 Trésor de la langue française au Québec, *L'aménagement linguistique dans le monde : Haïti, République d'Ayiti*, http://www.tlfq.ulaval.ca/axl/amsudant/haiti.htm, Biblio-Monde, *Haïti*, http://www.bibliomonde.net/pages/fiche-geo.php3?id_ent_geo=14

Noirs d'Afrique, beaucoup plus endurants. La traite de ceux-ci fut officiellement autorisée en 1517 par Charles Quint. La partie occidentale de l'île rapportant de moins en moins, les Espagnols se concentrèrent sur la partie orientale.

Bien que quelques flibustiers français s'intéressent graduellement à la section occidentale de l'île dès la fin du XVI[e] siècle, ce n'est qu'en 1665 que, sous l'impulsion du ministre Colbert, la colonisation française débuta réellement sur ces terres. Désireux d'attirer des colons français, les administrateurs locaux entreprirent le développement économique par la culture du tabac et de l'indigo, production ne nécessitant de la main-d'œuvre que sur une petite surface. De plus en plus nombreux, les Français officialisèrent leur présence lors du traité de Ryswick de 1697 alors que l'Espagne céda à la France la partie occidentale de l'île. Par le fait même, la colonie de Saint-Domingue, la future Haïti, fut officiellement créée. Rapidement, l'agriculture pratiquée se porta vers les cultures de grandes plantations telles que le sucre et le café alors que la traite négrière est graduellement institutionnalisée, notamment par le *Code noir*[170].

À la fin du XVIII[e] siècle, les grandes cultures étaient encadrées par 30 000 blancs, autant de mulâtres libres et de noirs affranchis et soutenus par 500 000 esclaves. Elles permirent à la colonie française de Saint-Domingue de devenir la *Perle des Antilles*, c'est-à-dire la plus riche de la région, la valeur de ses exportations supplantant même celles des États-Unis.

b) La révolution haïtienne, l'indépendance et la difficile construction nationale (1804-1915)

Les événements qui permirent d'aboutir à l'indépendance d'Haïti sont issus d'une situation complexe intimement liée à la Révolution française. Pour l'essentiel, l'élément le plus significatif demeure les circonstances entourant l'exécution du roi de France, événement qui fournit dans la colonie une occasion où les noirs saisirent leur liberté et s'engagèrent dans un combat contre les royalistes et leurs alliés[171]. Sous le leadership de Toussaint Louverture, les noirs se saisirent de cette occasion, d'abord pour se libérer de l'esclavage, mais ensuite et surtout, pour mener une guerre d'indépendance contre la France. Après plusieurs batailles et événements, dont la capture et la mort de Toussaint Louverture, Haïti, à l'époque l'entière Hispaniola, est officiellement déclarée première république noire indépendante par Jean-Jacques Dessalines le 1[er] janvier 1804.

---

170 Le Code noir, promulgué par Louis XIV en 1685, se compose de soixante articles qui gèrent la vie, la mort, l'achat, la vente, l'affranchissement et la religion des esclaves. Pour plus de détails, voir Louis Sala-Molins, *Le Code Noir ou le calvaire de Canaan*, Paris, Presses universitaires de France, 1988, 292 p.

171 Notamment les Anglais et les Espagnols.

Au lendemain de l'autoproclamation nationale par Dessalines, celui-ci œuvra à rendre impossible tout retour des Français sur l'île. Il fit massacrer tous les blancs y résidant encore, y fit construire des forts et interdit la propriété foncière aux blancs dans la Constitution du 20 mai 1805. Il se proclama empereur et régna en dictateur sur le pays pendant deux ans avant d'être assassiné à l'automne 1806. C'est seulement en 1825 que la France reconnaîtra la République d'Haïti en échange d'une énorme indemnité qui endettera le pays pour les années à venir. Cette démarche, acceptée par l'élite haïtienne au pouvoir, fut fortement appuyée par les voisins esclavagistes horrifiés par cette victoire[172]. Pour le nouvel État, c'est le début d'une période confuse alors que 24 chefs sur 36 sont renversés ou assassinés de 1804 à 1957. Haïti sombra donc dans l'instabilité et la violence politique, déchirée entre les élites mulâtres, principalement rurales et présentes au sud, et noires, surtout propriétaires terriens et actifs au nord. Ces élites, sauf quelques exceptions, ne se soucièrent guère de l'économie et de la société. Ils exploitèrent pour la plupart les paysans sans terre reproduisant, du même coup, le modèle esclavagiste dont ils s'étaient émancipé quelques générations auparavant. Les seules périodes de « stabilité », également les plus répressives, furent l'occupation américaine (1915-1934) et les régimes dictatoriaux des Duvalier père et fils (1957-1986).

c) L'occupation américaine (1915-1934)[173]

L'occupation américaine survint dans un moment de grande instabilité politique alors que de 1908 à 1915, neuf présidents haïtiens se succédèrent à la tête du pays. Présent à Haïti depuis 1908, au moment où de grosses compagnies négocièrent des concessions pour bâtir des chemins de fer et développer des plantations de bananes, les Américains, sous la houlette de Woodrow Wilson, finirent par occuper militairement Haïti en 1915. Ils firent élire un président, lequel établit une nouvelle Constitution permettant l'accès des étrangers à la terre[174], prirent le contrôle des douanes, principale source de revenus de l'État, et obtinrent de surcroît un droit de veto sur toutes les décisions gouvernementales. En 1918, des routes furent construites sous le système de la corvée, ce qui amena les « cacos »[175], des paysans armés, à l'état d'insurrection. Après avoir maté cette rébellion, qui fit près de 15 000 morts, les États-Unis s'engagèrent à fournir à Haïti une aide économique et politique. Des travaux de modernisation, dont la mise en

---

172 Pays esclavagiste à ses débuts, les États-Unis reconnaîtront Haïti en 1862, alors qu'Abraham Lincoln effectue son premier mandat à titre de Président.

173 Pour plus de détail concernant cette période, voir le livre de François Blancpain, *Haïti et les États-Unis 1915-1934 - histoire d'une occupation*, Paris et Montréal : Harmattan, 2000, 382 p.

174 Ce qui mit fin au système de tenure de la terre en *minifundia* (petit domaine agricole souvent exploité par une famille), avec ses milliers de paysans libres propriétaires vers un système de *latifundia* (exploitations pratiquant l'agriculture extensive et où la propriété foncière est concentrée) qui forcèrent ces derniers à devenir journaliers.

175 Pour une histoire romancée sur les Cacos, voir : Jean Metéllus, *Les Cacos*, Paris : Gallimard, 1989, 302 p.

place d'une infrastructure routière, l'amélioration des techniques agricoles et l'élaboration d'un réseau téléphonique, furent accélérés. Les finances publiques furent assainies, et l'endettement réduit.

Cette avancée vers la modernité se fit toutefois aux dépens de la démocratie et des couches les plus défavorisées de la population. Les Haïtiens conservèrent une forte hostilité envers l'occupant américain qui, lorsque nécessaire, n'hésitait pas à faire usage des armes contre le peuple. Les États-Unis quittèrent Haïti en août 1934[176]. La fin de l'occupation, ajoutée aux conséquences de la crise économique mondiale, engendra le retour à l'instabilité et encouragea les convoitises dictatoriales des dirigeants locaux. L'après-guerre marqua une certaine embellie, d'abord intellectuelle, puis économique et sociale. Des entreprises s'installèrent, le tourisme se développa et des intellectuels visitèrent le pays. Un nouvel acteur, jamais vu auparavant, fit son apparition, la jeunesse scolarisée. Parallèlement à ces timides progrès, les présidents jouèrent à la chaise musicale et la corruption, les émeutes populaires et les interventions de l'armée devinrent la normalité.

d) La dictature des Duvalier (1957-1986)

En 1957, les militaires organisèrent des élections qui amenèrent François Duvalier, un médecin soutenu par l'électorat noir, à la présidence de la République. Sans perdre de temps, il imposa une politique autoritaire en interdisant les partis d'opposition, en instaurant l'état de siège et en exigeant l'assentiment du Parlement pour gouverner par décrets. Afin de perpétuer son règne, il solidifia ses appuis populaires en marginalisant les trois centres de pouvoirs habituels, c'est-à-dire, les mulâtres, l'Église et l'armée. Il le fit également en critiquant sans vergogne les États-Unis, ceux-ci préférant ce moindre mal en contrepartie d'un anticommunisme relativement certain des Duvalier. Fait marquant de cette époque, le régime duvaliériste s'appuyait en partie sur une milice paramilitaire, les Volontaires de la Sécurité nationale, surnommés les « tontons macoutes ». Avec cette garde personnelle, il neutralisa l'armée, parvint à étouffer toute résistance et sema la terreur dans tout le pays. À la mort de François Duvalier en 1971, son fils Jean-Claude accéda à la présidence de la République. Ce dernier exerça une dictature qui s'enfonça

[176] Noam Chomsky avance que « l'occupation renforça ainsi l'oppression intérieure fondée sur la classe et la race, qui remonte à l'époque de la coloniale française. Une conséquence en fut la montée de l'idéologie du *noirisme*, en réaction au racisme des occupants et de leurs collaborateurs de l'élite ». N. Chomsky, « La tragédie d'Haïti », chap. 8, in *L'an 501, la conquête continue*, co-édition, Montréal (Ecosociété), Bruxelles (EPO), 1994, p. 235. Pour Pierre Mouterde et C. Wargny, cette période a permis aux États-Unis de faire d'Haïti une sorte de protectorat en atteignant plusieurs objectifs : « resserrement durable des liens économiques, politiques et militaires avec Haïti, pays profondément remanié, remodelé selon tous les impératifs de l'ordre américain. Police, régime de propriété, constitution, économie, tout à changé. » P. Mouterde et C. Wargny, *Après bal, tanbou lou, cinq ans de duplicité américaine en Haïti (1991-1996)*, Paris : Éditions Austral, 1996, p. 51-52.

graduellement dans la corruption et l'incompétence et qui se termina par un soulèvement populaire en 1986. Durant les trente ans que dura l'hégémonie des Duvalier, père et fils, plus de trente mille personnes furent assassinées et l'émigration, notamment vers la République dominicaine, les États-Unis et le Québec, prit de grandes proportions.

Après quatre années de pouvoir exercé par les militaires durant lesquelles un mouvement social porteur de changement prit graduellement forme, la communauté internationale se mobilisa pour ouvrir la voie à des élections. En effet, au lendemain de la chute du communisme, l'espoir à Haïti en un nouvel ordre mondial, en un vent de démocratisation, en la défense des droits de l'homme s'y fit de plus en plus présent.

2.1.2 Histoire récente d'Haïti de 1990 à 2010

a) Aristide et la crise haïtienne (1990-1996)

Jean-Bertrand Aristide, un prêtre catholique qui s'était fait l'avocat des pauvres, remporta les élections tenues de façon démocratique en décembre 1990. Ce fut en quelque sorte une prise collective du pouvoir. Il promit au peuple de passer de la misère indigne à la pauvreté digne et il annonça la venue de la démocratie, ce qui plut aux Occidentaux en général. Comme le mentionne Christophe Wargny, « les défis sont immenses : inertie économique, terres usées, droits sociaux inexistants, système de santé moribond, corruption, analphabétisme, extrême misère. Toutes les calamités du tiers-monde sont rassemblées ici. Alourdies par une dictature trentenaire, les tensions s'aiguisent entre pouvoirs traditionnels et exigences populaires. »[177] Aristide devint donc une menace pour les pouvoirs traditionnels qu'il définira comme étant les quatre A : l'argent (l'oligarchie économique), l'armée, les autorités ecclésiastiques et l'Amérique (les États-Unis d'Amérique)[178].

Les rumeurs d'un coup d'État sont confirmées le 29 septembre 1991[179]. Celui-ci, le plus sanglant de l'histoire d'Haïti, se termina par la fuite d'Aristide au Venezuela, puis en Amérique, et par la prise de l'État par le général Raoul Cédras. Les États-Unis, en raison de leurs différents centres d'autorité, eurent une attitude mitigée par rapport à cette crise. Un changement dans l'équilibre des pouvoirs haïtiens, défavorable au mouvement *Lavalas*, la base populaire d'Aristide,

---

177 C. Wargny, *Haïti n'existe pas, 1804-2004 : deux cents ans de solitude*, Paris : Éditions Autrement, 2004, p. 77-78.

178 C. Wargny précise que « les relations de l'ambassadeur américain Adams, adversaire militant du mouvement *Lavalas* d'Aristide, avec les trois autres A sont quotidiennes. Pour ce vétéran de la guerre froide, Aristide est un Castro potentiel. » Voir *Haïti n'existe pas, 1804-2004 : deux cents ans de solitude, op. cit.*, p. 82.

179 Pour un récit détaillé de cette crise haïtienne et du rôle du Conseil de sécurité de l'ONU, voir D. Malone, « Haïti and the international community: a case study », in *Survival-IISS*, vol. 39, no. 2, été 1997, p. 126-46.

était bien vu à Washington[180]. Cependant, les mesures brutales utilisées par Cédras furent telles que le président Bush père s'indigna publiquement de la situation. La réaction des autres pays des Amériques passa par le biais l'OEA qui venait d'ailleurs de voter la *Résolution 1080*. Celle-ci, adoptée lors de l'Assemblée générale de Santiago en juin 1991, jetait les bases de l'institutionnalisation d'une procédure par laquelle l'OEA peut « considérer des mesures en vue de restaurer un gouvernement élu démocratiquement ou un processus qui aurait été interrompu par des moyens extra-constitutionnels dans n'importe lequel des États de l'OEA[181] ». En vertu de cette résolution, Haïti devint la priorité à l'agenda de l'OEA[182] laquelle imposa rapidement un embargo commercial. Celui-ci, bien qu'il isola la junte militaire, n'affaiblit pas sa main mise sur le pouvoir. En effet, la véritable étanchéité de cet embargo, demandé par la France et le Canada, fut amoindrie par des exceptions et des assouplissements en tous genres et il fut largement bafoué par un lucratif trafic à la frontière dominico-haïtienne. Les militaires profitèrent par ailleurs de cet isolement pour s'enrichir allégrement du commerce de la drogue qui transitait par Haïti en provenance de la Colombie vers les États-Unis.

L'élection de Bill Clinton, un président démocrate soutenu par le Black Caucus du congrès, et les pressions cumulées de plusieurs lobbies, pro-Cédras, pro-Aristide et celui des propriétaires américains de manufactures légères en Haïti, influencèrent fortement le gouvernement américain pour trouver une solution. Cependant, la conduite de la question politique haïtienne se transforma rapidement en une obsession de voir les États-Unis envahis par une marée noire caribéenne[183]. La transition Bush-Clinton, les connotations négatives de Cédras et Aristide[184], la peur de l'immigration haïtienne et les menaces de sanctions économiques par le Conseil de Sécurité de l'ONU[185] donnèrent lieu à l'Accord de *Governor's Island* (3 juillet 1993) entre la junte militaire et Aristide. Cet accord prévoyait le retour d'Aristide à Haïti et l'immunité diplomatique aux militaires.

En ce sens, le Conseil de sécurité de l'ONU approuva le 23 septembre 1993 l'envoi de 700 casques bleus et de 600 policiers dans le contexte de la Mission des Nations Unies en Haïti

---

180 Qui n'apprécie guère de voir au pouvoir un président en dehors de sa sphère d'influence.

181 OEA, *Résolution 1080 de l'OEA adoptée à l'Assemblée générale du 5 juin 1991 à Santiago*, http://www.oas.org/juridico/english/agres1080.htm.

182 Carlo Andrès Perez du Venezuela et Brian Mulroney du Canada poussent particulièrement pour que l'OEA soit chargée de rétablir l'ordre constitutionnel. P. Mouterde et C. Wargny, *op. cit.*, p. 100.

183 J. Zylberberg, « La spirale du vide et du chaos : essai sur la politique haïtienne de l'État Canadien », in *Beyond Mexico*, sous la dir. de J. Daudelin et E.J. Dosman, Ottawa : Carleton University Press, 1995, p.101-119.

184 Aristide ajoute à la pression. En effet, il peut dénoncer la convention signée sous Duvalier, qui permet l'interception en haute mer des Haïtiens par la marine américaine, ce que veut à tout prix éviter le gouvernement Clinton. D. Malone, *op. cit.*

185 ONU, *Résolution 841 (1993)*, http://www.un.org/french/documents/view_doc.asp?symbol=S/RES/841(1993) .

(MINUHA). Précédée par l'envoi de quelques 50 Canadiens et 30 Américains, personnel de la MINUHA, l'arrivée d'un premier contingent important des Nations Unies (200 soldats américains accompagnés de 25 soldats canadiens sur le *Harlan County*) avorta, le 11 octobre, alors que des paramilitaires légèrement armés attendaient le débarquement en menaçant les casques bleus d'une « nouvelle Somalie ». Seulement une semaine plus tôt, 18 soldats américains avaient été tués en Somalie en essayant d'appréhender un seigneur de guerre dans les rues de Mogadiscio. Ne voulant pas répéter l'expérience, les Américains firent marche arrière (de même que les Canadiens) au grand désarroi des Nations Unies[186]. Le 16 octobre, sous la pression américaine et avec l'appui du Groupe des amis[187], le Conseil de sécurité réimposa un blocus naval pour exécuter de nouvelles sanctions économiques. Ce blocus, de même que la politique de Clinton concernant le renvoi à Haïti des boat-people haïtiens, sans considération pour leur sort, amena un tollé dans l'opinion publique américaine[188]. Ces éléments forcèrent le gouvernement Clinton à organiser, en septembre 1994, c'est-à-dire un an après l'Accord de *Governor's Island*, une intervention militaire coalisée sous commandement américain[189] (l'opération *Soutien à la démocratie*) et appuyée par le Conseil de sécurité. Le débarquement de la coalition eut lieu sans heurt, devant les caméras, alors qu'une médiation diplomatique de dernière minute des États-Unis permit le départ des militaires haïtiens avant l'arrivée des soldats des forces internationales[190].

Le 15 octobre, quelques jours après le départ de la junte militaire, Aristide revint à Haïti et reprit ses fonctions présidentielles. Il ne resta au pouvoir qu'un peu plus d'un an, pour terminer son mandat. Au cours de sa présidence, ses seules véritables réalisations, aidé par la communauté internationale, furent le démantèlement des Forces Armées d'Haïti et la création d'une force de police nationale.

---

186 D. Malone, *op. cit.*, p. 131.

187 Groupe, constitué des États-Unis, du Canada, de la France et du Venezuela, d'abord destiné à organiser les premières élections libres à Haïti après plus de trente ans de dictature.

188 La grève de la faim de près d'un mois par Randall Robinson, en avril-mai 1994, a largement sensibilisé l'opinion publique contre la politique de Clinton concernant le renvoi à Haïti des boat-people haïtiens sans considération pour leurs sorts. Le 21 avril 1994, Aristide, fort de nombreux appuis dans la société américaine (Randall Robinson, le Black Caucus, les députés démocrates, la communauté noire, des vedettes du sport et du spectacle, les organisations des droits humains, etc.) dénoncent officiellement l'accord de 1981 sur les réfugiés, signé entre Jean-Claude Duvalier et l'administration américaine de l'époque. P. Mouterde et C. Wargny, *op. cit.*, p. 153-159.

189 Coalition militaire internationale composée de 20 000 soldats américains et de 2000 soldats d'une douzaine d'autres pays. Les autres membres fondateurs du Groupe des Amis, à savoir le Canada, la France et le Venezuela, ne participèrent pas à cette intervention. Global security.org, *Operation Uphold Democracy*, http://www.globalsecurity.org/military/ops/uphold_democracy.htm

190 Quelques heures avant l'intervention militaire, le gouvernement Clinton réussit à négocier le départ de la junte militaire par le biais d'une mission diplomatique menée par l'ancien président Jimmy Carter et le général à la retraite Colin Powell.

b) Embourbement économique et crise politique endémique (1996-2006)

Aristide laissa la présidence à son ancien premier ministre René Préval, élu démocratiquement en décembre 1995. Aristide, toujours populaire auprès de l'électorat haïtien, se mit en attente des prochaines élections pour pouvoir briguer un nouveau mandat. Pour Préval, les années à venir s'annonçaient ardues étant donné qu'il devait appliquer les vertus de la « Bonne Gouvernance », mandaté notamment par le FMI[191]. Une période d'ajustements structurels, de privatisation et de rationalisation des dépenses de l'État était en effet à l'ordre du jour. En pratique, Préval ne saura pas se montrer à la hauteur des espérances de la communauté internationale et il ne réussira pas non plus s'imposer à l'intérieur du pays. La situation économique, loin de s'améliorer, se détériora[192]. De plus, un clivage politique se dessina au sein des alliés du *Fanmi Lavalas*[193], puis se confirma lors des élections partielles de 1997, elles-mêmes entachées par des irrégularités. Ce clivage mènera à la démission du premier ministre et de son gouvernement la même année. Les crédits internationaux furent alors gelés par la communauté internationale. À défaut de s'entendre sur le choix du prochain premier ministre, le pays resta sans gouvernants pendant trois ans et la crise politique devint institutionnelle. Des élections à tous les niveaux, sauf présidentielle – le mandat de Préval s'achevant à la fin de 2001 – furent tenues le 21 mai 2001. Le parti d'Aristide, *Fanmi Lavalas* remporta la majorité absolue au premier tour. Pressés d'en finir, les partisans d'Aristide ne voulaient pas d'un second tour et son triomphe devint victoire à la Pyrrhus[194]. À cet égard, l'OEA, suivie de l'Union européenne, dénonça des trucages réels et la réélection d'Aristide quelques mois plus tard ne changea rien à la tangente. La crise et la dérive politique s'accentuèrent et la communauté internationale maintint le gel de tous les crédits.

---

191 Plusieurs ajustements structurels avaient déjà été « négociés » à la veille de l'opération soutien à la démocratie: paiement de certains arriérés sur la dette, politique macro-économique fondée sur le rôle-clé du secteur privé, réduction substantielle de la fonction publique, privatisation des entreprises publiques. P. Mouterde et C. Wargny, *op. cit.*, p. 170-171.

192 T. Keating mentionne que les Haïtiens les plus pauvres ont été plus durement frappés par l'impact des ajustements structurels que par l'impact de l'embargo économique imposé de 1991 à 1994 : « The value of human security promoted trough democratic reforms has been compromised by economic conditionalities that value markets over the state and that often serve to exacerbate gross disparities in wealth ».T. Keating, « Promoting democracy in Haiti : Assessing the practical and ethical implications », in *Ethics and security in Canadian foreign policy*, sous la dir. de R. Irwin, Vancouver: UBC press, 2001, p. 219.

193 Au sein de la coalition *Bò Tab la*. Après juin 1997, le pays se retrouve sans gouvernement. Entrée en dissidence, l'*Organisation du peuple en lutte* (OPL), avec les groupes parlementaires les plus nombreux, bloque l'investiture de possibles premiers ministres. Entre son dirigeant, M. Gérard Pierre-Charles, et M. Jean-Bertrand Aristide, l'incompréhension devient totale. C. Wargny, « Plus de droit à l'erreur pour Haïti », *Le Monde diplomatique*, (Juillet 2000), Archives, http://www.monde-diplomatique.fr/2000/07/WARGNY/13998.

194 C. Wargny, *Haïti n'existe pas, 1804-2004 : deux cents ans de solitude*, *op. cit.*, p.129.

La dégradation de l'économie à la fin des années 90 alimenta la violence dans les rues, et l'on vit apparaître les *chimères*, bandes armées de jeunes casseurs, non officiellement à la solde du *Fanmi Lavalas*. Pour Haïti, ce fut un cul-de-sac économique, politique et social pour les années à venir. La corruption, la répression de l'opposition et l'incompétence furent accompagnées de nouveaux records en matière de trafic de la drogue[195]. L'élection d'un gouvernement républicain aux États-Unis en 2000, hostile au *Fanmi Lavalas*, n'aida pas la cause d'Haïti. En 2003, l'opposition à Aristide s'organisa finalement sous le nom du Groupe des 184 et des violences éclatèrent. Aristide finit par démissionner[196] en avril 2004 alors qu'arrivaient les premiers Marines américains, avant-garde d'une force multinationale envoyée par l'ONU pour ramener l'ordre dans la capitale. Afin de relancer le processus de démocratisation haïtien, un plan d'action (le Cadre de coopération intérimaire) fut élaboré et financé par la communauté internationale[197]. Boniface Alexandre assura la présidence par intérim jusqu'aux élections de février 2006, lesquelles furent remportées au 1er tour de scrutin par René Préval.

c) De la stabilité précaire au tremblement de terre (2006-2010)[198]

Au cours de la période 2006-2010, la situation d'Haïti se stabilisa quelque peu. À la suite de son assermentation, le 14 mai 2006, le président chercha d'abord à mieux s'intégrer à l'Amérique latine en améliorant ses relations diplomatiques et économiques avec des pays tels que la République dominicaine, le Venezuela et Cuba. Puis, René Préval s'assura de mettre en place de bonnes bases aux liens avec les États-Unis, son principal donateur en aide au développement, lors de sa visite du 8 mai 2007. En 2008, Haïti fut secoué par des « émeutes de la faim » en raison de la montée internationale des prix des denrées alimentaires ce qui mena à un vote de non-confiance du Parlement à l'endroit du premier ministre Jacques Édouard Alexis[199]. Les efforts du gouvernement Préval furent littéralement réduits en miettes à la suite du

---

195 C. Wargny, « En Haïti, la drogue comme substitut au développement », *Le Monde diplomatique*, Archives (Juin 2001), http://www.monde-diplomatique.fr/2001/06/WARGNY/15322

196 Selon le journaliste Michel Vastel, qui s'est entretenu avec le secrétaire d'État canadien pour l'Amérique latine de l'époque, Denis Paradis, le renversement du gouvernement Aristide, le retour de l'armée haïtienne (dissoute par Aristide en 1995 à cause de sa longue tradition putschiste) et la création d'un protectorat auraient été évoqués lors d'une rencontre secrète appelée aussi Initiative d'Ottawa et regroupant les "pays amis" d'Haïti. En effet, le gouvernement canadien convoqua les 31 janvier et 1er février 2003, au Lac Meech, une table ronde de haut niveau sur la situation politique en Haïti réunissant des ministres français, de hauts fonctionnaires du Département d'État américain, des représentants de l'OEA, de l'Union Européenne, du Salvador, mais aucun représentant d'Haïti. M. Vastel, « Haïti mise en tutelle par l'ONU ? », *L'Actualité*, 15 mars 2003, p.14.

197 Plan de reconstruction sur deux ans allant de juin 2004 à 2006. En vertu de ce plan, les donateurs se sont engagés à verser 1,084 G$ US. Le Canada a fait une contribution de 180 M$ CA sur deux ans. Voir Organisations des Nations unies, Banque Mondiale, Commission Européenne, Banque Inter-Américaine de Développement, *op.cit.*

198 Ces éléments sont présentés à titre indicatif dans la mesure où notre mémoire analyse la période 1993-2003.

199 Embassy of Haiti in Washington, DC, *Key dates*. http://66.147.242.156/~haitiorg/images/stories/pdf/key_dates.pdf

tremblement de terre qui dévasta Haïti le 12 janvier 2010. En effet, ce cataclysme a fait plus de 230 000 morts, 300 000 blessés et 1,2 million de sans-abris[200]. Alors que de nombreuses habitations modestes se sont effondrées, d'autres édifices gouvernementaux de construction plus solide, comme le Palais national, le Parlement et plusieurs ministères ont subi des dommages importants. Les pertes causées par ce sinistre ont été évaluées à près de 8 G$ US par le gouvernement haïtien[201].

2.1.3 Conclusion

Mettre en lumière les racines historiques d'Haïti assure de mieux comprendre la complexité apparente de la dynamique sociale, politique et économique d'Haïti. Étant donné que c'est à travers cette dynamique que s'insèrent les relations canado-haïtiennes, il est très important d'en faire ressortir les principaux éléments. D'abord, il faut réaliser que l'actuelle Haïti est en partie le fruit des pratiques esclavagistes initiées par la France et de ses conséquences, à savoir le clivage entre l'élite et la population en général, l'instabilité politique et économique, la méfiance généralisée et la violence chronique. Bien que l'occupation américaine ait amélioré quelque peu les infrastructures du pays, elle n'a fait qu'accentuer les tensions intérieures. Ainsi, la tutelle de la France et des États-Unis a eu pour résultat de laisser au peuple haïtien un certain scepticisme à leur égard. Ces observations sont aussi instructives sur la réceptivité potentielle (faible) de toute intervention extérieure en Haïti. Cela est un élément important à considérer quand vient le temps d'élaborer la politique étrangère canadienne.

Ensuite, avec l'entrée de Duvalier père au pouvoir, une certaine stabilité, enveloppée de crainte, de doute et de violence, s'est installée laquelle a tout de même permis l'apparition d'une jeunesse un peu plus éduquée. Celle-ci émigra à l'extérieur du pays à la suite de la dérive despotique du président Duvalier fils. L'arrivée de ces immigrants haïtiens plus instruits, puis des vagues d'immigrations économiques subséquentes va s'imprimer en quelque sorte sur les relations canado-haïtiennes. Si, tel que postulé dans notre hypothèse, les groupes d'intérêt peuvent avoir un impact sur la politique étrangère, il est possible que les positions de la diaspora haïtienne, en ce qui a trait à la dynamique sociale, économique et politique d'Haïti, teintent la

---

200 Radio-Canada.ca avec Associated Press, « Le bilan grimpe à 230 000 morts », *Radio-Canada* , (Mercredi, 10 février 2010), http://www.radio-canada.ca/nouvelles/International/2010/02/10/004-haiti_bilan.shtml.

201 Marco Bélair-Cirino, « Près de 8 milliards en dommages », *Le Devoir*, (Jeudi, 25 mars 2010), Actualités internationales, http://www.ledevoir.com/international/actualites-internationales/285685/pres-de-8-milliards-en-dommages. Les données tirées sont tirées du document intitulé « *Post Disaster Needs Assessment 2010* ». À cet égard, voir : Jean-Hugues Roy, « Plan ambitieux pour besoins énormes », *Radio-Canada*. (Mercredi, 24 mars 2010), http://www.radio-canada.ca/nouvelles/International/2010/03/24/008-haiti-plan-besoins.shtml.

politique canadienne. Enfin, ayant maintenant une certaine perspective historique sur Haïti, voyons les principaux faits marquants des relations entre le Canada et Haïti.

2.2 Historique des relations canado-haïtiennes

Cette section a pour objectif de présenter d'une manière générale les relations canado-haïtiennes en lien avec notre sujet d'étude. Cette étape permet de mettre en lumière les grandes lignes de notre variable dépendante telle que définie dans le chapitre I, à savoir, les comportements de politique étrangère du Canada à l'égard d'Haïti. En plus d'exposer brièvement les premières connexions entre les deux pays, nous nous attarderons plus particulièrement sur la période du gouvernement de Jean Chrétien, c'est-à-dire de 1993 à 2003. Étant donné que les libéraux arrivent au pouvoir en plein milieu d'une crise à Haïti, le 4 novembre 1993, nous croyons également nécessaire de porter une certaine attention aux années 1990 à 1993, riches en événements. Nous nous intéresserons donc aussi aux actions de politique étrangère des gouvernements conservateurs de Brian Mulroney et de Kim Campbell. Nous verrons en conclusion comment ces renseignements supportent nos hypothèses de travail.

2.2.1 De l'origine à Jean-Bertrand Aristide[202]

Les tout premiers liens entre le Canada et Haïti se situent à l'époque de la Nouvelle-France, les deux territoires étant des colonies françaises, alors que les troupes canadiennes des *Compagnies Franches de la Marine* étaient engagées dans des opérations militaires dans les Caraïbes et parfois directement à Haïti (alors St-Domingue)[203]. Avec la chute de la Nouvelle-France en 1759, les relations bilatérales s'arrêtèrent complètement jusqu'au milieu du XX^{e} siècle tandis qu'un nombre de plus en plus important de missionnaires, œuvrant dans les secteurs de la santé et de l'éducation, s'implantèrent à Haïti pour faire du développement[204]. En 1954, le Canada inaugura sa nouvelle ambassade à Port-au-Prince[205] et Edward Ritchie Bellemare y fut nommé en tant que chargé d'affaires[206]. À la fin des années 1960 et pendant les années 1970, surtout au cours de la présidence de Duvalier fils, plus ouvert au monde que son père, l'ACDI

---

202 J. Zylberberg résume brièvement les relations croissantes entre Haïti et le Canada depuis 1940 jusqu'au début des années 1990, *op. cit.*, p. 102.

203 Hal Klepak, « Haiti and Cuba, Test cases for Canada, but tests of what? », *International Journal*, vol. 61, no. 3, été 2006, p. 690-691.

204 Samuel Pierre (ed.), *Ces Québécois venus d'Haïti : Contribution de la communauté haïtienne à l'édification du Québec moderne*, Montréal : Presses internationales, Polytechnique, 2007, p. 346-347.

205 Le site Internet de l'Ambassade du Canada à Haïti mentionne que les premiers contacts diplomatiques entre les deux pays ont eu lieu en 1937. Voir : *Relations canado-haïtiennes*. http://geo.international.gc.ca/latin-america/haiti/canada_haiti/relations-fr.asp

206 Ambassade du Canada en Haïti, *Relations entre le Canada et Haïti*. http://www.dfait-maeci.gc.ca/latin-america/latinamerica/country_info/haiti_relations-fr.asp

commença à élaborer plus sérieusement son programme d'aide à l'égard d'Haïti[207]. La transition du pouvoir entre les Duvalier marqua également une émigration plus massive des Haïtiens, fuyant la dictature et la répression des tontons macoutes. Le Canada accueillit plusieurs milliers de Haïtiens durant les années 1970 et 1980, situation facilitée en 1973 par l'établissement d'agents d'immigration canadiens à Port-au-Prince[208]. D'ailleurs, cette immigration donna lieu à quelques accrocs alors que certains Haïtiens entrés illégalement au Canada furent menacés de déportation, d'abord à l'automne 1974 et plus tard à l'été 1980.

Jusqu'en 1990, la politique canadienne à l'égard d'Haïti se résumera donc à peu de choses, à savoir la gestion des nouveaux arrivants haïtiens au Canada et la pérennité du modeste programme d'aide au développement. Celle-ci, d'abord le fruit des associations religieuses, fut graduellement renforcée par l'aide officielle du gouvernement. Quant aux relations économiques entre le Canada et Haïti, elles n'ont pas été un facteur d'importance dans la conduite de la politique étrangère. En effet, avant l'arrivée d'Aristide en 1990, l'essentiel des liens à ce niveau se limitait à la présence de touristes canadiens à Haïti et à de faibles échanges commerciaux. Le Canada importait peu de matières premières et les Haïtiens étaient trop pauvres pour acheter de grandes quantités de produits canadiens.

a) Gouvernements conservateurs (17/09/1984 au 4/11/1993)

Au début des années 1990, la politique canadienne par rapport à Haïti était conditionnée par les événements entourant la chute de l'empire soviétique. Deux éléments importants sont à examiner à cet égard. D'une part, les États-Unis étaient disposés à laisser une certaine place au Canada dans ce qui, au moment de la Guerre froide, était considéré comme l'arrière-cour des Américains, à savoir les Caraïbes et l'Amérique latine. Dans ces conditions, le Canada en profita pour s'impliquer davantage dans les questions hémisphériques. Cette décision se matérialisa par son entrée au sein de l'OEA[209]. D'autre part, la deuxième conséquence importante sur la politique étrangère canadienne dans son ensemble et particulièrement celle par rapport à Haïti, a trait à la victoire des valeurs libérales sur le communisme. En effet, l'action canadienne extérieure fut

---

207 Phillip English, *L'aide au développement du Canada à Haïti*, Ottawa : Institut Nord-Sud, 1984, 181p.

208 Information tirée de André Donneur, *Politique étrangère canadienne*, Montréal : Guérin Universitaire, 1994, p. 154-55.

209 À ce sujet, voir P. McKenna, « Canada joins the OEA, Anatomy of a decision », in *L'Amérique et les Amériques* sous la dir. de J. Zylberberg et F. Demers, Sainte-Foy : Les presses de l'Université Laval, 1992, p. 253-270. Voir également Gerald Schmitz, *Un hémisphère en transition : les nouveaux rôles du Canada*, Bibliothèque du Parlement, Direction de la recherche parlementaire, septembre 1997, 30p.

conditionnée par la volonté de promouvoir les principes démocratiques de Bonne Gouvernance à l'étranger[210].

Le Canada bénéficia de son adhésion à de l'OEA pour promouvoir les principes démocratiques et de Bonne Gouvernance dans les Amériques. Ces principes comprenaient le respect des droits humains[211], la présence d'un gouvernement élu démocratiquement et la présence d'une saine administration publique. De façon sous entendue, on ajoutait à ces éléments l'observation des règles de marchés[212]. Ainsi, une des premières actions canadiennes au sein de l'OEA était en lien avec son nouveau discours sur la Bonne Gouvernance. En effet, en juin 1990, le Canada appuya et finança la création de la *Unit for the Promotion of Democracy* (UPD), organisme dédié à la promotion et au renforcement de la démocratie dans les Amériques[213]. John Graham, ancien ambassadeur canadien dans la région, fut le premier directeur. Le Canada fut également l'un des instigateurs de la fameuse *Résolution 1080* de l'OEA (voir la section 2.1.2). La possibilité d'un renouveau à Haïti au début des années 1990 était donc l'occasion pour le Canada et le reste de la communauté internationale d'appliquer les vertus de la démocratie à un pays qui n'avait expérimenté que dictature et despotisme.

2.2.2 Politique du Canada à l'égard d'Haïti de 1990 à 1994 : Aristide et la crise haïtienne[214]

Le Canada commença à s'impliquer dans le dossier d'Haïti aux côtés d'autres États qui, comme lui, avaient des intérêts marqués dans ce pays. Suivant l'élection démocratique du président Aristide, la communauté internationale s'empressa de fournir de l'aide à Haïti pour remettre en marche ses institutions conformément aux principes de Bonne Gouvernance. L'engagement canadien envers Haïti fut ensuite plusieurs fois mis à l'épreuve après le coup d'État orchestré par le militaire Raoul Cédras. Jusqu'à l'automne 1994, le gouvernement canadien

---

210 T. Keating, *op. cit.*, p. 210.

211 Brian Mulroney a remis en question le principe de non-intervention dans un pays souverain où les droits humains sont bafoués. D. Black, « La politique du gouvernement Mulroney à l'égard de l'Afrique du Sud : précurseur de la sécurité humaine durable », in *Études internationales*, vol. 31, no. 2, juin 2000. Notons également l'importance de l'implication de groupes d'intérêts et de parlementaires canadiens qui ont mis une certaine pression sur le gouvernement canadien pour qu'il mette plus d'emphase sur le respect des droits humains dans sa politique étrangère. Voir par exemple Gouvernement du Canada, Chambre des Communes, Standing Committee on External affairs and National Defence, *Canada's Relations with Latin America and the Caribbean*, Ottawa : Queen's printer, 1982. Voir également G. Mace, E. Duchesne et M. Roussel, *op. cit.*

212 Une illustration de l'application des principes de Bonne Gouvernance se trouve dans le document de l'ACDI : *Promoting respect for human rights, sustaining democratic development and fostering good governance through the development assistance program.* (Ottawa, ACDI, 1992). Par ailleurs, ce principe de Bonne Gouvernance rejoint ceux entendus par le FMI.

213 À ce sujet, voir l'analyse de son premier directeur, le canadien John Graham, « Canada and the OAS : Terra Incognita », in *Canada Among Nations 1996: Big enough to be heard*, sous la dir. de F. O. Hampson et M. A. Molot, Ottawa : Carleton University Press, 1996, p. 301-318.

214 Pour un exposé détaillé de la réponse canadienne à la crise haïtienne voir P. McKenna, « Canada and the Haitian crisis », in *Journal of Canadian Studies (Revue d'étude canadienne)*, vol. 32, no. 3, 1997, p.77-97.

soutint Aristide et tenta par plusieurs moyens de faire reculer la junte militaire en s'appuyant notamment sur les organisations multilatérales de l'OEA et de l'ONU.

Au sein de l'OEA, le support canadien envers Aristide se concrétisa tout d'abord par la volonté de faire appliquer la *Résolution 1080*[215]. À cet effet, le Canada condamna le coup d'État, bloqua son aide officielle, immobilisa les avoirs haïtiens en son sol et prit activement part à l'embargo économique imposé à Haïti[216]. Puis, en témoignage du sérieux de la démarche canadienne, le Premier ministre Mulroney alla jusqu'à suggérer l'usage de la force pour remettre en selle le gouvernement élu démocratiquement. Sept mois plus tard, au cours de l'Assemblée annuelle de l'OEA de la mi-mai 1992, la Ministre des Affaires étrangères canadienne, Barbara MacDougall, annonça cinq millions de dollars supplémentaires en assistance humanitaire à Haïti et proposa une résolution visant le renforcement des premières sanctions. Cette résolution demandait le bannissement des bateaux haïtiens dans les ports internationaux (mesure appliquée par le Canada en juillet 1992), le refus de toute demande de visa aux partisans du coup d'État et un appel à la communauté européenne d'arrêter son commerce avec le gouvernement militaire[217].

Faisant face à l'inefficacité des mécanismes de l'OEA, le Canada et la communauté internationale se tournèrent vers l'ONU pour faire avancer le dénouement de la crise haïtienne. En effet, en décembre 1992 un diplomate canadien nommé Stan Gooch[218] fit pression au nom du Canada devant l'OEA pour que cette crise soit transférée au Conseil de Sécurité de l'ONU. Signe témoignant de la volonté canadienne de faire avance le dossier, Gooch fit allusion à la possibilité que le Canada soit prêt à participer à un blocus naval envers d'Haïti. Le gouvernement canadien proposa ensuite une aide plus tangible pour améliorer la cause d'Haïti. En effet, dans les premiers mois de 1993, le Canada indiqua son intention d'offrir une contribution de 110 policiers de la Gendarmerie Royale du Canada (GRC) à une éventuelle force de police internationale sous les auspices de l'ONU[219]. Mais devant l'opposition des militaires haïtiens, cette force ne vit pas le jour. Le Canada accepta néanmoins de fournir 2,35 M$ CA et 50 observateurs à la Mission Civile

---

215 OEA, *Support to the democratic government of Haiti*, MRE/Res. 1/91, Washington, D.C., 3 octobre 1991, 1-3 et *Support for democracy in Haiti*, MRE/Res, 2/91, Washington, D.C., 8 octobre 1991, 1-2.

216 Concernant les différentes sanctions imposés à l'État haïtien, voir : Michel Rossignol, *Les sanctions : l'arme économique dans le nouvel ordre mondial*, Bibliothèque du Parlement, octobre 1993, révisé en janvier 1996, p. 15-16.

217 OEA, *Restoration of democracy in Haiti*, MRE/Res. 3/92, Washington, D.C., 17 mai 1992, 2-3.

218 Sous-ministre adjoint responsable de l'Amérique latine et des Caraïbes.

219 Dans le cadre du début de la MINUHA.

Internationale en Haïti (MICIVIH) de l'OEA et de l'ONU chargée de surveiller la situation des droits humains à Haïti.

Puis, au lendemain de l'Accord de *Governor's Island* à l'été 1993, le Canada accepta de participer de manière substantielle à la MINUHA. Tel que précisé précédemment, cette mission de l'ONU avorta devant les menaces de la junte militaire et le Canada retira la totalité de son personnel d'Haïti en plus d'appuyer la résolution des Nations Unies du 13 octobre 1993 visant la réimposition de sanctions[220]. Des bateaux de la marine canadienne furent d'ailleurs envoyés dans la région pour aider à la mise en œuvre un blocus naval.

a) Gouvernement libéral de Jean Chrétien (4 novembre 1993 au 12 décembre 2003)

Au Canada, l'assermentation d'un gouvernement libéral, en novembre 1993, ne changea pas la position canadienne par rapport à la crise haïtienne. En effet, les principes de Bonne Gouvernance adoptés par les conservateurs étaient également prônés par les libéraux. Cette position fut d'ailleurs plus tard officialisée dans l'énoncé de politique étrangère du Canada de 1995 qui reprenait et réaffirmait ces principes en d'autres termes[221]. Pour le gouvernement libéral, l'application de ces valeurs, à savoir le respect des droits de la personne, la démocratie, la règle de droit et l'environnement, était un élément critique pour la sécurité humaine et internationale. C'est pourquoi le nouveau gouvernement soutenait également la mise en œuvre de mesures favorisant le retour d'Aristide à Haïti. Afin de démontrer le statut qu'il lui accordait, Jean Chrétien le reçut d'ailleurs à Ottawa en janvier 1994 en lui conférant les attentions dédiées à un chef d'État légitime. Il profita aussi de son passage pour offrir à son pays 10,8 M$ CA en nourriture, en aide médicale et en assistance humanitaire.

La stratégie du gouvernement libéral visant le retour d'Aristide à Haïti était fidèle à la tradition canadienne dans la mesure où le multilatéralisme demeurait le principal outil de mise en œuvre de la politique canadienne à l'endroit d'Haïti. En effet, tout comme sous les conservateurs, le Canada dirigé par les libéraux poursuivit ses actions envers Haïti au sein du Groupe des amis, de l'OEA et de l'ONU. Cependant, l'attitude des libéraux à l'égard de Cédras fut moins belliqueuse et l'utilisation de sanctions fut préférée à toute intervention militaire. Effectivement, le Ministre des Affaires étrangères André Ouellet, qui d'ailleurs était élu dans la circonscription comptant le plus d'électeurs d'origine haïtienne au Canada (Papineau Saint-Michel), était en

---

220 ONU, *Résolution 875 (1993)*, http://www.un.org/french/documents/view_doc.asp?symbol=S/RES/875(1993)

221 Gouvernement du Canada, MAECI, *Le Canada dans le monde, Le cadre stratégique de la politique étrangère du Canada, 1995*, chapitre V. Diffuser les valeurs et la culture canadienne, http://www.international.gc.ca/foreign_policy/cnd-world/menu-fr.asp

faveur de l'application d'un embargo total et universel. Cette position fut défendue lors de l'Assemblée générale de l'OEA de juin 1994, alors que la Secrétaire d'État pour l'Amérique latine et l'Afrique, Christine Stewart, proposa une résolution visant le renforcement des sanctions[222].

Dans le cadre de l'ONU et afin d'augmenter la pression sur le gouvernement militaire d'Haïti, le Groupe des Amis proposa à la fin de juillet 1994 une résolution autorisant les États membres à utiliser tous les moyens jugés utiles pour provoquer son départ[223]. Cette résolution eut pour effet de rendre de plus en plus inévitable une intervention militaire sous commandement américain. Ne cédant pas devant son voisin immédiat, le Canada annonça qu'il ne participerait à aucune action de ce genre. Mais il s'engagea en contrepartie à procurer une importante contribution aux ressources nécessaires à une éventuelle deuxième phase axée sur le maintien de la paix. C'est ainsi que, au lendemain de la restauration d'Aristide à Haïti et du départ des troupes américaines, le Canada fournit plusieurs centaines de soldats, des policiers et un support logistique à la MINUHA. Ces engagements furent accompagnés par 30 M$ CA en aide humanitaire[224].

2.2.3 Politique du Canada à l'égard d'Haïti de 1994 à 2003 : Embourbement économique et crise politique endémique

À la suite du retour du Président Aristide, la communauté internationale fut impliquée à Haïti pendant plusieurs années. En effet, de 1994 à 2003, cinq missions des Nations Unies ayant différents mandats furent déployées et plusieurs autres organisations multilatérales telles que l'OEA, la Francophonie, le Groupe des Amis ou encore le CARICOM mirent temps, ressources et énergie afin de soutenir Haïti à se sortir de la misère. Trois périodes se chevauchant ont alors caractérisé l'aide internationale. De 1994 jusqu'à la fin du mandat d'Aristide, elle fut intensive pour combler les besoins les plus pressants à savoir la sécurisation du pays et la mise en place de conditions favorables en vue d'élections législatives et présidentielles. De 1996 à 2000, l'aide fut canalisée vers le renforcement des infrastructures civiles, notamment en ce qui a trait à la professionnalisation de la police nationale. Enfin, la dernière période était marquée par la diminution progressive et substantielle du soutien international au fur et à mesure qu'Haïti

---

222 Le Canada renforça les sanctions envers Haïti par la suspension de tout vol commercial entre le Canada et Haïti et par la prohibition des institutions financières canadiennes de fournir tous services financiers aux individus d'Haïti. En plus de ces actions, le Canada maintint quelques navires au sein du blocus naval d'Haïti pour renforcer l'application de l'embargo économique.

223 ONU, *Résolution 940 (1994)*, http://www.un.org/french/documents/view_doc.asp?symbol=S/RES/940(1994)

224 Annonce faîte par André Ouellet lors de la cérémonie du 15 octobre 1994 tenue à Haïti soulignant le retour d'Aristide.

s'enfonçait, à partir de 1997, dans une crise politique et institutionnelle qui paralysa le pays jusqu'en 2003.

C'est dans ce contexte que s'inscrivaient les actions de politique étrangère du Canada au cours de la période 1994-2003. Tout comme pour le reste de la communauté internationale, le programme canadien de coopération avec Haïti fut défini plus ou moins par les trois mêmes périodes[225]. Dans une première phase, de 1993 à 1995, les projets mis en œuvre furent essentiellement du domaine des besoins de première nécessité (aide alimentaire, santé, éducation, etc.). Une seconde phase, de 1996 à 1999, fut caractérisée par des investissements importants en appui aux structures publiques dans le but d'améliorer la gouvernance de l'État (maintien de la paix, sécurité, justice, etc.). Enfin, une troisième phase, de 1999 à 2003, se distingua par un engagement croissant envers la société civile (secteur non gouvernemental, projets portant sur les besoins humains fondamentaux), notamment en raison de la dérive des processus démocratiques. À cet égard, il est à noter que la coopération canadienne se différenciait de celle des autres pays dans la mesure où elle n'a pas chuté aussi dramatiquement que celle du reste de la communauté internationale au cours de la crise politique et institutionnelle.

Bien qu'un certain pan du soutien canadien se fit par le biais de plusieurs petits projets indépendants (Hydro-Québec à Jacmel, etc.), la majeure partie des ressources investies transigea par les canaux multilatéraux. En effet, le Canada fut très impliqué à ce niveau et particulièrement dans les nombreuses missions des Nations Unies à Haïti. Au cours de la première période, et en conformité avec ses engagements antérieurs, le Canada collabora fermement à la mise en oeuvre de la MINUHA qui avait pour objectif de professionnaliser l'armée haïtienne, de constituer une force de police séparée et de créer les conditions favorables au déroulement d'élections législatives et présidentielles avant la fin de l'année 1995[226]. Ainsi, en plus d'obtenir le commandement des casques bleus, le Canada déploya à Haïti plus de 600 soldats, près de 100 policiers de la GRC et plusieurs ressources logistiques nécessaires à la réussite de la mission.

Au lendemain des élections remportées par René Préval, le Canada participa activement aux autres missions des Nations Unies chargées de maintenir la paix, de professionnaliser la

---

225 Gouvernement du Canada, ACDI, Direction générale de l'examen du rendement, *Évaluation corporative du programme canadien de coopération en Haïti (1994-2002)*, mai 2003.

226 Organisations des Nations unies, *Site Internet de la MINUHA*, http://www.un.org/fr/peacekeeping/missions/past/f_unmih.htm

police et de promouvoir le renforcement des institutions, la réconciliation nationale et le relèvement économique. Le Canada assura le commandement des forces de la MANUH[227] de juillet 1996 à juillet 1997 et ensuite celui de la MITNUH[228] d'août 1997 à novembre 1997. Dans le contexte de ces deux dernières missions, les effectifs canadiens furent considérables avec, dans les deux cas, plus de 500 soldats et plusieurs dizaines de policiers de la GRC. Puis, le Canada s'investit dans la MIPONUH[229] de décembre 1997 à mars 2000 en fournissant 25 policiers. Enfin, aux environs de l'an 2000, le Canada se désolidarisa d'avec le gouvernement d'Haïti. La politisation progressive de la police nationale à partir de 1997 et ensuite la présence de nombreuses irrégularités au cours des élections de l'an 2000 entraînèrent un changement de cap de l'aide canadienne, dorénavant dirigée vers la société civile, et ce, jusqu'en 2004, au moment où Jean-Bertrand Aristide quitta le pays sous escorte américaine.

En général la politique étrangère canadienne sous le gouvernement de Jean Chrétien fut donc caractérisée par deux éléments notoires. D'une part, la majeure partie des ressources fut investie avec l'objectif de venir en aide à Haïti pour la reconstruction et le développement. D'autre part, le principal moyen pour arriver à cette fin a été d'utiliser les organisations multilatérales telles que l'ONU et l'OEA. Ce fut à travers le multilatéralisme, en concertation avec les autres pays amis et le reste de la communauté internationale que le Canada favorisa son action envers Haïti.

2.2.4 Quelques données commerciales

Dans le but de compléter le portrait des relations canado-haïtiennes, il est utile de considérer les échanges économiques bilatéraux. Le tableau suivant présente la balance commerciale annuelle du Canada avec Haïti pour la période allant de 1993 à 2003. Afin d'illustrer l'ampleur de ces échanges, elles sont comparées à celles du Canada avec quelques autres pays de l'Amérique latine et des Caraïbes.

---

227 Pour le détail de la contribution du ministère de la Défense nationale (MDN), voir : Gouvernement du Canada, MDN, *Mission d'appui des Nations Unies en Haïti*, http://www.dnd.ca/site/newsroom/view_news_f.asp?id=931

228 Pour le détail de la contribution MDN, voir : Gouvernement du Canada, MDN, *Mission de Transition des Nations Unies en Haïti*, http://www.mdn.ca/site/newsroom/view_news_f.asp?id=1319

229 Gouvernement du Canada, MAECI, *Le Canada accueille favorablement la nouvelle mission de police civile des Nations Unies en Haïti*, http://w01.international.gc.ca/minpub/PublicationContentOnly.asp?publication_id=376237&Language=E&MODE=CONTENTONLY&Local=False

Tableau 2 : Balance commerciale du Canada avec quelques pays des Caraïbes et de l'Amérique centrale, 1993-2003[230]

Balance commerciale du Canada avec quelques pays des Caraïbes et de l'Amérique centrale (en milliers de dollars canadiens)													
Pays / # d'habitants[231]		1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	Total
Bahamas / 0,3 M	Exp.	19 077	17 192	21 510	20 033	21 610	25 347	26 133	28 642	29 824	40 818	32 751	**282 937**
	Imp.	34 931	44 893	16 751	23 432	8 045	22 002	25 983	14 041	13 781	16 127	48 155	**268 141**
	B.C.	(15 854)	(27 701)	4 759	(3 399)	13 566	3 346	150	14 601	16 043	24 691	(15 404)	**14 798**
Belize / 0,3 M	Exp.	12 699	4 854	4 250	2 686	9 849	3 760	3 332	2 647	3 572	5 184	5 657	**58 490**
	Imp.	11 434	17 607	11 725	7 954	12 737	8 257	14 027	9 944	3 713	6 381	4 511	**108 290**
	B.C.	1 265	-12 753	-7 475	-5 267	-2 888	-4 498	-10 695	-7 297	-141	-1 197	1 145	**(49 801)**
Jamaïque / 2,8 M	Exp.	91 317	96 737	103 506	92 246	87 937	98 317	96 668	99 869	132 237	167 254	131 971	**1 198 059**
	Imp.	181 669	211 452	200 210	239 075	257 718	256 388	201 129	197 843	324 848	270 947	264 889	**2 606 168**
	B.C.	(90 352)	(114 715)	(96 704)	(146 829)	(169 781)	(158 070)	(104 461)	(97 975)	(192 610)	(103 693)	(132 918)	**(1 408 108)**
Nicaragua / 5,9 M	Exp.	11 804	9 232	9 268	16 710	10 932	12 442	11 538	17 178	12 566	10 538	12 873	**135 081**
	Imp.	16 945	9 013	10 543	9 728	9 816	22 221	24 443	58 969	43 576	45 447	41 169	**291 870**
	B.C.	(5 141)	219	(1 275)	6 983	1 116	(9 779)	(12 906)	(41 791)	(31 010)	(34 909)	(28 296)	**(156 789)**
Haïti / 9 M d'habitants	**Exp.**	**7 206**	**6 649**	**29 067**	**30 934**	**27 128**	**24 534**	**41 444**	**26 576**	**26 872**	**30 711**	**20 666**	271 787
	Imp.	**891**	**489**	**2 911**	**2 948**	**4 248**	**4 453**	**11 178**	**9 420**	**10 779**	**10 630**	**18 578**	76 525
	B.C.	**6 315**	**6 159**	**26 156**	**27 986**	**22 881**	**20 081**	**30 266**	**17 156**	**16 093**	**20 080**	**2 088**	195 261
République Dominicaine / 9,7 M	Exp.	71 760	64 140	78 226	75 887	83 958	95 669	107 882	81 244	109 148	128 884	85 312	**982 110**
	Imp.	44 848	51 875	71 142	92 058	112 070	116 042	98 784	95 943	95 602	118 205	114 507	**1 011 076**
	B.C.	26 913	12 265	7 084	(16 171)	(28 112)	(20 373)	9 098	(14 699)	13 546	10 679	(29 195)	**(28 965)**
Cuba / 11,5 M	Exp.	146 210	124 871	279 376	291 991	364 055	481 193	396 911	333 129	394 373	280 642	273 769	**3 366 520**
	Imp.	171 501	194 418	320 914	401 165	353 127	333 465	305 202	408 527	361 276	325 103	371 192	**3 545 890**
	B.C.	(25 291)	(69 546)	(41 538)	(109 174)	10 928	147 728	91 710	(75 398)	33 097	(44 461)	(97 423)	**(179 368)**
Légende : Exp. : Exportations; Imp. : Importations; B. C. : Balance commerciale; M : Million, # : nombre.													

230 Gouvernement du Canada, Industrie Canada, *Données sur le commerce en direct (DCD), Recherche par industrie*, http://www.ic.gc.ca/eic/site/tdo-dcd.nsf/fra/accueil À noter que les données sont disponibles jusqu'à l'année 2009.

231 Central Intelligence Agency, *The World Fact Book*, https://www.cia.gov/library/publications/the-world-factbook/

Ce tableau permet de démontrer que de 1993 à 2003, Haïti était de moindre importance économique pour le Canada que plusieurs pays ayant une population similaire ou inférieure. En fait, l'importance économique d'Haïti se comparait à des pays tels que le Nicaragua ou le Belize. Conséquemment, l'intensité des relations canado-haïtienne ne reposait pas sur une base commerciale de grande ampleur à cette époque.

2.2.4 Conclusion

Cette section nous a permis de tracer un portrait d'ensemble de notre variable dépendante, à savoir la politique étrangère du Canada à l'égard d'Haïti et de la mettre en perspective avec le contexte historique d'Haïti. D'abord, nous avons constaté que cette politique s'insère dans un cadre très complexe. En effet, au moment où Jean Chrétien arrive au pouvoir, Haïti, déjà affligée d'une situation difficile d'un point de vue socio-économique, est enlisée dans une importante crise créée par un coup d'État. La communauté internationale, notamment par l'intermédiaire de l'ONU et de l'OEA, est alors vigoureusement mobilisée pour remettre en place le gouvernement élu démocratiquement, mais également pour sécuriser et reconstruire les institutions du pays au lendemain du retour d'Aristide. Ensuite, nous avons pu prendre conscience de l'importance de l'implication canadienne à Haïti. En réalité, le Canada n'a jamais cessé de s'impliquer dans ce dossier, que ce soit par le biais de sa participation aux opérations de maintien de la paix ou de reconstruction, ou encore par l'entremise de son aide au développement. De ce fait, Haïti fait partie d'un nombre restreint de pays, avec l'ex-Yougoslavie, le Zaïre, l'Afghanistan et le Timor-Oriental[232], où le Canada s'est massivement investi.

En rapport avec notre hypothèse de recherche, il est nécessaire de nous questionner sur les raisons de cette vive implication canadienne en Haïti. D'ores et déjà, cette section nous permet d'avancer quelques suppositions à cet égard. D'entrée de jeu, l'aspect des liens économiques doit être exclu dans la mesure où, comme l'indique le tableau 2, Haïti n'a jamais été un partenaire majeur si on exclut la période du 18^{e} siècle avec le commerce triangulaire de la Nouvelle-France avec la France et Hispaniola. Cependant, nous pouvons remarquer que les relations entre les deux pays s'appuient sur des liens historiques tels que le partage de la même langue (français) et de la même religion (catholique), ce qui, au fil des ans, a permis le rapprochement des sociétés civiles d'Haïti et du Canada, particulièrement avec le Québec. D'une part, plusieurs coopérants et religieux canadiens ont fait du développement à Haïti, et d'autre

---

[232] Gouvernement du Canada, Anciens combattants Canada. *Forces canadiennes au Timor-Oriental*, http://www.vac-acc.gc.ca/souvenir/sub.cfm?source=histoire/forcescanadiennes/feuillets/timor/oriental

part, plusieurs milliers d'Haïtiens ont choisi le Québec comme terre d'accueil à la suite de la dérive despotique des Duvalier. Ces éléments nous incitent à croire que des membres de la société civile canadienne, spécifiquement la diaspora haïtienne, les coopérants canadiens en Haïti et, par extension, les Québécois, sont probablement sensibles aux événements critiques se déroulant en Haïti, et peuvent en conséquence chercher à influencer le gouvernement canadien à agir dans ce dossier.

L'étude de la politique étrangère sous un angle chronologique, jumelée à celle du contexte socio-économique d'Haïti donne un éclairage supplémentaire sur la forte implication canadienne. Ainsi, le leadership canadien dans le dossier haïtien peut s'expliquer par des dispositions géopolitiques internationales assurant au Canada de pouvoir naturellement remplir cette fonction. En effet, l'examen de l'histoire haïtienne nous permet de comprendre que le peuple haïtien a cultivé une certaine méfiance envers la France et les États-Unis lesquels ont historiquement usés de leur situation de puissance pour profiter des richesses d'Haïti. À partir de 1990, alors que ces deux pays avaient encore des raisons stratégiques, culturelles ou en matière de sécurité de jouer un rôle d'avant-plan en Haïti, il est possible de croire qu'ils aient décidé de laisser plus de place au Canada, notamment au sein du Groupe des Amis, afin de légitimer leurs actions. Ne disposant pas d'un statut de pays colonisateur, le Canada pouvait agir à titre de médiateur crédible et neutre en Haïti. Et désirant s'affirmer sur la scène des Amériques au tournant des années 1990[233], le cas haïtien était une opportunité pour le Canada de faire valoir ses compétences et ses ressources dans le domaine du maintien de la paix. Par ailleurs, étant donnés les liens privilégiés entre, d'une part les États-Unis et le Canada, et d'autre part entre la France et le Québec, il est possible que le gouvernement canadien ait compris l'importance stratégique d'intervenir vigoureusement en Haïti.

Avant d'aborder plus directement les résultats liés à notre collecte de données portant sur notre hypothèse de travail, il est nécessaire de mieux connaître ses diverses variables indépendantes. Les raisons évoquées dans les paragraphes ci-haut doivent conséquemment être décortiquées de manière plus systématique. À cet effet, la seconde partie du chapitre 2 vise à mieux nous renseigner sur la nature de ces variables, de même que sur leur importance, et ce, en s'appuyant sur des recherches effectuées antérieurement sur la politique étrangère du Canada à

---

[233] Pour comprendre les ambitions du Canada par rapport à l'OEA au tournant des années 1990, voir : P. McKenna, *Canada joins the OAS, Anatomy of a decision*, in *L'Amérique et les Amériques*, sous la dir. de J. Zylberberg et F. Demers, Sainte-Foy : Les presses de l'Université Laval, 1992, p. 253-270.

l'égard d'Haïti. Ceci nous permettra également de faire de plus amples discussions sur les résultats de notre collecte de données dans le chapitre 3.

2.3 PRÉSENTATION ET ANALYSE DES VARIABLES INDÉPENDANTES

Cette section a pour objectif d'exposer brièvement les variables indépendantes de notre seconde hypothèse de travail, soit les sources qui auraient incité le Canada à développer et mettre en œuvre les différents volets de sa politique étrangère à l'égard d'Haïti. À cet effet, nous avons relevé, à l'intérieur de recherches effectuées au cours des 40 dernières années, plusieurs positions connues concernant ces relations[234]. Cependant, il est à noter que parmi les experts ayant abordé cette question, très peu sinon aucun d'entre eux n'a cherché à définir systématiquement les facteurs qui auraient influencé la politique canadienne ni à mesurer leur portée. C'est un élément qui, selon nous, justifie cette recherche. Tout au plus, ces auteurs proposent des pistes de réflexion à partir desquelles nous avons recensé plusieurs des variables indépendantes.

Afin de faire ressortir ces variables, nous avons recours aux éléments théoriques de la grille d'Albert. Legault telle que présentée dans le chapitre 1. L'utilisation de cette grille d'analyse nous permettra également de contextualiser, dans la présentation de nos résultats, la place de l'influence des groupes d'intérêt sur la politique canadienne à l'égard d'Haïti, par rapport l'ensemble des variables indépendantes, et ce, en vue de notre discussion sur la démocratisation de la politique étrangère.

2.3.1 Politique extérieure

Tel que présenté dans le chapitre 1, la politique étrangère canadienne, prise dans son ensemble, conditionne les comportements spécifiques y étant reliées. Concernant les relations canado-haïtiennes, les recherches que nous avons analysées font ressortir que la question haïtienne répondait à des objectifs beaucoup plus larges que la seule politique d'aide au développement. D'abord, Peter McKenna précise que, d'une manière générale, les actions canadiennes à l'égard d'Haïti seraient exécutées en tenant compte des valeurs liées à la tradition de « l'internationalisme libéral » ou de l'internationalisme de la puissance moyenne[235]. Ces valeurs sont notamment d'éviter la guerre, de promouvoir l'ordre et la stabilité internationale,

---

[234] Voir les articles de P. McKenna, K. R. Nossal, J. Zylberberg, Louis A. Delvoie, T. Keating, D. Macnamara, Andrew F. Cooper, P. English, Timothy Donais, D. Malone, etc. cités dans les références suivantes.

[235] P. McKenna, « Canada and the Haitien crisis », *op. cit.*

d'utiliser les forums de discussions multilatéraux, etc. Par exemple, le Canada aurait subi d'énormes pressions de la part des États-Unis pour prendre part à la première phase de l'intervention contre Haïti en septembre 1994. La décision de tenir tête aux États-Unis et de ne désirer participer qu'à une éventuelle 2e étape sous l'égide de l'ONU s'expliquerait par le fait de vouloir adopter une politique étrangère indépendante de celle des États-Unis et de ne pas vouloir ternir l'image de médiateur et de gardien de la paix du Canada en s'associant à une opération militaire. Concernant cette dernière décision (c.-à-d. de participer seulement à la 2e phase), Nossal affirme que plusieurs observateurs de l'époque remarquèrent que le gouvernement canadien faisait indirectement une faveur aux Américains, d'une part en permettant aux troupes américaines de revenir chez eux avant les élections, mais également en réaction à la loi Helms-Burton[236] adoptée pour punir les pays qui, comme le Canada, entretenaient des liens d'affaire avec Cuba[237].

Toujours selon McKenna, le cas haïtien confirmerait également certaines recherches du milieu des années 1990 portant sur les relations du Canada avec l'Amérique latine[238]. En vertu de celles-ci, l'Amérique latine deviendrait de plus en plus importante pour les intérêts canadiens dans la région, notamment en raison de la signature de l'ALE en 1988, puis de l'ALENA (Accord de libre-échange nord-américain) en 1994, et de par son adhésion à l'OEA en 1991. Enfin, McKenna précise que Haïti serait un cas de politique étrangère de nature « prudente » dans la mesure où les actions canadiennes, telles qu'effectuées, ne seraient pas coûteuses politiquement. En effet, c'est une situation où le Canada pouvait jouer un rôle majeur sans heurter la sensibilité des États-Unis et des autres pays de l'Amérique latine. Pour les premiers, la nouvelle architecture émanant de la guerre froide permettrait une telle situation alors que pour les seconds, une attitude proactive de la communauté internationale à l'encontre des militaires, dans le contexte de la résolution 1080 de l'OEA[239], établirait un précédent et un signal dissuasif pour les putschistes en puissance de leur propre pays.

---

236 *Cuban Liberty and Democratic Solidarity Act of* 1996. Pour une discussion de l'impact de cette loi sur la politique étrangère canadienne, voir P. McKenna, « Canada and Helms-Burton: Up Close and Personal », in *La politique étrangère du Canada*, vol. 4, no. 3 (hiver 1996/97).

237 K. R. Nossal, *The politics of Canadian foreign policy, op. cit.* p. 78.

238 Pour un échantillon de ces travaux, voir : Jerry Haar and Edgar J. Dosman (ed.), *A dynamic partnership : Canada's changing role in the Americas*, New-Brunswick, NJ : Transaction Press, 1993, Harold P. Klepak, *Canada and Latin American security*, Laval, Québec: Méridiens, ,1993, J. Rochlin, *Discovering the Americas: the evolution of Canadian foreign policy towards Latin America*, Vancouver: University of British Columbia Press, 1994.

239 Par ailleurs, de par ses engagements pris au sein de l'OEA, notamment en ce qui a trait à la résolution 1080, McKenna fait remarquer qu'il serait difficile pour Ottawa de se retirer de la question haïtienne sans faire l'objet d'un discrédit international.

Moins exhaustifs dans leur analyse respective, d'autres chercheurs rejoignent, du moins en partie, les propos de McKenna. Pour Jacques Zylberberg, le processus historique de prise de décisions issu des différentes conceptions internationales de Trudeau, Clark et Mulroney suppose une discussion permanente avec les pays alliés. Cela se confirmerait dans le cas d'Haïti, alors qu'un dialogue constant s'est tenu avec les États-Unis, le Groupe des amis et dans le cadre des institutions multilatérales de l'ONU et de l'OEA[240]. Cependant, il réfute les arguments voulant que la politique canadienne réponde à des critères de rationalité, soit stratégiques, soit au service des valeurs en citant les exemples de l'inaction canadienne à l'égard du Rwanda et de la tolérance canadienne envers la dictature cubaine[241]. Une citation résume bien la pensée de Zylberberg : « [l]e blocus d'Haïti, après le renversement d'Aristide, relève d'une solution de facilité qui ne résout rien, mais satisfait les vieux fantasmes canadiens de paix et d'ordre, rencontre les vœux de l'opinion publique canadienne et s'ajuste aux différentes représentations de nos multiples partenaires. »

Pour Tom Keating, la politique canadienne à l'égard d'Haïti est liée à l'adoption par le Canada des principes démocratiques de Bonne Gouvernance au sein de l'OEA et dans le discours politique des gouvernements conservateurs et libéraux, notamment dans l'énoncé de politique *Le Canada dans le monde* (démocratie, droits humains, sécurité). Ce serait, d'un point de vue officiel, principalement en vertu de ces principes que le Canada se serait impliqué à Haïti, d'abord au moment de la crise, mais également ultérieurement dans le cadre des missions de l'ONU visant la reconstruction de l'État haïtien[242]. Pour Dan Macnamara et Andrew Cooper, une des raisons expliquant l'intérêt canadien envers Haïti serait due au fait qu'il bénéficie d'avantages comparatifs que peu d'autres pays disposent tels qu'un excellent corps de police capable d'intervenir dans des missions de paix internationales autant en français qu'en anglais[243]. Enfin, considérant qu'Haïti se trouve dans le voisinage immédiat du Canada, Macnamara soutient que : « If the '3-D' public policy of joined-up defence, diplomacy and development is to mean anything, it must mean something in our own hemisphere. »[244] Comme nous le constatons, la politique

---

240 J. Zylberberg, *op. cit.*

241 Cet avis est partagé par L. A. Delvoie dans : « Canada and international security operations : the search for policy rationales », in *Canadian Military Journal*, été 2000, p. 13-24.

242 T. Keating, *op.cit.*, p. 218-221.

243 D. Macnamara, « Haiti – an opportunity for Canada to apply the "3-D" concept », in *Policy options*, Février 2005, p. 63-67, A. F. Cooper, « Adding 3Ns to the 3Ds: lessons from the 1996 Zaire mission for humanitarian interventions », in *Centre for International Governance Innovation Working Paper No. 4*, Décembre 2005, p. 16-17.

244 D. Macnamara, *op. cit.*, p. 67. À noter que la politique 3D (diplomatie, développement et défense) fait référence à une approche adoptée dans le cadre d'une mission multidimensionnelle en Afghanistan pour la stabilisation et la reconstruction, nécessitant une amélioration de la coordination entre le MAECI, l'ACDI et la Défense nationale.

étrangère, prise dans son ensemble, a certainement eu un impact non négligeable sur les décisions du gouvernement canadien à l'égard d'Haïti.

2.3.2 Politique spécifique

Ceci étant, il est impossible de nier que chacune de ces décisions s'inscrivait également d'une certaine manière dans le contexte de l'aide au développement et des considérations internationales reliées à ce champ. Bien que, durant les premiers mois du mandat de Jean Chrétien, les interventions canadiennes avaient plus à voir aux problèmes de sécurité régionale, elles se sont rapidement déplacées dans le domaine du développement. Comme le suggère Keating[245], il peut être utile de se tourner vers l'énoncé de politique *Le Canada dans le monde*[246] pour comprendre les décisions canadiennes. Le chapitre de cette politique portant sur l'aide internationale précise qu'Haïti était un bon candidat pour obtenir un soutien dans la mesure où son économie était à plat, la sécurité était déficiente, l'État n'était pas vraiment fonctionnel et la plupart des gens étaient plutôt sans ressources. En ce sens, les initiatives canadiennes en Haïti s'inscrivaient dans le cadre de cette politique. Par ailleurs, elles faisaient également suite aux efforts entrepris dans le contexte des politiques antérieures. C'est à tout le moins le propos de Philippe English[247] pour qui le facteur prédominant expliquant les relations canado-haïtiennes au milieu des années 1970 demeure le fait que cette nation était la plus démunie des Amériques et qu'il était difficile pour le Canada d'ignorer cette situation dans la mesure où il venait à peine de fixer ses premiers engagements en matière d'aide au développement dans la *Stratégie de coopération au développement international 1975-1980*[248]. Ainsi, les politiques successives des autorités canadiennes sur le plan de l'aide extérieure ont certainement influencé les décisions à l'égard d'Haïti.

2.3.3 Pyramide politique

Concernant la pyramide politique, il est impossible de nier l'existence d'une certaine influence des membres de l'exécutif, à savoir le premier ministre et les ministres des Affaires étrangères et de la Coopération internationale, lesquels se sont personnellement impliqués dans

---

245 T. Keating, *op.cit.*, 2001, p. 218-221.

246 Gouvernement du Canada, MAECI, *Le Canada dans le monde – VI. Aide internationale*, http://www.dfait-maeci.gc.ca/foreign_policy/cnd-world/chap6-fr.asp

247 P. English, *op. cit.*, p. 48-49.

248 Gouvernement du Canada, ACDI, *Stratégie de coopération au développement international 1975-1980*, Ottawa, Information Canada, 1975, p. 11.

la prise de décision à l'égard d'Haïti. Cependant, les renseignements colligés ne permettent pas d'en déterminer l'importance, ni de savoir si ce fut le cas dans la deuxième moitié de la période 1993-2003, alors que la question haïtienne était moins présente sur la scène internationale. Selon McKenna, la crise haïtienne a reçu beaucoup d'attention du Premier ministre Brian Mulroney de 1991 à 1993. En effet, il s'était personnellement impliqué en soulevant cette problématique lors des sommets de la Francophonie et du Commonwealth[249] en 1991, en faisant du lobby pour imposer des sanctions, en recevant personnellement Jean-Bertrand Aristide au Canada et en étant engagé dans la « diplomatie-téléphone » avec les présidents Carlos Andrés Perez du Venezuela et George Bush des États-Unis. En raison de l'intérêt marqué de Brian Mulroney et de l'appui de Barbara MacDougall, la ministre des Affaires étrangères, les diplomates canadiens chargés des Amériques étaient fortement disposés à agir promptement dans le cas d'Haïti. Effectivement, pour eux comme pour l'administration publique en général, cette problématique était perçue comme un test des engagements canadiens pris au sein de l'OEA par rapport aux principes de Bonne Gouvernance.

Pour McKenna, ce constat s'appliquerait également au Premier ministre libéral Jean Chrétien et à son entourage qui étaient tous personnellement en très bons termes le président Aristide, notamment André Ouellet, qui était alors ministre des Affaires étrangères. Cependant, McKenna mentionne qu'il peut difficilement en être autrement pour Ouellet dans la mesure où, rappelons-le, il était élu dans la circonscription de Papineau Saint-Michel qui comptait le plus de Canadiens d'origine haïtienne au pays. Dans le même ordre d'idée, Nossal a fait remarquer que l'accent porté sur Haïti en février 1996 pouvait être expliqué en partie par des raisons électorales : à la suite du départ de Ouellet, son ancienne circonscription a fait l'objet d'une élection partielle disputée entre Pierre Pettigrew, qui était déjà nommé ministre de la Coopération internationale avant même d'avoir obtenu un siège à la Chambre des communes, et Daniel Turp du Bloc Québécois[250]. Nossal précise que quelques temps avant ces élections, Pettigrew s'était rendu à Haïti pour assister à l'investiture de René Préval et pour annoncer une contribution de 700 000 $ CA au fonds d'urgence des Nations Unies pour les enfants à Haïti. Nossal ajoute que le

---

249 Les raisons pour lesquelles le gouvernement conservateur a amené cette question dans le cadre du Commonwealth ne sont pas mentionnées. Ceci est peut-être révélateur de l'intérêt et de l'importance que portait le Premier ministre Mulroney envers cette institution. À cet égard, il est possible de croire que Mulroney a usé de son leadership au sein de cette institution, leadership démontré dans le cas de l'Afrique du Sud, pour faire avancer la question haïtienne. Ensuite, le nombre important de pays des Caraïbes faisant parti du Commonwealth et touchés par les rebondissements de la question haïtienne, ne serait-ce que pour des raisons de sécurité, justifie en quelque sorte l'appel lancé par le Canada dans le cadre du sommet du Commonwealth de 1991. Enfin, cet événement s'inscrit dans la tradition canadienne d'utiliser les institutions internationales pour faire valoir ses intérêts.

250 K. R. Nossal, *The politics of Canadian foreign policy, op. cit.*, p. 126.

gouvernement avait même émis un communiqué de presse vantant le ministre Pettigrew d'avoir initié le débat sur Haïti à la Chambre des communes alors qu'il n'avait même pas de siège pour y participer. L'enjeu électoral était donc un facteur important pour le gouvernement.

Ensuite, il est utile de considérer l'influence du Québec sur les relations canado-haïtiennes. Pour English, qui a étudié le programme d'aide au développement du Canada à l'égard d'Haïti au cours des années 1970, la proximité linguistique entre Haïti et le Québec, associée à l'affirmation de celui-ci sur la scène internationale au milieu des années 1960[251], est en partie à l'origine de la décision canadienne d'y intervenir à cette époque[252]. En effet, voulant promouvoir son image de pays bilingue à l'intérieur comme à l'extérieur et surtout désirant devancer les initiatives québécoises dans le domaine des affaires extérieures, le gouvernement fédéral s'est employé à resserrer ses liens avec les pays francophones africains et avec Haïti[253]. Puis, plusieurs années plus tard, avec l'élection d'un parti souverainiste au Québec en 1994, le dossier haïtien a pris une importance stratégique pour le gouvernement canadien afin de maintenir l'unité nationale. À cet effet, McKenna fait remarquer que le gouvernement libéral se devait d'agir de façon prudente dans ce dossier notamment en raison de nombreuses connexions entre les Québécois francophones et les Haïtiens. L'inaction des libéraux aurait pu être manipulée par les péquistes pour mousser l'option souverainiste auprès des Québécois d'origine haïtienne. D'ailleurs pour McKenna, l'intérêt marqué d'André Ouellet envers Haïti était purement stratégique afin de pouvoir marginaliser les forces séparatistes dans la province de Québec, du moins à ce sujet[254].

D'autre part, il semblerait que l'administration publique n'ait pas joué un rôle majeur dans les positions adoptées par le Canada à l'égard d'Haïti, même en ce qui a trait à la réponse apportée au coup d'État de 1991. À cet égard, McKenna précise que les facteurs ou motifs bureaucratiques tels que la compétition ou la survie organisationnelle, la cambrure face à de possibles coupures de budget ou l'avancement de carrière pour les diplomates, ne pourraient être cités comme étant des variables explicatives importantes dans la réponse canadienne face à

---

251 Concernant le début des relations internationales du Québec, voir C. Morin, *op. cit.*

252 E. A. English, *op. cit.*, p. 47.

253 L. Sabourin, « Canada and Francophone Africa », in *Canada and the Third World*, sous la dir. De P.V. Lyon et T.Y. Ismael, Toronto: Macmillan, 1968, p. 133. Concernant la participation du Québec et du Canada dans la Francophonie et les relations tendues en découlant voir également, J.P. Thérien, « Le Canada et la coopération multilatérale francophone », dans Acte de colloque, *La politique étrangère canadienne dans un ordre international en mutation. Une volonté de se démarquer?*, CQRI, 1992, p. 99-130 et Gilles Lalande, « La Francophonie et la politique étrangère canadienne », in *De Mackenzie King à Pierre Trudeau. Quarante ans de diplomatie canadienne*, sous la dir. de Paul Painchaud, Québec : Presses de l'Université Laval, 1989, p. 217-248.

254 P. McKenna, « Canada and the Haitian crisis », *op. cit.*

cette crise. En effet, avec le déplacement à la fin de 1992 de la question haïtienne au sein de l'appareil administratif entre les affaires liées à l'OEA vers la division des Caraïbes, il n'y avait tout simplement pas assez de temps pour cristalliser d'éventuels intérêts ou machinations. Plus tard, concernant le choix de ne pas prendre part à l'intervention menée par les États-Unis en 1994, McKenna précise que ce choix s'expliquerait en partie par le fait que les diplomates à Ottawa étaient dérangés et inquiets de ne pas être suffisamment informés ou consultés sur la situation haïtienne et sur l'opération militaire elle-même. Enfin, pour les années ultérieures, peu d'informations sont connues concernant l'influence de l'appareil public. Cependant, il est probable qu'il y ait eu un certain jeu bureaucratique à l'égard de certaines décisions prises dans le dossier haïtien dans la mesure où plusieurs ministères et organismes canadiens participaient au processus de prise de décision. Prenons pour exemple l'*Arrangement sur la police civile au Canada* (APCC)[255]. Cette entente, destinée à gouverner l'action des corps de police canadiens dans leur participation aux missions internationales de maintien de la paix, notamment en Haïti, est un partenariat entre le MAECI, l'ACDI et la GRC[256]. Alors que Timothy Donais affirme que ces trois organismes ont des intérêts divergents dans le cadre de cette entente[257] et, considérant les nombreux efforts des policiers canadiens en Haïti au fil des ans, il est possible de s'interroger sur l'influence de cette joute bureaucratique sur le rôle de la police canadienne en Haïti. Ce questionnement peut s'étendre à plusieurs autres secteurs d'intervention canadiens en Haïti dans la mesure où plusieurs ministères et organismes ont été appelés à intervenir sur un même aspect. Ces éléments restent toutefois à explorer.

Enfin, concernant le Parlement canadien, il n'a pas été identifié dans les documents analysés comme étant un déterminant important de la politique canadienne à l'égard d'Haïti malgré les nombreux débats à la Chambre des Communes sur la question. Les recherches que nous allons entreprendre sur le rôle du Parlement, notamment l'étude des débats et les entrevues réalisées, permettront de faire la lumière sur l'influence de cette institution sur la politique étrangère canadienne par rapport à Haïti.

---

255 Depuis 1997, l'envoi de la police canadienne dans des opérations de maintien de la paix, comme à Haïti, est gouverné par l'APCC. Les Affaires étrangères du Canada gèrent l'APCC, il est financé par l'ACDI et la GRC fournit du personnel.

256 En 2008, s'ajoutait à ces trois entités publiques le ministère de la Sécurité publique. Gouvernement du Canada, GRC, *La police canadienne - Pour un monde plus sécuritaire*, http://www.grc-rcmp.gc.ca/po-mp/start-gtsr-fra.htm, Gouvernement du Canada, GRC, *Arrangement sur la police civile au Canada*, http://www.rcmp-grc.gc.ca/po-mp/rev-revue/page4-fra.htm

257 Timothy Donais, *Peacekeeping's little brother: Canada and the challenge of post-conflict policing*, (non publié), Canadian Consortium on Human Security (CCHS), Post-Doctoral Fellow, 2004. Disponible sur le site de l'Association canadienne de science politique à l'adresse suivante: http://www.cpsa-acsp.ca/papers-2004/Donais.pdf

2.3.4 Pyramide sociale

Finalement, les recherches inventoriées s'accordent toutes pour affirmer que certains facteurs reliés à la pyramide sociale ont eu une influence non négligeable sur la politique étrangère à l'égard d'Haïti. En effet, plusieurs chercheurs ont noté une attention particulière de la part du gouvernement à l'endroit de la société civile canadienne intéressée à la question haïtienne, à savoir les groupes ethniques haïtiens et caribéens installés en à Montréal et Toronto[258], les ONG canadiennes ayant des opérations à Haïti, de même qu'à l'opinion publique de manière générale. Pour Philippe English, l'un des premiers éléments à tenir compte pour comprendre la politique étrangère du Canada à l'égard d'Haïti est évidemment la proximité linguistique unissant la société haïtienne et québécoise laquelle a permis leur rapprochement au cours des années. À cet effet, English précise que la présence d'organisations canadiennes privées, bénévoles et commerciales, œuvrant depuis longtemps à Haïti aurait sensibilisé le public canadien en plus de faciliter l'acheminement de l'assistance canadienne dans les débuts du programme d'aide au développement en Haïti. Dans les années 1970, la population canadienne aurait également été conscientisée aux problèmes haïtiens par le biais des milliers de touristes canadiens ayant visité l'île, des reportages journalistiques sur la situation difficile du pays, et par les nombreux immigrants haïtiens établis au Canada bien décidés à attirer l'attention sur leur pays d'origine[259] et sur la nature dictatoriale et despotique du régime haïtien[260]. McKenna et Zylberberg[261] expliquent également que, au lendemain du coup d'État de 1991, les actions canadiennes à l'égard d'Haïti reposeraient en partie sur l'activisme de la communauté haïtienne de la région de Montréal qui, avec le soutien de plusieurs ONG, a organisé plusieurs manifestement d'appui à Aristide autant dans la rue qu'auprès du Premier ministre Brian Mulroney. C'est aussi un avis partagé plus récemment par Keating dans un article qu'il a écrit en 2001[262] et par Cooper en 2005[263]. Ainsi, l'influence de la pyramide sociale dans le cas d'Haïti semble être relativement tangible. Cependant, étant donné que peu d'éléments sont connus à cet égard concernant la période 1993 à 2003, notre étude permettra d'établir un nouvel éclairage en la matière.

---

258 C. Leuprecht et T. Hataley, *op. cit.*

259 À ce sujet, J. Zylberberg explique que le gouvernement Trudeau ne disposait pas d'un « staff d'experts » et d'une politique propre à Haïti. Plutôt, le vide sur la question était occupé par l'intelligentsia haïtienne, laquelle savait s'organiser dans les médias pour faire connaître leurs intérêts, notamment lors des crises. J. Zylberberg, *op. cit.*, p. 104, 108.

260 E. A. English, *op. cit.*, p. 47.

261 J. Zylberberg, *op. cit.*, P. McKenna, « Canada and the Haitien crisis », *op. cit.*

262 T. Keating, *op.cit.*, p. 218-221.

263 A. F. Cooper, *op. cit.*, p. 16.

2.3.5 Conclusion

L'ensemble des enseignements tirés de cette section nous permet encore une fois de valider la pertinence de notre hypothèse de travail, à savoir que la société civile, et plus particulièrement, que les groupes d'intérêt ont pu avoir une influence sur certaines décisions du gouvernement canadien à l'égard d'Haïti. Ce chapitre nous permet également de confirmer le bien-fondé du choix de notre approche méthodologique, l'étude de cas, laquelle se base sur des outils d'analyse qualitative. En effet, considérant l'envergure de l'implication canadienne à Haïti et malgré la complexité du cas étudié, nous aurions eu beaucoup de difficultés en débutant par une étude de type quantitative alors que nous ne savons pas encore si les groupes d'intérêt ont effectivement cherché à faire des pressions gouvernementales. En ce sens, le prochain chapitre vise donc à présenter les résultats de notre collecte de données laquelle devrait nous permettre de connaître la nature des groupes intéressés à la question haïtienne, la nature des moyens qu'ils ont utilisés pour transmettre leurs demandes ou leurs préoccupations et, finalement, s'ils ont influencer directement ou indirectement certaines décisions de la politique étrangère du Canada à l'égard d'Haïti au cours de la période 1993-2003.

CHAPITRE 3 : ANALYSE DES DONNÉES ET INTERPRÉTATION DES RÉSULTATS

Conformément à la stratégie de vérification dont nous nous sommes dotés, ce chapitre présente l'analyse des données et l'interprétation des résultats. Il expose les renseignements colligés auprès du Parlement canadien, dans les articles de certains journaux et par le biais d'entrevues avec des groupes de la société civile et décideurs politiques. Les données sont traitées à l'aide de grilles d'analyse de manière à nous informer sur les groupes intéressés à la politique canadienne à l'égard d'Haïti, la nature de leurs demandes et des moyens employés pour se faire entendre par les preneurs de décisions, et enfin, sur les liens entre les demandes des groupes et la politique étrangère. Ainsi, en plus de montrer en détail les grilles utilisées et le traitement effectué, ce chapitre présente les résultats en quatre parties distinctes. Les trois premières exhibent ces différents éléments respectivement pour nos trois sources d'informations. Quant à elle, la quatrième partie expose les similitudes entre les demandes des groupes d'intérêt et les décisions gouvernementales avec une attention particulière à la politique d'aide au développement. Suivant l'analyse des données, ces dernières sont interprétées et utilisées pour la vérification des hypothèses de travail. Enfin, l'ensemble des résultats est discuté par rapport au débat sur la démocratisation de la politique étrangère.

3.1 ANALYSE DES DONNÉES

3.1.1 Données tirées du Parlement du Canada

a) Collecte de données

Cette partie a pour objectif de présenter et d'analyser les données recueillies en ce qui a trait aux demandes effectuées par les groupes d'intérêt devant le CPAECI ou par le biais des députés de la Chambre des communes. Avant d'entreprendre la présentation des données, nous allons donner quelques renseignements sur la manière dont elles ont été colligées. Premièrement, nous avons assemblé de l'information sur Haïti durant la 1ère et 2e session des 35e, 36e et 37e législatures à partir du site Internet du Parlement canadien. Ainsi, pour chacune de ces sessions, nous avons centralisé notre attention sur les sujets de réunions où Haïti pouvait potentiellement être discuté. Dans le cas des réunions du CPAECI, celles portant sur les missions de paix ont toutes été analysées tandis que celles sur des zones géographies telles que l'Asie ou l'Europe n'ont pas fait l'objet d'observations. Ensuite, pour chacune des réunions présentant un intérêt, nous avons employé le navigateur de recherche de mot intégré au logiciel « Internet

explorer » pour trouver les sections de témoignages où le vocable « Haïti » était mentionné. Ont ensuite été imprimés les procès-verbaux et les parties de témoignages permettant de contextualiser le ou les termes « Haïti » recensés. Dans les cas où Haïti faisait l'objet de plus amples discussions, nous avons appliqué la même procédure, mais à une plus grande échelle. Ainsi, certains témoignages imprimés tiennent en quelques pages, alors que d'autres tiennent en plusieurs dizaines de pages. Cette méthode nous a permis de réunir tous les commentaires et discussions sur Haïti. Enfin, l'impression des procès-verbaux a également permis d'identifier le numéro et la date de la réunion, le sujet des discussions, les membres du comité, le personnel du CPAECI et les témoins présents. Quant aux procès-verbaux des débats de la Chambre des communes, une procédure similaire a été appliquée. Cependant, étant donné que les groupes d'intérêt n'y ont pas accès directement, nous avons simplement dénombré le nombre de réunion où le terme Haïti a été mentionné tout en portant attention au propos des députés en ce qui a trait aux groupes de pression ou à la société civile en général.

b) Grilles d'analyse et traitement des données

Pour le CPAECI, cette méthodologie nous a permis d'obtenir une information brute que nous nous devions de raffiner par une analyse de documents[264]. Afin de filtrer les renseignements recueillis, nous nous sommes dotés d'une première grille permettant d'identifier certains éléments dont nous pourrions nous servir en vue de notre objet de recherche. Les données saisies dans cette grille furent le numéro et la date de la réunion, le sujet de discussion, le nom et la fonction du témoin ou de la personne mentionnant le terme « Haïti », la substance de l'intervention et la nature de la demande si tel était le cas. Par ailleurs, dans le cadre de notre collecte de données concernant le CPAECI, nous avons constaté que les différents intervenants appelés à comparaître, notamment des représentants du gouvernement fédéral en matière de politique étrangère, décrivaient les raisons qui selon eux, incitaient le Canada à intervenir en Haïti. Ainsi, nous avons également ajouté une colonne permettant de noter les raisons exprimées. Les premières grilles d'analyse pour le CPAECI ont pris la forme suivante pour chacune des six sessions législatives.

---

[264] Madeleine Grawitz, Méthodes des sciences sociales, *chapitre 2 sur les méthodes et techniques d'étude de documents, section : l'analyse de documents*, 10e édition, Paris, Dalloz, 1996, p. 550-582.

Tableau 3 : CPAECI, Réunion 47, 35e législature, 1ère session (exemple)

N° de réunion et date	Sujet discuté	Nom et fonction de l'intervenant	Nature des interventions	Nature de la demande	Raisons exprimées
Réunion 47; 29 mai 1995	Étude du budget des dépenses principales pour l'exercice se terminant le 31 mars 1996	Huguette Labelle, présidente de l'ACDI	- Mention de quelques projets de l'ACDI à Haïti; - Haïti est pris en exemple.	Aucune demande	Aucune.

Pour la Chambre des communes, cette méthodologie nous a permis de constater la pauvreté des interventions faites par les députés concernant Haïti au nom de groupes d'intérêt ou de la société civile en général. En ce sens, il aurait été inutile de développer une grille d'analyse propre aux données de la Chambre des communes. Ceci étant, quelques renseignements ayant une certaine valeur ont été mentionnés au cours des débats et seront brièvement présentés à la suite des résultats tirés des données du CPAECI.

Ainsi, la majeure partie des données à analyser concernant le Parlement sont issues du CPAECI. À cet effet, une grille synthèse a été développée de manière à reprendre l'ensemble des renseignements colligés dans les six premières grilles. Ce tableau présente pour chaque session des législatures étudiées, la période couverte, le nombre de réunions du CPAECI où le terme Haïti a été relevé, le nombre de témoins de groupes de pression, le nombre de témoins provenant du gouvernement, le nombre d'intervenants subsistants (témoins ou membres du CPAECI) ayant également discuté d'Haïti et enfin, le nombre total de raisons exprimées qui expliquent l'intérêt du gouvernement à intervenir en Haïti. Le tableau 4 de la section résultats et constats expose ces résultats.

La dernière grille d'analyse développée concerne également le CPAECI et porte plus particulièrement sur les raisons exprimées par les témoins devant ce comité et qui soutiennent ou expliquent les interventions canadiennes dans en Haïti. Bien que ces éléments ne renseignement pas spécifiquement sur les groupes d'intérêts et leurs demandes, ils offrent une perspective complémentaire aux variables indépendantes de notre deuxième hypothèse. Ces raisons sont d'abord classifiées à l'aide des deux catégories de déterminants de l'environnement interne de la grille de Legault, à savoir la pyramide politique et la pyramide sociale. Ensuite, 17 sous-catégories ont été développées en fonction de l'essence de l'intervention repérée dans les procès-verbaux du CPAECI. Enfin, le nombre de raisons est ventilé selon la provenance de

l'émetteur, c'est-à-dire les témoins de l'exécutif ou les autres intervenants (autres témoins, membres du CPAECI). Le tableau 4 de la section résultats et constats présente ces résultats.

c) Résultats et constats

Le tableau suivant synthétise l'ensemble des données colligées auprès du CPAECI pour la période de 1993 à 2003.

Tableau 4 : Synthèse des données colligées auprès du CPAECI, 1993-2003

Législature et périodes correspondantes		CPAECI (*en nombre*)				
		Réunions	Témoins : groupes d'intérêt	Témoins : décideurs	Autres intervenants	Raisons exprimées
35e, 1ère session	17/01/1994 - 5/02/1996	5	1	1	2	1
35e, 2e session	27/02/1996 - 27/04/1997	13	0	18	6	55
36e, 1ère session	22/09/1997 - 18/09/1999	5	0	3	6	14
36e, 2e session	12/10/1999 - 22/10/2000	1	0	0	1	0
37e, 1ère session	29/01/2001 - 16/09/2002	1	0	1	1	4
37e, 2e session	30/09/2002 - 12/11/2003	0	0	0	0	0
Total	-	***25***	***1***	***23***	***16***	***74***

Quelques éléments révélateurs peuvent être tirés de ce tableau. Premièrement, le terme Haïti a été retrouvé dans 25 réunions du CPAECI. Celles-ci sont concentrées au cours des trois premières sessions à l'étude, c'est-à-dire de 1994 à 1997. Ceci est attribuable à deux choses. D'abord, aux faits entourant les pressions multinationales visant le retour d'Aristide lesquels furent intenses au début du premier mandat de Jean Chrétien, et ensuite, du au fait que le Canada a pris un rôle important dans les premières années de la reconstruction d'Haïti, particulièrement en ce qui a trait aux premières missions de la paix de l'ONU. À partir de 1997, au moment du retrait graduel des ressources humaines fournies par les Nations Unies, le cas haïtien s'est graduellement effacé de la scène publique internationale et il fut beaucoup moins discuté dans les enceintes du Parlement canadien.

Ensuite, il apparaît clairement que les groupes de pression ne se sont pas présentés devant le CPAECI au cours de ces réunions pour faire valoir leurs demandes et intérêts. En effet, seule la première session étudiée fait référence à la présence d'un témoin provenant d'un groupe

de la société civile. Celui-ci, Edward Broadbent du *Centre international des droits de la personne et du développement démocratique*, s'est avancé à titre d'expert lors de deux réunions à savoir, le 15 juin 1995 et le 14 décembre 1995[265]. Au cours de la première, M. Broadbent n'a fait aucune demande explicite, mais son intervention semble en faveur de la poursuite de l'aide canadienne envers Haïti étant donné l'ampleur des besoins[266]. Pendant la seconde, aucune doléance n'a été effectuée de la part de M. Broadbent. Plus particulièrement, il mentionne que si l'ONU s'est impliquée en Haïti avec la MINUHA, c'est en réponse à la décision des États-Unis d'intervenir en Haïti. Selon M. Broadbent, les États-Unis n'avaient pas pour objectif de rétablir Jean-Bertrand Aristide, mais bien de répondre à des pressions liées à la politique intérieure américaine[267].

Dans l'ensemble, le tableau montre plutôt que ce sont des membres du gouvernement qui ont témoigné devant le CPAECI (23 apparitions) pour discuter notamment du cas haïtien. À l'exception d'une apparition par le représentant spécial du secrétaire général en Haïti le 10 juin 1996, les 16 autres personnes ayant fait mention du mot « Haïti » sont des députés membres du CPAECI. Enfin, 74 raisons évoquées lors d'une prise de position en ce qui a trait à Haïti, par l'un ou l'autre des intervenants ont été recensées, dont 55 dans la 2e session de la 35e législature. Ces raisons sont ventilées en détail dans le tableau suivant.

---

265 Le *Centre international des droits de la personne et du développement démocratique* (maintenant *Droits et Démocratie*) est un organisme non partisan investi d'un mandat international et qui a été créé en 1988 par le Parlement canadien pour encourager et appuyer les valeurs universelles des droits humains et promouvoir les institutions et pratiques démocratiques partout dans le monde, et notamment à Haïti. Droits et démocratie, *Qui sommes-nous?*, http://www.dd-rd.ca/site/who_we_are/index.php?lang=fr

266 Parlement du Canada, Chambre des communes, *35e législature, 1ère session, Témoignages, CPAECI, Séance no. 58, jeudi 15 juin 1995*, http://www.parl.gc.ca/35/Archives/committees351/fore/evidence/58_95-06-15/fore-58-cover-f.html

267 Parlement du Canada, Chambre des communes du Canada, *35e législature, 1ère session, Témoignages, CPAECI, Séance no. 88, jeudi 14 décembre 1995*, http://www.parl.gc.ca/35/Archives/committees351/fore/evidence/88_95-12-14/fore-88-cover-f.html

Tableau 5 : Raisons évoquées devant le CPAECI pour les interventions canadiennes en Haïti, 1993-2003

Raisons évoquées pour les interventions canadiennes en Haïti	Témoins du gouvernement	Autres intervenants (député, etc.)	Total
Raisons non liées à la société civile			
Multilatéralisme (ONU, OEA, Groupe des Amis)	10	2	12
Régionalisme	8	-	8
États-Unis	-	1	1
Demande officielle d'Haïti	1	-	1
Sécurité et stabilité	4	1	5
Renforcement de la démocratie	4	-	4
Pauvreté, raisons humanitaires, droits de l'homme	8	1	9
Haïti est stratégique pour le Canada	1	-	1
Prestige et influence du Canada	3	-	3
Expertise canadienne reconnue	3	-	3
Sous total	***42***	***5***	***47***
Raisons liées à la société civile			
Aider les entreprises canadiennes à obtenir des contrats d'assistance, commerce avec Haïti	2	-	2
Diaspora canadienne d'Haïti ou des Antilles	7	-	7
Présence de religieux et d'ONG canadiennes en Haïti	4	-	4
Liens étroits ou d'amitié entre les deux pays	8	-	8
Opinion publique favorable ou non aux missions de paix	-	2	2
Langue française	3	-	3
Facteur CNN (médias)	1	-	1
Sous total	***25***	***2***	***27***
Total	***67***	***7***	***74***

Ce tableau fait ressortir que ce sont surtout les membres de l'exécutif (ou de l'administratif) qui ont cherché à justifier leurs positions et actions à l'égard d'Haïti avec 67 justifications contre seulement 7 pour les autres intervenants. Il ne faut pas se surprendre outre mesure de ce résultat, car comme le précise Dewing et McDonald, les témoignages des ministres devant des comités permanents faisaient partie, du moins à cette époque, d'une stratégie du gouvernement pour faire participer le Parlement à ses choix[268]. Les principales décisions discutées par les décideurs avaient trait à l'implication canadienne dans le cadre des premières missions de paix de l'ONU en Haïti, en 1996-1997. Parmi les 74 raisons évoquées, 64% d'entre

[268] Michael Dewing et Corinne McDonald, *op. cit.*, p. 9.

elles (47) sont liées à des facteurs autres que ceux de la société civile, alors que 36% d'entre elles (27) sont liées à la société civile. Plus particulièrement, les explications centrales repérées sont le multilatéralisme (12), la pauvreté, les justifications humanitaires et les droits de l'homme (9), le régionalisme (8), les liens étroits ou d'amitié entre les deux pays (8), la diaspora haïtienne ou antillaise établie au Canada (7), la sécurité et la stabilité (5), le renforcement de la démocratie (4) et la présence de religieux et d'ONG canadiennes en Haïti (4). Ces résultats indiquent clairement la pluralité des facteurs influençant la politique canadienne à l'endroit d'Haïti, et donc, la complexité du processus de prise de décision.

En dernier lieu, mentionnons quelques constats concernant les données colligées au sein des débats de la Chambre des communes. D'abord, le terme « Haïti » a été retrouvé dans 58 réunions principalement au cours des 3 premières sessions à l'étude, c'est-à-dire au plus fort de l'implication canadienne à Haïti. À cet égard, il est intéressant de noter que seuls deux débats ont porté en partie sur Haïti. L'engagement du Canada dans les missions de paix en Haïti et au Rwanda a été débattu dans le contexte d'une motion générale portait aussi sur l'ex-Yougoslavie, le 21 septembre 1994[269]. Durant le débat, certains députés d'opposition ont mis en doute le bien-fondé de poursuivre la participation canadienne à ces missions[270]. Puis, le 28 février 1996, il y a eu un débat de 10 minutes sur la question du « maintien de la paix en Haïti » au cours duquel le ministre des Affaires étrangères, Lloyd Axworthy, a présenté une motion à faire voter par les députés[271]. Sans préciser davantage sa pensée sur cette question, Axworthy indique avoir tenu à consulter les autres partis, les membres de la communauté haïtienne de Montréal, de même que la société civile lors d'un sondage par Internet[272]. Il ressort de ce débat que le ministre des Affaires étrangères est allé chercher l'appui du Parlement concernant la décision d'impliquer le Canada pour le maintien de la paix en Haïti.

---

[269] Chambre des communes du Canada, *35e législature, 1re session, Témoignages, CPAECI, mercredi 21 septembre 1994,* http://www2.parl.gc.ca/HousePublications/Publication.aspx?Language=F&Mode=1&Parl=35&Ses=1&DocId=2332349#LEMAINTIENDELAPAIX

[270] Michael Dewing et Corinne McDonald, *op. cit.*, p. 24.

[271] « Que cette Chambre prenne note des engagements internationaux actuels et futurs du Canada à l'égard du maintien de la paix en Haïti, en particulier en ce qui concerne la disposition du Canada à jouer un rôle majeur dans la prochaine phase des efforts de la communauté internationale pour assurer un environnement stable en Haïti. » Parlement du Canada, Chambre des communes du Canada, *35e législature, 2e session, Témoignages, CPAECI, Séance no. 2 ,mercredi 28 février 1996,* http://www2.parl.gc.ca/HousePublications/Publication.aspx?Language=F&Mode=1&Parl=35&Ses=2&DocId=2332541#LESAFFAIRESÉTRANGÈRES

[272] Lloyd Axworhty a tenu les propos suivants : « Pour que le point de vue des Canadiens soit davantage pris en considération, nous avons exposé la question sur Internet et nous avons reçu tout un éventail d'opinions de la population. La grande majorité des Canadiens appuient fermement le maintien du rôle de soutien du Canada. » *Ibid.*

Ensuite, si nous considérons l'ensemble de la période couverte par notre recherche, les députés ne semblent pas être une courroie de transmission des demandes ou des intérêts des groupes de pression devant la Chambre des communes. En effet, seule la députée Christine Stewart a fait mention d'une opinion d'un groupe au cours des 10 ans à l'étude. À ce moment, le mercredi 28 février 1996, Mme Stewart a mentionné que *Care Canada*, une ONG dédiée au développement international, appuyait la mission canadienne en Haïti, et présentait les bienfaits que cette organisation apportait aux Haïtiens par le biais des crédits de l'ACDI qui lui étaient accordés[273]. Enfin, nous avons constaté à quelques reprises que certains députés soutenaient Haïti parfois au nom de leurs électeurs. Par exemple, le 25 janvier 1994, le député Osvaldo Nunez affirmait parler pour le compte des Haïtiens de sa circonscription (Bourassa, Québec). Il disait souhaiter que le Canada poursuive sa contribution à la Force maritime internationale et au rétablissement de la démocratie à Haïti. Il désirait que les sanctions soient appliquées à tous les produits sauf à l'aide humanitaire, médicale et alimentaire[274].

d) Conclusion

En résumé, la collecte de données effectuée dans les documents parlementaires démontre la pauvreté relative de la présence des groupes d'intérêt dans les différentes enceintes du Parlement concernant les sujets touchant de près ou de loin à Haïti de 1993 à 2003. Tout au plus, nos résultats montrent qu'un nombre important de réunions a eu lieu au sein du CPAECI dans les premières années, alors que le cas haïtien était abondamment présent sur la scène internationale, et que c'était surtout les membres de l'exécutif qui sont venus témoigner devant le CPAECI afin de discuter de leurs décisions à l'égard d'Haïti. En lien avec notre recherche, l'analyse de ces témoignages révèle également que les témoins ont notamment évoqué des raisons liées à la société civile pour justifier les décisions canadiennes prises par rapport Haïti. Les résultats concernant la Chambre des communes ne sont pas beaucoup plus révélateurs sur la nature des groupes intéressés à la question haïtienne et sur leurs demandes. En fait, hormis quelques exceptions, ils sont quasi absents des témoignages des députés de 1993 à 2003.

---

[273] Parlement du Canada, Chambre des communes, Débats (Hansard), Mercredi 28 février 1996, *Les affaires étrangères, le maintien de la paix en Haïti, 84 : L'hon. Christine Stewart (secrétaire d'État (Amérique latine et Afrique)*, http://www2.parl.gc.ca/HousePublications/Publication.aspx?Language=F&Mode=1&Parl=35&Ses=2&DocId=2332541#84

[274] Parlement du Canada, Chambre des communes, Débats (Hansard), Mardi 25 janvier 1994, *Les affaires étrangères, 306 : M. Osvaldo Nunez (Bourassa)*, http://www2.parl.gc.ca/HousePublications/Publication.aspx?Language=F&Mode=1&Parl=35&Ses=1&DocId=2332263#306 M. Nunez fait des remarques similaires lors des discussions du 21 septembre 1994, ou encore celles du 28 février 1996.

Considérant le désir des groupes de pression d'user d'un maximum de tactiques pour faire valoir leurs doléances auprès des preneurs de décision, on pourrait s'étonner du fait de n'avoir relevé que très peu d'informations sur leur présence ou leur influence directe dans les enceintes parlementaires. Ceci, d'autant plus que certaines études[275] indiquaient clairement que des groupes ont déjà utilisé le Parlement pour essayer d'influencer le gouvernement concernant des questions internationales. Plusieurs éléments pourraient venir expliquer cet état de fait. D'abord, en ce qui a trait aux débats de la Chambre des communes, notre méthodologie ne nous a pas permis de savoir si ces mêmes groupes ont tenté de passer par les députés pour exposer leurs demandes aux décideurs. En effet, pour ce faire, il aurait fallu isoler les députés ayant fait des interventions majeures dans le cadre des débats de la Chambre basse et s'efforcer de faire des entrevues avec eux pour connaître les raisons les ayant poussés à s'exprimer sur la problématique haïtienne[276]. À cela s'ajoute le fait que, tel que présenté plus loin, les groupes d'intérêt interviewés n'ont pas fait mention de cette tactique.

Ensuite, le CPAECI n'a pas été utilisé comme outil de consultation publique au sujet d'Haïti contrairement aux événements analysés dans d'autres recherches. Par exemple, les travaux de Mace, Duchesne et Roussel révèlent que ce comité avait entrepris des études sur l'Amérique latine (Nicaragua et El Salvador) à l'intérieur desquelles les groupes d'intérêt étaient invités à s'exprimer (notamment par le dépôt de mémoires auprès du greffier). Dans notre cas, bien que nos entrevues montrent qu'en quelques occasions, certains membres du CPAECI ont consulté des ONG pour avoir leur avis et se servir de leur expertise dans le cadre des discussions sur Haïti, l'examen de ces dernières démontre que ce sont, d'abord et avant tout, les décideurs qui sont allés discuter de leurs politiques à l'égard d'Haïti devant le CPAECI, et ce, concernant l'envoi de troupes canadiennes, ou encore, de policiers de la GRC. Ainsi, nous pouvons conclure que les groupes d'intérêt n'ont pu largement bénéficier du canal parlementaire pour faire connaître leurs demandes auprès du gouvernement libéral durant leurs 10 ans au pouvoir entre 1993 et 2003.

3.1.2 Données tirées des journaux

a) Collecte de données

Tel que mentionné précédemment, la collecte de données a été effectuée à l'intérieur de quatre journaux présentant régulièrement des renseignements sur les questions internationales à

[275] G. Mace, E. Duchesne et M. Roussel, *op. cit.*, G. Mace et M. Roussel, *op.cit.*, p. 522-523, M. Tessier, *op. cit.*
[276] Par exemple, les députés Christine Stewart et Oscar Nunez.

savoir, *Le Devoir*, *La Presse*, *The Globe and Mail* et *The National Post*. Le premier objectif a été de recueillir l'ensemble des textes sur Haïti de novembre 1993 à décembre 2003[277]. Les bases de données qui ont été employées sont *Eureka.cc* dans le cas des médias francophones et *Canadian Newsstand* pour ceux anglophones. Ainsi, dans un premier temps, nous avons utilisé les outils de recherche intégrés aux banques de données pour trouver tous les articles contenant le terme « Haïti ». Dans un deuxième temps, nous avons effectué un tri selon la pertinence des propos présentés en lien avec notre sujet d'étude. Par exemple, un article portant sur les artistes montréalais d'origine haïtienne était mis de côté, alors qu'un article sur un projet d'une ONG canadienne en Haïti était conservé. En cas de doute, l'article était sauvegardé afin de ne pas éliminer une information potentiellement utile.

- **Grilles d'analyse et traitement des données**

En lien avec notre stratégie de recherche, nous avons élaboré quelques grilles d'analyse permettant d'extraire les renseignements recherchés à savoir, la nature des groupes d'intérêt et leurs demandes. La première grille que nous avons remplie avait pour objectifs de recueillir pour chaque article, la date de publication, le nom du journal, le nom du ou des groupes identifiés et l'essence des revendications (voir le tableau 7). Concernant ce dernier élément, davantage de précisions doivent être apportées. En effet, alors que certaines organisations ont directement manifesté leurs requêtes par le biais des journaux, d'autres ont été relevées sans qu'une demande ne soit explicitement présentée. Dans ce cas, nous avons noté la nature des intérêts du groupe détecté dans la mesure où, tel que nous l'avons vu dans notre cadre théorique, les décideurs tiennent parfois compte des propos discutés dans les médias. Par exemple, dans le cas où un texte faisait référence à un projet d'une ONG canadienne à Haïti, cela nous permettait de connaître le nom de l'organisme et de repérer son intérêt à l'égard d'Haïti. Même si l'article en question ne faisait pas état d'une demande « officielle », les intérêts exposés avaient une certaine résonance au sein de la société, et potentiellement, sur les responsables politiques.

Enfin, une colonne supplémentaire a été ajoutée de manière à insérer les demandes identifiées à l'intérieur de thèmes plus généraux permettant de faciliter l'analyse. Pour ce faire, nous avons utilisé de la terminologie propre au cadre de *L'évaluation corporative du programme canadien de coopération en Haïti (1994-2002)* de l'ACDI[278]. En plus d'évaluer de manière

[277] Il est à préciser que le *National Post* a été créé en 1998 et, de ce fait, nous avons couvert seulement la période 1998-2003 dans ce cas précis.

[278] ACDI, Direction générale de l'examen et du rendement, *Évaluation corporative du programme de coopération canadien en Haïti (1994-2002)*, Mai 2003.

exhaustive le programme de coopération de l'ACDI en Haïti pour la période couvrant les années 1994 à 2002, cette étude présente le détail des montants alloués par l'ACDI en fonction de trois grands secteurs d'intervention. Le tableau suivant présente le nom de ces secteurs et les acronymes utilisés pour chacun, ainsi que leurs composantes.

Tableau 6 : Secteurs d'intervention de l'ACDI tels qu'utilisés dans *L'évaluation corporative du programme canadien de coopération en Haïti (1994-2002)*

Secteurs d'intervention	Acronymes	Principales composantes	
Besoins humains fondamentaux / Développement social	BHF / DS	- L'aide alimentaire - La santé	- L'éducation
Gouvernance, démocratie et droits humains	GD / DH	- Maintien de la paix - Sécurité publique - Justice	- Les prisons - Les élections - Les droits humains
Développement économique et du secteur privé	DÉ / DSP	- L'énergie - Les coopératives	- Le développement rural - L'environnement

c) Résultats et constats

Tel que précisé précédemment, le tableau 7 expose en détails les renseignements colligés dans les articles analysés.

Tableau 7 : Demandes et intérêts relevés dans les 4 journaux à l'étude

#	Date	Journal	(Nombre) Nom	Demandes et intérêts spécifiques	Secteurs d'intervention
1	06/11/1993	Le Devoir	(1) : COREHQC (voir la légende pour les acronymes)	- Pour la création d'une mission de police à Haïti composée de volontaire choisi parmi la diaspora (demande de support logistique et équipement matériel); - Contre l'attentisme de la Communauté internationale et le fait de prôner la négociation face au coup d'État.	- GD/DH (sécurité publique)
2	06/11/1993	La Presse	(1) : COREHQC	- Pour l'organisation d'une mission de police nationale en Haïti.	- GD/DH (sécurité publique)
3	27/11/1993	La Presse	(1) : Oxfam-Québec	- Présentation des interventions d'Oxfam en matière de développement en Haïti; - Pour un appui constant au peuple malgré les sanctions contre Haïti.	- BHF/DS : (santé, éducation, aide humanitaire) - GD/DH (droits humains) - DÉ/DSP (développement rural)
4	20/01/1994	Le Devoir	(2) : Séminaire uni, AQOCI	- Appel au public pour financer de petits projets gérés par les paysans haïtiens. Pour chaque dollar fourni par le public, l'ACDI en fourni neuf autres. L'AQOCI gère le fonds délégué fourni par l'ACDI (Fonds de développement Haïti-Canada)	- DÉ/DSP (développement rural, environnement) - BHF/DS (santé, éducation); - GD/DH (droits humains)
5	22/01/1994	La Presse	(6) : Maison d'Haïti, Fondation Haïti-Québec, BCHM, CHRISOQ, AEQ, REGO	- Présentation du Fonds de développement Haïti-Canada lequel finance les projets humanitaires en Haïti (élevage porcin, caisses de crédit paysan, centre d'artisanat, radios communautaires). - Pour un développement de proximité permettant d'apporter de l'indépendance aux Haïtiens, plutôt que la dépendance par le biais du « méga-humanitaire » ONU-OEA-USAID.	- DÉ/DSP (développement rural, coopératives)
6	26/01/1994	Le Devoir	(2) : Missions jésuites, CISO	- Demande à André Ouellet : appliquer ce qu'il a dit, c'est-à-dire de forcer le gouvernement américain à assumer sa part de responsabilités et d'agir dans le dossier haïtien d'une seule voix pour le retour d'Aristide.	- GD/DH (droits humains) - BHF/DS (santé, éducation)
7	27/01/1994	La Presse	(3) : CSN, CIDPDD, DID	Plusieurs intérêts développés dont : « Pour la création d'un corps de police en Haïti (diaspora) », « Pour un embargo envers Haïti (CSN) », « Pour les droits de la personne (CIDPDD) », « Pour le développement économique (DID) ».	- GD/DH (maintien de la paix, sécurité publique, droits humains) - DÉ/DSP (coopératives)
8	29/01/1994	La Presse	(2) : CIDPDD, DID.	- Mentions des dirigeants de ces entités dans un cadre protocolaire entourant la visite d'Aristide au Canada. Mention de quelques projets, dont la Commission de la vérité.	- GD/DH (justice, droits humains) - DÉ/DSP (électricité, coopératives)
9	25/03/1994	Le Devoir	(1) : COREHQC	- Sensibilisation auprès du public de la situation en Haïti par la présentation d'une exposition photo « justice pour la paix ».	- GD/DH (justice)
10	04/05/1994	Le Devoir	(1) : AQOCI	- Demande : dans le cas de la Chine, lier l'aide à la démocratie et aux droits humains comme c'est le cas en Haïti. Dénonciation du « deux poids deux mesures ».	- GD/DH (droits humains)

#	Date	Journal	(Nombre) Nom	Demandes et intérêts spécifiques	Secteurs d'intervention
11	10/05/1994	La Presse	(1) : COREHCQ	- Pour des mesures plus vigoureuses que les sanctions visant le retour d'Aristide; - Contre la présence de membres du FRAPH au Québec; - Frustration et méfiance envers la politique étrangère américaine.	- GD/DH (droits humains)
12	16/05/1994	La Presse	(2) : CECI, Aide à l'enfance – Canada	- Présentation d'un projet d'achat alimentaire local en Haïti; - Contre les sanctions qui, selon eux, touchent seulement la population haïtienne.	- BHF/DS (aide alimentaire)
13	21/05/1994	La Presse	(1) : COREHQC	- Le COREHQC est satisfait de l'enquête portant sur la présence des membres du FRAPH au Canada.	- GD/DH (justice, droits humains)
14	29/05/1994	La Presse	(1) : ISAF	- Contre l'embargo qui affecte les gens pauvres.	- BHF/DS (aide humanitaire)
15	14/06/1994	Le Devoir	(2) : COREHQC, Maison d'Haïti de Montréal	- Appréhension de la communauté haïtienne face à une intervention armée. Il s'y résigne graduellement devant l'inutilité des sanctions, mais ont peur des exactions potentielles que cela pourra entraîner; - Pour un contrôle total des forces de répression.	- GD/DH (sécurité publique)
16	14/06/1994	La Presse	(5) : MIC, EMI, SCSH, SSA, MFSC	- Les missionnaires religieux ne quittent pas Haïti juste avant l'invasion.	- BHF/DS
17	27/07/1994	Globe and Mail	(1) : CIDPDD	- Pour l'invasion d'Haïti afin de remettre Aristide en place. Présentation d'arguments.	- GD / DH
18	17/09 /1994	Le Devoir	(2) : COREHQC, Maison d'Haïti	- Résignation de la diaspora face à l'invasion, seul recours restant : pour l'invasion.	- GD/DH
19	20/09/1994	Le Devoir	(3) : COREHQC, BCHM, Mouvement de résistance haïtienne.	- Contre l'accord Carter qui donne l'immunité diplomatique au général Cédras et à ses proches.	- GD/DH (justice, impunité)
20	23/09/1994	Le Devoir	(2) : CPH, COREHQC	- Contre l'Accord de Port-au-Prince et l'idée d'amnistie des militaires; - Pour le retour immédiat du Président Aristide; - Demande adressée au Canada : accueillir ou assister à l'ambassade canadienne en Haïti toute personne dont la vie serait en danger; refuser le droit de refuge à l'ambassade et au Canada, à toute personne qui se serait rendue coupable de crime contre l'humanité.	- GD/DH (justice, impunité)
21	30/09/1994	La Presse	(1) : CIDPDD	- Mention de l'organisation d'un tribunal sur les violations des droits de la personne.	- GD/DH (justice, impunité)
22	13/10/1994	La Presse	(3) : BCHM, Association des gens d'affaires haïtiens de Montréal, CHRISOQ.	Dans le cadre de discussions sur le retour d'Haïtiens en Haïti : - Inquiétudes quant au réel retour d'Aristide; - Inquiétudes face aux violences.	- GD/DH (maintien de la paix, sécurité publique, droits humains)
23	16/11/1994	Le Devoir	(1) : Artiste pour la paix	- Contre l'armement du Canada; - Pour que l'Assemblée générale des Nations Unies, et non le Conseil de sécurité, puisse avoir à sa disposition un instrument rapide d'intervention humanitaire de Casques bleus dans des situations où des armées nationales assassinent et pillent	- GD/DH (maintien de la paix)

#	Date	Journal	(Nombre) Nom	Demandes et intérêts spécifiques	Secteurs d'intervention
				leur propre pays comme en Haïti (...). Appui a M. Ouellet qui a réclamé la formation d'une armée internationale de l'ONU.	
24	22/11/1994	La Presse	(2) : Commission épiscopale des affaires sociales, ROCAHD	- Appui au Ministre André Ouellet concernant l'aide publique au développement. Le gouvernement doit, au-delà de l'aide alimentaire et humanitaire immédiate, donner priorité aux projets conçus, élaborés et mis en œuvre par les groupes de base et visant l'autosuffisance de la population.	- BHF/DS (aide alimentaire) - DÉ/DSP
25	03/12/1994	Globe and Mail	(2) : BCHM, Les amis d'Aristide	- Dénonciation des menaces sur la vie d'Aristide.	- GD/DH
26	10/12/1994	Le Devoir	(4) : Développement et Paix, COREHQC, CPH, CECI	- Dénonciation de la « collaboration » entre les forces américaines et des personnes associés à la répression sous le régime militaire (personnes du FRPAH). (Mission d'observation, droits de l'homme)	- GD/DH (sécurité publique, droits humains)
27	17/01/1995	Le Devoir	(1) : AQOCI	Critique du Rapport du Comité mixte sur la politique étrangère du Canada; - Pour des investissements dans le développement, dans les droits de l'homme, etc., notamment à Haïti.	- BHF/DS (santé, éducation) - GD/DH (droits humains, justice); - DÉ/DSP (environnement)
28	24/01/1995	La Presse	(1) : MSF	- Mention du fait que la mise en place d'une démocratie, comme en Haïti, nécessite une implication à long terme de la communauté internationale.	- BHF/DS (santé) - GD/DH
29	03/02/1995	Le Devoir	(1) : CEQ	- Annonce du lancement d'une campagne de solidarité avec Haïti, notamment dans le secteur de l'éducation.	- BHF/DS (éducation)
30	21/02/1995	La Presse	(1) : Jeunesse du monde	- Mention de deux projets d'aide à Haïti.	- BHF/DS (santé, éducation)
31	11/05/1995	Le Devoir	(1) : CIDPDD	- La Commission nationale de vérité et justice en Haïti a besoin de l'appui de la communauté internationale.	- GD/DH (droits humains, justice, impunité)
32	11/01/1996	La Presse	(1) : RJMQ	- Mention d'un projet de service ambulancier.	- BHF/DS (santé)
33	27/02/1996	La Presse	(1) : CPH	- Dénonciation du cas des jeunes policiers haïtiens formés au Canada ne pouvant entrer à Haïti.	- GD/DH (sécurité publique)
34	15/03/1996	La Presse	(2) : CECI, SACO	- Annonce d'un projet de 3,8M$ visant à réduire la pauvreté et consolider la démocratie.	- BHF/DS (santé, éducation) - DÉ/DSP
35	10/05/1996	Le Devoir	(3) : Club 2/3, CECI, Oxfam-Québec	- Sensibilisation pour les projets de développement durable en Haïti.	- DÉ/DSP (environnement)
36	22/11/1996	La Presse	(1) : Oxfam-Québec	- Annonce d'un projet de plantation d'arbre d'une valeur de 5 M$ CA financé par l'ACDI.	- DÉ/DSP (développement rural, environnement)
37	18/01/1997	La Presse	(1) : DID	- Annonce de projets de microcrédit en Haïti.	- DÉ/DSP (coopératives)
38	25/04/1997	Le Devoir	(1) : Bureau québécois Médecins du Monde	- Annonce d'une mission chirurgicale en Haïti le 28 avril 1996	- BHF/DS (santé)

#	Date	Journal	(Nombre) Nom	Demandes et intérêts spécifiques	Secteurs d'intervention
39	01/05/1997	La Presse	(1) : Montréal International	- Mention d'un projet sur la propreté, la salubrité et l'environnement, comprenant aussi un volet commercial.	- BHF/DS (santé) - DÉ/DSP (environnement)
40	14/05/1997	Le Devoir	(1) : ROCAHD	- Mobilisation contre l'exportation de déchets dangereux à Haïti; - Demande pour que Don Boudria ratifie l'interdiction sur le commerce des déchets dangereux vers les pays du Tiers-Monde (amendement à la Convention de Bâle de 1995).	- DÉ/DSP (environnement) - BHF/DS (santé)
41	17/06/1997	La Presse	(1) : CPH	- Contre la privatisation des entreprises étatiques en Haïti. (Mention d'un rapport de mission de la CPH en 1996)	- DÉ/DSP
42	23/06/1997	Le Devoir	(1) : Solidarité Québec-Haïti	- Annonce d'un projet de développement économique à Haïti.	- DÉ/DSP (coopérative)
43	27/08/1997	Le Devoir	(1) : FPGL	- Manifeste pour les enfants d'Haïti « Faim d'école ». 62 signatures au Québec. Demande en faveur d'une augmentation du nombre d'école pour les enfants en Haïti.	- BHF/DS (éducation)
44	03/10/1997	La Presse	(1) : Amnistie internationale et autres ONG.	- Inquiétude en ce qui a trait aux droits de l'homme et quant à la situation des femmes, des enfants et des détenus en Haïti.	- GD/DH (droits humains)
45	18/10/1997	Le Devoir	(1) : FPGL	- Pour l'éducation en Haïti. Opération Faim d'école, Urgence Haïti	- BHF/DS (éducation)
46	28/02/1998	Le Devoir	(1) : FPGL	- Appel au public pour les projets humanitaires en matière d'éducation en Haïti, dans l'Artibonite.	- BHF/DS (éducation)
47	23/07/1998	La Presse	(1) : CSF	- Projet humanitaire (Redistribution du rire).	- BHF/DS
48	28/07/1998	La Presse	(1) : SACO	- Annonce d'un projet de bibliothèque dans des établissements d'éducation à Haïti.	- BHF/DS (éducation) - DÉ/DSP
49	30/09/1998	La Presse	(1) : Société canadienne de la Croix-Rouge	- Appel aux dons pour les gens affectés par l'Ouragan George en Haïti.	- BHF/DS (aide humanitaire)
50	08/02/1999	National Post	(1) : CCCC	- Dans le cadre du Jubilé 2000, demande pour l'élimination de la dette des pays pauvres.	- DÉ/DSP
51	23/03/1999	Le Devoir	(1) : Oxfam international	- Pour l'éducation des enfants dans le monde.	- BHF/DS (éducation)
52	09/04/1999	Le Devoir	(1) : AOQ	- Annonce d'un programme Aide aux aînés, financé par l'ACDI, en Haïti.	- BHF/DS (santé)
53	27/04/1999	La Presse	(3) : Club 2/3, Développement et paix, Oxfam international	- Dans le cadre du Jubilé 2000, demande pour effacer la dette des pays pauvres. Le Canada est félicité car il travaille en ce sens, notamment à Haïti.	- DÉ/DSP
54	01/05/1999	La Presse	(1) : FPGL	- Annonce d'un projet de scolarisation des enfants en Haïti.	- BHF/DS (éducation)

#	Date	Journal	(Nombre) Nom	Demandes et intérêts spécifiques	Secteurs d'intervention
55	08/05/1999	La Presse	(1) : Développement et paix	- Dans le cadre du Jubilé 2000, demande pour effacer la dette des pays pauvres, notamment à Haïti.	- DÉ/DSP
56	17/06/1999	La Presse	(1) : Amnistie internationale	- Dénonciation de la violation des droits fondamentaux dans les pays francophone, notamment en Haïti.	- GD/DH (droits humains)
57	29/07/1999	La Presse	(1) : TSF	- Annonce d'une collecte de fonds pour des projets notamment en Haïti.	- BHF/DS
58	18/11/1999	La Presse	(1) : CEQ	- Annonce d'un projet en éducation de la CEQ à Haïti.	- BHF/DS (éducation)
59	26/03/2000	La Presse	(1) : FPGL	- Annonce d'un projet en éducation de base en Haïti.	- BHF/DS (éducation)
60	26/03/2000	La Presse	(1) : FPGL	- Annonce d'un programme de parrainage d'écoliers à Haïti.	- BHF/DS (éducation)
61	27/03/2000	La Presse	(3) : CPH, ROCAHD, CIDPDD	- Dénonciation du report des élections et des violences observées. Demande au gouvernement canadien de faire pression à ce sujet sur les autorités haïtiennes.	- GD/DH (élections, justice, droits humains)
62	04/04/2000	La Presse	(3) : Maison d'Haïti, BCHM, SANQI	- Dénonciations de la violence en Haïti.	- GD/DH (droits humains)
63	20/05/2000	Le Devoir	(3) : CIRJ, CPH, BCHM	- Mobilisation pour envoyer des observateurs en vue des élections législatives; - Inquiétudes faces aux violences entourant les élections (mission de CPH).	- GD/DH (élections, sécurité publique)
64	20/03/2001	La Presse	(1) : DID	- Mention des projets de caisses populaires pour étendre le microcrédit.	- DÉ/DSP (coopératives)
65	08/09/2001	Le Devoir	(1) : FPGL	- Présentation du projet d'alphabétisation et de développement durable en Artibonite	- BHF/DS (éducation, santé) - GD/DH (droits humains) - DÉ/DSP (environnement)
66	04/10/2001	Le Devoir	(1) : Section canadienne francophone d'Amnistie internationale, appuyé par 20 organismes québécois	- Demande auprès des autorités canadiennes pour exercer des pressions auprès du gouvernement haïtien pour l'instauration d'une justice indépendante et accessible. Campagne visant à mettre fin à l'impunité en Haïti.	- GD/DH (justice, droits humains)
67	19/11/2001	La Presse	(1) : Amnistie internationale	- Campagne internationale contre l'impunité en Haïti.	- GD/DH (justice, droits humains)
68	12/12/2001	Le Devoir	(1) : Amnistie internationale	- Dénonciation des violations des droits de la personne en Haïti notamment par la police civile haïtienne.	- GD/DH (sécurité publique, droits humains)
69	12/12/2001	Le Devoir	(1) : Amnistie internationale	- Dénonciation du retour des pratiques de la dictature; - Rapports et 2 reportages sur les violences de la police haïtienne sur les civils.	- GD/DH (sécurité publique, droits humains)
70	02/02/2002	Le Devoir	(3) : AQOCI, ROCAHD, EMI	- Inquiétudes par rapport aux nouvelles approches de l'ACDI qui utilise le canal du privé pour l'aide au développement. Mention du fait que dans le cas d'Haïti, ces pratiques sont correctes dans la mesure où il n'y a pas d'aide bilatérale, seulement de l'aide qui passe par les ONG. L'exemple du ROCAHD est présenté comme	- BHF/DS (éducation, santé); - DÉ/DSP (agriculture) - GD/DH (sécurité publique, droits humains)

#	Date	Journal	(Nombre) Nom	Demandes et intérêts spécifiques	Secteurs d'intervention
				modèle de partenariat entre des organisations de la communauté haïtienne du Québec et d'Haïti.	
71	15/11/2002	Le Devoir	(1) : Amnistie internationale	- D'une manière générale, contre les crimes commis envers les médias. Exemple de crimes commis en Haïti sur certains journalistes.	- GD/DH (sécurité publique, droits humains)
72	02/12/2002	Le Devoir	(1) : Médecins du monde Canada	- Levé de fonds (100 000$) pour combattre le SIDA et le VIH en Haïti.	- BHF/DS (santé)
73	08/02/2003	Le Devoir	(1) : DID	- Mouvement coopératif notamment en Haïti.	- DÉ/DSP (coopérative)
74	06/05/2003	La Presse	(3) : Club 2/3, Oxfam-Québec, CSQ	- Annonce du projet des écoles vertes en Haïti.	- BHF/DS (éducation)
Légende : Association des enseignants de Québec (AEQ), Association des orthopédistes du Québec (AOQ), Association québécoise des organismes de coopération internationale (AQOCI)[279], Bureau de la communauté chrétienne des Haïtiens de Montréal (BCHM), Canadian Council of Canadian Churches (CCCC), Centrale des enseignants du Québec (CEQ), Clowns sans frontières (CSF), Centrale des syndicats du Québec (CSQ), Centre d'étude et de coopération internationale (CECI), Centre haïtien de regroupement et d'intégration à la société québécoise (CHRISOQ), Centre international de ressources juridiques (CIRJ), Centre international des droits de la personne et du développement démocratique (CIDPDD), Centre International de Solidarité Ouvrière (CISO), Concertation pour Haïti (CPH)[280], Confédération des syndicats nationaux (CSN), Coordination de la résistance haïtienne au Québec (COREHQC), Développement International Desjardins (DID), Entraide missionnaire (EMI), Fondation Paul Gérin-Lajoie (FPGL), Institut séculier des Auxiliaires franciscaines (ISAF), Médecins sans frontières (MSF), Missions des Frères de Sacré-Cœur (MFSC), Missionnaires de l'Immaculée					

[279] L'AQOCI regroupe 65 organisations québécoises de coopération internationale : Abri International, Aide aux Aînés Canada, Aide internationale pour l'enfance (AIPE), Aide médicale pour la Palestine (AMP), Alternatives, AMIE - Aide internationale à l'enfance, Association Mondiale des Radiodiffuseurs Communautaires (AMARC), Association Québécoise pour l'Avancement des Nations Unies (AQANU), CARE Canada, Carrefour Canadien International (CCI), Carrefour de solidarité internationale (CSI), Carrefour international bas-laurentien pour l'engagement social (CIBLES), Carrefour international de la Presse universitaire francophone (CIPUF), Carrefour Tiers-Monde (CTM), CASIRA - Centre Amitié de Solidarité Internationale de la Région de l'Amiante, Centre de solidarité internationale Corcovado inc., Centre de solidarité internationale du Saguenay-Lac-Saint-Jean (CSI-SLSJ), Centre d'étude et de coopération internationale (CECI), Centre international de solidarité ouvrière (CISO), CLUB 2/3, Club des petits déjeuners du Québec, Collaboration Santé Internationale (CSI), Comité de jumelage Des Mains Pour Demain, Comité de Solidarité/Trois-Rivières (CS/TR), Comité pour la justice sociale/Social Justice Committee, Comité pour les droits humains en Amérique latine (CDHAL), Comité Régional d'Éducation pour le Développement International de Lanaudière (CRÉDIL), Conscience Équitable, CUSO-Québec, Cyclo Nord-Sud, Développement et Paix, L'Entraide missionnaire (L'EMI), Entraide universitaire mondiale du Canada (EUMC), Equitas, Équiterre, Fondation des parlementaires québécois Cultures à partager, Fondation Paul Gérin-Lajoie (FPGL), Handicap International Canada, Ingénieurs Sans Frontières (ISFQ), Inter Pares, Jeunesse Canada Monde (JCM), Jeunesse du Monde, Médecine de l'espoir international (M.E.I.), Médecins aux pieds nus – Canada, Médecins du Monde, Mer et Monde, Micro-Recyc-Coopération, Mir, Partenariats et développement international, Les Œuvres du Cardinal Léger, Oxfam-Québec, Plan Nagua, Projet Accompagnement Québec-Guatemala (PAQG), Regroupement des missionnaires laïques (RML), Regroupement des organismes canado-haïtiens pour le développement (ROCAHD), SACO - Service d'assistance canadienne aux organismes, Solidarité Laurentides Amérique centrale (SLAM), Solidarité Nord-Sud des Bois-Francs (SNSBF), SUCO (Solidarité - Union - Coopération), Terre Sans Frontières (TSF), UPA Développement international (UPA DI), YMCA du Grand Montréal - Programmes internationaux. AQOCI, *Répertoire*, http://www.aqoci.qc.ca/membres/01_membresRepertoire.asp

[280] La CPH regroupe les 13 ONG suivantes : Alternatives, Amnistie internationale, Association québécoise des organismes de coopération internationale (AQOCI), Centre international de solidarité ouvrière (CISO), Coalition pour la protection de l'environnement et le développement durable en Haïti, Comité de solidarité de Trois-Rivières, Développement et paix, Droits et démocratie, L'Entraide missionnaire (L'EMI), Les YMCA du Québec, Oxfam-Québec, Regroupement des organismes canado-haïtiens pour le développement (ROCAHD), SUCO. CPH, *Les organisations membres*, http://www.ciso.qc.ca/wordpress/wp-content/uploads/declaration-de-solidarite-concertation-pour-haiti.pdf

#	Date	Journal	(Nombre) Nom	Demandes et intérêts spécifiques	Secteurs d'intervention
conception (MIC), Regroupement des gens de Ouanaminthe (REGO), Regroupement jeunesse en marche du Québec (RJMQ), Regroupement des organismes canado-haïtiens pour le développement (ROCAHD)[281], Service d'aide au Néo-Québécois et immigrants (SANQI), Service d'assistance canadienne aux organismes (SACO), Sœurs de la Charité de Saint-Hyacinthe (SCSH), Sœurs de Sainte-Anne (SSA), Terres sans frontières (TSF)					

[281] Le ROCAHD regroupe les 48 ONG suivantes : Action communautaire Basse-Vallée de l'Artibonite (ACBVA), Association des amis de Port-Salut à Montréal (AAPSM), Association des aveugles et des amblyopes haïtiens au Québec (AAHQ), Association cayenne pour développement autonome (ACDA), Association des enseignants haïtiens du Québec (AEHQ), Association des ingénieurs et scientifiques haïtiens au Canada (AIHC), Association des médecins haïtiens à l'étranger - Chapitre de Montréal (AMHE), Association des Petits-Goâviens de Montréal (APM), Association fraternelle des Terrier-Rougiens de Montréal (AFTROUM), Association pour la promotion sociale et le développement communautaire (APROSDEC), Association de solidarité internationale et de développement multiple (ASIDM), Bureau de la communauté des Haïtiens de Montréal (BCHM), Carrefour international de solidarité jeunesse (CISJ), Centre de nutrition Bon secours Bahon, Centre haïtien de regroupement et d'intégration à la société canadienne et québécoise (CHRISOCQ), Centre international de documentation et d'information haïtienne, caraïbéenne et afro-canadienne (CIDIHCA), Confédération des associations régionales haïtiennes au Québec (CARHAQ), Esée-Monde, Fraternité Valléenne de Montréal, Fragements et Traces d'Haïti (FTH), Groupe d'action 2004 (PRODEGAE), La Fondation des Bien-Aimé de Thomazeau, La Fondation Saint-Martial, Les Œuvres de Pierre-Noël Cantave, Les Provinciaux du Nord-Ouest d'Haïti, La Maison d'Haïti Inc. , Les Mains Secourables, Ralliement des infirmières et infirmières auxiliaires haïtiennes au Québec (RIIAHM), Regroupement des enfants de Port-à-Piment du Sud à Montréal (REPAM), Regroupement des Cavaillonnais au Canada, Regroupement des gens de Ouananminthe (REGO), Sensible Action (SA), Société pour le reboisement d'Haïti (SRH), Solidarité Santé Kanada-Ayiti (SOSAKA), Vision Citadelle, Association québécoise pour l'avancement des Nations-Unies (AQANU), Centrale des syndicats du Québec (CSQ), Centre canadien d'études et de coopération internationale (CECI), Club 2/3, Confédération des syndicats nationaux (CSN), Développement et Paix, L'Entraide missionnaire (L'EMI), Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec (FTQ), Fondation espoir, Jeunesse du Monde, Ligue des droits et libertés, OXFAM-Québec, Carrefour Tiers-Monde. ROCAHD, Nos *membres*, http://www.rocahd.org/Les_MEMBRES/00_membres.asp

À partir des renseignements réunis lors de cette première étape, nous avons élaboré 4 grilles supplémentaires pour synthétiser et faire ressortir les informations pertinentes à notre question de recherche. La première grille (tableau 8) illustre le nombre d'articles repérés et le nombre de groupes d'intérêt identifiés dans ces articles, et ce, par année et par journal. Les organisations relevées sont ensuite listées et catégorisées en fonction de leur nature à l'aide des 3e (tableau 9) et 4e grilles (tableau 10). Enfin, la dernière grille présente la nature des demandes selon les secteurs d'intervention de l'ACDI (tableau 11).

Tableau 8 : Nombre d'articles et de références à des groupes d'intérêt relevés par année et par journal, 11/1993 à 12/2003

Année	*La Presse*		*Le Devoir*		*The Globe and Mail*		*The National Post*		Total	
	Art.	G.I.	Art.	G.I.	Art.	G.I.	Art.	G.I.	Art.	G.I.
11/1993[282]	2	2	1	1	0	0	n. d.	n. d.	3	3
1994	11	27	10	20	2	3	n. d.	n. d.	23	50
1995	2	2	3	3	0	0	n. d.	n. d.	5	5
1996	4	5	1	3	0	0	n. d.	n. d.	5	8
1997	4	4	5	5	0	0	n. d.	n. d.	9	9
1998	3	3	1	1	0	0	0	0	4	4
1999	6	8	2	2	0	0	1	1	9	11
2000	4	8	1	3	0	0	0	0	5	11
2001	2	2	4	4 (+20[283])	0	0	0	0	6	6 (+20)
2002	0	0	3	5	0	0	0	0	3	5
12/2003	1	3	1	1	0	0	0	0	2	4
Total	**39**	**64**	**32**	**48 (+20)**	**2**	**3**	**1**	**1**	***74***	***116 (+20)***

Légende : Art. : Nombre d'articles; G.I. : Nombre de références à des groupes d'intérêt.

Cette première ventilation des données permet de faire ressortir quelques constats. D'abord, il apparait que plusieurs intérêts des groupes de pression ont été relayés par les journaux à l'étude. Tel que précisé dans le chapitre 1, étant donné que les médias et l'opinion publique sont habituellement considérés par les décideurs, il est possible de croire que les revendications des organisations identifiées ont pu être prises en compte dans le processus de prise de décisions du gouvernement à l'égard d'Haïti. Évidemment, cela reste à démontrer. Ensuite, nous constatons que les journaux francophones ont publié davantage d'articles

[282] À noter que pour l'année 1993, seuls les mois de novembre et décembre ont été étudiés dans la mesure où le gouvernement libéral de Jean Chrétien est entré en poste à partir de novembre 1993.

[283] Il est à noter qu'un des articles du *Devoir* publié en 2001 mentionnait qu'Amnistie internationale, appuyée par 20 ONG québécoises, lançait une campagne visant à mettre fin à l'impunité en Haïti. N'étant pas explicitement nommés, ces 20 ONG sont présentés entre parenthèses dans le tableau 8 à titre d'information.

mentionnant des groupes intéressés à Haïti que les journaux anglophones. En effet, sur les 74 articles repérés, 71 d'entre eux ont été publiés soit par *La Presse* (39 articles), soit par *Le Devoir,* (32 articles), alors que seuls 3 articles ont été publiés par *The Globe and Mail* (2) et *The National Post* (1). Cette tendance est la même concernant les références à des groupes d'intérêt[284]. Sur un total de 116 références[285], 112 ont été repérés dans les médias francophones et seulement 4 dans ceux anglophones. Ainsi, il apparait clairement que les premiers ont accordé plus d'espace que les seconds à la question haïtienne en général et aux groupes de pression et à leurs activités au regard d'Haïti en particulier. Cela est vraisemblablement attribuable à la localisation de la diaspora haïtienne qui se trouve en grande partie à Montréal, siège des journaux *La Presse* et *Le Devoir.*

Enfin, nous constatons qu'il y a trois périodes où plusieurs articles et références à des groupes ont été répertoriés, à savoir la crise haïtienne de 1993-1994, les missions de paix sous l'égide de l'ONU des années 1995-1997 et les élections de 2000. Au cours de ces périodes, le gouvernement canadien a eu une politique étrangère très active en Haïti, notamment en prenant position pour favoriser le retour de la démocratie en Haïti et en imposant certaines sanctions, en participant aux diverses missions de l'ONU et en collaborant à l'organisation des élections de 2000. Faut-il y voir un lien direct avec les pressions des groupes d'intérêt? Bien que ces décisions semblent répondre à ces requêtes, cela ne permet pas d'établir la présence de tels liens. En effet, les informations relevées dans le chapitre 2 indiquent qu'il existait plusieurs autres facteurs pouvant influencer les décisions canadiennes comme l'ONU, l'OEA, les États-Unis, les énoncés de politique étrangère et en matière d'aide au développement, ou encore les choix personnels du premier ministre et des membres influents de l'exécutif, etc. À ce moment, nous ne pouvons donc que constater ces similitudes sans pouvoir établir de liens directs.

La deuxième partie de l'analyse des données provenant des journaux porte principalement sur la nature des groupes d'intérêt repérés. Deux étapes ont été effectuées dans le cadre de cette partie. La première était de classer les différentes organisations à l'aide des catégories de la

---

[284] À la question de savoir s'il existe un lien direct entre le nombre d'articles portant sur Haïti et le nombre de références à des groupes d'intérêt, nous rappelons au lecteur que nous avons conservé seulement les articles mentionnant au minimum un groupe d'intérêt. Conséquemment, il ne peut y avoir qu'un nombre égal ou supérieur de groupes d'intérêt par rapport au nombre d'articles.

[285] Il est à remarquer que certains groupes d'intérêt sont en fait une coalition d'ONG tels que l'Association québécoise des organismes de coopération internationale (AQOCI), la Concertation pour Haïti (CPH) ou le Regroupement des organismes canado-haïtiens pour le développement (ROCAHD). En présentant ces coalitions comme un seul groupe, nous diminuons substantiellement le nombre de groupes d'intérêt représentés dans les articles. Cependant, le choix de la publication d'un article par les éditeurs de journaux est peut-être attribuable au poids que représente une coalition d'ONG par rapport à une seule ONG.

typologie d'Élizabeth Riddell-Dixon. Pour y arriver, chaque groupe ainsi relevé a fait l'objet d'une recherche pour discerner leur mission et leurs mandats organisationnels[286]. À cet effet, le tableau 9 présente la liste des 52 organismes identifiés dans les journaux, l'endroit où se trouve leur siège social, les catégories dans lesquelles ils s'insèrent et le nombre de fois où ils ont été référencés dans les articles entre 1993 et 2003.

Tableau 9 : Liste des groupes d'intérêt et nombre de références

#	Nom des groupes	Siège social	Références (#)
Groupe économique			
Groupe d'affaire			
1	Montréal International	Montréal, Qc.	**1**
Syndicat			
2	Centrale des enseignants du Québec (CEQ)	Montréal, Qc.	**2**
3	Centrale des syndicats du Québec (CSQ)	Montréal, Qc.	**1**
4	Confédération des syndicats nationaux (CSN)	Montréal, Qc.	**1**
Association professionnelle			
5	Association des enseignants de Québec (AEQ)	Québec, Qc.	**1**
6	Association des gens d'affaires haïtiens de Montréal	Montréal, Qc.	**1**
7	Association des orthopédistes du Québec (AOQ)	Montréal, Qc.	**1**
Groupe non économique			
Association de citoyens			
8	Fondation Paul Gérin-Lajoie (FPGL)	Montréal, Qc.	**7**
9	Amnistie internationale	Ottawa, Ont.	**6**
10	Centre international des droits de la personne et du développement démocratique (CIDPDD) (maintenant Droits et Démocratie)	Montréal, Qc.	**6**
11	Développement International Desjardins (DID)	Lévis, Qc.	**5**
12	Centre d'étude et de coopération internationale (CECI)	Montréal, Qc.	**4**
13	Oxfam-Québec	Montréal, Qc.	**4**
14	Club 2/3	Montréal, Qc.	**3**
15	Développement et paix	Montréal, Qc, Toronto, Ont.	**3**
16	Entraide missionnaire (EMI)	Montréal, Qc.	**2**
17	Médecins du monde Canada (Bureau québécois)	Montréal, Qc.	**2**
18	Service d'assistance canadienne aux organismes (SACO)	Montréal, Qc.	**2**
19	Aide à l'enfance – Canada	Toronto, Ont.	**1**
20	Amnistie internationale - section canadienne francophone	Montréal, Qc.	**1**
21	Artiste pour la paix	Montréal, Qc.	**1**
22	Centre International de Solidarité Ouvrière (CISO)	Montréal, Qc.	**1**

[286] Tel que mentionné dans la méthodologie, la classification s'est faite selon « le critère de la filiation première des membres, c'est-à-dire le facteur de base qui rallie les adhérents ». Elizabeth Riddell-Dixon, *The domestic mosaic, domestic groups and Canadian foreign policy*, Toronto: Canadian Institute of International Affairs, 1985.

#	Nom des groupes	Siège social	Références (#)
23	Clowns sans frontières (CSF)	Montréal, Qc.	1
24	Fondation Haïti – Québec (Fondation Haïti Partage)	Montréal, Qc.	1
25	Jeunesse du monde	Québec, Qc	1
26	Médecins sans frontières (MSF)	Toronto, Ont. (bureau à Montréal)	1
27	Regroupement jeunesse en marche du Québec	Montréal, Qc.	1
28	Service d'aide au néo-Québécois et immigrants (SANQI)	Montréal, Qc.	1
29	Solidarité Québec-Haïti	Montréal, Qc.	1
30	Société canadienne de la Croix-Rouge	Ottawa, Ont.	1
31	Terres sans frontières (TSF)	La Prairie, Qc.	1
	Regroupement ethnique		
32	Coordination de la résistance haïtienne au Québec – Canada (COREHQC)	Montréal, Qc.	10
33	Bureau de la communauté chrétienne des Haïtiens de Montréal (BCHM)	Montréal, Qc.	6
34	Maison d'Haïti de Montréal	Montréal, Qc.	4
35	Centre haïtien de regroupement et d'intégration à la société québécoise (CHRISOQ)	Montréal, Qc.	2
36	Les amis d'Aristide	Montréal, Qc.	1
37	Mouvement de résistance haïtienne	Montréal, Qc.	1
38	Regroupement des gens de Ouanaminthe (REGO)	Montréal, Qc.	1
	Groupe d'intérêt spécial de la politique étrangère		
39	Concertation pour Haïti (CPH)	Montréal, Qc.	6
40	Association québécoise des organismes de coopération internationale (AQOCI)	Montréal, Qc.	4
41	Regroupement des organismes canado-haïtiens pour le développement (ROCAHD)	Montréal, Qc.	4
42	Oxfam international	Montréal, Qc.	2
43	Centre international de ressources juridiques (CIRJ)	Montréal, Qc.	1
	Regroupement religieux		
44	Canadian Council of Canadian Churches (CCC)	Toronto, Ont.	1
45	Commission épiscopale des affaires sociales (Conférence des évêques catholiques du Canada) (CECC)	Ottawa, Qc.	1
46	Institut séculier des Auxiliaires franciscaines (ISAF)	Québec, QC	1
47	Sœurs Missionnaires de l'Immaculée Conception (SMIC)	Outremont, Qc	1
48	Missions des Frères de Sacré-Cœur (MFSC)	Victoriaville, Qc.	1
49	Missions jésuites	Montréal, Qc.	1
50	Séminaire uni	Montréal, Qc.	1
51	Sœurs de la Charité de Saint-Hyacinthe (SCSH)	Saint-Hyacinthe, Qc.	1
52	Sœurs de Sainte-Anne (SSA)	Lachine, Qc.	1
Nombre total de références dans les articles (1993 à 2003)			**116**

Légende : Ont. : Ontario; Qc. : Québec

La deuxième étape a été de compiler le nombre total d'apparitions des divers groupes en fonction des catégories de la typologie utilisée. Par exemple, une ONG relevée dans deux articles différents comptait pour deux dans la catégorie « association citoyens »[287]. Le tableau suivant présente les résultats.

Tableau 10 : Répartition du nombre total de références à des groupes d'intérêt, 1993-2003

Nature des groupes	Sous-catégories	Nombre
Groupe économique	Groupe d'affaires	1
	Syndicat	4
	Regroupement agricole	0
	Association professionnelle	3
	Association de consommateurs	0
Sous-total groupe économique		8
Groupe non économique	Regroupement religieux	9
	Regroupement ethnique	25
	Association de citoyens	57
	Association intéressée par les questions relatives à la condition féminine	0
	Association intéressée par la condition des anciens combattants	0
	Groupe d'intérêt spécial de la politique étrangère	17
Sous total groupe non économique		108
Grand total		**116**

Selon les tableaux 9 et 10, 116 références à des groupes d'intérêt ont été relevées dans les articles des différents journaux de novembre 1993 à décembre 2003. Parmi ces références, seulement 8 étaient liées aux groupes économiques alors que 108 étaient liées à des groupes non économiques. Principalement, ces derniers sont des associations de citoyens (57), des regroupements ethniques (25), des groupes d'intérêt spéciaux de la politique étrangère (17) et des regroupements religieux (9). Ces informations nous permettent de commenter de manière préliminaire notre seconde hypothèse. En effet, cela nous indique que les groupes non-économiques ont été plus nombreux que les groupes économiques à présenter leurs intérêts par l'intermédiaire des 4 journaux examinés, ce qui va dans le sens contraire de notre première hypothèse. Évidemment, cela ne veut pas dire que les groupes économiques n'ont pas fait de revendications auprès du gouvernement, mais simplement que, s'ils en ont fait, ce n'est pas à travers ces médias. Par contre, étant donné les faibles échanges commerciaux entre le Canada et Haïti et la situation continuellement précaire de l'État haïtien, il est possible de croire que les

[287] Il est important de noter qu'à partir de cette méthodologie, un même groupe peut-être comptabilisé plusieurs fois, d'abord dans la mesure où un même groupe peut avoir été repéré plusieurs fois sur une dizaine d'années et ensuite dans la mesure où les articles des différents journaux peuvent faire référence aux mêmes événements.

groupes économiques n'ont pas fait pression, n'y voyant pas d'avantages particuliers à tirer de ce contexte difficile. Ce à quoi répondraient certains que, au contraire, les groupes économiques auraient pu faire pression en vue d'une plus grande stabilité qui leur aurait été profitable. Dans tous les cas, ces éléments restent à démontrer. Enfin, le tableau 9 nous permet de constater que la plupart des organisations identifiées ont établi leur siège social au Québec ce qui apparait cohérent avec les liens linguistiques et historiques exposés dans le chapitre 2 et les constats présentés à la suite du tableau 8.

La 5e et dernière grille d'analyse (tableau 11) devait permettre de catégoriser la nature des demandes et intérêts des groupes identifiés en fonction des secteurs d'intervention de l'ACDI présentés au tableau 6.

Tableau 11 : Demandes et intérêts en fonction des secteurs d'intervention de l'ACDI

Années	Besoins humains fondamentaux / Développement social (BHF / DS)		Gouvernance, démocratie et droits humains (GD / DH)		Développement économique et du secteur privé (DÉ / DSP)		Total	
	#	%	#	%	#	%	#	%
11/1993	1	3,0	3	8,6	1	4,4	**5**	**5,5**
1994	6	18,2	16	45,7	5	21,7	**27**	**29,7**
1995	4	12,1	3	8,6	1	4,4	**8**	**8,8**
1996	2	6,1	1	2,9	3	13,0	**6**	**6,6**
1997	5	15,2	1	2,9	5	21,8	**11**	**12,1**
1998	4	12,1	0	0,0	1	4,4	**5**	**5,5**
1999	5	15,2	1	2,9	3	13,0	**9**	**9,9**
2000	2	6,1	3	8,6	0	0,0	**5**	**5,5**
2001	1	3,0	5	14,3	2	8,7	**8**	**8,8**
2002	2	6,1	2	5,7	1	4,4	**5**	**5,5**
2003	1	3,0	0	0,0	1	4,4	**2**	**2,2**
Total	**33**	**100**	**35**	**100**	**23**	**100**	**91**	**100**

Note : Les pourcentages ont été arrondis de telle manière qu'il est possible que leur cumul n'égale pas exactement 100%.

Selon ce tableau, 91 demandes et intérêts différents ont été repérés dans les articles de novembre 1993 à décembre 2003. Le nombre total de demandes est presque similaire pour les catégories BHF/DS (33) et GD/DH (35) alors qu'il est inférieur pour la catégorie DÉ/DSP (23). Cela démontre que les journaux ont couvert des groupes plus intéressés aux sujets des deux premiers secteurs d'intervention de l'ACDI (aide alimentaire, éducation santé, maintien de la paix, sécurité, élections, justice, etc.) qu'au développement économique et du secteur privé. Ce constat peut sembler cohérent avec les résultats précédents concernant la nature des organisations qui sont à 93 % des groupes non-économiques. Cependant, il n'y a pas de lien véritable étant donné

que plusieurs ONG travaillent au « DÉ/DSP » en Haïti sans qu'ils aient des gains monétaires à faire. En fait, cela démontre plutôt le niveau des besoins à Haïti qui, durant cette décennie, en plus de n'avoir jamais eu les conditions adéquates pour développer son secteur privé, n'a jamais réellement réussi à combler ses nécessités les plus pressantes. Pour le reste, il est difficile d'établir des constats plus précis concernant la nature des requêtes à partir de ces informations. Une analyse plus poussée des demandes spécifiques est présentée au point 3.1.4 « État de la concordance des demandes des groupes d'intérêt et de la politique canadienne à l'égard d'Haïti ».

d) Conclusion

En résumé, les données obtenues par le biais des journaux font ressortir plusieurs éléments révélateurs. Premièrement, et contrairement aux renseignements tirés auprès du Parlement, nous avons constaté que plusieurs groupes ont manifesté leurs intérêts et leurs demandes dans les médias examinés. Deuxièmement, nous avons remarqué que ce sont essentiellement les journaux francophones qui ont publié des articles référençant des groupes d'intérêt, qui majoritairement, sont établis dans la province du Québec. Ceci, en plus de souligner les liens linguistiques et historiques entre le Québec et Haïti, illustre que la langue de travail utilisée a probablement un impact sur le choix des sujets couverts concernant des événements se déroulant dans une langue différente. Troisièmement, la répartition des groupes en fonction des catégories de la typologie d'Élizabeth Riddell-Dixon démontre clairement que ce sont surtout les intérêts des groupes non économiques qui ont été présentés dans les journaux à l'étude, ce qui semble aller à l'encontre de notre première hypothèse. Quatrièmement, nous avons observé quelques similitudes entre les demandes des groupes d'intérêt et certaines décisions du gouvernement à l'égard d'Haïti. Cependant, nous reconnaissons que davantage de preuves doivent être constituées pour établir un lien direct. Enfin, la nature des demandes et intérêts relevés porte dans des proportions similaires sur les secteurs de l'ACDI « gouvernance, démocratie et droits humains (GD / DH) » et « besoins humains fondamentaux et développement social (BHF / DS) », et, dans une moindre mesure, sur le secteur « développement économique et du secteur privé (DÉ / DSP) ». Ce dernier constat nous apprend peu de choses pour le moment, mais sera approfondi dans la partie « 3.1.4 ».

3.1.3 Données tirées des entrevues

a) Collecte de données

Afin de compléter l'information recueillie et analysée à partir des documents officiels du Parlement et dans certains journaux, nous avons sollicité des entrevues auprès de plusieurs groupes d'intérêt, des cinq ex-ministres de la Coopération internationale sous le gouvernement de Jean Chrétien et auprès d'anciens hauts fonctionnaires. Ces démarches ont été encadrées par une procédure visant à assurer l'éthique en recherche[288]. Concernant les groupes, nous avons pu conclure cinq (5) entrevues en plus de recevoir par courriel de la documentation sur dix (10) groupes. La collecte de données auprès des représentants du gouvernement a été plus laborieuse. En effet, seuls deux ex-ministres et un ancien haut fonctionnaire ont accepté de donner leurs points de vue. Les autres personnes contactées n'ont pas répondu à nos demandes d'entretien ou étaient dans l'impossibilité de fournir des renseignements concernant notre sujet d'étude.

b) Grilles d'analyse et traitement des données

L'analyse et le traitement des données colligées dans le cadre des entrevues doivent nous renseigner de manière plus précise sur les demandes des groupes d'intérêt, sur les moyens et canaux utilisés pour faire valoir leurs revendications et, enfin, sur leur influence probable sur la politique étrangère à l'égard d'Haïti. Pour ce faire, le contenu des entretiens a d'abord été retranscrit par écrit. À partir des verbatim des discussions avec les ONG et des documents fournis par les personnes contact, nous avons fait appel à une grille permettant de distinguer les demandes des groupes et les moyens qu'ils ont employés. L'ensemble de ces données brutes est présenté de manière synthétique dans le tableau 13, lequel est suivi de constats et commentaires. Les résultats, peu nombreux, concernant les entrevues avec les représentants du gouvernement sont exposés subséquemment.

c) Résultats et constats : entrevues avec les groupes d'intérêt

Le tableau 13 synthétise les demandes des groupes d'intérêts pour la période 1993 à 2003 et les moyens qu'ils ont utilisés. Par souci de continuité avec l'analyse des données provenant des journaux, nous avons ajouté une colonne permettant de situer les demandes à l'intérieur des secteurs d'interventions de l'ACDI présentés dans le cadre de *L'évaluation corporative du programme canadien de coopération en Haïti (1994-2002)* de l'ACDI.

---

[288] Le comité d'éthique en recherche de l'ENAP a délivré un certificat d'éthique pour cette procédure.

Tableau 12 : Demandes des groupes d'intérêt et moyens utilisés, 1993-2003

Années	Nature des demandes	Secteurs d'intervention	Groupes d'intérêt[289]	Moyens utilisés
1993-94	Rétablissement de l'État de droit.	GD/DH (démocratie)	ROCAHD, AQOCI	n/d
1993-96	Déchets toxiques déversés en Haïti.	BHF/DS (santé)	ROCAHD, AQOCI	Conférence de presse, discussions avec le gouvernement, lettres ouvertes.
1994	Rétablissement de l'État de droit en Haïti.	GD/DH (démocratie)	EMI	Lettre à André Ouellet, ministre du MAECI.
1994	Intervention américaine en Haïti.	GD/DH (démocratie)	CPH, AQOCI	Conférence de presse.
1994	Mission de CPH sur Haïti (désarmement, sécurité, justice, processus électoral, gouvernance, priorités de l'aide au développement)	GD/DH	CPH, AQOCI	Rapport de mission, conférence de presse, assemblée publique, rencontre avec le ministre du MAECI et avec le ministre des Relations internationales du Québec.
1994	Droits de la personne.	GD/DH (droits humains)	EMI, CPH, AQOCI	Mémoire adressé au MAECI, consultation annuelle sur les droits de la personne.
1994	La coopération canadienne en Haïti.	BHF/DS, GD/DH, DÉ/DSP	EMI	Consultation de l'ACDI.
1994	Violences en Haïti, assassinat du père Jean-Marie Vincent.	GD/DH (droits humains)	EMI	Lettre à André Ouellet, ministre des Affaires étrangères.
1994	Assassinat du Père Jean-Marie Vincent.	GD/DH (droits humains)	CPH, AQOCI	Lettre de protestation, communiqué de presse.
1994-95	Développement démocratique, droits de la personne.	GD/DH (démocratie, droits humains)	CECI	Consultation privée avec l'ACDI et le MAECI.
1994-95	Différents sujets concernant Haïti.	BHF/DS, GD/DH, DÉ/DSP	CECI	CPAECI (Parlement)
1994-95	Intégrer l'aspect « population » aux réflexions et mesures du gouvernement canadien en matière de justice.	GD/DH (justice, droits humains)	CECI	Participation à une réunion et à une mission de l'ACDI.
1994-95	Tribunal populaire sur Haïti, commission de la vérité.	GD/DH (justice)	CPH, AQOCI	Recommandations à l'intention de la Communauté internationale.
1994-95	Situation en Haïti.	BHF/DS, GD/DH, DÉ/DSP	CPH, AQOCI	Colloque et ateliers publics sur Haïti.
1995-96	Effets des politiques néolibérales sur le processus de reconstruction et de démocratisation en Haïti.	DÉ/DSP, GD/DH (démocratie)	CPH, AQOCI	Colloque de deux jours.
1995-96	Cas des policiers canado-haïtiens formés au Canada.	GD/DH	CPH, AQOCI	Médias
1995-96	Privatisation des entreprises publiques.	DÉ/DSP	CPH, AQOCI	Médias
1996	Fermeture de l'émission diffusée en créole par Radio-Canada International.	Sans objet.	EMI	Lettre à Lloyd Axworthy, ministre du MAECI.

[289] Pour la signification des acronymes, voir la légende du tableau 7.

Années	Nature des demandes	Secteurs d'intervention	Groupes d'intérêt[289]	Moyens utilisés
1996	Mission de CPH sur la privatisation des entreprises d'État.	DÉ/DSP	CPH, ROCAHD, AQOCI	Soirée d'information publique et recommandations au gouvernement.
1997	Mission de CPH sur la justice.	GD/DH (justice)	CPH, AQOCI	Soirée d'information publique et recommandations au gouvernement.
1997	Dialogue entre les chefs politiques haïtiens, inclusion de la société civile.	GD/DH (démocratie)	CECI	Financement du projet « Dialogue politique » en partie par l'ACDI.
1997-98	Élections du 6 avril 1997, crise politique et institutionnelle.	GD/DH	CPH, AQOCI	Rencontres publiques de sensibilisation.
1998	Droits de la personne.	GD/DH	CECI	Consultations publiques du MAECI.
1998	Droits humains en Haïti.	GD/DH (droits humains)	CPH, AQOCI	Consultations publiques du MAECI.
1998	Mission de CPH sur l'éducation.	BHF/DS (éducation)	CPH, ROCAHD, AQOCI	Rapport et recommandations au gouvernement.
1998	Éducation en Haïti.	BHF/DS (éducation)	CPH, AQOCI	Soirée publique, sensibilisation auprès du public.
1999	Crise institutionnelle en Haïti.	GD/DH (démocratie)	CPH, AQOCI	Sensibilisation auprès du public.
2000	Mission d'observation sur les préparatifs électoraux en Haïti (15 au 22 mars 2000).	GD/DH (élections)	CPH, AQOCI	Discussion en Haïti avec Gilles Bernier, ambassadeur canadien, rencontre avec David Lee, aux Affaires étrangères. Conférence de presse et publication d'un rapport de mission.
2000	Mission d'observation électorale en Haïti (14 au 25 mai 2000).	GD/DH (élections)	CPH, ROCAHD, AQOCI	Publication d'un rapport, assemblée publique, conférence de presse, rencontre avec David Lee (MAECI)
2000	Élections du 21 mai 2000.	GD/DH (élections)	EMI	Lettre à Lloyd Axworthy, ministre du MAECI.
2000-01	Droits des femmes.	GD/DH (droits humains)	CPH, AQOCI	Sensibilisation auprès du public.
2001	Violations des droits humains, impunité.	GD/DH (droits humains)	ROCAHD, AQOCI	n/d
2001	La démocratie en Haïti.	GD/DH (démocratie)	CPH, AQOCI	Sensibilisation auprès du public.
2001	Mission d'observation sur la situation de la santé en Haïti, du 2 au 7 avril 2001.	BHF/DS (santé)	CPH, ROCAHD, AQOCI	Assemblée publique en juin 2001 et publication d'un rapport.
2001	Menaces de mort proférées à l'endroit d'une quinzaine de défenseurs des droits humains en Haïti.	GD/DH (droits humains)	EMI	Lettre au président Aristide avec copie à John Manley, ministre des Affaires étrangères et à Kenneth Murray Cook, ambassadeur du Canada en Haïti.
2002	La démocratie en Haïti.	GD/DH (démocratie)	CPH, AQOCI	Colloque sur la démocratie.
2003-04	Départ du Président Aristide.	GD/DH (droits humains)	ROCAHD, AQOCI	n/d

Note : n/d : non disponible.

À partir du tableau 13, il est possible d'établir quelques constats sur la nature des demandes des groupes d'intérêt et sur les moyens utilisés par ces derniers pour faire valoir ces revendications auprès du gouvernement. Les demandes concernent des conditions spécifiques ou des événements particuliers tels que le rétablissement de l'État de droit (1993-1994), le déversement de déchets toxiques sur les côtes des Gonaïves (1993-1996), le mandat du Canada portant sur le système de justice haïtien (1994-1995), le « dialogue politique » durant la crise politique et institutionnelle (1996-1999), la privatisation des entreprises d'État (1996-1997), les élections (1996, 1997, 2000), le départ du président Aristide (2003) ou des sujets plus généraux qui reviennent de manière récurrente dans le temps, à savoir les droits humains, la bonne gouvernance, l'éducation ou la santé. Quant à eux, les principaux moyens utilisés sont l'envoi de lettres au ministre de la Coopération internationale, au ministre des Affaires étrangères ou au ministre des Relations internationales du Québec, la participation à des consultations publiques de l'ACDI ou des Affaires étrangères (concertations, mémoires, etc.), la participation à des rencontres et discussions directes avec des représentants de l'ACDI, les échanges avec le personnel de l'Ambassade canadienne en Haïti, la sensibilisation du public par des activités tels que des colloques, expositions, etc., les conseils d'expert aux membres du CPAECI lors d'entretiens sur Haïti et l'organisation de conférence de presse pour sensibiliser les médias.

Comme dans le cas des journaux, les entrevues démontrent que les groupes d'intérêt ont été très actifs par rapport aux nombreuses problématiques haïtiennes dans la mesure où ils ont fait une grande variété de demandes pour tenter d'influencer le gouvernement, et ce, à l'aide de plusieurs moyens. Tel que le précisait Nossal[290] en 1983 et Jackson et Jackson[291] plusieurs années plus tard, les groupes d'intérêt, s'ils veulent maximiser leurs chances d'avoir un impact sur le processus de décision, doivent s'organiser et utiliser tous les dispositifs à leur disposition. À cet égard, les entrevues ont permis de faire ressortir que, d'une manière générale, les groupes se rassemblent afin de faire front commun sur des questions d'importance. En effet, les groupes ayant le plus de revendications et ayant entrepris le plus d'actions pour influencer les décideurs publics sont les adhérents d'organisations qui regroupent plusieurs ONG, à savoir Concertation pour Haïti (CPH) et le Regroupement des organisations canado-haïtien pour le développement (ROCAHD). Ces deux regroupements ont été les plus actifs pour tenter d'alerter le gouvernement sur des problématiques concernant Haïti. Dans la plupart des cas, l'AQOCI appuyait les demandes du ROCAHD et du CPH au nom de ses membres. Plan Nagua, une petite ONG

[290] K. R. Nossal, « Analysing the domestic sources of Canadian foreign policy », *op. cit.*
[291] R. J. Jackson et D. Jackson, *op. cit.*

opérant quelques projets d'aide en Amérique Latine, confirme d'ailleurs qu'elle laissait le soin à l'AQOCI de prendre position en son nom. D'autre part, les entrevues ont permis de démontrer que les groupes ont développé une expertise à plusieurs niveaux concernant les diverses problématiques haïtiennes. En effet, la plupart des groupes d'intérêt sont des ONG (ex. : CECI, le ROCAHD, Amnistie internationale, etc.), des regroupements religieux (ex. : l'Entraide missionnaire, Sœurs Missionnaires de l'Immaculée Conception, etc.) ou des regroupements ethniques (Bureau de la communauté chrétienne des Haïtiens de Montréal, Coordination de la résistance haïtienne au Québec, etc.) qui entretiennent des activités et des liens directs avec la société haïtienne et d'autres organisations internationales œuvrant pour le développement d'Haïti. Conséquemment, leur expertise terrain leur donne une certaine crédibilité devant la population et le gouvernement.

Manifestement, les groupes interviewés connaissent bien ces éléments stratégiques et les ont appliqués tout au long de la décennie 1993-2003. Le fait de retrouver plusieurs demandes dans les journaux (voir le tableau 7) illustre leur capacité à utiliser les médias, en organisant des conférences de presse ou des activités d'information, pour sensibiliser l'ensemble de la société civile et donc, l'opinion publique. Fort de leur expertise terrain, de leur crédibilité et de l'appui qu'ils ont acquis auprès la population, ils s'assurent ainsi d'avoir l'attention du gouvernement lors des contacts plus ou moins étroits qu'ils établissent avec les députés du Parlement, les membres influents de l'exécutifs en matière de politique étrangère (premier ministre, ministres des Affaires étrangères, ministre de la Coopération internationale, etc.) et les fonctionnaires de l'appareil public (MAECI, ACDI, etc.). Notre étude montre que c'est de cette façon qu'ils se sont donné la capacité d'agir sur la politique étrangère à l'égard d'Haïti. Ceci étant dit, la question de savoir s'ils ont réellement influencé certaines décisions reste à démontrer.

Malgré cela, les entrevues ont permis de faire ressortir certaines impressions des groupes d'intérêt quant à leurs relations avec le gouvernement et quant à leur influence potentielle sur la politique étrangère. Selon certains, c'est surtout à titre d'experts-conseils qu'ils auraient été le plus en mesure d'avoir une empreinte directe sur les décisions gouvernementales, notamment durant les consultations publiques avec l'ACDI et le MAECI, mais également lors de rencontres privées avec des fonctionnaires. Par exemple, une ONG aurait fait figure d'antenne-terrain pour le gouvernement, dans la mesure où elle l'alimentait en informations stratégiques afin de l'aider à orienter ses choix politiques et administratifs. Une autre ONG aurait été approchée par l'ACDI pour comprendre et développer un aspect portant sur la perception de la société civile haïtienne

face aux futures actions canadiennes en matière de justice en Haïti[292]. D'autres personnes interviewées croient que, grâce à leurs interventions, elles ont permis d'intégrer des éléments en matière de droits humains dans les discussions ce qui, dans le cas contraire, aurait été ignoré par le gouvernement étant donné qu'il ne disposait pas de connaissances adéquates pour jauger la situation sur le terrain[293]. Enfin, certaines ONG ont mentionné avoir une influence relative dans la mise en œuvre de la politique étrangère dans la mesure où ils étaient directement impliqués dans des projets financés en tout en en partie par l'ACDI. Par exemple, le CECI a participé à un projet de dialogue politique organisé en partenariat avec l'*International Peace Academy* et le FAFO[294] pour faire avancer les négociations entre les chefs politiques haïtiens. Ainsi, comme on le constate, certains des groupes interviewés jugent avoir eu un certain impact sur le gouvernement.

d) Résultats et constats : Entrevues avec des ex-membres du gouvernement

Les entrevues effectuées avec des représentants du gouvernement canadien, à l'époque où Jean Chrétien était premier ministre, ont permis de révéler la nature de certains groupes d'intérêt, de certains thèmes ayant fait l'objet de pression et de quelques moyens utilisés. Ces entrevues ont également permis d'en apprendre un peu plus sur l'influence probable de ces organisations sur la politique canadienne concernant Haïti. Les réflexions suivantes résument les positions des personnes interviewées.

Selon David Malone, ambassadeur canadien à l'ONU de 1992 à 1994, pour comprendre le point de départ des libéraux, il faut reculer un peu au temps des conservateurs et saisir que Brian Mulroney et Barbara McDougall, qui était Secrétaire d'État aux Affaires extérieures à ce moment, portaient une attention particulière et personnelle au cas d'Haïti. Grâce à Paul Heinbecker, qui écrivait ses discours et le conseillait en matière de politique étrangère, Mulroney en était arrivé à conclure que les dossiers humanitaires étaient importants pour le Canada. Par ailleurs, géographiquement, le gouvernement conservateur avait décidé de s'impliquer davantage dans les Amériques et de se rallier à l'OEA. Ces éléments, c'est-à-dire l'intérêt personnel du premier ministre et de la secrétaire d'État aux Affaires extérieures et les dimensions humanitaire, politique et géographique se sont conjugués pour faire porter l'attention du gouvernement Mulroney sur Haïti. Il y avait donc déjà, selon Malone, un accent très fort sur Haïti lorsque les libéraux sont

---

292 Entrevue confidentielle.

293 *Ibid.*

294 Pour plus de détails, voir: ACDI, Direction générale de l'examen et du rendement, *Évaluation du programme Haïti, Profil du programme (1994/1995 à 2001/2002)*, Initiatives de consultation, Phase I et II, préparé par Louise A. Dupuis, novembre 2002, p. 70-71. FAFO, *Project on Policy Advocacy and Facilitation in Haiti*, http://www.fafo.no/nsp/haiti.htm

arrivés au pouvoir en 1993. Conséquemment, la société civile n'était probablement pas pour beaucoup dans l'intérêt des libéraux sur Haïti. Plutôt, cela faisait partie d'une réflexion sur les dossiers où le Canada pouvait être influent avec ses moyens limités[295].

Toujours selon Malone, au moment où les libéraux sont arrivés au pouvoir, le nouveau Secrétaire d'État aux Affaires extérieures et responsable de l'ACDI[296], André Ouellet, lequel respirait les calculs politiques et électoraux au Québec[297], s'était emparé du dossier Haïti avec énormément de détermination. André Ouellet s'intéressait à l'ACDI en raison de l'importance de la dimension politique au Québec, et également afin d'avoir des contrats pour le Québec. En effet, comme il était le lieutenant de Jean Chrétien au Québec, il comprenait l'importance de la communauté haïtienne dans quelques circonscriptions électorales de Montréal. Cependant, il n'était pas du tout sensible aux ONG. Étant responsable des restrictions budgétaires du gouvernement de Jean Chrétien au sein de l'ACDI et des Affaires étrangères, il avait prévu l'élimination du soutien aux ONG autres que les « ONG programmatives ». C'est-à-dire que les ONG qui ne faisaient que de la revendication, ou du lobbying, étaient simplement écartées ou éliminées des dossiers de l'ACDI[298].

En résumé, au moment de la crise haïtienne de 1993-1994, alors qu'André Ouellet était le ministre responsable du dossier haïtien, David Malone croit que l'influence de la société civile n'était pas un facteur de grande importance dans le choix des décisions à l'égard d'Haïti. D'une part, leur influence au sein des partis politiques, par rapport à celle des autres militants, était très limitée. Ensuite, la diaspora haïtienne de Montréal était fortement divisée sur la situation politique à Haïti, dans la mesure où des gens appuyaient la dictature pensant qu'après tout, ce qu'il fallait à Haïti c'était un peu de discipline. Au contraire, il y en avait d'autres qui soutenaient plutôt Aristide et le retour à la démocratie. Ainsi, il existait de fortes divergences au sein même de la communauté haïtienne du Québec. Par ailleurs, et toujours selon Malone, ce serait « les

[295] David Malone, Ambassadeur canadien à l'ONU de 1992 à 1994, entrevue menée en février 2009.

[296] À la fin de son mandat, le 24 janvier 1996, André Ouellet s'est retiré non plus à titre de Secrétaire d'État aux Affaires extérieures mais à titre de ministre des Affaires étrangères pour laisser sa place à Lloyd Axworthy.

[297] Selon certains, Jean Chrétien avait nommé André Ouellet à ce poste, et non Lloyd Axworthy, simplement pour que les Affaires étrangères contribuent à l'effort du gouvernement fédéral pour contrer le référendum de 1995. En effet, André Ouellet, un Québécois, avait entre autres pour mission de discuter de la question de l'avenir politique du Québec sur la scène internationale et, dans le cas d'un « oui » au référendum, d'aller partout sur la planète pour invalider les résultats. Ainsi, suivant la défaite des souverainistes, Lloyd Axworthy a été nommé à la tête du MAECI en 1996. Voici un exemple de commentaire émis par Ouellet à ce sujet : « Le ministre des Affaires étrangères, André Ouellet, faisait récemment remarquer qu'un Québec indépendant ne pourrait espérer avoir de l'influence sur la scène internationale alors que la situation actuelle permettait à un Canada uni d'être représenté par trois Québécois au Sommet du G7 à Halifax » (traduction libre). Propos rapporté par *The Gazette*, Montréal, 14 juin 1995. Voir également Manon Tessier, « Les relations extérieures du Canada », in *Études internationales*, vol. 26, n° 4, 1995, p. 826.

[298] David Malone, *op. cit.*

décideurs » qui, pour des raisons politiques, seraient allés vers les ONG et la diaspora haïtienne afin de les consulter, plutôt que l'inverse. Enfin, les intérêts économiques des quelques entreprises canadiennes faisant des affaires en Haïti n'étaient pas suffisamment importants pour influencer les décisions canadiennes à l'égard d'Haïti. En fait, les entreprises canadiennes impliquées en Haïti, *Hydro-Québec International* par exemple, n'en retiraient que très peu de profit. Ainsi, le dossier haïtien correspondait à des orientations politiques que les conservateurs et les libéraux avaient soutenues, du moins au départ, quand André Ouellet était ministre des Affaires étrangères[299].

Aux premiers abords, si l'on se fie aux renseignements donnés par David Malone, ils semblent invalider notre deuxième hypothèse concernant la période où André Ouellet était ministre des Affaires étrangères, c'est-à-dire de novembre 1993 à janvier 1996. Selon Malone, les décisions politiques du moment à l'égard d'Haïti étaient conditionnées principalement par la politique étrangère antérieure décidée par le gouvernement Mulroney. Cependant, les informations présentées dans le chapitre 2 permettent de nuancer ce constat. D'une part, André Ouellet était élu dans la circonscription fédérale comptant le plus de Québécois d'origine haïtienne et, conséquemment, il se devait de soigner sa base électorale. D'autre part, avec l'arrivée au pouvoir d'un parti souverainiste à la tête de l'État québécois en septembre 1994, André Ouellet ne pouvait se permettre de donner des munitions au Parti québécois pour mousser l'option du « Oui » en ne s'impliquant pas activement en Haïti dans la mesure où, en raison des éléments énumérés au chapitre 2, l'opinion publique québécoise a toujours été sensible aux événements se déroulant à Haïti.

Ensuite, Pierre Pettigrew et Don Boudria, respectivement ancien ministre de la Coopération internationale de janvier à octobre 1996 et de novembre 1996 à juin 1997, nous ont expliqué que, suivant le retour de Jean Bertrand Aristide à la présidence d'Haïti et dans les années suivantes, les grandes orientations en matière de politique étrangère à l'égard d'Haïti étaient principalement dictées par le Ministère des Affaires étrangères. Ainsi, les ministres de la Coopération internationale responsables de l'aide au développement et de l'ACDI, avaient une certaine liberté d'action, mais seulement dans le cadre de ces orientations générales. En ce sens, bien qu'elle était marginale comparativement à d'autres facteurs, l'influence de la société civile était dirigée à la fois auprès du ministre des Affaires étrangères et de son ministère, de même qu'auprès du ministre de la Coopération internationale et de l'ACDI. Selon Don Boudria, à partir

---

[299] David Malone, *op. cit.*

du moment où les grandes orientations étaient établies, l'ACDI avait des rencontres et des consultations avec des ONG et des personnes de la communauté haïtienne. Ainsi, au cours des années, plusieurs tables de discussions de l'ACDI ont porté sur divers sujets, par exemple la création de l'emploi, la justice et les principes de la bonne gouvernance. L'objectif était de rassembler les suggestions de la société civile pour contribuer dans les différents secteurs en besoin. En plus de la diaspora haïtienne, plusieurs ONG participaient aux rencontres de l'ACDI, notamment le CECI, Oxfam-Québec, la Fondation Paul Gérin-Lajoie, *The Mennonite Central Commity* ou encore *The Mennonite Economic Development Association*. Sans donner plus de détails, Don Boudria nous a aussi précisé que la communauté scientifique était également impliquée dans les projets de l'ACDI, particulièrement l'Association canadienne des collèges et universités (ACCU) et, individuellement, quelques universités comme l'Université de Moncton, l'Université d'Ottawa, l'Université de Sherbrooke[300].

Si nous analysons plus en profondeur les renseignements mentionnés par Pierre Pettigrew et Don Boudria, il nous est possible d'identifier un élément important par rapport à notre question de recherche. Selon les propos tenus par les deux anciens ministres, on peut croire que les consultations auprès des groupes d'intérêt ont été effectuées pour faire appuyer les politiques et non pour les formuler, privilège appartenant au ministère des Affaires étrangères. L'ACDI, en tant qu'agence responsable d'appliquer les décisions gouvernementales en matière de développement, pouvait à sa guise consulter les ONG et les membres de la diaspora haïtienne pour les aider à développer des solutions précises pour des problèmes spécifiques dans la mesure où ils détenaient une certaine expertise en la matière. De plus, les documents portant sur *L'évaluation corporative du programme canadien de coopération en Haïti (1994-2002)*[301] démontrent clairement d'autres liens unissant l'ACDI à diverses ONG chargées de mettre en œuvre plusieurs volets de l'aide au développement adressée à Haïti (*programme des partenariats canadiens* de l'ACDI). Donc en plus d'être consultées, plusieurs ONG étaient également financées par l'ACDI pour mener des projets en Haïti. Le tableau suivant présente quelques statistiques sur les décaissements d'aide au développement à l'égard d'Haïti versés par le biais de divers programmes (les programmes géographiques des Amériques et de l'Afrique, les programmes multilatéraux dont certains montants transitent par le biais de l'ONU, les

---

300 Dan Boudria, Ministre de la Coopération internationale du 03/11/1996 à 10/06/1997, entrevue effectuée en mars 2009, Pierre Pettigrew, ministre de la Coopération internationale du 25/01/1996 au 03/10/1996, entrevue effectuée en février 2009.

301 ACDI, Direction générale de l'examen et du rendement, *Évaluation corporative du programme de coopération canadien en Haïti (1994-2002)*, Mai 2003.

programmes des partenariats canadiens pour financer les ONG canadiennes œuvrant en Haïti et les programmes de gestion du rendement et en matière de communications).

Tableau 13 : Décaissements par programme, Haïti, 1993/1994 à 2003/2004

Année	Décaissements pour Haïti par programmes de l'ACDI ($ CA)						
	Amériques	Partenariats canadiens	Multilatéral	Gestion du rendement	Communications	Afrique	Total
1993-1994	10 738 622	2 326 697	6 707 216	0	0	36 610	**19 809 145**
1994-1995	24 695 263	3 349 406	7 971 692	0	0	89 560	**36 105 922**
1995-1996	26 108 526	4 227 343	3 056 085	0	0	119 608	**33 511 562**
1996-1997	30 375 383	5 641 371	3 877 987	0	0	102 715	**39 997 456**
1997-1998	21 300 061	5 794 992	18 278 721	0	0	38 067	**45 411 840**
1998-1999	19 966 727	5 698 436	9 981 232	0	0	32 684	**35 679 079**
1999-2000	25 664 765	6 824 208	7 198 086	0	5 450	412	**39 692 920**
2000-2001	17 091 883	5 349 807	5 918 252	2 334	12 355	0	**28 374 630**
2001-2002	13 542 486	5 501 922	494 099	7 448	85 638	0	**19 631 594**
2002-2003	17 230 390	4 866 638	1 179 432	0	101 403	0	**23 377 863**
2003-2004	17 835 536	5 059 521	4 276 675	0	54 750	0	**27 226 482**
Total	**224 549 642**	**54 640 341**	**68 939 477**	**9 782**	**259 596**	**419 656**	**348 818 493**

Source : Antoine Chevrier, Politiques, planification et communications, Haïti et République dominicaine, ACDI (16 avril 2008). Courrier électronique transmis à Stéphane Bernard, [en ligne], stephane.bernard@enap.ca

Selon ce tableau, 54,6 M$ CA ont été décaissés par l'ACDI entre 1993/1994 et 2003/2004 pour le programme des partenariats canadiens à l'égard d'Haïti, c'est-à-dire pour les ONG financées œuvrant en Haïti. Cela représente 15,7 % des décaissements totaux pour la même période. Étant directement financés par l'ACDI pour leurs propres projets de développement en Haïti, il est possible de croire que ces ONG ont influencé marginalement la politique étrangère en aval du processus de prise de décision, soit au niveau de la mise en œuvre de la politique d'aide au développement, dans le cadre spécifique de leurs propres projets. Cependant, les entrevues avec les membres du gouvernement ne nous permettent pas de déterminer si les groupes d'intérêt ont pu avoir une influence en amont, c'est-à-dire sur la formulation des politiques à l'endroit d'Haïti. En fait, les ONG semblent plutôt être un facteur marginal à ce niveau. À cet égard, il est possible d'ajouter que la plupart des personnes interviewées[302] étaient d'accord pour dire que si le Canada s'implique depuis si longtemps en Haïti (avant et après les années 1990), c'est notamment en raison des liens linguistiques unissant les deux pays et la présence au Canada de citoyens d'origine haïtienne. Pour citer M. Boudria : « Étant donné le partage de la langue et la présence de cette communauté au Canada, les médias effectuent une certaine couverture médiatique des événements en Haïti, et évidemment, cela a une influence sur les

[302] David Malone, *op. cit*, Dan Boudria, *op. cit.* et Pierre Pettigrew, *op. cit.*

gouvernements[303]». Ce constat est cohérent avec ceux que nous avons mentionnés dans les pages précédentes à savoir que les groupes d'intérêt, la société québécoise, l'opinion publique et donc les médias sont sensibilisés à la question haïtienne, et que le gouvernement ne peut ignorer les événements se déroulant en Haïti et doit en tenir compte dans sa politique étrangère.

e) Conclusion

En résumé, les entrevues nous ont permis d'obtenir des renseignements précieux sur les demandes des groupes d'intérêt, sur les nombreux moyens et tactiques utilisés et sur leur impact probable sur les décisions gouvernementales. Concernant ce dernier élément, il nous apparaît évident qu'un plus grand nombre d'entretiens auprès des décideurs influents de la politique étrangère, par exemple avec des ex-ministres des Affaires étrangères, des anciens conseillers spéciaux du gouvernement à l'égard d'Haïti ou avec de députés membres du CPAECI, nous aurait assurer d'établir des conclusions plus complètes et plus solides sur l'influence réelle des groupes d'intérêt. En revanche, nous remarquons que si ces organisations ont influencé le gouvernement, c'est soit de manière indirecte, c'est-à-dire avant même l'étape de la formulation des décisions, en sensibilisant les médias et l'opinion publique sur des problématiques spécifiques au cours des années, soit par le biais de la participation de certaines ONG dans la mise en œuvre des décisions politiques en matière d'aide au développement. Par contre, les entrevues semblent démontrer que les groupes de pression ont eu une influence marginale sur le processus de formulation bien que certaines de leurs positions étaient connues de l'État. Notons également que, autant les ONG que les représentants gouvernementaux interviewés, ont fait ressortir d'autres déterminants tels que les liens linguistiques et historiques entre les deux nations, les orientations canadiennes antérieures et la décision de s'impliquer davantage dans les affaires hémisphériques par l'entremise de l'OEA.

3.1.4 État de la concordance des demandes des groupes d'intérêt et de la politique canadienne à l'égard d'Haïti

Tel que le précise la stratégie de vérification de la deuxième hypothèse, nous présentons dans cette quatrième partie les résultats de l'analyse comparative entre les demandes des groupes d'intérêt et les décisions gouvernementales. Bien qu'il ait été impossible de déterminer la réelle influence à partir des données disponibles à l'heure actuelle dans le cadre de cette étude, nous avons analysé les recoupements et les concordances observées dans l'ensemble de notre corpus, c'est-à-dire dans les documents du Parlement, dans les journaux analysés et dans le

[303] Dan Boudria, *op. cit.*

cadre des entrevues effectuées. Pour ce faire, nous avons compilé toutes les demandes ayant une contrepartie similaire dans la politique étrangère du Canada à l'égard d'Haïti pour la période allant de 1993 à 2003[304]. Ces concordances ont été séparées en deux parties. La première montre les demandes pour lesquelles une influence probable a été observée, soit à partir des entrevues avec les groupes d'intérêt et les décideurs publics, soit à partir des renseignements officiels de l'ACDI. La deuxième partie expose les concordances repérées, mais sans qu'aucun indice ne soit disponible pour établir un lien direct. Le tableau suivant présente ces résultats.

[304] Les demandes présentées résument celles répertoriées dans les articles de journaux à l'étude (tableau 7) et celles identifiées lors des entrevues (voir le tableau 12).

Tableau 14 : Concordances entre les des demandes des groupes d'intérêt et la politique canadienne en Haïti, 1993-2003

#	Période	Nature des demandes	Décisions politiques similaires aux demandes
Influence probable observée			
1.	**1993-2003**	Demandes générales récurrentes pour des projets d'aide humanitaire, de soutien à l'éducation et à la santé.	Nombreux projets d'intervention de l'ACDI dans les secteurs des besoins humains fondamentaux et du développement social (BHF/DS)[305].
2.	**1993-2003**	Demandes générales récurrentes pour la sécurité des Haïtiens, la justice, les droits humains et pour des élections justes et honnêtes.	Nombreux projets d'intervention de l'ACDI dans les secteurs de la gouvernance, de la démocratie et des droits humains (GD/DH) [306].
3.	**1993-2003**	Demandes générales récurrentes pour qu'Haïti puisse se développer économiquement, tout en tenant compte de l'environnement.	Nombreux projets d'intervention de l'ACDI dans les secteurs du développement économique et de développement du secteur privé (DÉ/DSP) [307].
4.	**1994-1995**	Concernant le mandat sur la justice accordé au Canada : Demandes au gouvernement canadien pour qu'il fasse en sorte qu'il y ait apparence de justice aux yeux de la population, et ce, par la construction de Tribunaux en région et par la mise en place d'un programme sur les droits de la personne.	Consultation du Canada auprès de Thérèse Bouchard du CECI afin d'avoir son point de vue sur la perception qu'auront les Haïtiens par rapport aux projets à venir du Canada en matière de justice. En plus des mesures visant à former les juges et à mieux les rémunérer, le Canada a financé la construction des Tribunaux en région et un programme sur les droits de la personne.
5.	**1996-1999**	Demandes pour que le Canada travaille en faveur d'une sortie de crise politique.	Le gouvernement canadien, par le biais de l'ACDI, a financé un « dialogue politique » (initiative de consultation phase I et II) mis en place par le CECI, l'*International Peace Academy* et le FAFO[308].
Autres concordances repérées			
6.	**1993-1994**	Demandes au Canada pour qu'il fasse des pressions en faveur du rétablissement de l'État de droit.	Prise de positions par le Canada devant l'OEA et l'ONU pour le rétablissement de l'État de droit. Application de sanctions à l'endroit

305 Pour plus de détails à cet égard, voir ACDI, Direction générale de l'examen et du rendement, *Évaluation corporative du programme de coopération canadien en Haïti (1994-2002)*, Mai 2003. Voir plus particulièrement : ACDI, *Évaluation du programme de la coopération canadienne en Haïti - 1994-2002, Volet Besoins Humains Fondamentaux (BHF : aide alimentaire, santé, éducation)*, préparé par Raymond Gervais, décembre 2002, 112 pages.

306 Pour plus de détails à cet égard, voir : ACDI, Direction générale de l'examen et du rendement, *Évaluation corporative du programme de coopération canadien en Haïti (1994-2002)*, Mai 2003. Voir plus particulièrement : ACDI, *Évaluation du programme de la coopération canadienne en Haïti - 1994-2002, Gouvernance et Droits de la personne*, préparé par Ivan Ménard, décembre 2002, 90 pages.

307 Pour plus de détails à cet égard, voir : ACDI, Direction générale de l'examen et du rendement, *Évaluation corporative du programme de coopération canadien en Haïti (1994-2002)*, Mai 2003. ACDI, *Évaluation du programme de la coopération canadienne en Haïti - 1994-2002, Volet Développement Économique et du Secteur Privé (DÉ/DSP)*, préparé par Louise A. Dupuis, décembre 2002, 89 pages.

308 Pour plus de détails, voir: ACDI, Direction générale de l'examen et du rendement, *Évaluation du programme Haïti, Profil du programme (1994/1995 à 2001/2002)*, Initiatives de consultation, Phase I et II, préparé par Louise A. Dupuis, novembre 2002, p. 70-71. FAFO, *Project on Policy Advocacy and Facilitation in Haiti*, http://www.fafo.no/nsp/haiti.htm

#	Période	Nature des demandes	Décisions politiques similaires aux demandes
		À noter que les groupes d'intérêt divergeaient sur les moyens de pression utilisés par la communauté internationale et le Canada, dont les sanctions et une intervention armée.	d'Haïti.
7.	1993-1994	Demandes au Canada pour qu'il fasse pression sur le gouvernement d'Haïti afin qu'il respecte les droits de l'homme.	Prise de positions par le Canada à l'OEA et l'ONU pour le respect des droits de la personne.
8.	1993-1994	Demandes au Canada pour qu'il continue l'envoi d'aide humanitaire malgré les sanctions et l'embargo économique.	Malgré l'arrêt de son programme d'aide bilatérale avec Haïti, le Canada a continué son programme d'aide humanitaire envers la population haïtienne par le biais des ONG canadiennes (programme du Partenariat canadien)[309].
9.	1993-1994	Demandes au Canada en faveur de la création d'un corps de police national à Haïti.	Le Canada s'est impliqué dans la mise en place d'un corps de police national à Haïti.
10.	1994	Dénonciation au gouvernement canadien de la présence du FRAPH (groupe paramilitaire haïtien) en sol canadien et au Québec.	Le Canada a effectué une enquête à l'égard de la présence des membres du FRAPH en sol canadien[310].
11.	1994-95	Dénonciation au Canada de l'impunité accordée aux anciens dirigeants militaires d'Haïti. Demandes en faveur de l'organisation d'un tribunal visant à juger les personnes responsables des violations des droits de la personne au cours de la présence du gouvernement militaire d'Haïti.	Soutien financier du Canada, notamment par le biais du PNUD[311] et du Centre international des droits de la personne et du développement démocratique (Droits et Démocratie)[312], à l'établissement de la « Commission nationale de vérité et de justice ».
12.	1995-1996	Dénonciation du cas des jeunes policiers haïtiens formés au Canada ne pouvant retourner à Haïti.	Le Canada a fait des pressions auprès du gouvernement haïtien pour le retour en Haïti des policiers formés au Canada.
13.	1997-2001	Pressions spécifiques en faveur de la mise en place de projets dans le domaine de l'éducation.	Le Canada, par le biais de l'ACDI, a financé plusieurs projets en matière d'éducation.
14.	2000	Demandes pour que le Canada soutienne l'organisation des élections en Haïti.	Le Canada a participé au financement et à l'organisation des élections en Haïti.
15.	2000-03	Demandes pour que le Canada fasse pression pour que cessent les violences et les crimes portant atteinte aux droits de la personne en Haïti (campagne visant à mettre fin à l'impunité en Haïti, etc.).	Le Canada a pris position pour qu'arrêtent les violences et les crimes contre les droits de la personne en Haïti.
16.	2001-03	Demandes pour que le Canada bloque l'aide qu'il accorde à Haïti étant donné les dérives du gouvernement en place en matière de droits de la personne.	Le Canada diminue substantiellement l'aide bilatérale accordée au gouvernement d'Haïti. Cependant, l'aide canadienne envers la population haïtienne continue par le biais de la société civile en place en Haïti.

309 Durant la crise entourant le coup d'État, la seule aide canadienne qui parvienne à la population passe par les ONG, seulement (La Presse, 2/06/1994).

310 La Presse, « Le COREHQC est satisfait de l'enquête portant sur la présence des membres du FRAPH au Canada », 21/05/1994.

311 ACDI, *Évaluation du programme de la coopération canadienne en Haïti - 1994-2002, Gouvernance et Droits de la personne*, p. 30, préparé par Ivan Ménard, décembre 2002.

312 Droits et démocratie, *Où nous travaillons, Amériques, Haïti, Engagements antérieurs*, http://www.dd-rd.ca/site/what_we_do/index.php?id=1900&lang=fr&subsection=where_we_work&subsubsection=country_documents

Le tableau 14 permet de constater qu'il existe plusieurs concordances entre les demandes des groupes d'intérêt et la politique canadienne à l'égard d'Haïti dans la mesure où 16 éléments similaires ont été répertoriés. Plus particulièrement, une « influence probable » a été observée pour cinq éléments, et une simple concordance a été observée pour les 11 autres. Dans les cinq premiers cas, trois d'entre eux ont été regroupés en fonction des termes utilisés par l'ACDI, à savoir les demandes et décisions ayant trait au secteur des besoins humains fondamentaux et du développement social (BHF/DS), au secteur de la gouvernance, de la démocratie et des droits humains (GD/DH) et au secteur du développement économique et du développement du secteur privé (DÉ/DSP). Dans ces cas, les demandes des groupes d'intérêts étaient traduites en influence dans la mesure où ces groupes, principalement des ONG, ont été impliqués dans la mise en œuvre de nombreux projets financés par l'ACDI entre 1993 et 2003. Également, « l'influence probable » d'une ONG a été remarquée dans le cadre de la mise en œuvre d'un projet de « dialogue politique » entre les principaux chefs d'Haïti pour mettre fin à la crise politique entre 1997 et 1999. Enfin, une dernière « influence probable » d'une ONG s'est fait sentir dans le cadre de consultations sur le rôle du Canada en matière de justice en Haïti en 1994-1995.

Par rapport à ces éléments, il est véridique de dire que ces ONG ont eu une certaine latitude dans le cadre des projets spécifiques où ils étaient impliqués et que, dans ce sens, ils influençaient, d'une certaine manière, la politique étrangère. Il est également possible que certaines ONG aient eu une certaine influence plus en amont dans le processus de prise de décision. Mais cela reste à démontrer. En fait, comme le mentionne Thérien, on peut se questionner sur l'influence réelle des ONG sur la politique étrangère alors que plusieurs d'entre elles sont financées par le gouvernement[313]. En effet, les ONG désirant obtenir un financement doivent faire des soumissions de projet s'alignant avec les orientations des Affaires étrangères et de l'ACDI. Dans ces cas précis, s'il y a influence des ONG, on peut croire qu'elle s'inscrit dans le cadre des critères déterminés par l'ACDI et appliqués par les fonctionnaires chargés d'évaluer chaque projet. Difficile dans cette situation de décrire qui influence qui. En fait, nous comprenons que ces ONG et l'ACDI trouvent chacun leur compte dans cette collaboration. Mais dans tous les cas, les renseignements colligés jusqu'à présent ne permettent pas de démontrer l'influence réelle, ou non, des ONG sur le gouvernement.

---

[313] Jean-Philippe Thérien, « Les organisations non gouvernementales et la politique canadienne d'aide au développement », *op. cit.* et J.P. Thérien, « Non-governmental organizations and international development assistance », *op. cit.*

Concernant les autres concordances identifiées, mentionnons des similitudes entre les demandes des groupes et les décisions canadiennes à l'égard du rétablissement de l'État de droit (1993-1994), le respect des droits de l'homme (1993-1994), l'envoi d'aide humanitaire malgré l'imposition de sanctions (1993-1994), la création et l'appui au corps de police nationale haïtienne (1993-1994), les inquiétudes face à la présence de paramilitaires haïtiens (le FRAPH) en sol canadien (1994), l'impunité accordée aux militaires responsables du coup d'État suivant le retour du président Aristide (1994-1995), la critique du problème des policiers haïtiens formés au Canada ne pouvant revenir à Haïti (1995-1996), le soutien à l'éducation (1997-2001), le soutien aux élections (2000), la dénonciation du non-respect des droits de l'homme (2000-2003) et l'arrêt de l'aide bilatérale canadienne (2001-2003). Encore une fois, les informations tirées de cette étude envers ces événements spécifiques ne permettent pas d'établir l'existence d'une influence directe des groupes d'intérêt sur le gouvernement.

3.2 Validation des hypothèses

Dans l'ensemble, nous avons remarqué que les groupes non économiques ont davantage cherché à influencer le gouvernement que les groupes économiques, qu'ils ont tenté d'avoir un impact sur des questions socio-humanitaires et qu'une grande panoplie de moyens et tactiques ont été utilisé pour faire valoir leurs revendications. L'analyse des similitudes entre les demandes des groupes et les décisions gouvernementales nous a permis de relever plusieurs éléments analogues, mais nos résultats n'informent que partiellement sur l'influence réelle de ces organisations. Ayant complété l'analyse des données colligées, il s'agit maintenant de valider ou d'infirmer nos hypothèses à la lumière des résultats obtenus. À titre de rappel, notre hypothèse générale propose l'existence d'un lien entre les demandes des groupes d'intérêt et une action de politique étrangère désirée par ceux-ci en ce qui a trait à Haïti. Plus particulièrement, cette hypothèse est divisée en deux sous-hypothèses non concurrentes. La première reconnaît la présence plus nombreuse des groupes à caractère économique lors de l'élaboration de la politique étrangère canadienne à l'égard d'Haïti que celle des groupes non économiques. La deuxième sous-hypothèse reconnaît que les gestes gouvernementaux posés dans le domaine spécifique de l'aide au développement sont liés aux demandes des groupes non économiques. Dans ce dernier cas, rappelons que nous avons élargi l'analyse des données à l'ensemble de la politique étrangère.

3.2.1 Discussion sur la 1ère sous-hypothèse

Pour répondre à la première sous-hypothèse, il était nécessaire de porter notre attention sur la nature des groupes de pression intéressés à la question haïtienne. Alors que les données tirées du Parlement n'ont pas permis d'identifier la présence substantielle de groupes d'intérêt, économiques ou non, dans les différentes tribunes parlementaires lors des discussions sur Haïti, les informations des journaux ont permis de relever la présence plus nombreuse des groupes non économiques que des groupes économiques en lien avec la politique canadienne en Haïti de 1993 à 2003. Ce constat est corroboré en grande partie par les entrevues effectuées auprès des représentants du gouvernement alors que de leur point de vue plusieurs ONG et groupes ethniques, contrairement aux groupes économiques, semblaient intéressés à la question haïtienne. Nos résultats ne nous permettent donc pas de confirmer notre première sous-hypothèse.

Nous en déduisons que les groupes d'intérêt économiques, ou bien ne se sont pas manifestés sur ce sujet, ou alors ont emprunté des canaux différents de ceux utilisés par les groupes non économiques. Cette dernière possibilité, si elle était généralisée, signifierait que les groupes économiques n'empruntent pas les canaux médiatisés pour exercer leur influence préférant plutôt employer des moyens plus discrets comme les rencontres privées ou les contacts personnels avec certains décideurs. Bien que nous ayons fait quelques entrevues auprès de certains représentants gouvernementaux, nous considérons qu'il est possible qu'ils n'aient pas voulu dévoiler cet aspect. Par ailleurs, étant donné le nombre limité d'entretiens effectués auprès des décideurs publics, notamment en considérant les 10 années à l'étude, il est probable que nous n'ayons pas tous les renseignements nécessaires pour émettre de solides conclusions à cet égard. Une prochaine étude pourrait d'ailleurs reposer sur un nombre plus élevé d'interviews avec les décideurs et autres membres influents du gouvernement au sujet de la politique étrangère du Canada à l'égard d'Haïti.

L'autre possibilité, qui est la plus probable, est que les groupes économiques ne se soient pas manifestés à ce sujet. Leur indifférence relative à l'égard de la politique canadienne en Haïti ne constituerait pas un phénomène unique puisque Goldberg a identifié le même phénomène dans le cas du conflit israélo-arabe (1973)[314], de même que Mace et Roussel, dans les cas de l'Amérique centrale (1979-1987)[315]. Dans ces deux cas, il n'y avait pas d'enjeux majeurs pour la

[314] D. Goldberg, « Keeping score: from Yom Kippur War to the Palestinian uprising », *op. cit.*
[315] G. Mace et M. Roussel, *op. cit.*, p. 522.

communauté d'affaires du Canada. En effet, Haïti n'est pas un enjeu important du point de vue économique dans la mesure où, comme nous l'avons vu dans le chapitre 2, Haïti est un État où règne l'instabilité politique, sociale et économique. Pour reprendre la terminologie de l'*Énoncé de politique international du Canada* de 2005, Haïti était un État fragile et en déroute, et donc, un endroit où les affaires sont risquées. Tout au plus, certaines entreprises canadiennes pouvaient espérer obtenir des contrats liés aux projets de développement de l'ACDI tel qu'Hydro-Québec International, au cours de la période d'André Ouellet comme ministre des Affaires extérieures et responsables du dossier haïtien. Enfin, l'ampleur relativement faible des échanges économiques entre le Canada et Haïti de 1993-2003 vient confirmer le tout (voir le tableau 2). Nous pouvons donc étendre les conclusions tirées par Mace et Roussel : « (...) il s'ensuivrait donc que la région géographique ou le domaine d'action déterminerait la conduite des groupes d'affaires moins intéressés par le comportement canadien dans le Tiers-monde que par nos relations avec les autres pays industrialisés ou par des thèmes économiques plus spécifiques de nature commerciale ou financière.[316] »

3.2.2 Discussion sur la 2e sous-hypothèse

Pour répondre à notre seconde sous-hypothèse, nous devions nous intéresser aux possibles liens entre les demandes des groupes d'intérêt et les décisions canadiennes à l'égard d'Haïti, notamment en matière d'aide au développement. Les résultats obtenus et présentés dans la section précédente nous permettent de vérifier seulement en partie cette sous-hypothèse dans la mesure où nous avons pu observer que l'influence des groupes non économiques semble être marginale sur le processus de prise de décision. Les données tirées des journaux et des entrevues auprès des groupes ont certes permis de repérer les démarches effectuées et les demandes adressées au gouvernement. Cependant, les sources documentaires consultées et les entretiens auprès de décideurs publics n'ont pas permis de démontrer l'existence de liens directs. En contrepartie, notre étude ne nous autorise pas non plus à conclure en l'absence de liens de causalité. Malgré tout, en analysant nos résultats à l'aide d'éléments théoriques de Stairs (*agenda-setting, parameter-setting, policy-setting, administration-setting*)[317], il nous est possible d'établir certains constats sur les foyers d'influence probable des groupes d'intérêt sur le processus de prise de décision.

---

[316] G. Mace et M. Roussel, *op. cit.*, p. 522-523.
[317] D. Stairs, « Public opinion and external affairs... », *op.cit.* p. 130-49.

Ainsi, nous avons constaté que globalement, les décisions majeures canadiennes à l'égard d'Haïti, par exemple l'imposition de sanctions économiques en 1993-1994 ou la participation canadienne dans le cadre des opérations menées par l'ONU au cours du reste des années 1990, ne sont pas le fruit des pressions des groupes d'intérêt, et ce, bien qu'ils aient souvent milité en ce sens. Plutôt, et tel que le démontrent nos résultats, la mise à l'agenda (*agenda-setting*) de ces grandes problématiques était, dans la plupart des cas, davantage la conséquence d'autres variables, notamment le multilatéralisme, les États-Unis, les vues des hommes politiques canadiens et de hauts fonctionnaires, etc. Dans notre cas, pour des raisons politiques, historiques (électeurs d'origine haïtienne à Montréal, liens culturels francophones, etc.) ou purement pratiques (expertise des ONG), les décideurs avaient tout de même un certain intérêt à prendre en considération les groupes ethniques ou les ONG et c'est en ce sens que les groupes de pression ont pu influencer le gouvernement plus en aval dans le processus de prise de décisions.

D'abord, les groupes d'intérêt, en participant aux débats publics concernant Haïti, ont possiblement contribué à limiter les options politiques du gouvernement (*parameter-setting*). Par exemple, il aurait été coûteux politiquement pour les décideurs de ne rien faire pour contribuer au retour de la démocratie en Haïti en 1993-1994. En effet, la non-action du gouvernement canadien aurait été mal perçue par la société civile canadienne, et plus particulièrement pour les groupes ethniques, les ONG et même les francophones dans le contexte du débat sur la souveraineté. On pourrait également croire que si la société civile avait été opposée aux interventions canadiennes en Haïti, un peu comme dans le cas de l'Afghanistan périodiquement, il aurait été probablement plus difficile d'ignorer la population. Il aurait fallu faire davantage d'effort d'explication et de sensibilisation de la part du gouvernement pour convaincre l'opinion publique du bien fondé de ses décisions. Ensuite, nos résultats indiquent que les groupes ont potentiellement influé sur le gouvernement en leur soumettant des options politiques à l'égard de certaines problématiques (*policy-setting*), et ce, avec d'autant plus de certitude dans les cas où ils ont agi de manière concertée. Conscients d'avoir un impact plus important collectivement, les groupes se sont rassemblés dans Concertation pour Haïti (CPH) ou dans le ROCHAD, pour faire pression sur le gouvernement. Les missions organisées par CPH sur divers thèmes et les rapports remis aux ministres des Affaires étrangères ou de la Coopération internationale témoignent de cette possibilité. Les diverses consultations, officielles ou officieuses, de l'ACDI auprès de divers experts provenant d'ONG œuvrant au développement d'Haïti appuient également ce constat. Enfin, nos résultats démontrent que quelques ONG ont possiblement eu un impact à l'autre

extrémité du processus de prise de décisions, c'est-à-dire par le biais de la mise en œuvre de plusieurs projets humanitaires ou d'aide au développement financés par l'ACDI (*administration-setting*).

CONCLUSION

a) Retour sur le débat des années 1990 sur la démocratisation de la politique étrangère et ouverture

Pour en revenir au débat politique des années 1990 sur la démocratisation de la politique étrangère, notre étude ne permet pas d'affirmer que les libéraux ont ouvert le processus d'élaboration de cette politique, du moins, dans le cas d'Haïti. Plusieurs constats nous autorisent à soutenir cette affirmation. D'abord, exception faite d'une consultation par Internet d'envergure limitée effectuée en 1996 sous l'impulsion de Lloyd Axworthy pour savoir si les Canadiens appuyaient l'envoi de soldats en Haïti dans le contexte de la MINUHA[318], la population en général n'a pas vraiment été consultée sur cette question lors des dix années au pouvoir des libéraux[319]. Ensuite, si nous regardons du côté du Parlement canadien, nous avons relevé que, hormis quelques débats visant à soutenir les décisions du gouvernement concernant l'envoi de soldats ou de policiers dans le cadre des missions de l'ONU ou à part les remarques de quelques députés devant la Chambre des communes pour que les décideurs tiennent compte des intérêts de leurs électeurs d'origine haïtienne, le gouvernement n'a pas cherché à impliquer davantage les députés, les membres des comités parlementaires, ni même les sénateurs, dans le processus de décisions à l'égard d'Haïti. Conséquemment, s'il y a eu démocratisation, ce n'est manifestement pas par le biais du Parlement. Par contre, à l'autre extrémité du processus, nous avons noté que l'administration publique, particulièrement l'ACDI, a travaillé avec des ONG canadiennes pour la mise en œuvre de décisions prises par le ministère des Affaires étrangères. Mais, que l'ACDI rencontre des ONG sur des questions spécifiques ou techniques, est-ce exceptionnel ou est-ce dans la procédure administrative habituelle? En effet, il n'est pas anormal pour l'appareil public d'aller chercher l'expertise nécessaire dans le secteur privé pour mettre en œuvre les politiques et décisions du gouvernement et, de ce fait, nous pouvons difficilement parler de démocratisation de la politique étrangère dans ces cas précis. Ainsi, malgré la panoplie de mécanismes déployés par les libéraux pour démocratiser cette politique, il nous est impossible de confirmer cette ouverture dans le cas d'Haïti.

---

[318] En effet, seule une centaine de réponses ont été reçues lors de cette consultation en ligne. K. R. Nossal, T*he Politics of Canadian Foreign Policy*, Scarborough: Prentice-Hall, p. 122.

[319] Si nous excluons les consultations de l'ACDI et du MAECI avec les ONG pour la mise en œuvre des décisions, des programmes et des projets visant à améliorer le sort d'Haïti.

b) Ouverture

Évidemment, il est possible que le foyer de notre étude ait été trop pointu pour pouvoir observer les efforts du gouvernement libéral afin d'ouvrir le processus d'élaboration de cette politique. Par exemple, si nous avions plus de ressources et de temps à notre disposition, nous aurions pu faire une analyse comparative plus globale des moyens mis en œuvre par le précédent gouvernement conservateur (1984-1993) avec ceux des libéraux (1993-2003), tout en prenant soin d'effectuer un nombre plus important d'entrevues avec les décideurs publics et les acteurs de la société civile qui étaient en interaction avec ces deux gouvernements. L'analyse de l'influence des radios haïtiennes à Montréal serait également quelque chose de possiblement instructif. Aussi, nous aurions pu tenir compte des consultations du gouvernement dans plusieurs secteurs (droits humains, consolidation de la paix, résolution des conflits, etc.) et non pas seulement sur Haïti[320]. De cette manière, nous aurions pu analyser l'évolution de cette « ouverture démocratique » annoncée lors des élections fédérales de 1993 par rapport à la situation antérieure.

D'un autre côté, nous aurions pu réserver nos recherches sur une période plus récente et plus limitée, c'est-à-dire entre 2004 et 2006, pour analyser les connexions réalisées entre la société civile et le gouvernement lors de la Conférence de Montréal en décembre 2004[321] et les consultations sur Haïti effectuées en 2006 par le CPAECI[322]. Dans le premier cas, le gouvernement libéral de Paul Martin a investi près de 180 M$ CA dans le cadre du Cadre de coopération intérimaire (CCI) visant à financer un gouvernement de transition suite au départ précipité d'Aristide et, dans le deuxième cas, le gouvernement conservateur de Stephen Harper a choisi de consentir une aide substantielle à Haïti d'environ 550 M$ CA sur cinq ans. Ces éléments seraient une avenue intéressante pour étudier l'influence du Parlement, et aussi des personnes consultées, sur les orientations de la politique canadienne à l'égard d'Haïti sous deux

---

320 Comme Jeffrey Ayres l'a fait avec deux sujets, à savoir la Convention d'Ottawa et le commerce international. Jeffrey Ayres, « Civil society participation in Canadian foreign policy: expanded consultation in the Chrétien years », in *Handbook of Canadian foreign policy*, sous la dir. de P. James, N. Michaud et M. J. O'Reilly, Lanham: Lexington Books, 2006, pp. 491-513.

321 Gouvernement du Canada, ACDI, *Notes pour une allocution d'Aileen Carroll, ministre de la Coopération internationale, à l'occasion de l'inauguration officielle de la Conférence de Montréal avec la diaspora haïtienne Montréal (Québec), Le 11 décembre 2004*, http://www.acdi-cida.gc.ca/CIDAWEB/acdicida.nsf/Fr/JER-327163534-TBV; FOCAL, *Rapport Final: La conférence de Montréal avec la diaspora haïtienne, 10-11 décembre 2004*, http://www.focal.ca/pdf/Rapport%20Final%20Ha%C3%AFti.pdf

322 Parlement du Canada, Chambre des communes, Comité permanent des affaires étrangères et du développement international (CPAEDI), 39e législature, 1re session 3 avril 2006 - 14 septembre 2007, *Rapports et Réponses du gouvernement*, http://www2.parl.gc.ca/committeebusiness/ReportsResponses.aspx?Cmte=FAAE&Language=F&Mode=1&Parl=39&Ses=1

gouvernements différents. Certainement, ces avenues permettraient d'en savoir davantage sur l'influence de la société civile sur la politique étrangère.

Enfin, pour mieux comprendre le processus d'élaboration de cette politique à l'endroit d'Haïti, nous aurions également pu utiliser un cadre conceptuel différent qui, comme précisé dans le chapitre 1, relève moins de l'idéalisme, du pluralisme ou de la théorie de la classe dominante que du réalisme ou de l'étatisme. Sans pouvoir confirmer quoi que ce soit, nos résultats indiquent que c'est l'un ou l'autre des acteurs de l'État, à savoir le premier ministre, les ministres chargés des affaires internationales et les hauts fonctionnaires, qui ont pris la majeure partie des décisions en fonction des intérêts nationaux qu'ils jugeaient importants dans chaque cas. Nous croyons que les éléments théoriques de l'étatisme, tel que décrit par Nossal, joint à une stratégie de vérification mettant l'accent sur la « boîte noire » gouvernementale[323], seraient des outils appropriés pour comprendre quels ont été les véritables facteurs qui ont mené aux décisions qui ont été prises. Pour ce faire, il faudrait aussi réduire l'étendue temporelle afin de couvrir des décisions significatives, comme la réponse canadienne à la crise haïtienne de 1991-1994, ou la décision d'envoyer d'importantes ressources canadiennes dans le cadre des missions de l'ONU. Plus récemment, il aurait été intéressant d'analyser la décision du gouvernement conservateur « d'investir » 555 M$ CA en Haïti dans la mesure où, comme le mentionnent Audet et Meltzer : « [à] part certains programmes de maintien de la paix mis en œuvre par le passé, il s'agirait de l'un des programmes d'aide les plus importants jamais annoncés par le gouvernement canadien pour un seul pays.[324] » Étant responsable de la mise en œuvre des projets liés à ces investissements majeurs, l'administration publique doit être au courant des intérêts des uns et des autres et des mécanismes sous-jacents au processus de décision pour être en mesure de réagir de manière appropriée aux pressions venant à la fois de l'exécutif et à la fois de la société civile. Comme le mentionnent Patrick, Michaud et O'Reiley: « [c]ivil society will no doubt exercice a profound impact upon Canadian foreign policy in the coming decades.[325] » Considérant cela, les résultats de cette étude et les diverses pistes de recherche énumérées ici haut, si elles aboutissaient à des projets d'étude, permettront certainement à l'administration publique d'être plus éclairée sur ces questions.

---

[323] Par exemple, comme dans N. Michaud, « Bureaucratic politics and the shaping of policies can we measure pulling and hauling games? », *op.cit.*

[324] François Audet et Judy Meltzer, « Contradictions et paradoxes : l'aide canadienne en Amérique latine », in *L'aide canadienne au développement*, sous la dir. de F. Audet, M-E Desrosiers et S. Roussel, Montréal : Les Presses de l'Université de Montréal, 2008, p. 329.

[325] P. James, N. Michaud et M. J. O'Reilly, « Canadian foreign policy in a new millennium: the search for understanding », in *Handbook of Canadian foreign policy*, sous la dir. de P. James, N. Michaud et M. J. O'Reilly, Lanham: Lexington Books, 2006, p. 18.

BIBLIOGRAPHIE

Allocution

Michaud, Nelson. 2005. *Les relations internationales du Québec: caprice ou nécessité?*, Québec : École nationale d'administration publique (ENAP), Laboratoire d'étude sur les politiques publiques et la mondialisation (LEPPM), 25 octobre, [en ligne], http://www.enap.ca/leppm/fr/nav.aspx?sortcode=1.30.34 (Page consultée le 25 mars 2010)

Actes de colloque

Thérien, Jean-Philippe. 1992. « Le Canada et la coopération multilatérale francophone », dans *Acte de colloque, La politique étrangère canadienne dans un ordre international en mutation. Une volonté de se démarquer?*, Centre québécois de relations internationales (CQRI), pp. 99-130.

Article de journal (Périodique)

Bélair-Cirino, Marco. « Près de 8 milliards en dommages ». *Le Devoir* [en ligne]. (Jeudi, 25 mars 2010), Actualités internationales, http://www.ledevoir.com/international/actualites-internationales/285685/pres-de-8-milliards-en-dommages (Page consultée le 25 mars 2010)

Radio-Canada.ca avec Associated Press. « Le bilan grimpe à 230 000 morts », *Radio-Canada* [en ligne]. (Mercredi, 10 février 2010), http://www.radio-canada.ca/nouvelles/International/2010/02/10/004-haiti_bilan.shtml (Page consultée le 25 mars 2010)

Radio-Canada.ca avec Presse canadienne, « Plan ambitieux pour besoins énormes », *Radio-Canada* [en ligne]. (Mercredi, 23 mars 2010), http://www.radio-canada.ca/nouvelles/International/2010/03/23/001-haiti_atco.shtml

Roy, Jean-Hugues. « Plan ambitieux pour besoins énormes », *Radio-Canada* [en ligne]. (Mercredi, 24 mars 2010), http://www.radio-canada.ca/nouvelles/International/2010/03/24/008-haiti-plan-besoins.shtml (Page consultée le 25 mars 2010)

Vastel, Michel. « Haïti mise en tutelle par l'ONU ? », *L'Actualité*, (15 mars 2003).

Wargny, Christophe. « En Haïti, la drogue comme substitut au développement », *Le Monde diplomatique* [en ligne], Archives (Juin 2001), http://www.monde-diplomatique.fr/2001/06/WARGNY/15322 (Page consultée le 2 octobre 2007)

Wargny, Christophe. « Plus de droit à l'erreur pour Haïti », *Le Monde diplomatique* [en ligne]. Archives (Juillet 2000), http://www.monde-diplomatique.fr/2000/07/WARGNY/13998 (Page consultée le 2 octobre 2007)

Article de revue (Périodique)

Allison, Graham. 1969. « Conceptual models and the Cuban missile crisis », *American political science review*, vol. 43, no. 3 (septembre), pp. 689-718.

Baranyi, Stephen. 1985. « Canadian foreign policy towards Central America, 1980-1984: independence, limited public influence and state leadership », *Canadian journal of Latin America and Caribbean studies*, 10, 19, pp. 23-57.

Black, David R. et Heather A. Smith. 1993. « Notable Exceptions? New and arrested directions in Canadian foreign policy literature », *Revue canadienne de science politique*, vol. 26, no. 4 (décembre), pp. 748-756.

Black, David. 2000. « La politique du gouvernement Mulroney à l'égard de l'Afrique du Sud : précurseur de la «sécurité humaine durable» », in *Études internationales*, vol. 31, no. 2, (juin).

Black, David et Rebecca Tiessen. Sous presse. « Canadian aid policy: parameters, pressures and partners », in *The administration of foreign policy: a renewed challenge*, sous la dir. de N. Michaud and L. Bernier, Toronto: University of Toronto Press.

Bland, Douglas L. et Roy Rempel. 2004. « A vigilant parliament: building competence for effective parliamentary oversight of national defense and the Canadian armed forces », *Enjeux publics*, vol. 5, no. 1 (février), pp. 1-60.

Boulden, Jane. 2005. « Democracy and peace-building », *IRPP Policy Matters*, vol. 6, no. 2 (avril), pp. ??.

B.E. Burton, T.A. Keenleyside et W.C. Soderlund. 1985-86. « The press and Canadian foreign policy », *International Journal*, vol. 41 (hiver), pp. 189-220.

Burton, B.E., W.C. Soderlund et T.A. Keenleyside. 1995. « The press and Canadian foreign policy: a re-examination ten years on », *Canadian Foreign Policy,* vol. 3 (automne), pp. 51-69.

Cameron, Maxwell A. 1998. « Democratization of foreign policy: The Ottawa process as a model », *La politique étrangère canadienne*, vol. 5, no. 3 (printemps), pp. 147-165.

Cohen, Samy. 2000. « Démocratie et politique étrangère, repenser les termes du débat », *Annuaire français de relations internationales (AFRI)*, volume 1, p. 1-11, [en ligne], http://www.afri-ct.org/article.php3?id_article=572 (page consultée le 20 septembre 2005).

Cooper, Andrew F. 2005. « Adding 3Ns to the 3Ds: lessons from the 1996 Zaire mission for humanitarian interventions », in *Centre for International Governance Innovation Working Paper No. 4* (Décembre), pp. 1-34.

Delvoie, Louis A. 2000. « Canada and international security operations: the search for policy rationales », in *Canadian Military Journal*, (été), p. 13-24.

Draimin, Tim. 1982. « Canada and Central America: an overview of business and governmental relations », *L.A.R.U. Studies*, vol. 5, no.1 (septembre), pp. 83-94.

Freeman, Linda. 1982. « CIDA, wheat and rural development in Tanzania », *Canadian Journal of African Studies*, vol. 16, no. 3, 1982, pp. 479-504.

Gillies, David. 2005. « Democracy and economic development », *IRPP Policy Matters*, vol. 6, no. 2 (avril), pp. ??

Hermann, M. G., T. Preston, B. Korany & T. Shaw. 2001. « Who leads matters: the effects of powerful individuals », *International Studies Review*, vol. 3, no. 2 (été), pp. 83-131.

Klepak, Hal. 2006. « Haiti and Cuba, Test cases for Canada, but tests of what? », *International Journal*, vol. 61, no. 3 (été), pp. 677-695.

Legault, Albert. 1987. « Les processus décisionnels en matière de politique de défense », *International Journal*, vol. 42, no. 2 (automne), pp. 645-674.

Mace, Gordon et Michel Roussel. 1990. « Les groupes d'intérêt et la politique étrangère canadienne : le cas de l'Amérique centrale », *Études internationales*, vol. 21, no. 3 (septembre), pp. 499-523.

Macnamara, Dan. 2005. « Haiti – an opportunity for Canada to apply the "3-D" concept », in *Policy options* (Février), pp. 63-67

Malone, David. 1997. « Haïti and the international community: a case study », *Survival-IISS*, vol. 39, no. 2 (été), pp. 126-46.

McKenna, Peter. 1996-97. « Canada and Helms-Burton: Up Close and Personal », in *La politique étrangère du Canada*, vol. 4, no. 3 (hiver), pp. 7-20.

McKenna, Peter. 1997. « Canada and the Haitian crisis », in *Journal of Canadian Studies (Revue d'étude canadienne)*, vol. 32, no. 3, pp.77-97.

Michaud, Nelson. 2002. « Bureaucratic politics and the shaping of policies: Can we measure pulling and hauling games? », *Revue Canadienne de science politique*, vol. 35, no.2 (juin), pp. 269-300.

Michaud, Nelson et Isabelle Ramet. 2004. « Québec et politique étrangère : contradiction ou réalité? », *International Journal*, vol. 59, no. 3, pp. 303-324.

Michaud, Nelson et Stéphane Tremblay. 2006. « Les livres blancs comme outil de gestion de la politique étrangère : perspectives comparatives », *Études Internationales*, vol. 37, no. 1 (mars), pp. 7-33.

Neufeld, Mark. 1999. « Democratization in / of Canadian foreign policy: critical reflections on the Canadian case », *Studies in political economy*, vol. 58 (printemps), pp. 97-120.

Nossal, Kim Richard 1983-84. « Analysing the domestic sources of Canadian foreign policy », *International Journal*, vol. 34, no. 1 (hiver), pp. 1-2.

Nossal, Kim Richard. 1988. « Mixed motives revisited: Canada's interest in development assistance », in *Canadian Journal of Political Science*, no. 21, vol. 1 (mars), pp. 35-56.

Nossal, Kim Richard. 1993. « The democratization of Canadian foreign policy? », *La politique étrangère canadienne*, vol. 1, no. 3 (automne), pp. 95-106.

Potter, Evan. 1994. « Editor's note », *La politique étrangère canadienne,* vol. 2, no. 2 (printemps), [en ligne], http://www.carleton.ca/npsia/cfpj/editorials/editorial.2.2.html (Page consultée en mars 2005).

Potter, Evan. 2002. « Le Canada et le monde: continuité et évolution de l'opinion publique au sujet de l'aide, de la sécurité et du commerce international, 1993-2002 », *Revue Études internationales*, vol. 33, no. 4 (décembre), pp. 697-722.

Pratt, Cranford. 1982. « Canadian foreign policy: bias to business », *International perspectives*, vol. 3 (novembre-décembre).

Pratt, Cranford. 1983-84. « Dominant class theory and Canadian foreign policy: the case of the counter-consensus », *International Journal*, vol. 39, no. 1 (hiver), pp. 99-135.

Pratt, Cranford. 1984. « Canadian policy toward the Third world: bases for an explanation », *Studies in political economy, a socialist review*, 13 (printemps), pp. 27-56.

Pratt, Cranford. 1996. « Competing perspectives on Canadian development assistance policies », *International Journal*, vol. 51, no. 2 (printemps), pp. 235-258.

Riddell-Dixon, Elizabeth. 1988. « State Autonomy and Canadian Foreign Policy: The Case of Deep Seabed Mining », *Canadian Journal of Political Science*, vol. 21, no. 2, pp. 297-317.

Riddell-Dixon, Elizabeth. 1991-92. « Winners and losers: formulating Canada's policies on International technology transfers », *International Journal*, vol. 47, pp. 159-181.

Rochlin, James. 1987-88. « Aspects of Canadian foreign policy towards Central America 1979-1986 », *Journal of Canadian Studies*, 22, 4 (hiver), pp. 5-27.

Rochlin, James. 1988. « The political economy of Canadian relations with Central America », *Revue canadienne des études latino-américaines et caraïbes*, vol. 13, no. 25, pp. 45-70.

Rotstein, Abraham. 1983-84. « Foreign policy and the Canadian business community », *International Journal*, vol. 39, no. 1 (hiver), pp. 136-145.

Sabbagh, Daniel. 2001. « Les déterminants internes de la politique étrangère des États-Unis : une perspective diachronique », *Revue internationale de politique comparée*, vol. 8, no.1, pp. 135-161.

Soderlund, Walter C. et Martha F. Lee. 1999. « International reporting in Canadian newspapers: results of a survey of a daily newspaper editors », in *Canadian Journal of Communication*, vol. 24, no.2, pp. ??.

Stairs, Denis. 1976. « The press and foreign policy in Canada », *International Journal*, vol. 31, no. 2, pp. 223-43.

Stairs, Denis. 1977-78. « Public opinion and external affairs: reflections on the domestication of Canadian foreign policy », *International Journal*, vol. 33 (hiver), pp. 126-49.

Schmitz, Gérald J. 2004. « The Role of International Democracy Promotion in Canada's Foreign Policy », *IRPP Policy Matters*, vol. 5, no. 10 (novembre), pp. ??.

Schmitz, Gérald J. 2006. « Les livres blancs sur la politique étrangère et le rôle du Parlement du Canada : un paradoxe qui n'est cependant pas sans potentiel », *Études Internationales*, vol. 37, no. 1 (mars), pp. 93.

Stairs, Denis. 2000. « Foreign policy consultations in a globalizing world », *Enjeux publics*, vol. 1, no. 8 (décembre). pp. ??.

Taras, David et Daphne Gottlieb Taras. 1987. « The Canadian media, domestic interest groups, and Middle East reporting: the effects of strutural bias », *International Journal*, vol. 42 (été), pp. 536-558.

Tessier, Manon. 1995. « Les relations extérieures du Canada », in *Études internationales*, vol. 26, n° 4, pp. 819-835.

Thérien, Jean-Philippe. 1991. « Les organisations non gouvernementales et la politique canadienne d'aide au développement », *Analyse de politique*, vol. 17, no. 1, pp. 37-51.

Thérien, Jean-Philippe. 1991. « Non-governmental organizations and international development assistance », *Canadian Journal of Development Studies*, vol. 12, no. 2, pp. 277.

Chapitre de livre

Audet, François et Judy Meltzer. 2008., « Contradictions et paradoxes : l'aide canadienne en Amérique latine », in *L'aide canadienne au développement*, sous la dir. de F. Audet, M-E Desrosiers et S. Roussel, Montréal : Les Presses de l'Université de Montréal, pp. 311-341.

Ayres, Jeffrey. 2006. « Civil society participation in Canadian foreign policy: expanded consultation in the Chrétien years », in *Handbook of Canadian foreign policy*, sous la dir. de P. James, N. Michaud et M. J. O'Reilly, Lanham: Lexington Books, pp. 491-513.

Cameron, Maxwell A. et Maureen Appel Molot. 1995. « Does democracy make a difference? », in *Canada Among Nations 1995, Democracy and Foreign Policy*, sous la dir. de Maxwell A. Cameron et Maureen Appel Molot, Ottawa: Carleton University Press, pp. 1-25.

Charih, Mohamed. 1992. « Comment Ottawa décide: De Trudeau à Mulroney », in *Management public : comprendre et gérer les institutions de l'État*, sous la dir. de R. Parenteau, Ste-Foy : Presses de l'Université du Québec, pp. 349-366.

Dobell, Peter C., Monik Beauregard et Roberto Jean. 1998. « La politique étrangère et la politique de défense du Canada : le rôle du Parlement dans l'élaboration de la politique étrangère et de la politique de défense du Canada », in *Les politiques publiques canadiennes*, sous la dir. de Manon Tremblay, Sainte-Foy : Les Presses de l'Université Laval. pp. ??.

English John. 1998. « The member of parliament and foreign policy », in *Canada among nations 1998, Leadership and dialogue*, sous la dir. de Fen Osler Hampson and Maureen Appel Molot, Toronto: Oxford University Press Canada. pp. ??.

Gillies, David. 1989. « Do interest groups make a difference? Domestic influences on Canadian development aid policies », in *Human rights, development and foreign policy: Canadian perspectives*, sous la dir. de Irving Brecher, Halifax: Institution for Research on Public Policy.

Goldberg, David. 1989. « Keeping score: from Yom Kippur War to the Palestinian uprising », in *The domestic battle-ground: Canada and the Arab-Israeli conflict*, sous la dir. de D. Taras et D. Goldberg, Montreal: McGill-Queen's University Press.

Graham, John. 1996. « Canada and the OAS : Terra Incognita », in *Canada Among Nations 1996: Big enough to be heard*, sous la dir. de F. O. Hampson et M. A. Molot, Ottawa : Carleton University Press, p. 301-318.

James, Patrick, Nelson Michaud et Marc J. O'Reilly. 2006. « Canadian foreign policy in a new millennium: the search for understanding », in *Handbook of Canadian foreign policy*, sous la dir. de P. James, N. Michaud et M. J. O'Reilly, Lanham: Lexington Books, pp. 1-19.

Keating, Tom. 2001. « Promoting democracy in Haiti : Assessing the practical and ethical implications », in *Ethics and security in Canadian foreign policy*, sous la dir. de Rosalind Irwin, Vancouver et Toronto : UBC press.

Keeley, James F. 1985. « Interest groups in Canadian-American economic relations: two cases from a distant past » in *Groups and governments in Canadian foreign policy, proceedings of a Conference, Ottawa, Canada, 9-11 June* 1982, sous la dir. de Don Munton, Toronto: Canadian Institute of International Affairs, pp. ??.

Kirton, John. 1986. « The foreign policy decision process », in *Canada among nations: The conservative agenda*, sous la dir. de Maureen Appel Molot & Brian Tomlin, Toronto : J. Lorimer, pp. 25-45.

Lalande, Gilles. 1989. « La Francophonie et la politique étrangère canadienne », in *De Mackenzie King à Pierre Trudeau. Quarante ans de diplomatie canadienne*, sous la dir. de Paul Painchaud, Québec : Presses de l'Université Laval, pp. 217-248.

Leuprecht, Christian et Todd Hataley. 2008. « Just how liberal and democratic is Canadian foreign policy? », in *The world in Canada : diaspora, demography, and domestic politics*, sous la dir. de D. Carment et D. J. Bercuson, Montreal : McGill-Queen's University Press, p. 123-148.

Litvak, I.A. 1985. « Business interest groups and Canadian commercial policy », in *Groups and governments in Canadian foreign policy, proceedings of a Conference, Ottawa, Canada, 9-11 June* 1982, sous la dir. de Don Munton, Toronto: Canadian Institute of International Affairs, pp. ??.

Mace, Gordon, Michel Roussel et Erick Duchesne, « Le parlement et les groupes d'intérêt face à la politique étrangère canadienne à l'égard de l'Amérique latine », in *L'Amérique et les Amériques*, sous la dir. de J. Zylberberg et F. Demers, Ste-Foy : Les Presses de l'Université Laval, 1992, pp. 225-52.

Mace, Gordon, Louis Bélanger et Ivan Bernier. 1995. « Canadian foreign policy and Quebec », in *Canada among nations 1995: Democracy and foreign policy*, sous la dir. de Maxwell A. Cameron et Maureen Apple Molot, Ottawa: Carleton University Press, pp. 120-21.

McKenna, Peter. 1992. « Canada joins the OEA, Anatomy of a decision », in *L'Amérique et les Amériques* sous la dir. de J. Zylberberg et F. Demers, Sainte-Foy : Les presses de l'Université Laval, pp. 253-270.

Michaud, Nelson. 2004. « Le Québec dans le monde : faut-il redessiner les fondements de son action? », in *L'État québécois au XXIème siècle*, sous la dir. de Robert Bernier Québec : Presses de l'Université du Québec, pp. 125-168.

Michaud, Nelson. 2006. « The prime minister, PMO & PCO: makers of Canadian foreign policy? », in *Handbook of Canaddian foreign policy*, sous la dir. de P. James, N. Michaud & M.J. O'Reilly, Toronto: Lexington books. pp. ??.

Michaud, Nelson. 2008. « Interpreting Québec's international relations: whim or necessity? », in *The world in Canada: diaspora, demography, and domestic politics,* sous la dir. de David Carment et David Bercuson, Montreal : McGill-Queen's University Press.

Nossal, Kim Richard. 1995. « The democratization of Canadian foreign policy: an elusive ideal », in *Canada Among Nations 1995, Democracy and Foreign Policy*, sous la dir. de Maxwell A. Cameron et Maureen Appel Molot, Ottawa: Carleton University Press, pp. 63-82.

Nossal, Kim Richard. 2001. « Opening up the policy process: does party make a difference? », in *Diplomatic departures: the Conservative era in Canadian foreign policy: 1984-1993*, sous la dir. de Nelson Michaud & Kim Richard Nossal, Vancouver, UBC Press, pp. 287.

Roy, Simon N. 2003. « L'étude de cas », in *Recherche sociale. De la problématique à la collecte des données*, sous la dir. de Pierre Gauthier, Québec (Sainte-Foy) : Presses de l'Université du Québec, pp. 159-184.

Sabourin, Louis. 1968. « Canada and Francophone Africa », in *Canada and the Third World*, sous la dir. De P.V. Lyon et T.Y. Ismael, Toronto: Macmillan, pp. 133-161.

Taras, David. 1985. « Parliament and the Arab-Israeli conflict: politics and compromise during the Yom Kippur War », in *Groups and governments in Canadian foreign policy, proceedings of a Conference, Ottawa, Canada, 9-11 June* 1982, sous la dir. de Don Munton, Toronto: Canadian Institute of International Affairs, pp. ??.

Taras, David. 1985. « From Bystander to Parliament », in *Parliament and Canadian Foreign Policy*, sous la dir. de T. Taras, Toronto: Canadian Institute of Foreign Affairs. pp. ??.

Vaïsse, Justin. 2003. « Chapitre 9 : Le rôle de l'opinion publique », in *La politique étrangère des États-Unis : fondements, acteurs, formulation,* sous la dir. de C.P. David, L. Balthazar et J. Vaïsse, Paris : Presses de Science Po, 2003, pp. 285-316.

Von Rieckoff, Harald. 1987. « The structure of foreign policy decision making and management », in *Canada among nations: Talking Trade*, sous la dir. de Brian W. Tomlin & Maureen Appel Molot, Toronto : J. Lorimer, 1987, pp. 14-30.

Zylberberg, Jacques. 1995. « La spirale du vide et du chaos : essai sur la politique haïtienne de l'État Canadien », in *Beyond Mexico,* sous la dir. de J. Daudelin et E.J. Dosman, Ottawa: Carleton University Press, pp.101-119.

Livres

Allison, Graham. 1971, *Essence of a decision: explaining the Cuban Missile Crisis*, Boston: Little, Brown.

Almond, Gabriel A. 1950. *The American people and foreign policy*, New York: Hartcourt.

Balthazar, Louis et Alfred O. Hero. 1999. *Le Québec dans l'espace américain*, Montréal : Québec/Amérique.

Bernier, Luc. 1996. *De Paris à Washington : la politique internationale du Québec*, Sillery : Les presses de l'Université du Québec.

Best, James J. 1973. *Public opinion: micro and macro*, Homewood (Illinois): Dorsey Press.

Blancpain, François. 2000. *Haïti et les États-Unis 1915-1934 - histoire d'une occupation*, Paris et Montréal : Harmattan.

Cameron, Maxwell A., et Maureen Appel Molot (sous la dir.). 1995. *Canada among nations 1995, Democracy and foreign policy*, Ottawa: Carleton University Press.

Chomsky, Noam. 1994. « La tragédie d'Haïti », chap. 8, in *L'an 501, la conquête continue*, co-édition, Montréal (Ecosociété), Bruxelles (EPO).

Cohen, Bernard. 1973. *The public's impact on foreign policy*, Boston: Little, Brown.

Donneur, André. 1994. *Politique étrangère canadienne*, Montréal: Guérin Universitaire.

Dahl, Robert A. 1961. *Who governs?*, New Haven: Yale University Press.

Dewitt, David B. et John J. Kirton. 1983. *Canada as a Principal Power*, Toronto: John Wiley and Sons.

English, Phillip. 1984. *L'aide au développement du Canada à Haïti*, Ottawa : Institut Nord-Sud.

Étienne, Sauveur Pierre. 2007. *L'énigme haïtienne : échec de l'État moderne en Haïti*, Montréal : Presses de l'Université de Montréal, Mémoire d'encrier.

Gingras, Anne-Marie. 2006. *Médias et démocratie: le grand malentendu* (2e édition), Québec : Presses de l'Université du Québec.

Goldberg, David Howard. 1990. *Foreign policy and ethnic interest groups: American and Canadian Jews lobby for Israel*, Westport: Greenwood Press.

Haar, Jerry and Edgar J. Dosman (ed.). 1993. *A dynamic partnership: Canada's changing role in the Americas*, New-Brunswick, NJ: Transaction Press.

Jackson, Robert J. et Doreen Jackson. 2006. *Politics in Canada: Culture, Institutions, Behaviour and Public Policy* (6e édition), Toronto: Prentice-Hall.

Jessop, Bob. 1982. *The capitalist state: Marxist theories and methods*, New York: University Press.

Klepak, Harold P. 1993. *Canada and Latin American security*, Laval, Québec: Méridiens.

Krasner, Stephen D. 1978. *Defending the National Interest: Raw materials investments and U.S. foreign policy*, Princeton: Princeton University Press.

Légaré, Anne. 2003. *Le Québec, otage de ses alliés : les relations du Québec avec la France et les États-Unis*, Montréal : VLB.

Lemieux, Vincent. 2002. *L'étude des politiques publiques, Les acteurs et leur pouvoir* (2e édition), Ste-Foy : Les Presses de l'Université Laval.

Lyengar, Shanto et Donald R. Kinder. 1987. *News that matters. Television and American opinion*, Chicago: University of Chicago Press.

MacFarlane, Peter. 1989. *Northern shadows. Canadians and Central America*, Toronto: Between the lines.

Matthews, Robert et Cranford Pratt (ed.). 1983. *Churches and State: The Christian Churches and Canadian Foreign Policy,* Toronto: Canadian Institute of International Affairs.

Metéllus, Jean. 1989. *Les Cacos*, Paris: Gallimard.

Miliband, Ralph. 1969. *The state in capitalist society*, New York: Basic Book.

Morin, Claude. 1960. *L'art de l'impossible : la diplomatie québécoise depuis 1960*, Montréal : Boréal.

Morgenthau, Hans. 1993. *Politics among nations, the struggle for power and peace* (Brief edition), New York: McGraw-Hill.

Mouterde, Pierre et Christophe Wargny. 1996. *Aprè bal, tanbou lou, cinq ans de duplicité américaine en Haïti (1991-1996)*, Paris : Éditions Austral.

Munton, Don (ed.). 1985. *Groups and governments in Canadian foreign policy, proceedings of a Conference, Ottawa, Canada, 9-11 June 1982*, Canadian Institute of International Affairs.

Nordlinger, Eric A. 1981. *On the autonomy of the democratic state*, Cambridge (MA): Harvard University Press.

Norris, Pippa (ed.). 1997. *Politics and the Press. The News Media and Their Influences*, Boulder: L. Rienner Publishers.

Nossal, Kim Richard. 1997. *The Politics of Canadian Foreign Policy*, Scarborough: Prentice-Hall.

Nossal, Kim Richard, Stéphane Roussel et Stéphane Paquin. 2007, *Politique internationale et défense au Canada et au Québec*, Montréal : Les Presses de l'Université de Montréal.

Pierre, Samuel (ed.). 2007. *Ces Québécois venus d'Haïti : Contribution de la communauté haïtienne à l'édification du Québec moderne*, Montréal : Presses internationales, Polytechnique.

Presthus, Robert. 1973. *Elite accommodation in Canadian politics*, Toronto: MacMillan.

Pross, A. Paul. 1992. *Group politics and public policy*, Toronto: Oxford University Press.

Riddell-Dixon, Elizabeth. 1985. *The domestic mosaic, domestic groups and Canadian foreign policy*, Toronto: Canadian Institute of International Affairs.

Rochlin, James. 1994. *Discovering the Americas: the evolution of Canadian foreign policy towards Latin America*, Vancouver: University of British Columbia Press.

Rosenau, James N. 1961. *Public opinion and foreign policy*, New York: Random House.

Sala-Molins, Louis. 1988. *Le Code Noir ou le calvaire de Canaan*, Paris: Presses universitaires de France.

Savoie, Donald. 1999. *Governing from the center: the concentration of power in Canadian politics*, Toronto et Buffalo: University of Toronto Press.

Truman, David B. 1951. *The governmental process: political interests and public opinion*, New York: Knopf.

Taras, David. 1990. *The newsmakers: the media's influence on Canadian politics*, Toronto: Nelson Canada.

Van Belle, Douglas A., Jean-Sébastien Rioux et David M. Potter. 2004. *Media, bureaucracies and Foreign Aid : A Comparative Analysis of the United States, the United Kingdom, Canada, France and Japan*, New York: Palgrave Macmillan.

Wargny, Christophe. 2004. *Haïti n'existe pas, 1804-2004 : deux cents ans de solitude*, Paris : Éditions Autrement.

Wittkopf, Eugene. 1990. *Faces of internationalism: public opinion and American foreign policy*, Durham: Duke University Press.

Mémoire ou thèse

Dimock, W. B. 1980. *The involvement and influence of domestic interest groups in Canadian foreign policy*, Mémoire de maîtrise, Ottawa, Université Carleton.

Michaud, Nelson. 1998. « Genèse d'une politique syncopique : la défense du Canada et le Livre blanc de 1987 », Thèse de doctorat, Ste-Foy, Université Laval, 1998.

Rochlin, James. 1987. «The political economy of Canadian foreign policy towards central America », Thèse de doctorat, Edmonton, University of Alberta.

Tessier, Manon. 1990. « La relation entre les groupes d'intérêt et la politique étrangère du Canada : Quelques jalons de recherche sur la nature de ces groupes et leur impact ». Mémoire de maîtrise, Ste-Foy, Université Laval, 101 pages.

Publications gouvernementales et internationales

Ambassade du Canada à Haïti. *Relations canado-haïtiennes*, [en ligne]. http://geo.international.gc.ca/latin-america/haiti/canada_haiti/relations-fr.asp (Page consultée en mars 2007)

Ambassade du Canada en Haïti, *Relations entre le Canada et Haïti*, [en ligne]. http://www.dfait-maeci.gc.ca/latin-america/latinamerica/country_info/haiti_relations-fr.asp (Page consultée en avril 2008)

Central Intelligence Agency, *The World Fact Book*, [en ligne]. https://www.cia.gov/library/publications/the-world-factbook/ (Page consultée en juin 2010)

Embassy of Haiti in Washington, DC, *Key dates*, [en ligne]. http://66.147.242.156/~haitiorg/images/stories/pdf/key_dates.pdf (Page consultée en mars 2008)

Gouvernement du Canada. 2005. *Énoncé de politique internationale du Canada, Fierté et influence : notre rôle dans le monde - Développement*, CD4-22/2005, Canada, 37 p.

Gouvernement du Canada. 2005. *Énoncé de politique internationale du Canada, Fierté et influence : notre rôle dans le monde - Diplomatie*, CD4-22/2005, Canada, 37 p.

Gouvernement du Canada, ACDI. 1975. *Stratégie de coopération au développement international 1975-1980*, Ottawa : Information Canada, 1975.

Gouvernement du Canada, Agence canadienne de développement international. 1992. *Promoting respect for human rights, sustaining democratic development and fostering good governance through the development assistance program*, Ottawa.

Gouvernement du Canada, Agence canadienne de développement international. 2003. Direction générale de l'examen du rendement, *Évaluation corporative du programme canadien de coopération en Haïti (1994-2002)*, Ottawa.

Gouvernement du Canada, Agence canadienne de développement international. 2004. *Notes pour une allocution d'Aileen Carroll, ministre de la Coopération internationale, à l'occasion de l'inauguration officielle de la Conférence de Montréal avec la diaspora haïtienne Montréal (Québec), Le 11 décembre 2004*, [en ligne]. http://www.acdi-cida.gc.ca/CIDAWEB/acdicida.nsf/Fr/JER-327163534-TBV (Page consultée en mars 2008)

Gouvernement du Canada, Agence canadienne de développement international. *Aperçu des résultats 2004-2007*, [en ligne]. http://www.acdi-cida.gc.ca/acdi-cida/ACDI-CIDA.nsf/fra/JUD-415923-HAV (Page consultée en avril 2010)

Gouvernement du Canada, Anciens combattants Canada, *Forces canadiennes au Timor-Oriental*, [en ligne]. http://www.vac-acc.gc.ca/souvenir/sub.cfm?source=histoire/forcescanadiennes/feuillets/timor/oriental (Page consultée en juin 2007)

Gouvernement du Canada. 1982. Chambre des Communes, Standing Committee on External affairs and National Defence, *Canada's Relations with Latin America and the Caribbean*, Ottawa : Queen's printer.

Gouvernement du Canada, Défense nationale. *Mission d'appui des Nations Unies en Haïti*, [en ligne]. http://www.dnd.ca/site/newsroom/view_news_f.asp?id=931(Page consultée en juin 2007)

Gouvernement du Canada, Défense nationale. *Mission de Transition des Nations Unies en Haïti*, [en ligne], http://www.mdn.ca/site/newsroom/view_news_f.asp?id=1319 (Page consultée en juin 2007)

Gouvernement du Canada, Gendarmerie Royale du Canada. *La police canadienne - Pour un monde plus sécuritaire*, [en ligne], http://www.grc-rcmp.gc.ca/po-mp/start-gtsr-fra.htm

Gouvernement du Canada, Gendarmerie Royale du Canada. *Arrangement sur la police civile au Canada*, [en ligne], http://www.rcmp-grc.gc.ca/po-mp/rev-revue/page4-fra.htm

Gouvernement du Canada, Industrie Canada, *Données sur le commerce en direct (DCD), Recherche par industrie*, [en ligne]. http://www.ic.gc.ca/eic/site/tdo-dcd.nsf/fra/accueil (Page consultée en juin 2010)

Gouvernement du Canada, Ministère des Affaires étrangères et du Commerce international. 1995. *Le Canada dans le monde, Le cadre stratégique de la politique étrangère du Canada*, [en ligne]. http://www.international.gc.ca/foreign_policy/cnd-world/menu-fr.asp (Page consultée le 6 octobre 2008).

Gouvernement du Canada, Ministère des Affaires étrangères et du Commerce international. 1995. *L'élaboration de la politique étrangère : un processus nouveau et élargi*, [en ligne]. http://www.dfait-maeci.gc.ca/foreign_policy/cnd-world/preface-fr.asp (Page consultée en avril 2010).

Gouvernement du Canada, 2003. Ministère des Affaires étrangères et du Commerce international. *Dialogue sur la politique étrangère,* [en ligne]. http://www.dialogue-politique-etrangere.ca/ (Page consultée le 6 octobre 2005).

Gouvernement du Canada, Ministère des Affaires étrangères et du commerce international. *Notre passé : l'histoire du ministre des Affaires étrangères et du commerce international*, [en ligne], http://www.dfait-maeci.gc.ca/department/history/history-11-fr.asp (Page consultée le 6 octobre 2005).

Gouvernement du Canada, Ministère des Affaires étrangères et du Commerce international. 2010. *Réponse du Canada au tremblement de terre en Haïti*, [en ligne]. http://www.international.gc.ca/humanitarian-humanitaire/earthquake_seisme_haiti_efforts.aspx?lang=fra (Page consultée en avril 2010)

Gouvernement du Canada, Ministère des Affaires étrangères et du Commerce international. *Le Canada accueille favorablement la nouvelle mission de police civile des Nations Unies en Haïti*, [en ligne], http://w01.international.gc.ca/minpub/PublicationContentOnly.asp?publication_id=376237&Language=E&MODE=CONTENTONLY&Local=False (Page consultée en juin 2007)

Gouvernement du Canada, Statistique Canada. *Origine Ethnique (247)*, [en ligne], http://www12.statcan.ca/census-recensement/2006/dp-pd/tbt/Rp-fra.cfm?TABID=1&LANG=F&A=R&APATH=3&DETAIL=0&DIM=0&FL=A&FREE=0&GC=01&GID=837928&GK=1&GRP=1&O=D&PID=92333&PRID=0&PTYPE=88971,97154&S=0&SHOWALL=0&SUB=0&Temporal=2006&THEME=80&VID=0&VNAMEE=&VNAMEF=&D1=0&D2=0&D3=0&D4=0&D5=0&D6=0 (Page consultée en décembre 2010)

Gouvernement du Québec, Ministère du Développement durable, Environnement et Parcs, *Glossaire*, [en ligne]. http://www.mddep.gouv.qc.ca/jeunesse/chronique/glossaire.htm (Page consultée en avril 2006)

Organisation des États Américains. 1991. *Support to the democratic government of Haiti*, MRE/Res. 1/91, Washington, D.C., 3 octobre, 1-3.

Organisation des États Américains. 1991. *Support for democracy in Haiti*, MRE/Res, 2/91, Washington, D.C., 8 octobre, 1-2.

Organisation des États Américains. 1991. *Résolution 1080 de l'OEA adoptée à l'Assemblée générale du 5 juin 1991 à Santiago*, [en ligne], http://www.oas.org/juridico/english/agres1080.htm (Page consultée en avril 2006)

Organisation des États Américains. 1992. *Restoration of democracy in Haiti*, MRE/Res. 3/92, Washington, D.C., 17 mai, 2-3.

Organisations des Nations unies, Banque Mondiale, Commission Européenne, Banque Inter-Américaine de Développement. 2004. *République d'Haïti, Cadre de coopération intérimaire 2004-2006, Rapport de synthèse*, [en ligne]. http://haiticci.undg.org/uploads/ReportVersion8%20Fre%20FINAL%20Low%20Res.pdf (Page consultée le 1er avril 2010)

Organisations des Nations unies, Financing for Development Coordinating Secretariat, Department of Economic and Social Affairs. 2002. *Financing for Development: Building on Monterrey*, [en ligne]. http://www.un.org/esa/ffd/documents/Building%20on%20Monterrey.pdf (Page consultée le 2 avril 2010)

Organisation des Nations unies. 1993. *Résolution 841*, [en ligne]. http://www.un.org/french/documents/view_doc.asp?symbol=S/RES/841(1993) (Page consultée en avril 2006)

Organisation des Nations unies. 1993. *Résolution 875*, [en ligne]. http://www.un.org/french/documents/view_doc.asp?symbol=S/RES/875(1993) (Page consultée en avril 2006)

Organisation des Nations unies. 1994. *Résolution 940*, [en ligne]. http://www.un.org/french/documents/view_doc.asp?symbol=S/RES/940(1994) (Page consultée en avril 2006)

Organisations des Nations unies, *Site Internet de la MINUHA*, [en ligne]. http://www.un.org/fr/peacekeeping/missions/past/f_unmih.htm (Page consultée en avril 2006)

Parlement du Canada, Bibliothèque du Parlement, Service d'information et de recherche parlementaires, *Déploiement des Forces canadiennes à l'étranger: rôle du Parlement*, Rédigé par Michael Dewing et Corinne MacDonald, Division des Affaires politiques et sociales, Révisé le 18 mai 2000, [en ligne]. http://www2.parl.gc.ca/content/LOP/ResearchPublications/prb0006-f.pdf (Page consultée le 2 avril 2010).

Parlement du Canada, Bibliothèque du Parlement, Service d'information et de recherche parlementaires. 2009. *Dépenses publique d'aide au développement*, [en ligne]. http://www2.parl.gc.ca/Content/LOP/ResearchPublications/prb0710-f.htm (Page consultée le 2 avril 2010).

Parlement du Canada, Chambre des Communes. 2006. *La politique internationale du Canada mise à l'épreuve en Haïti, Rapport du Comité permanent des affaires étrangères et du développement international*, [en ligne]. http://cmte.parl.gc.ca/Content/HOC/committee/391/faae/reports/rp2593086/faaerp04/faaerp04-f.pdf (Page consultée le 1er avril 2010).

Rossignol, Michel. 1996. *Les sanctions : l'arme économique dans le nouvel ordre mondial*, Bibliothèque du Parlement, (octobre 1993, révisé en janvier 1996).

Schmitz, Gerald. 1997. *Un hémisphère en transition: les nouveaux rôles du Canada*, Bibliothèque du Parlement, Direction de la recherche parlementaire, 30p.

Recherche commanditée

Prest, Stewart, 2005. « Upheaval in Haiti: the criminal threat to Canada, A background study », A report commissioned by Criminal Intelligence Service Canada, In Carleton University, Country Indicators for foreign policy. *Site du projet Country Indicators for foreign policy de la Norman Paterson School of International Affairs*, [en ligne]. http://www.carleton.ca/cifp/app/serve.php/1255.pdf (Page consultée le 25 mars 2010)

Ressource en ligne

Banque Scotia. *Haïti*, [en ligne]. http://www.scotiabank.com/cda/content/0,1608,CID3073_LIDfr,00.html (Page consultée le 25 mars 2010)

Biblio-Monde. *Haïti*, [en ligne], http://www.bibliomonde.net/pages/fiche-geo.php3?id_ent_geo=14 (Page consultée en avril 2006)

Droits et démocratie. *Qui sommes-nous?*, [en ligne]. http://www.dd-rd.ca/site/who_we_are/index.php?lang=fr (Page consultée le 25 mars 2010)

Farmers Helping Farmers et Agence canadienne de développement international (ACDI). *Global Classroom Initiative*, « Global Issues 621 » (voir les définitions), [en ligne]. http://www.edu.pe.ca/global_ed/ (Page consultée le 2 avril 2010).

Fondation canadienne pour les Amériques (FOCAL). 2004. *Rapport Final: La conférence de Montréal avec la diaspora haïtienne, 10-11 décembre 2004*, [en ligne]. http://www.focal.ca/pdf/Rapport%20Final%20Ha%C3%AFti.pdf (Page consultée en mars 2008)

Global security.org, *Operation Uphold Democracy*, [en ligne], http://www.globalsecurity.org/military/ops/uphold_democracy.htm (Page consultée le 3 octobre 2010)

Réseau des centres de documentation pour le développement et la solidarité internationale *Glossaire*, [en ligne], http://www.ritimo.org/Essentielles/Entreprise/Dd%E9finitions.htm (Page consultée le 7 octobre 2005).

Sogebank, *Présentation du groupe Sogebank*, [en ligne]. http://www.sogebank.com/groupe/index.html (Page consultée le 25 mars 2010)

Trésor de la langue française au Québec, *L'aménagement linguistique dans le monde : Haïti, République d'Ayiti*, [en ligne], http://www.tlfq.ulaval.ca/axl/amsudant/haiti.htm (Page consultée en avril 2006)

Document non publié

Chaurette, Michel. 2005. « Les énoncés de politique du Canada en matière d'aide internationale : continuités, ruptures et influences », non publié, p. 22.

Donais, Timothy. 2004. *Peacekeeping's little brother: Canada and the challenge of post-conflict policing*, Canadian Consortium on Human Security (CCHS), Post-Doctoral Fellow, non publié. Disponible sur le site de l'Association canadienne de science politique à l'adresse suivante: http://www.cpsa-acsp.ca/papers-2004/Donais.pdf


D0195847 6